

Institut
de la statistique

Québec



Conditions de vie

La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999

Denis Laroche

9



4

0



8
7

6
5



2

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2003
ISBN 2-551-21896-9

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Octobre 2003

Liste des abréviations

- BCS *British Crime Survey*. Enquête périodique sur la victimisation réalisée au Royaume-Uni par le gouvernement britannique.
- BD Agresseur de type borderline-dysphorique (*borderline-dysphoric*). Un des quatre types de conjoints violents identifiés dans la typologie des agresseurs de Holzworth-Munroe.
- CCV Violence conjugale commune (*common couple violence*). Une des quatre formes de violence conjugale identifiées dans la typologie des situations de violence conjugale de Johnson.
- CLSC Centre local de services communautaires. Établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.
- CTS Échelles des tactiques de conflits (*Conflict Tactics Scales*). Instrument de mesure développé par Murray A. Straus et ses collaborateurs en vue de mesurer le recours à des comportements violents pour la résolution de conflits dans la famille. Les CTS comportent trois échelles : l'échelle du raisonnement, l'échelle de l'agression verbale et symbolique et l'échelle de l'agression physique. Au total, les CTS comptent 18 énoncés.
- CTS₁₀ Échelle de mesure de la violence physique employée par Statistique Canada lors de l'EVEF de 1993 et de l'ESG de 1999 pour mesurer la prévalence de la violence conjugale. Cette échelle comporte 10 énoncés similaires à ceux de l'échelle de l'agression physique des CTS de Straus. Le libellé des énoncés a été remanié afin de les rendre compatibles à la définition d'offenses criminelles, comme stipulées par les dispositions du Code criminel canadien.
- CTS2 Version révisée des CTS, élaboré en 1995 par Murray A. Straus et ses collaborateurs. Plusieurs énoncés ont été ajoutés dans les trois échelles initiales et deux nouvelles échelles ont été intégrées à l'instrument : sur la coercition sexuelle et sur les blessures et les conséquences physiques de la violence. Au total, les CTS2 comptent 39 énoncés.
- DUC Programme de déclaration uniforme de la criminalité, dont l'existence remonte à 1962. Ce programme permet la collecte systématique, auprès de tous les corps de police (corps municipaux, Sûreté du Québec, Gendarmerie royale du Canada et services policiers autochtones), de renseignements sur les infractions criminelles.
- DUC 2 Programme de déclaration uniforme de la criminalité basée sur l'affaire. Ce programme vise à recueillir une plus grande quantité de renseignements sur chaque affaire traitée par le programme DUC. L'implantation de ce nouveau programme s'est effectuée progressivement depuis 1989

- au Québec et, depuis 1997, presque toute la population du Québec est desservie par un corps policier qui y participe.
- ESG *Enquête sociale générale*. Enquête annuelle réalisée par Statistique Canada. Cette enquête porte sur cinq thématiques principales traitées tour à tour sur un cycle de cinq enquêtes.
- EVEF *Enquête sur la violence envers les femmes*. Enquête réalisée par Statistique Canada en 1993 et portant sur différentes formes de violence, y compris la violence conjugale, subies par les femmes. Statistique Canada a également mené une enquête sur la victimisation en 1993, dans le cadre de l'ESG.
- FO Agresseur familial seulement (*family only*). Un des quatre types de conjoints violents identifiés dans la typologie des agresseurs de Holzworth-Munroe.
- GVA Agresseur de type antisocial généralement violent (*generally violent antisocial*). Un des quatre types de conjoints violents identifiés dans la typologie des agresseurs de Holzworth-Munroe.
- IT Terrorisme conjugal (*intimate terrorism*). Une des quatre formes de violence conjugale identifiées dans la typologie des situations de violence conjugale de Johnson.
- LLA Agresseur antisocial de faible niveau (*low level antisocial*). Un des quatre types de conjoints violents identifiés dans la typologie des agresseurs de Holzworth-Munroe.
- MVC Contrôle violent mutuel (*mutual violent control*). Une des quatre formes de violence conjugale identifiées dans la typologie des situations de violence conjugale de Johnson.
- NCVS *National Crime Victimization Survey*. Enquête annuelle réalisée pour le compte du Bureau of Justice Statistics depuis 1973, qui sert à établir les taux officiels de criminalité aux États-Unis.
- NFVS *National Family Violence Survey*. Nom donné aux enquêtes réalisées aux États-Unis par Straus, Gelles et Steinmetz, la première en 1975, auprès d'un échantillon de 2 143 familles et la seconde en 1985, auprès de 6 002 familles.
- NVAWS *National Violence Against Women Survey*. Enquête réalisée aux États-Unis sous la direction de Patricia Tjaden et de Nancy Thoennes, entre novembre 1995 et mai 1996, auprès d'un échantillon de 8 000 femmes et de 8 005 hommes âgés de 18 ans et plus.
- SCVMU *Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain*. Enquête réalisée au début de 1982, par le ministère du Solliciteur général avec l'aide de Statistique Canada, sur la victimisation subie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981, menée dans sept grands centres urbains au Canada, auprès d'un échantillon de 61 000 résidents de ces villes, âgés de 16 ans et plus.
- SCV Violence conjugale situationnelle (*situational couple violence*). Expression nouvelle employée par Michael P. Johnson pour désigner la violence conjugale commune, l'une des quatre formes de violence conjugale identifiées dans la typologie des situations de violence conjugale.
- VR Résistance violente (*violent resistance*). Une des quatre formes de violence conjugale identifiées dans la typologie des situations de violence conjugale de Johnson.

Avant-propos

L'article premier de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec énonce le droit de tout être humain à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. La primauté accordée à la sécurité et à l'intégrité physique des individus a favorisé l'adoption de normes sociales de tolérance beaucoup plus restrictives quant à l'usage de la force et de la violence dans des sphères autrefois considérées comme privées. La violence conjugale subie par les femmes est ainsi devenue une préoccupation sociale importante.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) s'efforce, depuis plusieurs années, de rendre accessibles à un large public les meilleures données sur la prévalence et les répercussions de la violence conjugale. Le rapport intitulé *Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique*, publié en 1996, comportait une étude spéciale sur la violence conjugale au Québec et au Canada, produite à l'aide de l'*Enquête sur la violence envers les femmes*, menée en 1993 par Statistique Canada.

En juillet 2003, un rapport de l'ISQ intitulé *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998* a fait état des résultats de l'*Enquête sociale et de santé*, menée en 1998 au Québec. Cette étude scrute de manière particulière les conséquences les plus immédiates de la violence conjugale sur la santé des femmes et leur recours aux services formels et informels.

L'étude intitulée *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, repose sur les données du cycle 13 de l'*Enquête sociale générale*, menée en 1999 par Statistique Canada. Pour la première fois, un échantillon de grande taille, représentatif de la population de 15 ans et plus, offre l'occasion d'analyser de manière détaillée divers aspects de la prévalence de la violence conjugale chez les hommes et les femmes, les caractéristiques des victimes, le profil des agresseurs et le contexte de la violence, le signalement des incidents aux services de police et le soutien reçu de l'entourage.

immédiat ou de services d'aide. Ce nouveau rapport compare en même temps la situation que l'on observe au Québec et dans l'ensemble du Canada, et il se réfère aux recherches les plus marquantes réalisées dans d'autres pays, pour mettre en perspective les résultats obtenus.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, reading "Yvon Fortin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Yvon Fortin

Toutes les publications de l'Institut de la statistique du Québec sont réalisées dans l'esprit des valeurs de gestion de l'organisme, dont la première énonce que « l'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales ».

Remerciements

Le rapport intitulé *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999* a été rendu possible grâce à la contribution de plusieurs personnes rattachées à diverses directions de l'Institut de la statistique du Québec.

La coordination des travaux a été assurée par Hervé Gauthier, de l'Unité des conditions de vie, sous la direction de Camille Courchesne, de la Direction des statistiques économiques et sociales.

De nombreux spécialistes ont permis d'améliorer le rapport par leurs commentaires, suggestions et questions. La liste de ces spécialistes ainsi que leur affiliation apparaissent à la page suivante.

Plusieurs autres personnes ont également apporté leur contribution : Robert Courtemanche, de la Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, Claudette D'Anjou, pour la mise en page, et Jocelyne Tanguay, pour l'édition de l'ouvrage, toutes deux de la Direction de l'édition et des communications.

Enfin, Suzanne Asselin, Bertrand Gagnon, Hervé Gauthier, Sylvie Jean, Yves Nobert, de la Direction des statistiques économiques et sociales, ont commenté le texte.

Remerciements

L'auteur remercie les spécialistes qui ont contribué, à diverses étapes de l'élaboration de ce rapport, à l'amélioration du texte grâce à leurs commentaires.

Couture, Régis
 Direction de la santé publique
 Régie régionale de la santé et des services sociaux
 du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dionne, Claude
 Direction de l'administration
 Institut de la statistique du Québec

Duchesne, Louis
 Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes
 spéciales
 Institut de la statistique du Québec

Dulac, Germain
 Centre d'études appliquées sur la famille
 École de service social
 Université McGill

Lafontaine, Marie-France
 École de psychologie
 Université d'Ottawa

Lindsay, Jocelyn
 École de service social
 Université Laval

Lussier, Yvan
 Département de psychologie
 Université du Québec à Trois-Rivières

Motard, Louise
 Direction des affaires policières et de
 la prévention de la criminalité
 Ministère de la Sécurité publique du Québec

Rondeau, Gilles
 École de service social
 Université de Montréal

Signes conventionnels

.. Donnée non disponible
 ... N'ayant pas lieu de figurer
 – Néant ou zéro
 — Donnée infime
 e Donnée estimée
 p Donnée provisoire
 r Donnée révisée
 x Donnée confidentielle

Abréviations et symboles

% Pour cent ou pourcentage
 ‰ Pour mille
 n Nombre
 k Millier
 M Million
 \$ Dollar

Table des matières

Introduction	17
Chapitre 1 Précisions méthodologiques	19
Statistiques de la criminalité et enquêtes sur la victimisation	19
Les Échelles des tactiques de conflits	20
Mesure de la violence conjugale dans l'ESG de 1999	23
Définition des indicateurs employés	26
Définition de « conjoint actuel » et d'« ex-conjoint »	27
Dénominateurs employés pour le calcul des taux de prévalence	28
Échantillon de l'ESG, coefficients de variation et fiabilité des estimations	31
Chapitre 2 Prévalence de la violence conjugale au Québec et au Canada	35
Victimes du conjoint actuel	35
Victimes d'un ex-conjoint	38
Violence conjugale antérieure ou consécutive à la dissolution de l'union	39
Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	41
Distinctions méthodologiques entre échantillon populationnel et groupe clinique	43
Comparaisons avec d'autres enquêtes sur la violence conjugale	48
Chapitre 3 Gravité des incidents rapportés par les victimes	55
Victimes du conjoint actuel	56
Prévalence des divers énoncés de la CTS ₁₀	56
Gravité de la violence subie : violence mineure et violence grave	56
Victimes d'un ex-conjoint	61
Prévalence des divers énoncés de la CTS ₁₀	61
Gravité de la violence subie : violence mineure et violence grave	61
Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	64
Prévalence des divers énoncés de la CTS ₁₀	64
Gravité de la violence subie : violence mineure et violence grave	64

Comparaisons avec d'autres enquêtes	69
Gravité de la violence déclarée	69
Caractère mutuel de la violence	71
Amorce de la violence	73
Chapitre 4 Fréquence et gravité de la violence conjugale	75
Fréquence de la violence subie de la part du conjoint actuel	75
Fréquence de la violence subie de la part d'un ex-conjoint	77
Fréquence de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	79
Désistance à la violence conjugale	82
Typologie des situations de violence conjugale	86
Chapitre 5 Conséquences physiques et répercussions psychologiques de la violence conjugale	91
Conséquences physiques de la violence conjugale	91
Fréquence et gravité de la violence : blessures, soins médicaux reçus et absence du travail	98
Répercussions psychologiques de la violence conjugale	107
Chapitre 6 Caractéristiques des victimes de violence conjugale	115
Victimes du conjoint actuel	115
Selon le groupe d'âge des victimes	115
Selon le statut matrimonial des victimes	120
Autres caractéristiques liées à l'âge des victimes	122
Autres caractéristiques socioéconomiques des victimes	123
Victimes d'un ex-conjoint	123
Selon le groupe d'âge des victimes	123
Autres caractéristiques socioéconomiques des victimes	126
Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	130
Selon le groupe d'âge des victimes	130
Les facteurs de risque de la violence conjugale dans l'enquête longitudinale de Dunedin	137
Chapitre 7 Profil des agresseurs selon les victimes	143
Selon le groupe d'âge du conjoint de la victime	144
Selon l'activité principale du conjoint de la victime	150
Selon le niveau de scolarité du conjoint de la victime	152
Consommation d'alcool du conjoint de la victime	154
Les conduites contrôlantes dans l'ESG de 1999	156
Conduites contrôlantes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint	158
Intensité du recours à des conduites contrôlantes	163

Violence situationnelle ou terrorisme conjugal	166
Conséquences physiques de la violence situationnelle ou du terrorisme conjugal	173
Typologie des agresseurs	177
Chapitre 8 Violence conjugale signalée à la police	183
Signalement de la violence conjugale aux services policiers	183
Infractions recensées par la DUC 2 et cas de violence signalés selon l'ESG de 1999	187
Raisons de ne pas signaler la violence conjugale	190
Raison principale de ne pas signaler la violence conjugale	194
Raisons de signaler la violence conjugale	196
Nature de l'intervention policière	199
Résultat de l'intervention de la police	202
Chapitre 9 Recours à des confidents ou à des proches ou à des services d'aide	207
Recours à des confidents ou à des proches	207
Recours aux services d'aide aux victimes	210
Clientèle des maisons de transition, des refuges ou des centres d'aide pour les femmes	213
Raisons invoquées pour ne pas avoir utilisé les services d'aide	216
Victimes sans soutien des proches, des services policiers ou des services d'aide	218
Conclusion	221
Annexe	225
Bibliographie	227

Liste des tableaux

Tableau 2.1 Prévalence sur 12 mois et prévalence sur cinq ans de la violence conjugale totale subie par les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la région du Canada, 1999	36	Tableau 3.5 Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS ₁₀), servant à mesurer la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Québec, 1999	65
Tableau 2.2 Répartition des cas de violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon que le moment des incidents est antérieur ou consécutif à la dissolution de l'union et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999	40	Tableau 3.6 Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS ₁₀), servant à mesurer la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Canada, 1999	66
Tableau 3.1 Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS ₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part du conjoint actuel, selon le sexe de la victime, Québec, 1999	57	Tableau 3.7 Prévalence sur 12 mois et sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec, 1999	68
Tableau 3.2 Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS ₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part du conjoint actuel, selon le sexe de la victime, Canada, 1999	58	Tableau 3.8 Prévalence sur 12 mois et sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999	69
Tableau 3.3 Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflit (CTS ₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Québec, 1999	62	Tableau 4.1 Fréquence des incidents subis de la part du conjoint actuel, selon la gravité de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999	76
Tableau 3.4 Prévalence sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflit (CTS ₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Canada, 1999	63	Tableau 4.2 Fréquence des incidents subis de la part d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999	78

Tableau 4.3

Fréquence des incidents subis de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

79

Tableau 4.4

Désistance de 12 mois à la violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

84

Tableau 5.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, rapportant des conséquences physiques, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

92

Tableau 5.2

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, rapportant des conséquences physiques, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

97

Tableau 5.3

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

99

Tableau 5.4

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

101

Tableau 5.5

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

103

Tableau 5.6

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

109

Tableau 5.7

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

112

Tableau 6.1

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

116

Tableau 6.2

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

118

Tableau 6.3

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

124

Tableau 6.4 Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999	127	Tableau 7.7 Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un conjoint actuel, selon le sexe, Québec et Canada, 1999	164
Tableau 6.5 Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999	131	Tableau 7.8 Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un ex-conjoint, selon le sexe, Québec et Canada, 1999	165
Tableau 6.6 Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999	135	Tableau 7.9 Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon le sexe, Québec et Canada, 1999	167
Tableau 7.1 Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur et le sexe de la victime, Québec, 1999	145	Tableau 7.10 Type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Québec, 1999	170
Tableau 7.2 Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur et le sexe de la victime, Canada, 1999	147	Tableau 7.11 Type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999	171
Tableau 7.3 Âge des victimes ou des personnes ayant un conjoint et âge du conjoint actuel, selon le sexe, Canada, 1999	150	Tableau 7.12 Blessures subies selon le type de conduites contrôlantes rapportées chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999	174
Tableau 7.4 Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint actuel, selon le sexe, Québec et Canada, 1999	159	Tableau 7.13 Soins reçus à l'hôpital, soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière selon le type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999	175
Tableau 7.5 Prévalence des conduites contrôlantes de la part d'un ex-conjoint, selon le sexe, Québec et Canada, 1999	161		
Tableau 7.6 Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint, selon le sexe, Québec et Canada, 1999	162		

Tableau 8.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dont la situation a été signalée à la police au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **184**

Tableau 8.2

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale dont la situation a été signalée à la police, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon que l'agresseur est le conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **186**

Tableau 8.3

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dont la situation a été rapportée à la police, au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la manière dont l'incident a été signalé, la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **188**

Tableau 8.4

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **191**

Tableau 8.5

Raison principale invoquée par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé les incidents aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **195**

Tableau 8.6

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **197**

Tableau 8.7

Action de la police à la suite du signalement des incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada et Québec, 1999 **200**

Tableau 8.8

Effet de l'intervention de la police sur le comportement violent ou menaçant du conjoint actuel ou de l'ex-conjoint, à la suite du signalement de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **203**

Tableau 8.9

Effet de l'intervention de la police sur le comportement violent ou menaçant du conjoint actuel ou de l'ex-conjoint, à la suite du signalement de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, selon le sexe de la victime, Canada, 1999 **205**

Tableau 9.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont parlé de ces incidents à des proches, mis à part la police, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **208**

Tableau 9.2

Nombre et proportion des victimes qui n'ont pas fait part de leur situation à un proche ou à quelqu'un de leur entourage, qui ont fait appel à d'autres formes d'aide, comme les services d'aide ou les services policiers, chez les victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999 **210**

Tableau 9.3

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont recouru à un des services suivants pour obtenir de l'aide, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **212**

Tableau 9.4

Femmes victimes de violence conjugale aidées par une maison d'hébergement ou un refuge ou un centre pour femmes, selon le nombre et la gravité des incidents de violence, Canada, 1999 **214**

Tableau 9.5

Raison invoquée par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête pour ne pas avoir utilisé les services d'aide, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **217**

Tableau 9.6

Nombre et proportion des victimes qui n'ont pas fait appel à leurs proches, aux services de police ou aux services d'aide, chez les victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999 **219**

Annexe

Coefficient de fidélité alpha normalisé de Cronbach pour la CTS¹⁰ et l'échelle des conduites contrôlantes, chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon le sexe, Canada et Québec, 1999 **225**

Liste des figures

Figure 1.1

Liste des énoncés des Échelles des tactiques de conflits, version R de Murray A. Straus, servant à mesurer la violence subie par le répondant de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint **20**

Figure 1.2

Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS₁₀), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, *Enquête sociale générale 1999*, sections D et F **24**

Figure 7.1

Liste des énoncés relatifs au recours à des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint, *Enquête sociale générale 1999*, sections C et E **157**

Introduction

En 1980, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme secouait l'opinion publique avec la publication d'une étude, reposant sur des données de 1978, qui affirmait que, « chaque année, une Canadienne sur 10 est battue, qu'elle soit mariée ou qu'elle vive en union de fait » (MacLeod et Cadieux, 1980 : 23). Cette statistique a fait l'objet de vives critiques méthodologiques (Smith, 1987 : 176-177), à cause, notamment, des possibilités nombreuses, inhérentes à la technique d'extrapolation employée, d'un double, triple ou quadruple compte des victimes. Malgré que 90 % de l'extrapolation de MacLeod provienne d'un paramètre établi sans données factuelles d'enquête (Kennedy et Dutton, 1989 : 41)¹, ce résultat a paru crédible du fait qu'il suivait, d'un peu plus d'une année, la publication, dans la revue *Victimology* (Straus, 1978 : 445-446), d'estimations du même ordre de grandeur quant au recours par les conjoints à la violence physique comme tactique de résolution des conflits familiaux aux États-Unis.

D'autres statistiques ont circulé par la suite, dont la validité et la comparabilité ont soulevé tout autant de doutes et d'interrogations. Selon Lemieux (1994 : 358-359), « seules des enquêtes statistiques rigoureuses permettront de saisir l'envergure du problème, son état actuel. [...] Les résultats des enquêtes réalisées montrent la nécessité de distinguer dans les questions entre violence grave ou mineure comme l'ont fait Straus et Gelles. » De même, selon Rondeau (1994 : 333), il faut « mesurer l'incidence réelle du problème au Québec à partir d'un échantillon représentatif de la population du territoire. Une telle étude pourrait s'inspirer notamment des travaux américains de Gelles, Straus et Steinmetz qui ont réalisé deux grands sondages nationaux aux États-Unis. Les critiques récentes formulées à l'endroit des estimations citées le plus fréquemment quant à l'ampleur et l'incidence obligent à une plus grande rigueur. »

Une première enquête sur la violence conjugale a été menée en 1993 par Statistique Canada, à l'occasion de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF). Cette enquête a fait l'objet de critiques diverses, notamment parce qu'elle

1. « MacLeod's (1980) estimate that "there are ten unreported cases for every call by a battered wife to the police" (p. 21) was an approximation based in part on a study by Handelman and Ward (1976) in which no actual victim survey data were collected. Yet in the absence of empirical support, this statistic was cited in newspaper reports as though it did represent an empirical study » (Kennedy et Dutton, 1989 : 41).

s'attachait à mesurer uniquement la violence conjugale envers les femmes (Fekete, 1994 : 80; Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 285; Szabo, 1998 : 65), laissant plus ou moins l'impression que les hommes étaient à l'abri de cette forme d'agression. L'absence d'un échantillon masculin est susceptible de laisser dans l'ombre de nombreux aspects de l'interaction et de la dynamique entre les conjoints qui peuvent conduire à des situations de violence conjugale (Gartner, 1993 : 318-319). De manière plus générale, le défaut d'admettre la possibilité de la violence par des femmes, en dépit des constats en ce sens établis par des recherches rigoureuses, compromet la crédibilité de la théorie élaborée en vue de mettre fin à la violence contre les femmes (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 159; Straus, 1993 : 79-80; Straus, 1997 : 218).

À l'occasion d'un sondage sur la victimisation, réalisé en 1999 dans le cadre de l'*Enquête sociale générale* (ESG), Statistique Canada a recueilli des données sur la violence conjugale subie par les hommes et par les femmes. À partir des données de cette enquête, le présent rapport fait état de diverses mesures de la prévalence de la violence physique subie par les hommes et les femmes de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au Québec et au Canada. Il examine les caractéristiques des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, et esquisse, à partir des données disponibles, le profil des agresseurs, incluant le recours à des conduites contrôlantes. Il présente également des données relatives aux blessures consécutives à la violence conjugale physique, à la proportion des victimes qui se sont confiées à des proches, aux incidents signalés aux services policiers et aux raisons qui ont motivé le signalement ou le non-signalement de ces incidents. Enfin, il établit dans quelle proportion les victimes ont eu recours à des services d'aide ainsi que les raisons invoquées par celles qui s'en sont abstenues.

L'analyse comporte également des comparaisons avec diverses études sur la violence conjugale physique réalisées au Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans les pays industrialisés. Cependant, les études de la prévalence de la violence physique ont recours à des méthodologies variées. La comparaison de ces études exige que les caractéristiques principales ainsi que les contraintes inhérentes aux diverses méthodologies employées pour obtenir ces résultats soient énoncées et discutées. Enfin, les résultats de certains travaux de recherche seront ajoutés à la présentation des données de l'ESG sur la violence conjugale. Ces ajouts viseront à favoriser une mise en perspective plus nuancée de la variété des résultats observés.

Ce rapport s'inscrit dans la suite des données sur la mesure de la violence conjugale physique au Québec produites à l'aide des données de l'EVEF de 1993, publiées dans le volume intitulé *Les Conditions de vie au Québec. Un portrait statistique* (Laroche, 1996 : 297-330). Cependant, diverses différences d'ordre méthodologique rendent difficile la comparaison entre l'EVEF de 1993 et l'ESG de 1999 (H. Johnson, 2000 : 22). Pour cette raison, les résultats de ces deux enquêtes ne seront généralement pas mis en parallèle.

Précisions méthodologiques

Statistiques de la criminalité et enquêtes sur la victimisation

Au Canada, des statistiques officielles de la criminalité sont établies en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), auquel participent tous les corps de police. Les statistiques produites à partir de ce programme ne permettent pas toujours de mesurer l'étendue véritable des crimes contre les personnes, puisque seuls les crimes déclarés aux services policiers et jugés fondés après une première enquête font l'objet d'un enregistrement. Afin de remédier à cette lacune, des enquêtes périodiques sur la victimisation sont menées pour mesurer la prévalence et l'incidence réelles de certaines infractions, notamment en matière de crimes avec violence (H. Johnson, 2000 : 22).

Au Canada, Statistique Canada a effectué des enquêtes sur la victimisation criminelle à trois occasions, dans le cadre de l'ESG, en 1988², en 1993 et en 1999. La méthodologie habituelle des enquêtes sur la victimisation s'avère cependant d'une efficacité limitée quand il s'agit de mesurer certains types de violence ou de délits, sujets au déni de la part des victimes (Statistique Canada, 2000b : 9). C'est notamment le cas en matière de violence familiale et d'agression à caractère sexuel.

Dans les enquêtes traditionnelles sur la victimisation, l'entrevue porte en effet de manière explicite sur des incidents considérés comme des actes criminels, qu'ils surviennent entre étrangers ou entre membres d'une même famille. Dans une plus ou moins grande proportion, les répondants, même s'ils considèrent que le fait de subir une agression physique de la part d'un membre de la famille, notamment un conjoint, constitue un comportement inacceptable, peuvent hésiter à se considérer comme victimes de violence ou de maltraitance criminelle au sens légal du terme à la suite de telles actions (Hamby et Gray-Little, 2000 : 178; Straus et Gelles, 1990 : 16, 61, 504; Straus, 1993 : 72).

2. Les données de l'*Enquête sociale générale 1988* sur la victimisation ont été recueillies du 22 janvier au 27 février 1988 et elles portaient sur la victimisation subie au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Les Échelles des tactiques de conflits

Il a fallu mettre au point une méthodologie d'entrevue qui facilite la déclaration des incidents de violence survenus entre les membres d'une même famille. Le sociologue américain Murray A. Straus et ses collaborateurs ont élaboré une telle approche à partir de 1971 (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 26), avec la mise au point d'un instrument connu sous le nom d'Échelles des tactiques de conflits (*Conflict Tactics Scales* ou CTS)³.

La version la plus connue (c'est-à-dire le formulaire R employé lors de l'enquête nationale réalisée aux États-Unis en 1985) de cet instrument est constituée d'une liste de 18 énoncés d'actions auxquelles un membre de la famille a pu avoir recours à l'occasion d'un conflit ou d'une dispute avec un autre membre de la famille (figure 1.1). Ces énoncés sont disposés en ordre croissant de la gravité de la violence employée, à partir d'actions non violentes telles que l'item

Figure 1.1

Liste des énoncés des Échelles des tactiques de conflits, version R de Murray A. Straus, servant à mesurer la violence subie par le répondant de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint

Échelle de raisonnement	Échelle d'agression verbale	Échelle d'agression physique
1. Il (elle) a discuté calmement d'un problème avec vous.	1. Il (elle) vous a insulté(e) ou injurié(e).	1. Il (elle) a lancé un objet dans votre direction.
2. Il (elle) s'est renseigné(e) pour appuyer son point de vue.	2. Il (elle) a boudé ou refusé de discuter d'un problème avec vous.	2. Il (elle) vous a poussé(e), empoigné(e), bousculé(e).
3. Il (elle) a demandé ou essayé de demander à quelqu'un d'autre de l'aider à régler le différend.	3. Il (elle) a quitté les lieux en claquant la porte.	3. Il (elle) vous a giflé(e).
	4. Il (elle) a dit ou fait quelque chose pour vous vexer.	4. Il (elle) vous a frappé(e) à coups de poing ou de pied, mordu(e).
	5. Il (elle) a menacé de vous frapper ou de vous lancer quelque chose.	5. Il (elle) a utilisé un objet pour vous frapper ou essayer de vous frapper.
	6. Il (elle) a lancé quelque chose dans la pièce, cassé, frappé ou donné un coup de pied à quelque chose.	6. Il (elle) vous a battu(e).
		7. Il (elle) vous a étouffé(e).
		8. Il (elle) vous a menacé(e) avec un couteau ou une arme à feu.
		9. Il (elle) a utilisé un couteau ou une arme à feu.

Source : Murray A. Straus et Richard J. Gelles (1990) : 32-33.

Pour une adaptation française, voir également : Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin (1994) : 163.

3. Plusieurs des articles de Murray A. Straus sur les CTS et sur l'analyse de la violence conjugale sont accessibles en ligne sur le site Internet du Family Research Laboratory, à l'Université du New Hampshire : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/>.

« *A discuté calmement d'un problème avec vous* » jusqu'à atteindre un degré de violence susceptible d'occasionner des blessures graves ou même de causer la mort de la victime comme le suggère l'élément « *A utilisé un couteau ou une arme à feu* ».

Les Échelles des tactiques de conflits visent à opérationnaliser une définition de la violence physique (Straus et Gelles, 1990 : 76) exercée au sein de la famille : la violence est ainsi conçue comme « un acte posé avec l'intention réelle ou perçue comme telle de causer une douleur ou une blessure physique à une autre personne » (Rondeau, 1994 : 320; Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 20; Straus et Gelles, 1990 : 21, 76). Contrairement à la définition de la violence employée dans des enquêtes sur la victimisation comme le *National Crime Victimization Survey* américain, l'approche employée par Straus et Gelles ne se préoccupe pas de savoir si la violence est « légale » (résistance à une agression en situation de légitime défense; coups entre joueurs lors d'une rencontre sportive), « légitime » (correction physique modérée d'un enfant par un parent) (Straus et Gelles, 1990 : 76-77) ou considérée comme « normale » (enfants qui se chamaillent).

Les CTS se subdivisent en trois composantes : l'échelle des tactiques de raisonnement (trois énoncés), l'échelle des tactiques d'agression verbale (six énoncés)⁴ et l'échelle des tactiques d'agression physique (neuf énoncés) (Straus et Gelles, 1990 : 36-37). Dans la composante mesurant la violence physique, Straus distingue la « violence mineure » de la « violence grave ». La violence mineure (items 1 à 3), parfois appelée « violence légère », est souvent jugée « normale » par une partie de la population, notamment quand elle est employée par les parents pour discipliner les jeunes enfants ou s'il s'agit d'enfants qui se disputent entre eux (Straus et Gelles, 1990 : 36). Selon Straus, la violence grave (items 4 à 9), parfois appelée « violence sévère », correspond à ce que l'on désigne habituellement par l'expression de « femmes battues » (*wife abuse*) ou d'« enfants maltraités » (*child abuse*) (Straus et Gelles, 1990 : 6), c'est-à-dire que les actions employées comportent un risque élevé de causer des blessures à la victime (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 22; Straus et Gelles, 1990 : 58, 79, 541).

La distinction entre « violence mineure » et « violence grave » recoupe de façon approximative la distinction légale établie dans le Code criminel entre les voies de fait simples et les agressions armées ou les voies de fait graves (Straus et Gelles, 1990 : 58). En outre, des analyses factorielles de l'échantillon de l'enquête réalisée par Straus, Gelles et Steinmetz en 1975 ont permis de déterminer un sous-ensemble d'énoncés susceptibles de comporter un degré élevé de violence physique (Straus et Gelles, 1990 : 38-39); ces énoncés constituent la majorité des éléments compris dans la sous-échelle « violence grave ».

4. L'échelle des tactiques d'agression verbale dans le formulaire R utilisé par Straus et Gelles en 1985 comportait le septième énoncé suivant : « *A pleuré* ». Selon Straus, cet énoncé a été inclus dans le formulaire parce que des répondants avaient mentionné cet élément de manière fréquente dans les entrevues préparatoires à l'enquête et qu'ils se montraient mal à l'aise de ne pas rapporter un tel événement. Cependant, l'énoncé « *A pleuré* » ne fait pas partie de l'échelle et n'a pas été compilé dans les résultats présentés (Straus et Gelles, 1990 : 37).

La liste des actions énumérées dans les CTS n'est pas exhaustive; elle pourrait être raffinée et allongée de façon importante (voir par exemple Renzetti, 1992 : 22-23; Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 308-309). Mais cela n'est pas toujours indispensable, lorsqu'il s'agit non pas d'identifier tous les actes spécifiques commis ou leur fréquence, mais bien de mesurer la prévalence de la violence subie, c'est-à-dire la proportion des **personnes** qui ont été victimes d'agression et de préciser si l'agression en question relève de l'emploi de la violence mineure ou de la violence grave. Cet objectif est atteint dès qu'un répondant répond par l'affirmative à un ou plusieurs des énoncés compris dans les CTS.

Il n'est alors pas nécessaire que les CTS fassent mention de toutes les formes d'agression imaginables : les actions mentionnées dans les CTS sont les plus courantes et les agresseurs recourent dans une grande proportion des cas à plusieurs des tactiques de violence au cours d'un même événement ou lors d'agressions successives. Il peut arriver que des personnes n'aient subi qu'une forme d'agression peu fréquente (par exemple : brûlure intentionnelle avec une cigarette) et qu'elles échappent ainsi à l'identification visée par les CTS; aussi la mesure de la prévalence des incidents demeure-t-elle quelque peu sous-évaluée. Les éléments retenus pour constituer les CTS sont cependant d'une portée suffisamment générale et ils ont une signification suffisamment uniforme dans l'ensemble de la population pour mesurer de manière satisfaisante ce que l'on veut connaître, dans le cadre d'enquêtes auprès de vastes échantillons représentatifs (Straus et Gelles, 1990 : 52).

Les CTS ont été employées dans les enquêtes réalisées par Straus et Gelles aux États-Unis pour mesurer la violence entre tous les membres de la famille : du conjoint envers la conjointe, de la conjointe envers le conjoint, du père ou de la mère envers l'enfant, de l'enfant envers l'un ou l'autre parent, des enfants entre eux, etc. Les échantillons de ces enquêtes comportaient des proportions à peu près égales d'hommes et de femmes. Dans les enquêtes américaines, le répondant précise d'abord la violence qu'il a employée envers un membre de sa famille; il dévoile ensuite la violence subie de la part du vis-à-vis désigné (Straus et Gelles, 1990 : 34). De cette façon, il est possible de mesurer à la fois le comportement du répondant et celui de son partenaire ou de son vis-à-vis à son égard, caractéristique que Straus désigne par l'expression « symétrie dans la mesure » (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 286). La confrontation de ces résultats offre l'occasion de valider les estimations des incidents rapportés par les hommes et les femmes (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 151). Si d'éventuels écarts entre les hommes et les femmes au sujet de la violence infligée sont reflétés par des écarts correspondants quant à la violence subie, il y a peu de chances qu'il s'agisse du résultat de biais de déclaration des hommes ou des femmes (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 69).

Mesure de la violence conjugale dans l'ESG de 1999

Par rapport à la méthodologie préconisée par Straus, l'approche employée par Statistique Canada présente certaines particularités. Une première différence importante concerne la mise en situation qui introduit les CTS. Dans la section D du questionnaire de l'ESG, « Violence physique et sexuelle de la part du conjoint », ce contexte est spécifié par l'introduction suivante : « Afin de bien comprendre le grave problème de la violence en milieu familial, il est essentiel de savoir ce que les gens ont à en dire. Je vais donc vous poser 10 brèves questions et j'aimerais que vous me disiez si, au cours des 5 dernières années, votre mari/femme/conjoint(e) actuel(le) vous a fait subir une ou plusieurs des situations suivantes » (Statistique Canada, 2000a, annexe B : 28; Bunge, 2000 : 13). La même introduction est utilisée, en substituant l'expression « ex-conjoint(e) » à celle de « mari/femme/conjoint(e) actuel(le) » dans la section F, « Violence physique ou sexuelle de la part d'un ex-conjoint ». Le contexte de ces sections sur la violence conjugale est explicitement celui de la violence, qualifié de « grave problème », inséré dans une enquête sur des actes criminels. Par contre, dans ses propres enquêtes, Straus introduit les CTS comme une liste des moyens employés pour résoudre une saute d'humeur, un différend, un conflit ou une divergence d'opinions avec un autre membre de la famille⁵ (Straus et Gelles, 1990 : 6, 33, 35). Cette nuance situationnelle peut influencer sur les résultats (H. Johnson, 2000 : 22; Statistique Canada, 2000b : 9).

L'ESG de 1999 emploie, en deuxième lieu, une version abrégée et modifiée des CTS; cette version abrégée est la même, à quelques détails près, que celle employée lors de l'EVEF en 1993 (Rodgers, 1994 : 3). Les sections sur le raisonnement et l'agression symbolique/verbale des CTS de Straus sont supprimées, à l'exception de l'énoncé « *A-t-il (elle) menacé de vous frapper avec son poing ou avec tout autre objet qui aurait pu vous blesser?* » (figure 1.2). Cet item devient donc intégré à la composante qui mesure l'agression physique. De plus, l'ajout de la mention « *qui aurait pu vous blesser* » tend à exclure les cas où l'objet que l'on menace d'employer est de nature habituellement inoffensive comme une pièce de vêtement, un morceau de tissu ou un coussin. D'ailleurs, Straus et ses collaborateurs ont jugé bon d'ajouter une précision similaire à plusieurs énoncés de l'échelle révisée et augmentée des CTS2 proposée en 1995 (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 287).

Le même ajout a été fait à l'énoncé « *A-t-il (elle) déjà lancé, intentionnellement ou dans un geste d'impatience, un objet qui aurait pu vous blesser?* », à l'item « *Vous a-t-il (elle) poussé, empoigné (agrippé) ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser?* » et à l'item « *A-t-il (elle) déjà frappé avec un objet qui aurait pu vous blesser (exclure les coups portés avec les poings)?* » Menacer avec un

5. Le texte anglais de la mise en situation employée par Straus, Gelles et Steinmetz lors de l'administration des CTS est le suivant : « No matter how well a couple get along, there are times when they disagree, get annoyed with the other person, or just have spats or fights because they're in a bad mood or tired or for some other reason. They also use many different ways of trying to settle their differences. I'm going to read some things that you and your (spouse/partner) might do when you have an argument » (Straus et Gelles, 1990 : 33).

Figure 1.2

Liste des énoncés de l'échelle des tactiques d'agression physique (CTS₁₀), subies par le répondant, de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédentes, *Enquête sociale générale 1999*, sections D et F

1. Est-ce que votre mari/femme/conjoint(e) a menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser?
2. Est-ce qu'il (elle) vous a lancé, intentionnellement ou dans un geste d'impatience, un objet qui aurait pu vous blesser?
3. Est-ce qu'il (elle) vous a poussé(e), empoigné(e), agrippé(e) ou bousculé(e) d'une façon qui aurait pu vous blesser?
4. Est-ce qu'il (elle) vous a giflé(e)?
5. Est-ce qu'il (elle) vous a donné un coup de pied, mordu(e) ou donné un coup de poing?
6. Est-ce qu'il (elle) vous a frappé(e) avec un objet qui aurait pu vous blesser (exclure les coups portés avec les poings)?
7. Est-ce qu'il (elle) vous a battu(e)?
8. Est-ce qu'il (elle) a tenté de vous étrangler?
9. Est-ce qu'il (elle) a utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous?
10. Est-ce qu'il (elle) vous a forcé(e) à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant?

Source : Statistique Canada (2000a) : 28-29 et 34-35.

couteau ou une arme à feu et utiliser un couteau ou une arme à feu font l'objet de deux énoncés distincts dans les CTS de Straus, tandis que l'ESG agrège ces deux items en un seul : « *A-t-il (elle) utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous?* » Enfin, un nouvel énoncé est ajouté à la fin : « *Vous a-t-il (elle) déjà forcé à vous livrer à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant?* » La série de 10 énoncés employés par Statistique Canada apporte donc des modifications notables à l'échelle d'agression physique employée par Straus, Gelles et Steinmetz dans leurs enquêtes et nous utiliserons l'abréviation CTS₁₀ pour bien distinguer cette échelle à 10 énoncés de celle qu'ont utilisée les trois chercheurs américains.

En conséquence, la définition de la violence mineure compte un énoncé additionnel par rapport à celle de Straus, soit celui qui a trait à la menace de frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu blesser. La violence grave mesurée avec la CTS₁₀ inclut l'énoncé sur la coercition sexuelle qui ne se trouve pas dans l'échelle originale de Straus.

Les critiques de divers chercheurs ont amené Straus et ses collègues à proposer, en 1995, d'importants remaniements aux CTS, y compris l'ajout d'une échelle de coercition sexuelle qui comprend sept items et d'une échelle des blessures et des soins médicaux reçus qui comporte six items (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 309). Ces échelles révisées, désignées par le sigle CTS2, incluent également une échelle des tactiques de négociation (6 énoncés), une échelle des tactiques d'agression psychologique (8 énoncés) et une échelle des tactiques d'agression physique (12 énoncés). Au total, les CTS2 comptent maintenant 39 énoncés. Si l'on considère que le répondant est prié de rapporter le comportement de son conjoint ou ex-conjoint à son égard, de

même que son propre comportement envers ce conjoint ou ex-conjoint, les CTS2 comptent 78 énoncés (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 310-312). Cependant, il n'existe que quelques enquêtes pour lesquelles ces nouvelles échelles ont été soumises à de vastes échantillons représentatifs de l'ensemble des personnes vivant avec un conjoint ou ayant un ex-conjoint.

Les modifications et les ajouts apportés par Statistique Canada à la liste des actions énumérées dans la CTS₁₀ permettent de dresser une liste d'incidents susceptibles de constituer des offenses criminelles au regard du Code criminel canadien (Rodgers, 1994 : 3; Bunge, 2000 : 12). Il faut cependant préciser, d'une part, que cette liste d'actions ne fait pas l'objet d'une énumération telle quelle dans le Code criminel canadien; d'autre part, un incident ne peut habituellement être considéré comme une « infraction réelle » ou constituer une « plainte fondée » qu'au terme de l'enquête policière et du processus judiciaire qui peut s'ensuivre. Pour cette raison, dans l'analyse qui suit, les expressions « actes ou incidents de violence conjugale » ou « agressions ou attaques physiques » seront employées de préférence à l'expression « crimes de violence conjugale ».

Par ailleurs, la procédure suivie dans l'ESG pour soumettre les énoncés de la CTS₁₀ aux répondants présente des différences notables par rapport à la méthode suivie par Straus. L'une des plus importantes est que l'on demande au répondant de ne préciser que les actes de violence subis de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint, sans l'inviter également à mentionner ceux qu'il a pu lui infliger (Straus et Gelles, 1990 : 33). Cette restriction fait disparaître la « symétrie dans la mesure » employée par Straus et plusieurs autres chercheurs, ce qui a pour effet d'exclure une validation des taux de prévalence des incidents rapportés réciproquement par les hommes et les femmes, alternativement considérés comme victimes et agresseurs (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 151).

Une dernière différence notable a trait à la période de référence visée par la CTS₁₀. Dans le cas de l'ESG de 1999, la période de référence comprend les cinq dernières années avant l'enquête. On demande donc aux répondants de se rappeler, de façon précise, des événements qui ont pu survenir jusqu'à cinq ans auparavant. Dans le cas des enquêtes américaines, la période de référence visée par l'administration des CTS portait sur les 12 mois précédant l'enquête. Advenant le cas où le répondant ne mentionnait aucune violence au cours de cette période, il lui était demandé d'indiquer s'il y en avait eu auparavant, sans exiger plus de précision (Straus et Gelles, 1990 : 33). En 1993, le questionnaire de l'*Enquête sur la violence envers les femmes* (EVEF) portait sur la durée totale de l'union avec le conjoint actuel ou un ex-conjoint.

Straus mentionne que, sur douze mois, la qualité et la fiabilité de la mémoire des répondants peuvent devenir un facteur problématique, susceptible d'amoin-drir la validité des résultats, particulièrement en ce qui concerne les énoncés associés à la violence mineure (Straus et Gelles, 1990 : 55). Durand (1994 : 75-76) a soulevé le problème relatif à la capacité de rappel d'événements lointains inhérent à l'approche employée par l'EVEF en 1993. Par contre, la section de

l'ESG de 1999 sur la victimisation criminelle s'en tient aux 12 mois précédant l'enquête pour le décèlement des incidents de violence subis par les répondants, de même que les enquêtes sur la victimisation réalisées en 1988 et en 1993 à l'occasion de l'ESG.

Définition des indicateurs employés

Dans les analyses de la violence conjugale, le taux de prévalence annuelle précise la proportion de la population étudiée qui a été victime d'au moins un acte de violence au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête. Plusieurs auteurs, y compris Straus, ont longtemps utilisé l'expression « taux d'incidence annuelle » comme mesure de la violence conjugale, en lui donnant une signification équivalente à celle de la prévalence annuelle (Straus et Gelles, 1990 : 42, 539, 548). Cependant, l'usage du concept d'incidence dans ce contexte n'est pas adéquat. Selon Péron et Strohmenger (1985 : 140), on entend habituellement par « taux d'incidence d'une maladie » le nombre annuel moyen de nouveaux cas pour 10 000 ou 100 000 personnes. Selon cette dernière définition, le taux d'incidence de la violence conjugale serait mieux approprié pour mesurer la proportion des répondants victimes pour la première fois de violence conjugale au cours de la période considérée. Par ailleurs, une acception nouvelle du concept d'incidence commence à se répandre dans le cadre de l'analyse criminologique : il s'agit de la fréquence ou du nombre total d'incidents commis ou subis au cours d'une période donnée (Thornberry et Krohn, 2000 : 42).

Le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale dans l'ESG de 1999 désigne la proportion des hommes ou des femmes dans la population considérée qui ont été victimes, au moins une fois au cours des cinq années précédant l'enquête, d'une forme quelconque de violence physique de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint, selon le cas.

Ce rapport se conforme à la convention proposée par Straus de suivre l'usage établi par les agences statistiques en matière de mesure de la criminalité pour la présentation des résultats de l'enquête (Straus et Gelles, 1990 : 548, 551) : la prévalence annuelle désignera le taux, pour 1 000 hommes ou femmes, des victimes d'au moins un incident de violence au cours des 12 mois précédents. C'est aussi la règle adoptée par Statistique Canada dans ses analyses de la victimisation criminelle (Besserer et Trainor, 2000; Sacco et Johnson, 1990; Wright, 1995). La prévalence sur cinq ans désignera le taux, pour 1 000 hommes ou femmes dans la population considérée, des victimes d'au moins un incident de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Le symbole « ‰ » (pour mille) sera employé, le plus souvent, pour indiquer le taux relatif à la population considérée. Enfin, les taux de prévalence ainsi que les proportions présentés dans ce rapport seront établis à partir des données non arrondies; par ailleurs, les fréquences seront arrondies à la centaine la plus rapprochée.

Définition de « conjoint actuel » et d'« ex-conjoint »

Dans ce rapport, les taux de prévalence de la violence conjugale sont établis en fonction des personnes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête et de celles qui font état d'un ex-conjoint (ou d'ex-conjoints, s'il s'en trouve plus d'un) avec qui elles ont déjà vécu dans le passé. Les personnes ayant un « conjoint actuel » sont celles pour qui la variable PRTYPE précisait que « le répondant est marié au conjoint vivant dans le ménage » (PRTYPE=1) ou que « le répondant est en union libre avec le conjoint vivant dans le ménage » (PRTYPE=2)⁶. Cependant, dans le cas des « conjoints actuels », les personnes vivant avec un conjoint de même sexe (PRTYPE=3) n'ont pas été retenues⁷, afin de ne présenter des résultats que pour les femmes vivant avec un conjoint masculin et vice versa.

Les personnes faisant état d'un (ou de plusieurs) ex-conjoints sont celles qui, à la question relative à leur statut matrimonial au moment de l'enquête (variable MARSTAT), ont indiqué qu'elles étaient veuves, séparées ou divorcées. La catégorie des répondants ayant un ex-conjoint comprend, en outre, les personnes qui ont répondu « oui » à la question « *Avez-vous déjà été marié(e) ou avez-vous déjà vécu en union libre?* » (E0A=1), dans le cas de personnes qui se sont dites célibataires (jamais mariées) ou de celles qui ont refusé de déclarer ou qui ont déclaré ne pas connaître leur état matrimonial. La catégorie inclut également celles qui ont acquiescé à la question « *Avez-vous déjà été marié(e) ou avez-vous déjà vécu en union libre avec quelqu'un d'autre que votre conjoint actuel?* » (E1=1), dans le cas des répondants mariés ou vivant en union libre au moment de l'enquête. Quant à la catégorie des ex-conjoints, l'enquête ne permet pas de déterminer les cas où l'ex-conjoint était un conjoint de même sexe de sorte qu'il n'a pas été possible d'exclure les conjoints de même sexe pour ne mesurer que la violence subie par des femmes de la part d'un ex-partenaire masculin et vice versa. Même si la violence subie de la part d'un ex-conjoint peut être le fait d'une personne de même sexe dans une faible proportion des cas, la présentation des résultats adoptera la convention selon laquelle les femmes ont été victimes d'un ex-conjoint masculin et vice versa, afin de faciliter la compréhension du texte.

La catégorie « conjoint actuel ou ex-conjoint » regroupe l'ensemble des répondants ayant un conjoint actuel ou un (ou plusieurs) ex-conjoint(s), ou les deux à la fois. Ce résultat est estimé directement en ayant recours à un énoncé

6. Le dictionnaire des données du fichier principal de l'enquête sur la victimisation de 1999 est consultable sur le site de plusieurs universités québécoises ou canadiennes. Au Québec, ce document est accessible, notamment, à l'adresse suivante : http://sherlock.mcgill.ca/ENQ-10205/doc/esgc13m99app_ev2.pdf. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://sherlock.mcgill.ca/ENQ-10205/doc/esgc1399que.pdf>.

7. Selon Statistique Canada, « moins de 1 % des personnes faisant partie de l'échantillon ont indiqué qu'elles vivaient avec un partenaire de même sexe. Les statistiques sur la violence sont donc fondées sur un échantillon trop petit pour que soient fiables les estimations sur l'étendue de la violence dans ces relations » (Bunge, 2000 : 11). Dans le cas de la violence infligée par des ex-conjoints, il n'est pas possible de déterminer les cas où l'ex-conjoint est une personne du même sexe.

conditionnel qui sélectionne les répondants de l'échantillon appartenant à l'une OU l'autre des catégories. Cela assure également que les répondants appartenant à l'une ET l'autre catégorie ne sont pas comptabilisés deux fois. Comme les conjoints de même sexe ne sont pas exclus chez les répondants déclarant un ex-conjoint, la compilation des résultats a pour effet de réintroduire un nombre infime de personnes ayant un conjoint actuel de même sexe qui ont également déclaré un ex-conjoint. Dans un tel cas, la somme des résultats concernant les victimes du conjoint actuel et celles qui ont été agressées par un ex-conjoint s'avère parfois légèrement inférieure au résultat compilé directement en fonction de la catégorie agrégée des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, puisque cette compilation a pour effet de réintroduire quelques répondants ayant un conjoint de même sexe dans la catégorie « conjoint actuel ».

Dans la plupart des cas cependant, la somme des résultats concernant les victimes du conjoint actuel et celles d'un ex-conjoint est plus grande que l'estimation compilée directement. Cet écart découle du fait qu'un nombre limité de personnes rapportent des incidents subis de la part du conjoint actuel, de même que des agressions physiques de la part d'un ex-conjoint; la compilation directe évite que les individus appartenant aux deux catégories soient comptabilisés deux fois.

Dans ce cas également, la présentation des résultats relatifs à l'ensemble des victimes de violence conjugale au cours des chapitres suivants adoptera comme convention que les femmes ont été victimes de leur conjoint ou d'un ex-conjoint de sexe masculin, ou des deux, et que les hommes rapportent des incidents de violence conjugale de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe, ou des deux, selon le cas.

Dénominateurs employés pour le calcul des taux de prévalence

Dans le cas des personnes vivant avec un conjoint actuel, le choix d'un dénominateur pour le calcul des taux de prévalence annuelle ou sur cinq ans ne pose aucune difficulté. Il est aisé de convenir que toute personne vivant avec un conjoint au moment de la réalisation de l'ESG est susceptible d'être exposée à la violence conjugale au cours de la période visée par l'enquête.

Dans le cas des personnes qui font mention d'un (ou de plusieurs) ex-conjoints, la sélection d'un dénominateur nécessite d'examiner de plus près l'approche employée dans l'ESG de 1999 avec cette catégorie de répondants.

La section E du questionnaire de 1999 consacrée à la violence subie de la part d'un ex-conjoint commence par confirmer si le répondant a eu un ou plusieurs ex-conjoints. Elle établit ensuite si le répondant a eu des contacts avec un ex-conjoint au cours des cinq dernières années. Par la suite, à la section F du questionnaire, les 10 énoncés de la CTS₁₀ sont soumis uniquement aux répondants qui ont été en contact avec un ex-conjoint pendant cette période.

Cette procédure soulève la question du dénominateur qu'il convient d'employer pour calculer les taux de prévalence de la violence conjugale de la part d'ex-conjoints (H. Johnson, 2000 : 22). Statistique Canada considère que le répondant a eu une « relation antérieure » s'il « a déjà été marié ou a vécu en union libre avec une personne autre que son conjoint/partenaire actuel et s'il est entré en contact avec cette personne pendant les derniers cinq ans » (Bunge, 2000 : 11, encadré).

Un dénominateur circonscrit à la définition de « relation antérieure » peut exclure de la population à risque les personnes qui ont délibérément évité depuis plusieurs années tout contact avec leur ex-partenaire dans le but, précisément, d'échapper à un ex-conjoint violent, après la dissolution de l'union, ou pour prévenir tout risque de se trouver dans une situation susceptible de conduire à des incidents de violence (Johnson et Hotton, 2001 : 33, note 29; Hotton, 2001 : 2, note 1).

Dans une analyse des résultats de l'ESG de 1999, Bunge utilise comme dénominateur le sous-groupe des répondants ayant une « relation antérieure », et non l'ensemble des répondants qui ont déclaré un ou plusieurs ex-conjoints (Bunge, 2000 : 11). Cette façon de faire contribue à hausser de façon importante les taux de prévalence calculés (H. Johnson, 2000 : 22). Cependant, la mention de cette définition restrictive du dénominateur employé n'accompagne pas chacun des tableaux où il est fait mention des personnes ayant une relation antérieure. Par exemple, dans le titre du tableau 2.3 (Bunge, 2000 : 14), il est fait mention de violence conjugale par un « ex-conjoint », tandis que les taux de prévalence présentés dans l'analyse sont établis à partir de la définition plus restrictive de « relation antérieure ».

Ainsi, la différence réelle entre « relation antérieure », « ex-conjoint » ou « ex-partenaire » s'estompe au fil de l'analyse. Il devient risqué d'attribuer par inadvertance les taux de prévalence ainsi calculés à l'ensemble des personnes qui ont fait mention d'un ex-conjoint lors de l'enquête, alors que le groupe correspondant à la définition de « relation antérieure » inclut un peu moins de 41 % de l'ensemble de celles qui font état d'un ex-conjoint au Canada.

Un dénominateur établi avec cette approche est susceptible de présenter de nombreux biais de sélection au sein du groupe des répondants déclarant un ex-conjoint au moment de l'enquête. En d'autres termes, le groupe des répondants ayant une « relation antérieure » n'est pas représentatif de la population des répondants ayant un ou plusieurs ex-conjoints et il constitue un sous-groupe particulier d'individus davantage exposés à des relations conflictuelles avec un ex-conjoint.

Si l'on compare les répondants en contact avec leur ex-conjoint au cours des cinq dernières années et les répondants sans contact avec un ex-conjoint au cours de cette même période dans l'ensemble du Canada, on observe des différences importantes en ce qui a trait à la plupart des variables sociodémographiques. Il en ressort, notamment, que 31 % des répondants entrés en contact avec leur ex-conjoint ont entre 15 et 34 ans et que 17 % ont 55 ans et plus,

par comparaison à 13 % et à 45 % respectivement dans le cas des répondants sans contact avec leur ex-conjoint. Chez les femmes entrées en contact avec un ex-conjoint, 15 % ont un enfant de 5 ans ou moins et 28 % ont des enfants âgés de 6 à 18 ans, comparativement à 7 % et à 15 % respectivement chez les femmes sans contact avec leur ex-conjoint. En outre, 28 % des femmes en contact avec un ex-conjoint se définissent comme des mères monoparentales, par rapport à 9 % des femmes sans contact avec leur ex-conjoint.

De telles statistiques laissent croire que, dans une partie importante des cas, le fait de maintenir un contact avec un ex-conjoint découle d'une obligation à cet effet. C'est le cas, notamment, lorsque des enfants sont issus de l'union et que chacun des parents doit assumer à tour de rôle la garde des enfants et prendre part avec l'autre parent aux décisions relatives à ces enfants. Lorsque la dissolution de l'union est récente, des rencontres sont souvent nécessaires pour établir les modalités de la garde des enfants ou celles qui découlent de la dissolution de l'union, telles que des séances de médiation, la conclusion d'un divorce, la répartition du patrimoine ou la fixation d'une pension alimentaire. Par contre, à défaut d'un contrat de mariage ou en l'absence d'enfants issus de l'union, il est plus facile aux ex-conjoints d'éviter tout contact à la suite de la rupture, notamment pour minimiser le risque d'agression éventuelle de la part d'un ex-conjoint.

En choisissant comme dénominateur un sous-groupe constitué d'individus plus exposés à des contacts de nature conflictuelle, l'établissement de taux de prévalence de la violence conjugale limités aux personnes ayant une « relation antérieure » risque d'être biaisé. Par conséquent, les taux de prévalence de la violence conjugale chez les ex-conjoints seront établis en prenant comme dénominateur l'ensemble des répondants ayant un ou plusieurs ex-conjoints, en tenant pour acquis qu'il existe un risque, si minime soit-il, de subir de la violence conjugale de la part d'un ex-partenaire, à partir du moment où existe un ex-conjoint⁸.

8. Comme il s'agit d'évaluer la prévalence au cours des cinq années précédentes, une estimation précise des taux d'exposition au risque de violence conjugale exigerait de retirer du dénominateur les personnes dont l'ex-conjoint est décédé cinq années ou plus avant l'enquête. En effet, dans ce cas, l'exposition à la violence conjugale de la part de cet ex-conjoint s'avère inexistante. Cependant, l'enquête ne fournit pas d'information sur le moment du décès de l'ex-conjoint, le cas échéant. Il en découle que les taux estimatifs de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint que l'on obtiendrait en faisant un tel ajustement seraient un peu plus élevés que les taux présentés dans cette section et dans la suite de ce rapport. Ainsi, si l'on soustrait du dénominateur employé pour calculer le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale le nombre des personnes qui se disent veufs ou veuves au moment de l'enquête et qui ne sont pas entrées en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq dernières années, on obtient, dans l'ensemble du Canada, un taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint de 102 ‰ chez les hommes et de 141 ‰ chez les femmes, comparativement à des taux de 94 ‰ et de 108 ‰ respectivement pour l'ensemble des répondants ayant un ex-conjoint. Par contre, il est possible, dans certaines situations de veuvage, qu'il n'y ait pas eu de contact avec un ex-conjoint depuis cinq ans, même si le décès de ce dernier est plus récent. Il est également possible que la personne soit veuf ou veuve d'un conjoint antérieur et qu'elle ne soit pas entrée en contact avec un autre ex-conjoint ultérieur, encore vivant au moment de l'enquête. Pour établir de la manière la plus exacte possible la population à risque de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint vivant, il faudrait établir si l'ex-conjoint est décédé et si ce décès est survenu plus de cinq ans auparavant. Lorsqu'on utilise comme dénominateur les seules personnes qui sont entrées en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes, les taux de prévalence de la violence conjugale subie de la part d'une « relation antérieure » au cours des cinq dernières années s'établissent à 215 ‰ chez les hommes et à 281 ‰ chez les femmes (Bunge, 2000 : 11). L'établissement d'un dénominateur approprié n'est donc pas une question d'importance secondaire dans le calcul du taux de prévalence.

Échantillon de l'ESG, coefficients de variation et fiabilité des estimations

L'ESG de 1999 sur la victimisation a été réalisée par Statistique Canada, au moyen d'entrevues téléphoniques. La population visée par l'ESG comprenait toutes les personnes de 15 ans et plus vivant au Canada, à l'exception du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi que des pensionnaires à plein temps d'établissements : hôpitaux, centres ou foyers d'accueil pour personnes âgées, communautés religieuses, casernes militaires ou établissements correctionnels. Il est vraisemblable que les maisons ou centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale font également partie des établissements non couverts par l'ESG.

La collecte des données a débuté au mois de février 1999 et pris fin en décembre 1999. L'échantillon a été réparti de manière égale sur cette période de 11 mois, exception faite d'un échantillon additionnel dans la province de Terre-Neuve. L'ESG comprend 25 876 observations, dont 11 607 hommes et 14 269 femmes, dans l'ensemble du Canada. Au Québec, l'échantillon compte 4 631 observations, dont 2 030 hommes et 2 601 femmes⁹. Le taux de réponse dans l'ensemble du Canada pour l'ESG de 1999 atteint 81,2 %¹⁰.

La région du Québec est celle qui a été la moins échantillonnée parmi les cinq régions du Canada, même si le Québec s'est avéré, dans les enquêtes précédentes sur le même sujet, la région ayant les taux de victimisation criminelle les moins élevés du Canada (Sacco et Johnson, 1990 : 36; Wright, 1995 : 4). Dans ce cas, un faible échantillonnage contribue à réduire davantage la fiabilité des estimations que l'on obtient.

La fiabilité d'une estimation obtenue au moyen d'un échantillon augmente généralement avec le nombre d'observations sur lesquelles elle repose. Ainsi que le mentionne Statistique Canada, « comme il est inévitable que les estimations d'une enquête seront sujettes aux erreurs d'échantillonnage, il est de bonne pratique que les chercheurs donnent à l'utilisateur une idée de l'ordre de grandeur de cette erreur ». Cette information sur la variabilité d'échantillonnage de l'estimation est fournie par le coefficient de variation, défini comme le « quotient de l'erreur-type de l'estimation et de l'estimation elle-même et qui prend la forme d'un pourcentage de cette dernière¹¹ ».

9. Le ratio de la population féminine de 15 ans et plus sur la population masculine de 15 ans et plus est de 1,04 au Québec en 1999; par contre, le ratio de l'échantillon féminin sur celui de l'échantillon masculin est de 1,28 au Québec. La population masculine de 15 ans et plus au Québec a donc été sous-échantillonnée par rapport à la population féminine correspondante. Ce sous-échantillonnage peut contribuer à faire augmenter les coefficients de variation dans le cas du Québec.

10. Il s'agit du taux de réponse après traitement. Le taux de réponse observé sur le terrain pendant la collecte était de 81,3 %. La différence s'explique du fait que quelques cas ont changé de statut lors du traitement (Statistique Canada, 2000a : 23, note 5).

11. Dans la documentation sur le fichier des microdonnées de l'enquête sur la victimisation de 1999, Statistique Canada fournit des tableaux des coefficients de variation qui permettent d'évaluer la variabilité d'échantillonnage approximative des estimations obtenues. Les tableaux de la variabilité d'échantillonnage approximative tiennent compte de « l'effet de plan » de l'échantillon. Statistique Canada a évalué cet effet pour les tableaux des variances approximatives en le calculant d'abord pour une grande diversité de caractéristiques et en choisissant, parmi les valeurs ainsi dégagées, une valeur « prudente » qui ne donnerait pas une fausse

Selon Statistique Canada, les estimations obtenues ne devraient pas faire l'objet d'une diffusion générale lorsque le coefficient de variation est supérieur à 33,3 %, mais, en cas de diffusion, on devrait agir avec une grande prudence et bien mettre le lecteur en garde contre la très haute variabilité d'échantillonnage des estimations. Dans le cas du Canada, les estimations du nombre de personnes possédant certaines caractéristiques (par exemple, le nombre de personnes victimes de violence conjugale) qui se traduisent par un nombre inférieur à 12 000 personnes ont un coefficient de variation approximatif supérieur à 33,3 %. Dans le cas du Québec, ce seuil s'établit à près de 15 000 personnes.

Lorsque le coefficient de variation prend une valeur allant de 16,6 % à 33,3 %, les estimations peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction, mais accompagnée d'une mise en garde au sujet de la haute variabilité d'échantillonnage des estimations. Au Canada, des coefficients de variation situés à l'intérieur de cet intervalle s'appliquent aux estimations allant de 12 000 à un peu moins de 50 000 personnes de 15 ans et plus. Dans le cas du Québec, l'intervalle correspondant va d'un peu moins de 15 000 personnes à un peu moins de 60 000. Le coefficient de variation est moindre que 16,6 % lorsque la valeur des estimations est égale ou supérieure à 50 000 au Canada et à 60 000 au Québec. Dans ce cas, les estimations peuvent faire l'objet d'une diffusion générale sans restriction ni mise en garde.

Dans le cas où l'estimation est présentée sous forme de proportion, qu'il s'agisse d'un taux ou d'un pourcentage, le coefficient de variation dépend de l'ordre de grandeur tant de la proportion elle-même que du numérateur sur lequel est basée la proportion. Les estimations de la valeur d'une proportion sont plus sûres que la seule estimation du numérateur correspondant, surtout si elles atteignent 50 % et plus. Il est donc possible que le coefficient de variation relatif au nombre de personnes possédant une caractéristique soit trop élevé pour en permettre la diffusion, tandis qu'une proportion utilisant ce même nombre comme numérateur pourra être diffusée.

Dans le cas du Québec, la taille plus restreinte de l'échantillon a pour conséquence que les estimations du nombre de personnes victimes de violence conjugale présentées dans cette monographie se caractérisent très souvent par une variabilité d'échantillonnage élevée, avec un coefficient de variation se situant entre 16,6 % et 33,3 %. Il est suggéré de toujours comparer le résultat présenté pour le Québec avec l'estimation du nombre ou de la proportion obtenue pour l'ensemble du Canada. Si la proportion obtenue pour le Québec s'écarte de manière importante de celle que l'on a obtenue pour le Canada, il y a lieu de faire preuve de prudence dans l'interprétation d'un tel résultat. Les estimations dont le coefficient de variation approximatif dépasse 33,3 % sont, dans la plupart des cas, supprimées des tableaux présentés

impression de haute précision (Statistique Canada, 2000a : 35). On peut consulter la documentation sur l'enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation, y compris les tableaux de variance approximative, sur les sites de plusieurs universités québécoises ou canadiennes, par suite de la politique adoptée par Statistique Canada en vue de faciliter l'accès aux données d'enquête. Au Québec, ce document est notamment consultable à l'adresse suivante : http://sherlock.crepuq.qc.ca/cgi-bin/sherlock.pl?langue=F&action=MPCP&choix_public=IE&no_enquete=ENQ-10205.

dans ce rapport. À l'occasion, certaines estimations ayant un coefficient de variation supérieur à 33,3 % pourront être utilisées au cours de l'analyse, mais la valeur approximative du coefficient de variation de cette estimation sera précisée chaque fois.

Dans les tableaux de ce rapport, la valeur des statistiques supprimées en raison de la non-fiabilité de l'estimation obtenue sera remplacée par le symbole « — » (donnée infime). Il importe toutefois, afin de bien interpréter les résultats, de prendre note que les valeurs ainsi supprimées ne sont pas nécessairement voisines de zéro. Ainsi, les estimations non fiables, en raison de la taille limitée de l'échantillon, peuvent parfois représenter jusqu'à 14 000 personnes environ au Québec. Au Canada, cette valeur peut parfois s'élever jusqu'à 11 000 personnes.

Prévalence de la violence conjugale au Québec et au Canada

Cette section offre un aperçu de la prévalence de la violence conjugale au Québec et dans les autres régions du Canada au cours des 12 mois et des cinq années précédant l'ESG de 1999. Elle comporte également une discussion sur les distinctions méthodologiques entre les échantillons de population et les groupes cliniques, suivie de quelques comparaisons avec d'autres enquêtes sur la violence conjugale réalisées au Canada et aux États-Unis.

Comme un grand nombre d'autres enquêtes effectuées auprès de la population au moyen d'un échantillon représentatif, l'ESG de 1999 montre que la violence conjugale constitue un phénomène largement répandu tant chez les hommes que chez les femmes (Bunge, 2000 : 11). Ainsi, au Québec, au cours des cinq années précédant l'enquête de 1999, un homme sur 16 et une femme sur 15 rapportent avoir subi au moins un incident de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Chez les personnes vivant avec un conjoint actuel, les rapports correspondants s'établissent à un homme sur 26 et à une femme sur 34, comparativement à un homme sur 11 et à une femme sur 9, dans le cas des personnes ayant un ex-conjoint¹².

Victimes du conjoint actuel

Au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation de 1999, la violence conjugale subie de la part du partenaire actuel a atteint un homme sur 77 et une femme sur 60 au Québec. De telles proportions représentent 23 700 hommes sur les 1 820 100 vivant avec une conjointe et 29 900 femmes sur les 1 793 200 vivant avec un conjoint au moment de l'enquête (tableau 2.1). Ces

12. Le fichier des microdonnées de l'enquête sur la victimisation contient des variables agrégées qui précisent si le répondant a subi au moins un incident de violence conjugale, parmi les 10 catégories d'incidents constituant la CTS₁₀, au cours des 12 derniers mois ou, sinon, au cours des cinq dernières années. Ces variables agrégées permettent d'établir la prévalence de la violence subie, soit de la part du conjoint actuel (CRVIOL), soit d'un ex-conjoint (EXVIOL), soit de l'un ou l'autre (PRVIOL). Chacune de ces variables est dérivée à partir des réponses à plusieurs questions. Ainsi la variable CRVIOL repose sur les valeurs prises par les variables D1 à D11, D13, D14YEAR et D14MONTH. Lorsque CRVIOL est égal à 1, il y a eu au moins un incident de violence au cours des 12 mois précédents; sinon, lorsque CRVIOL est égal à 2 ou 3, tous les incidents de violence sont survenus au cours des cinq dernières années, mais pas dans les 12 mois précédents (ou bien le répondant n'a pas établi qu'il était survenu des incidents de violence au cours des 12 mois précédents). Voir le *Dictionnaire des données du fichier principal de l'enquête sur la victimisation de 1999* : E87, http://sherlock.mcgill.ca/ENQ-10205/doc/esgc13m99app_ev2.pdf.

Tableau 2.1

Prévalence sur 12 mois et prévalence sur cinq ans de la violence conjugale totale subie par les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la région du Canada, 1999

Région	Conjoint actuel		Ex-conjoint		Conjoint actuel ou ex-conjoint	
	n ^{1,2}	‰	n ^{1,2}	‰	n ^{1,2}	‰
Prévalence sur 12 mois³						
Homme						
Maritimes	6 800	11	—	—	8 800	12
Québec	23 700	13	15 800	20	39 500	18
Ontario	30 200	11	16 800	18	46 900	14
Prairies	25 200	21	8 600	20	33 800	23
Colombie-Britannique	37 900	37	—	—	44 100	36
Total Canada	123 700	17	47 800	17	173 100	19
Femme						
Maritimes	8 600	15	—	—	13 700	17
Québec	29 900	17	32 800	31	62 700	25
Ontario	30 300	11	34 800	24	65 100	18
Prairies	30 400	26	18 200	27	47 100	29
Colombie-Britannique	19 900	21	9 700	17	29 600	22
Total Canada	119 100	17	100 600	25	218 200	22
Prévalence sur cinq ans⁴						
Homme						
Maritimes	20 800	35	21 900	111	42 500	60
Québec	70 200	39	73 700	93	139 000	62
Ontario	83 400	30	73 900	80	152 700	47
Prairies	57 700	47	50 800	117	107 600	74
Colombie-Britannique	61 600	61	39 000	93	101 000	83
Total Canada	293 700	40	259 200	94	542 900	61
Femme						
Maritimes	17 700	30	34 200	118	50 700	64
Québec	52 600	29	113 300	106	165 900	67
Ontario	83 700	31	129 800	90	212 000	58
Prairies	63 000	53	87 100	131	146 600	92
Colombie-Britannique	38 500	40	73 000	128	110 700	84
Total Canada	255 500	36	437 400	108	685 900	70

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les conjoints de même sexe ne sont pas inclus parmi les répondants qui ont déclaré de la violence subie de la part du conjoint actuel. Cependant, la compilation directe de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint peut avoir pour effet de réintroduire dans la catégorie « conjoint actuel ou ex-conjoint » des personnes victimes du conjoint actuel de même sexe. Comme les personnes victimes du conjoint de même sexe sont exclues de l'estimation du nombre des victimes de la part du conjoint actuel, l'addition des estimations relatives aux conjoints actuels et aux ex-conjoints, qui sont établies séparément, arrive parfois à un total moindre que le résultat que l'on trouve pour la catégorie « conjoint actuel ou ex-conjoint ». Par ailleurs, comme il existe des personnes victimes de leur conjoint actuel qui ont également été victimes d'un ex-conjoint, l'addition des estimations concernant les conjoints actuels et les ex-conjoints, établies séparément, se traduit, dans la plupart des cas, par un total supérieur à celui de la catégorie agrégée « conjoint actuel ou ex-conjoint », puisque ces cas ne sont pas comptabilisés en double dans la catégorie agrégée.

3. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des 12 mois précédant l'enquête.

4. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des cinq années précédant l'enquête.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

résultats se traduisent par un taux de prévalence annuelle de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel de 13 ‰ chez les hommes et de 17 ‰ chez les femmes. Dans ces estimations, les répondants vivant avec un conjoint de même sexe ne sont pas inclus, de sorte qu'il s'agit d'incidents de violence subis par des femmes de la part d'un conjoint masculin et vice versa.

Au Canada, la prévalence annuelle de la violence conjugale se situe à 17 ‰ tant chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, les taux de prévalence varient de 37 ‰ en Colombie-Britannique à 11 ‰ en Ontario et dans les Maritimes. Dans le cas des femmes, ces taux vont de 26 ‰ dans les Prairies à 11 ‰ en Ontario. Le Québec occupe ainsi la place médiane au sein des régions canadiennes, tant chez les hommes que chez les femmes.

Les taux de prévalence de la violence subie de la part du partenaire actuel au cours des cinq années antérieures à l'enquête apportent un constat inattendu. La prévalence sur cinq ans au Québec s'élève à 39 ‰ chez les hommes et elle atteint 29 ‰ chez les femmes, soit un effectif d'environ 70 200 hommes et 52 600 femmes. Les taux correspondants dans l'ensemble du Canada s'élèvent respectivement à 40 ‰ et à 36 ‰. Chez les hommes, les taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale dans les régions canadiennes vont de 61 ‰ en Colombie-Britannique à 30 ‰ en Ontario. Dans le cas des femmes, ces taux varient de 53 ‰ dans les Prairies à 29 ‰ au Québec.

Au Québec, un peu plus de 92,4 % des hommes vivant avec une conjointe au moment de l'enquête disent avoir été exempts de violence physique de la part de leur conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête; chez les femmes, cette proportion atteint 94,5 %. Les taux correspondants sont de 90,4 % et de 91,5 % au Canada. Seule une faible proportion des hommes (3,8 %) et des femmes (2,5 %), au Québec, sont classés comme « non déclarés » ou comme « non déclarés – cheminement incertain »; au Canada, ces proportions sont de 5,7 % et de 5,0 %.

Il peut paraître étonnant au premier abord que les taux quinquennaux de prévalence de la violence subie de la part de la conjointe présentent chez les hommes une valeur qui dépasse celle observée chez les femmes au Québec et au Canada, d'autant plus que les taux de prévalence au cours des 12 mois précédant l'enquête semblent plus faibles. Si de telles différences devaient s'avérer significatives, le contraste entre les taux de prévalence sur cinq ans et sur 12 mois pourrait indiquer que les hommes ont tendance à demeurer plus longtemps que les femmes dans une union marquée par la violence conjugale. Il est également possible que la « désistance¹³ » à la violence conjugale soit plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et que cela contribue à expliquer l'écart observé entre la victimisation mesurée sur une période de cinq ans et sur celle des 12 mois précédant l'enquête.

13. Le concept de désistance fait référence à l'interruption d'une conduite criminelle. Plus précisément, dans le cas de la violence conjugale, la personne ayant déjà été victime d'incidents de violence rapporte la désistance de son conjoint ou d'un ex-conjoint au moment de l'enquête.

Enfin, parmi les victimes du conjoint actuel au cours des cinq années précédant l'enquête, il est possible de distinguer trois sous-groupes (données non présentées). Un premier sous-groupe est celui des victimes du conjoint actuel qui ne déclarent aucun ex-conjoint. L'agresseur actuel est donc le premier conjoint de la victime. Ce groupe compose la majorité des victimes du conjoint actuel, soit 55 % chez les hommes et 78 % chez les femmes, au Québec; les proportions correspondantes sont de 72 % et de 68 % au Canada. Dans ce sous-groupe, le taux de prévalence de la violence conjugale s'établit à 27 ‰ chez les hommes et à 29 ‰ chez les femmes, au Québec; les taux correspondants se situent à 35 ‰ et à 30 ‰ au Canada.

Le deuxième sous-groupe est celui des victimes du conjoint actuel qui déclarent un (ou plus d'un) ex-conjoint dont elles n'ont pas subi de violence. Ce groupe représente 31 % du total des hommes et des femmes victimes de leur conjoint actuel, au Québec; au Canada, la proportion correspondante s'établit à 27 %. Dans ce sous-groupe, le taux de prévalence de la violence conjugale atteint, au Canada, 57 ‰ chez les hommes et 58 ‰ chez les femmes. Ce taux s'établit à 56 ‰, au Québec, chez les hommes et les femmes réunis.

Le dernier sous-groupe est celui des victimes du conjoint actuel qui déclarent avoir également été victimes d'un ex-conjoint. La taille de l'échantillon au Québec n'est pas suffisante pour obtenir des estimations fiables en ce qui concerne ce groupe. Au Canada, ce sous-groupe constitue environ 3 % du total des hommes et des femmes victimes de leur conjoint actuel. Dans ce sous-groupe, le taux de prévalence de la violence conjugale s'établit à environ 159 ‰ chez les hommes qui ont une conjointe actuelle et qui déclarent une ex-conjointe qui a eu recours à la violence contre eux. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour présenter une estimation dans le cas des femmes. Chez les hommes et les femmes réunis, le taux de prévalence s'établit à 99 ‰.

Victimes d'un ex-conjoint

Environ 15 800 hommes rapportent au moins un incident de violence conjugale de la part d'une ex-conjointe au Québec au cours des 12 mois précédant l'enquête, soit une prévalence annuelle de 20 ‰ (tableau 2.1)¹⁴. Le nombre des femmes victimes d'un ex-conjoint s'élève à 32 800 environ, soit un taux de prévalence annuelle de 31 ‰.

Au Canada, les taux correspondants sont de 17 ‰ chez les hommes et de 25 ‰ chez les femmes. Chez les hommes, les taux varient de 20 ‰ au Québec et dans les Prairies à 11 ‰ en Colombie-Britannique; chez les femmes, ces taux vont de 31 ‰ au Québec à 17 ‰ en Colombie-Britannique.

14. Les dénominateurs servant à établir les taux de prévalence comprennent l'ensemble des personnes qui ont fait mention d'un ex-conjoint. Voir la section « Dénominateurs employés pour le calcul des taux de prévalence » au chapitre 1 de ce rapport.

Le taux de prévalence de la violence conjugale sur cinq ans s'élève à 93 ‰ chez les hommes et à 106 ‰ chez les femmes, au Québec, soit un effectif d'environ 73 700 hommes et 113 300 femmes. Les taux correspondants dans l'ensemble du Canada atteignent respectivement 94 ‰ et 108 ‰. En ce qui regarde les régions canadiennes, les taux varient de 117 ‰ dans les Prairies à 80 ‰ en Ontario chez les hommes et de 131 ‰ dans les Prairies à 90 ‰ en Ontario chez les femmes.

Au Québec, un peu plus de 89,1 % des hommes qui ont fait mention d'une ex-conjointe au moment de l'enquête disent avoir été exempts de violence physique de la part de leur partenaire antérieure au cours des cinq années précédant l'enquête; la proportion des femmes exemptes de violence de la part d'un ex-conjoint atteint 87,8 %. Les taux correspondants sont de 88,1 % et de 86,4 % au Canada. Seule une faible proportion des hommes (1,6 %) ¹⁵ et des femmes (1,6 %), au Québec, sont classés comme « non déclarés » ou comme « non déclarés – cheminement incertain »; au Canada, ces proportions sont de 2,6 % et de 2,8 %.

Les taux de prévalence de la violence conjugale sont plus élevés chez les femmes ayant un ex-conjoint que chez les hommes ayant une ex-conjointe. Si ces écarts devaient s'avérer significatifs, cela pourrait peut-être s'expliquer par le fait que les femmes ont tendance à mettre un terme plus rapidement que les hommes à une relation où elles sont victimes de violence. Une telle explication serait également cohérente avec les écarts observés entre les hommes et les femmes en ce qui a trait aux taux de prévalence sur cinq ans de la violence subie de la part du conjoint actuel. Il se peut aussi que les hommes aient recours à la violence plus souvent que les femmes après la dissolution d'une union. Dans une telle éventualité, il importe de déterminer si la violence conjugale est survenue avant et après la dissolution de l'union, ou si elle a commencé à la suite de la rupture entre les conjoints.

Violence conjugale antérieure ou consécutive à la dissolution de l'union

Dans la majorité des cas de violence de la part d'un ex-conjoint, des incidents sont survenus avant la dissolution de l'union. Au Québec, au cours des 12 mois précédant l'enquête, 90 % des hommes victimes de violence de la part d'une ex-conjointe au cours de cette période ont rapporté avoir subi de la violence conjugale avant la séparation, comparativement à 63 % dans le cas des femmes (tableau 2.2). Les proportions correspondantes sont de 73 % et de 75 % dans l'ensemble du Canada. Au cours des cinq années précédant l'enquête, les proportions des hommes et des femmes victimes de violence avant la dissolution de l'union s'élevaient respectivement à 88 % et à 79 % au Québec, comparativement à 84 % et à 83 % dans l'ensemble du Canada.

15. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation est de 36,4 %. Il convient d'interpréter ce résultat avec prudence.

Tableau 2.2

Répartition des cas de violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon que le moment des incidents est antérieur ou consécutif à la dissolution de l'union et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Moment des incidents	Au cours des 12 mois précédant l'enquête		Au cours des cinq ans précédant l'enquête	
	n ¹	%	n ¹	%
Québec²				
Homme				
Avant la fin de l'union	14 200	90	64 600	88
Après la fin de l'union	—	74	26 000	35
Avant et après la fin de l'union	—	63	18 400	25
Seulement après la fin de l'union	—	—	—	—
Dénominateur				
Victime d'un ex-conjoint	15 800		73 700	
Femme				
Avant la fin de l'union	20 600	63	89 200	79
Après la fin de l'union	18 200	56	46 800	41
Avant et après la fin de l'union	—	34	28 500	25
Seulement après la fin de l'union	—	—	18 300	16
Dénominateur				
Victime d'un ex-conjoint	32 800		113 300	
Canada²				
Homme				
Avant la fin de l'union	35 000	73	217 100	84
Après la fin de l'union	31 000	65	83 200	32
Avant et après la fin de l'union	18 500	39	48 100	19
Seulement après la fin de l'union	12 500	26	35 100	14
Dénominateur				
Victime d'un ex-conjoint	47 800		259 200	
Femme				
Avant la fin de l'union	75 500	75	361 500	83
Après la fin de l'union	54 900	55	172 200	39
Avant et après la fin de l'union	35 700	35	108 800	25
Seulement après la fin de l'union	19 200	19	63 300	14
Dénominateur				
Victime d'un ex-conjoint	100 600		437 400	

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. En principe, la somme des victimes avant la fin de l'union et des victimes uniquement après la fin de l'union devrait être égale au dénominateur. Cependant, au Québec, chez les personnes victimes d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, 5 265 femmes qui ont subi de la violence de la part d'un ex-conjoint ne se sont pas séparées, mais l'ex-conjoint est décédé; au Canada, le nombre de ces femmes se situe à 9 559, comparativement à 1 724 hommes. Le reste de l'écart entre le dénominateur et la somme des victimes avant la fin de l'union et de celles qui rapportent une agression seulement après la fin de l'union s'explique par quelques cas classés « Ne sait pas » ou « Non déclaré » à la question F15 (pendant l'union) ou à la question F16 (après la fin de l'union).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Il peut aussi arriver que la rupture d'une union soit suivie d'incidents de violence de la part de l'ex-conjoint. Au Québec, environ 74 % des hommes et 56 % des femmes victimes de violence conjugale de la part de partenaires antérieurs dans les 12 mois précédant l'enquête ont ainsi subi des incidents de violence par suite de la rupture de l'union. Au Canada, les proportions correspondantes s'établissent respectivement à 65 % et à 55 %. Au cours de la période de cinq ans précédant l'enquête, ces proportions atteignent respectivement 35 % et 41 % au Québec, comparativement à 32 % et à 39 % dans l'ensemble du Canada.

Il peut arriver que les personnes victimes d'incidents de violence au cours de leur union continuent à subir de tels incidents après la rupture de l'union. Au Québec, environ 63 % des hommes et 34 % des femmes victimes de violence de la part d'un ex-conjoint au cours des 12 mois précédant l'enquête disent avoir subi des incidents de violence avant et après la rupture de l'union. Au Canada, les proportions correspondantes sont respectivement de 39 % et de 35 %. Au cours de la période de cinq ans écoulée avant l'enquête, ces proportions s'élèvent à 25 % à la fois chez les hommes et chez les femmes, au Québec. Les proportions correspondantes sont de 19 % et de 25 % au Canada.

Enfin, une certaine proportion des victimes subissent des incidents de violence pour la première fois de la part d'un ex-conjoint à la suite de la rupture de leur union. Cependant, l'échantillon n'a pas une taille suffisante pour permettre de présenter une estimation pour le Québec en ce qui regarde les 12 mois précédant l'enquête. Dans l'ensemble du Canada, environ 26 % des hommes et 19 % des femmes victimes d'un ex-conjoint au cours des 12 mois précédant l'enquête ont subi des incidents de violence pour la première fois après la rupture de leur union. Au Québec, au cours des cinq ans précédant l'enquête, 16 % des victimes de sexe féminin disent avoir subi des incidents de violence pour la première fois après la fin de leur union avec l'ex-conjoint. La taille de l'échantillon n'est pas assez grande pour présenter une estimation fiable dans le cas des hommes, au Québec. Au Canada, 14 % des hommes et 14 % des femmes victimes de violence conjugale de la part d'un ex-conjoint disent avoir subi des incidents de violence conjugale pour la première fois après la dissolution de leur union.

Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

En combinant la violence subie de la part du conjoint actuel et celle infligée par un ex-conjoint, on obtient une mesure de la prévalence totale de la violence conjugale. Au Québec, au cours des 12 mois précédant l'enquête de 1999, un homme sur 57 et une femme sur 40 ont été victimes d'au moins un incident de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint (tableau 2.1). Ces proportions représentent environ 39 500 hommes et 62 700 femmes.

Chez les hommes, le taux de 18 ‰ observé au Québec est comparable à celui que l'on obtient dans l'ensemble du Canada (19 ‰). Au sein des régions canadiennes, les taux vont de 36 ‰ en Colombie-Britannique à 12 ‰ dans les Maritimes. Chez les femmes, le taux est de 25 ‰ au Québec, comparative-ment à 22 ‰ dans l'ensemble du Canada. Parmi les régions du Canada, ces taux varient de 29 ‰ dans les Prairies à 17 ‰ dans les Maritimes.

Dans l'ensemble du Canada, le rang des diverses régions en ce qui concerne les taux de la prévalence annuelle de violence conjugale correspond d'assez près au rang des mêmes régions pour ce qui est des crimes avec violence en général (excluant la violence entre conjoints et envers les aînés), sauf au Québec (données non représentées). Selon l'enquête sur la victimisation de 1999, le taux le plus haut chez les personnes ayant subi au moins un crime avec violence est observé en Colombie-Britannique (67 pour 1 000 femmes et hommes de 15 ans et plus), suivie de la région des Prairies avec 57 ‰. Les Maritimes (50 ‰) et l'Ontario (46 ‰) dépassent de peu le Québec (44 ‰), qui affiche le taux de victimisation le plus bas au Canada en matière de délits avec violence. Par contre, en ce qui a trait à la prévalence annuelle de la violence conjugale, le Québec occupe la place médiane au sein des régions canadiennes dans le cas des hommes et il prend le deuxième rang pour ce qui est des femmes.

Au Québec, le taux de prévalence sur cinq ans des incidents de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint se situe à 62 ‰ (139 000) chez les hommes et à 67 ‰ (165 900) chez les femmes. Au Canada, le taux observé chez les hommes atteint 61 ‰, comparative-ment à un taux de 70 ‰ chez les femmes. Statistique Canada mentionne que l'écart entre le taux masculin et le taux féminin est statistiquement significatif (Bunge, 2000 : 11). Dans les régions du Canada, ces taux vont de 83 ‰ en Colombie-Britannique à 47 ‰ en Ontario chez les hommes, et de 92 ‰ dans les Prairies à 58 ‰ en Ontario chez les femmes.

Enfin, au Québec, environ 89,8 % des hommes ayant fait mention d'une conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au moment de l'enquête disent avoir été exempts de violence physique au cours des cinq années précédant l'enquête; chez les femmes, la proportion correspondante atteint 90,4 %. Ces proportions s'établissent à 87,4 % tant chez les hommes que chez les femmes au Canada. Seule une faible proportion des hommes (4,0 %) et des femmes (2,9 %) sont classés, au Québec, comme « non déclarés » ou « non déclarés – cheminement incertain »; au Canada, ces proportions sont de 6,5 % et de 5,6 %.

Parmi les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, on observe que la proportion du total des victimes qui font l'objet d'agressions de la part du conjoint actuel est nettement plus grande chez les hommes que chez les femmes. Un tel résultat pourrait s'expliquer par une tendance des hommes victimes de leur conjointe actuelle à demeurer plus longtemps que les femmes dans une relation marquée par la violence. Si l'on se réfère aux données du tableau 2.1, la proportion des victimes du conjoint actuel par rapport à l'ensemble des victimes s'établit, au Québec, respectivement à 51 % et à 32 % chez les hommes

et les femmes au cours des cinq années précédant l'enquête; dans l'ensemble du Canada, ces proportions se situent à 54 % et à 37 %. On observe un phénomène similaire quant à la période de 12 mois précédant l'enquête, alors que la proportion des hommes victimes du conjoint actuel atteint 60 % du total des victimes de sexe masculin par rapport à 48 % chez les victimes de sexe féminin au Québec, comparativement à 71 % et à 55 % au Canada. Il ne s'agit cependant que d'une indication indirecte selon laquelle les femmes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel seraient susceptibles de mettre fin plus rapidement que les hommes à une union où elles subissent des incidents de violence. Pour être en mesure de confirmer que les femmes victimes de leur conjoint demeurent moins longtemps que les hommes dans une relation où sévit la violence conjugale, il faudrait disposer de l'information sur les moments du premier incident et de la fin de la relation.

Distinctions méthodologiques entre échantillon populationnel et groupe clinique

Dans l'ESG de 1999, les hommes et les femmes rapportent dans des proportions « semblables » (Bunge, 2000 : 11) avoir subi au moins un incident de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête¹⁶. De telles statistiques sont souvent accueillies avec étonnement, parfois même avec scepticisme et colère (Straus, 1997 : 217) et elles ont donné lieu à des débats théoriques et méthodologiques parfois qualifiés de féroces (Walby et Myhill, 2001 : 503).

La controverse relative aux statistiques sur la violence conjugale comporte plusieurs dimensions théoriques et méthodologiques (Gelles et Loseke, 1993). L'une des plus importantes est sans doute liée au défaut de prendre systématiquement en considération les différences de méthodologie marquées, inhérentes aux diverses approches employées pour mesurer la violence conjugale. Il faut partir de la prémisse qu'une statistique ne peut avoir de validité que dans les limites définies par la méthodologie utilisée pour la produire. Il convient donc de passer brièvement en revue les approches auxquelles les chercheurs peuvent avoir recours pour mesurer le phénomène de la violence conjugale.

Les enquêtes qui parviennent à des taux de prévalence des incidents de violence physique comparables chez les hommes et chez les femmes emploient les CTS mises au point par Straus comme instrument de mesure de la prévalence de la violence conjugale dans le contexte de la résolution de conflits familiaux. En général, les enquêtes les plus fréquemment mentionnées ont été réalisées auprès d'échantillons représentatifs de la population, constitués de personnes choisies de façon aléatoire, composés à parts à peu près égales d'hommes et

16. Statistique Canada a établi que les différences entre les taux de prévalence sur cinq ans de la violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint (y compris les conjoints de même sexe) observés chez les hommes et chez les femmes étaient statistiquement significatives dans l'ensemble du Canada, mais non significatives dans les provinces, sauf en Ontario (Bunge, 2000 : 11-12).

de femmes. De tels échantillons sont représentatifs de l'univers visé, qu'il s'agisse de l'ensemble des personnes vivant avec un conjoint, ou de celui des personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint, que ce soit à l'échelle d'une ville, d'une région ou même d'un pays. Dans un tel cas, les résultats peuvent être généralisés la plupart du temps à l'ensemble de la population de l'univers visé. Les taux annuels de prévalence des incidents d'agression physique obtenus avec cette approche sont en général élevés, et ils peuvent atteindre 10 %, 15 %, 20 % et plus, selon le type de population ou de groupe étudié.

Straus affirme que les études sur les conflits familiaux, sans exception, montrent des taux à peu près égaux d'agression par les hommes et par les femmes (Straus, 1999 : 17; Straus, 1997 : 211). Pour sa part, le chercheur Martin Fiebert a publié, en 1997, une bibliographie annotée des études réalisées par des chercheurs des milieux universitaires sur la violence conjugale subie par les hommes et les femmes. Les études recensées par Fiebert portent tant sur les personnes ayant un conjoint ou un ex-conjoint que sur celles qui vivent des fréquentations amoureuses (*dating relationships*).

Fiebert procède régulièrement à la mise à jour d'une version de ce document, accessible par Internet¹⁷. La plupart des études recensées par Fiebert ont été réalisées à l'aide des CTS de Straus ou d'échelles de mesure de la victimisation étroitement apparentées aux CTS. Cette liste comporte des études réalisées au moyen d'échantillons représentatifs de l'ensemble d'une population (échantillon populationnel) ou d'échantillons représentatifs d'une communauté, qu'il s'agisse, à titre d'exemple, des étudiants d'un collège ou d'une université ou du personnel d'une base militaire.

On y trouve également des analyses menées à partir d'échantillons dont les membres n'ont pas fait l'objet d'un processus de sélection aléatoire. Dans ce cas, il peut s'agir de personnes recrutées au moyen d'annonces, de participants à des groupes de thérapie conjugale invités à faire partie de telles études – et à qui l'on verse une compensation financière –, de participants volontaires dans des classes d'étudiants, etc. Dans un tel cas, les résultats ne peuvent pas être généralisés la plupart du temps, car on ne peut établir la représentativité de l'échantillon.

La version la plus récente de la liste constituée par Fiebert (juin 2003) fait état de 138 articles scientifiques – soit 111 études empiriques et 27 analyses ou revues de littérature – qui démontrent que les femmes ont recours à l'agression physique aussi souvent, parfois plus souvent, que les hommes dans leur relation avec leur conjoint ou leur partenaire masculin (Fiebert, 2003 : [1]).

Walby et Myhill (2001 : 505) distinguent les enquêtes consacrées uniquement à la violence conjugale et familiale des enquêtes sur la violence envers les femmes qui se préoccupent de l'ensemble des situations de victimisation susceptibles de toucher les femmes. L'EVEF de 1993 constitue un exemple d'une enquête sur la violence envers les femmes. Par ailleurs, Straus (1997 : 212;

17. Document en ligne à l'adresse suivante : <http://www.csulb.edu/~mfiebert/assault.htm>.

1999 : 19) souligne qu'il importe de distinguer clairement entre les statistiques sur les conflits familiaux (*family conflict studies*), obtenues avec les CTS, et celles qui apparaissent dans les analyses basées sur les infractions criminelles signalées aux services policiers ou sur des données tirées des enquêtes sur la victimisation criminelle, qu'il classe sous le vocable des *crime studies*.

Pour illustrer cette dernière catégorie d'analyse, Straus donne l'exemple du *National Crime Victimization Survey* (NCVS), réalisé annuellement aux États-Unis (Straus, 1993 : 71; Straus, 1999 : 25). En 1998, les taux annuels de victimisation obtenus chez les 12 ans et plus avec cette enquête s'élevaient à 7,7 % chez les femmes et à 1,5 % chez les hommes (Rennison et Welchans, 2000 : 2). Les taux obtenus avec une enquête sur la victimisation criminelle s'avèrent donc largement inférieurs à ceux que l'on obtient quand l'enquête porte sur la résolution de conflits familiaux. Même s'ils permettent de détecter un plus grand nombre d'incidents de violence physique entre conjoints que les données policières, les renseignements recueillis au moyen des enquêtes sur la victimisation criminelle paraissent toutefois se limiter aux incidents que les victimes considèrent elles-mêmes comme « criminels » et « inacceptables » (Straus, 1997 : 212; Straus, 1999 : 18, 23; Statistique Canada, 2000b : 9; Walby et Myhill, 2001 : 507-508, 514). À ce propos, Walby et Myhill (2001 : 503) mentionnent qu'un remaniement du libellé des questions de certaines enquêtes sur la victimisation criminelle, telles le BCS et le NCVS, afin de favoriser un plus grand nombre de déclarations relatives à des incidents de violence envers les femmes, a permis d'obtenir, dans le cas du NCVS, des taux de prévalence de la violence de la part d'un intime au moins deux fois plus élevés qu'auparavant chez les hommes et chez les femmes.

Les statistiques policières sur la criminalité enregistrent une portion encore plus restreinte des agressions entre conjoints. Les agressions signalées aux services policiers sont, dans la grande majorité des cas, perpétrées par des hommes (Straus, 1999 : 18; Straus, 1997 : 213). En ce qui concerne les incidents de violence conjugale, les statistiques policières comportent des biais de même nature que ceux inhérents aux enquêtes sur la victimisation criminelle (Straus, 1999 : 213), tout en prenant en général un caractère plus accentué.

Dans le cas des statistiques criminelles, de nombreux facteurs de sélection interviennent de façon sous-jacente et contribuent à façonner le résultat observé. Ainsi, dans le cas des infractions criminelles, Thomassin (2000 : 3-4) souligne que les statistiques officielles sur la mesure de la criminalité constituent le produit d'un processus social et que trois étapes doivent être franchies pour qu'un crime fasse partie des statistiques officielles : la détection ou la définition du crime, notamment par la victime; le signalement aux autorités policières et, enfin, l'enregistrement du crime, si l'enquête policière établit que la plainte est fondée. Thomassin indique notamment que les cas de violence conjugale sont bien moins souvent signalés aux autorités que d'autres catégories d'infractions, car les victimes de violence conjugale doivent tenir compte de plusieurs facteurs avant de décider si elles portent le crime à la connaissance des services policiers.

Comme on l'a vu au chapitre précédent, c'est précisément pour remédier à l'incapacité des statistiques de la criminalité ou des enquêtes sur la victimisation criminelle (Statistique Canada, 2000b : 9) à mesurer adéquatement les incidents sujets au déni, comme c'est souvent le cas chez les victimes de violence conjugale, que les CTS et les enquêtes sur la résolution des conflits familiaux ont été mises au point au cours des années 1970. Straus (1999 : 29) souligne néanmoins que les données fournies par ces approches sont toutes deux nécessaires et qu'il convient de continuer à les utiliser, tout en convenant qu'elles ne mesurent pas les mêmes aspects du phénomène de la violence conjugale que les études portant sur la résolution des conflits familiaux.

Outre les statistiques recueillies par les services policiers ou les enquêtes sur la victimisation, il importe également de distinguer entre les statistiques sur la violence conjugale obtenues au moyen d'échantillons aléatoires employés dans les enquêtes sur les conflits familiaux ou les relations amoureuses, et des données recueillies dans un contexte clinique. Il peut s'agir, dans ce dernier cas, de données provenant des dossiers médicaux dans les hôpitaux, de participants à des groupes expérimentaux de recherche en thérapie conjugale, de participants à des thérapies pour conjoints violents à la suite d'un jugement rendu par un tribunal à cet effet ou de groupes de femmes séjournant dans un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Les cas observés dans les dossiers médicaux, ceux que l'on trouve dans les thérapies pour conjoints violents et ceux que l'on observe chez les femmes résidant dans les centres d'hébergement constituent le plus souvent des situations de violence ou de conflit graves qui ne couvrent qu'une faible proportion des incidents de violence physique que les enquêtes réalisées au moyen des CTS permettent de détecter dans des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population.

La plupart des critiques adressées à la méthodologie des CTS et aux résultats qu'elle permet d'obtenir s'appuient soit sur des données policières, soit sur des études réalisées auprès de groupes cliniques, sans que soient mises en évidence et sans que l'on prenne en compte les réelles différences méthodologiques entre les données relatives à des situations de conflit familial obtenues au moyen d'échantillons représentatifs et celles provenant de cas sélectionnés dans un contexte clinique.

À l'instar des cas enregistrés dans les statistiques officielles de la criminalité, les cas observés dans un contexte clinique constituent, dans la très grande majorité des cas, l'aboutissement d'un long processus jalonné d'une suite de décisions qui se traduisent le plus souvent par une sélection progressive des cas les plus graves (M. P. Johnson, 1995 : 289).

Par exemple, dans le cas d'un conjoint violent en traitement, il faut que la conjointe en soit venue à considérer l'agression comme suffisamment grave pour faire appel aux services policiers et pour porter plainte. Il faut que les services policiers, après enquête, aient transmis cette plainte au procureur de la Couronne et que la Couronne conclue qu'elle détient suffisamment d'éléments de

preuve pour porter une accusation. Il faut enfin qu'au terme d'un procès, il y ait un jugement rendu en vertu duquel le conjoint est reconnu coupable d'une infraction criminelle et qu'une ordonnance de la cour l'oblige à suivre une thérapie pour conjoint violent. Chacune de ces étapes donne lieu à une sélection qui filtre, de manière générale, les cas les plus graves.

La plupart des personnes qui se trouvent dans un contexte clinique y parviennent au terme d'un cheminement similaire. Chacune des étapes d'un tel parcours se traduit par la sélection d'un groupe de plus en plus restreint de victimes (ou d'agresseurs) dans le processus de constitution du groupe clinique. Une fois constitué, le groupe clinique se caractérise par de multiples biais de sélection (Johnson, 2000 : [3]) qui ont pour effet de rendre impossible toute généralisation à partir d'un tel groupe à l'ensemble de la population (American Medical Association, 1994 : [2]; Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 157; Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 75; Straus, 1997 : 215). Dans de telles circonstances, Straus évoque le danger de l'« imposture de l'échantillon clinique » (*clinical sample fallacy*), lorsqu'une analyse tente explicitement ou implicitement de généraliser à l'ensemble d'une population les résultats obtenus auprès de tels groupes (Straus, 1993 : 77; Straus, 1997 : 215; Straus, 1999 : 29).

En corollaire, Straus qualifie d'« imposture de l'échantillon représentatif » (*representative sample fallacy*) les tentatives pour appliquer aux clientèles cliniques les constats observés dans les enquêtes menées sur les incidents de violence dans les conflits familiaux en ayant recours à un instrument comme les CTS (Straus, 1993 : 77; Straus, 1999 : 29). Les cas observés dans une enquête auprès de la population avec des échantillons d'une taille relativement limitée ne peuvent servir de cadre de référence pour étudier les cas les plus graves qui constituent l'essentiel de l'effectif des groupes en situation clinique. Il est même possible que de tels cas soient sous-représentés dans un échantillon d'une population ou d'une communauté (Johnson, 2000 : [3]). Ainsi, il se peut qu'une bonne partie des victimes de violence grave soient trop craintives face aux représailles éventuelles d'un conjoint violent pour accepter de répondre au questionnaire et rapporter les incidents subis, si l'enquête parvient à les joindre. Il est également possible que l'enquête ne puisse les joindre, si elles se trouvent précisément dans un centre d'hébergement (ou dans un autre endroit inaccessible aux enquêteurs, comme une chambre d'hôtel ou un logement collectif) au moment de la réalisation de l'enquête. Johnson (2000 : [3]) croit qu'une telle éventualité peut créer un biais d'échantillonnage notable quant à la détermination de la prévalence de la violence sur une période de 12 mois, même si un tel effet peut s'avérer moindre relativement à la mesure de la prévalence sur de longues périodes (Walby et Myhill, 2001 : 510).

Malgré tout, il n'est pas rare de trouver des analyses de la violence conjugale où l'on juxtapose de manière indiscriminée des données populationnelles ou communautaires (*population sample* ou *community sample*), des statistiques policières et des données provenant de groupes cliniques, sans établir d'autres mises en garde ou de distinctions entre ces sources de données qu'un constat

général à l'effet, par exemple, que « le pourcentage très élevé de cas rapportés de violence à l'égard du mari ne correspond pas à la réalité des travailleurs de première ligne œuvrant dans les secteurs des services médicaux, cliniques, légaux et sociaux » (Tutty, 1999 : 9). Toutes les différences méthodologiques entre les divers types de données présentées sont oblitérées ou passées sous silence, sous le couvert de « la réalité des travailleurs de première ligne ». On omet de souligner le fait essentiel que les données recueillies – même dans les meilleures conditions – auprès de groupes cliniques ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la population et qu'elles ne peuvent ainsi servir de termes de comparaison appropriés à des résultats provenant d'échantillons de population constitués de manière aléatoire, ainsi que l'avait notamment conclu le rapport du Council of Scientific Affairs de l'American Medical Association (1994 : [2]).

Comparaisons avec d'autres enquêtes sur la violence conjugale

Les taux annuels de prévalence de la violence conjugale au Québec et dans l'ensemble du Canada, estimés à partir des données de l'enquête sur la victimisation de 1999, sont nettement plus faibles que ceux observés par Straus et Gelles aux États-Unis où le taux des incidents de violence physique déclarés par le conjoint envers la conjointe atteignait 121 ‰ en 1975 et 113 ‰ en 1985, chez les hommes vivant avec une conjointe au cours des 12 mois précédant l'enquête¹⁸ (Straus et Gelles, 1990 : 116, 118). Les taux correspondants des agressions physiques par la conjointe envers son conjoint se situaient respectivement à 116 ‰ et à 121 ‰.

Au Canada, des études locales réalisées à Toronto (Smith, 1987), à Edmonton et dans le reste de l'Alberta (Kennedy et Dutton, 1989) avec une mise en situation similaire à celle de Straus, ont permis d'arriver à des taux de prévalence de la violence envers les femmes dont l'ordre de grandeur est comparable à ceux obtenus par Straus et Gelles. Une enquête nationale effectuée en 1986 au Canada (Lupri, 1989 : 20) obtient même des résultats nettement plus élevés relativement aux agressions commises par les hommes (18,3 ‰) et les femmes (25,3 ‰) envers un conjoint au cours des 12 mois précédents ou envers un ex-conjoint au cours de la dernière année de la relation avec celui-ci (Grandin et Lupri, 1997 : 427). Les répondants ont complété un questionnaire auto-administré qui devait être envoyé par la poste aux responsables de l'enquête; sur un échantillon de 1 834 personnes, environ 61 ‰ ont retourné un questionnaire utilisable. Ces particularités ont pu contribuer aux taux élevés obtenus.

18. Les taux comparant les résultats des enquêtes réalisées en 1985 et en 1975 par Straus et Gelles sont différents de ceux qui résultent de la seule enquête de 1985. En effet, certaines des observations recueillies en 1985 ont été omises afin de rendre l'échantillon de l'enquête de 1985 comparable à celui de l'enquête de 1975 (Straus et Gelles, 1990 : 116).

Les données recueillies par Kennedy et Dutton constituent un cas intéressant. L'enquête réalisée par ces deux chercheurs, en 1987, avait permis de recueillir, au moyen des CTS, des données sur la violence subie et sur celle infligée par les hommes et les femmes à leur conjoint ainsi que divers renseignements sur le contexte et les conséquences de cette violence. Seules les données sur la violence subie par les femmes ont initialement fait l'objet d'une publication (Kennedy et Dutton, 1989). Il s'est écoulé 10 ans avant la publication complète de ces résultats qui révèlent que la prévalence annuelle de la violence subie et de celle infligée par les hommes et les femmes est comparable. Les taux annuels des incidents de violence subis de la part du conjoint actuel s'élevaient à 9,6 % chez les femmes et à 12,3 % chez les hommes; le taux de la violence infligée au conjoint actuel atteint 12,5 % chez les femmes et 12,9 % chez les hommes (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 153-154).

Au Québec, les enquêtes permettant de mesurer la prévalence annuelle des incidents de violence rapportés par les hommes et les femmes sont peu nombreuses. Une enquête SOM a été réalisée à l'hiver 1999-2000 par Marie-France Lafontaine et Yvan Lussier, chercheurs à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), auprès d'un échantillon de répondants comprenant « 316 couples québécois (18 ans et plus) hétérosexuels francophones, vivant maritalement en couple depuis au moins six mois » (Lafontaine et Lussier, 2000 : 2). Il s'agit d'une des rares enquêtes à avoir employé la version révisée des Échelles de tactiques de conflits ou CTS2 (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 308-312) auprès d'un échantillon représentatif. En outre, dans cette enquête, chacun des deux partenaires du couple a rempli le questionnaire (Lafontaine, 2002 : 41). Les taux de prévalence de la violence physique subie par les hommes et les femmes au cours de la dernière année sont respectivement de 10,1 % et de 11,6 %. Les taux de la violence physique infligée par les hommes et les femmes atteignent respectivement 8,1 % et 13,8 %. Les taux de prévalence de la coercition sexuelle¹⁹ subie au cours de la dernière année, rapportée par les hommes et les femmes, sont de 8,1 % et de 17,3 % respectivement; ceux de la coercition sexuelle exercée par les hommes et les femmes sont de 17,2 % et de 7,0 % respectivement (Lafontaine et Lussier, 2000 : 3-4).

Une vaste enquête (Couture, 2002) a été réalisée par la firme CROP dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en novembre 2000, pour le compte de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 02²⁰, auprès d'un échantillon représentatif de 3 023 répondants âgés de 18 ans et plus. Cet échantillon était constitué de parts à peu près égales d'hommes et de femmes.

19. L'échelle de la coercition sexuelle dans les CTS2 (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 309) comprend sept énoncés et elle couvre une gamme plus variée de situations que le dixième énoncé de la CTS₁₀ utilisée dans l'ESG de 1999. Pour cette raison, les résultats obtenus avec les CTS2 et la CTS₁₀ ne peuvent être comparés. Par ailleurs, l'échelle d'agression physique dans les CTS2 compte 12 énoncés. Le texte de la mise en situation proposé pour les CTS2 (Straus, Hamby, Boney-McCoy et Sugarman, 1996 : 310) est similaire à celui employé avec la CTS (Straus et Gelles, 1990 : 33).

20. La réalisation de cette enquête constituait l'une des priorités de développement mentionnées dans le Plan d'action stratégique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 02 pour la période 1999-2002 : « Dresser l'état de la situation régionale de la violence conjugale », afin d'obtenir « un portrait de la situation régionale ». Source : www.rss02.qc.ca/viol_cong.html.

Cette enquête s'ajoute à la brève liste de celles qui ont utilisé les CTS2; cependant, l'échelle de la coercition sexuelle, qui comprend sept énoncés, n'a pas été administrée aux participants.

Chez les personnes âgées de 18 ans et plus vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, le taux de prévalence de la violence physique subie de la part du conjoint actuel au cours des 12 mois précédents s'élève à 54 ‰ chez les hommes et à 24 ‰ chez les femmes de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean (données communiquées par l'auteur). Le taux de prévalence de la violence grave atteint 13 ‰ chez les hommes et 8 ‰ chez les femmes au cours de la même période. On peut en déduire que le taux des personnes qui ont subi de la violence circonscrite à la violence mineure s'élève à environ 41 ‰ chez les hommes et à 16 ‰ chez les femmes.

Une enquête a également été menée en 1998 par Santé Québec, division de l'Institut de la statistique du Québec, auprès d'un échantillon uniquement féminin, constitué de 2 120 répondantes (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 67). Le taux de prévalence annuelle de la violence physique subie par les victimes, c'est-à-dire les femmes de 18 ans et plus vivant en couple hétérosexuel depuis au moins deux mois lors de l'enquête, ou ayant vécu en couple hétérosexuel au moins deux mois au cours de la dernière année, s'élevait à 61 ‰ en 1998 (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 73). Par ailleurs, le taux de prévalence annuelle de la coercition sexuelle rapportée par les victimes se situait à 68 ‰ en 1998. L'échelle utilisée pour mesurer la violence physique provient des CTS2 (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 61), introduites par une mise en situation faisant référence à la résolution de conflits entre conjoints (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 136).

Par contre, les statistiques de la criminalité et celles des enquêtes sur la victimisation criminelle laissent voir des taux de prévalence nettement moins élevés que ceux que l'on obtient avec l'utilisation des CTS dans le cadre de la résolution de conflits familiaux.

Ainsi, au Canada, des enquêtes sur la victimisation criminelle ont obtenu des taux de prévalence de la violence conjugale rapportée par les femmes nettement inférieurs à ceux que l'on peut observer dans l'enquête sur la victimisation de 1999. Le *Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain* (SCVMU), réalisé au début de l'année 1982 par Statistique Canada, en collaboration avec le ministère du Solliciteur général du Canada dans sept grandes villes canadiennes, avec un échantillon de 61 000 personnes, arrivait à un taux de victimisation de 2 femmes pour 1 000. La fréquence des actes de violence conjugale envers les femmes s'élevait à 4 pour 1 000 chez les femmes de 16 ans et plus résidant dans ces sept villes (Statistique Canada, 1990 : 3). En termes plus concrets, environ 5 200 femmes sur les 2 618 900 femmes vivant dans ces sept grandes villes canadiennes ont rapporté avoir subi en moyenne environ deux incidents de victimisation de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint, soit un total d'environ 10 200 événements (Solliciteur général du Canada, 1985 : 4). Dans le SCVMU, le taux de victimisation variait selon le statut matrimonial des femmes : il s'élevait à un cas

pour 1 000 femmes mariées, à 8 pour 1 000 femmes divorcées et à 27 pour 1 000 femmes séparées (Statistique Canada, 1990 : 3, note 3).

En ce qui concerne la première enquête sur la victimisation criminelle réalisée par Statistique Canada en 1988, lors de l'*Enquête sociale générale*, elle avait permis d'établir que « 7 Canadiennes pour 1 000 ont été victimes de violence conjugale au moins une fois en 1987. La moitié d'entre elles l'ont été plus d'une fois, ce qui donne une fréquence de 15 actes de violence pour 1 000. [...] Les taux tirés de l'ESG s'établissent à 38 pour 1 000 femmes séparées ou divorcées, comparativement à 6 pour 1 000 femmes mariées » (Statistique Canada, 1990 : 2). Le questionnaire de l'enquête demandait simplement au répondant s'il avait été victime, au cours de la dernière année, d'une attaque ou de la menace d'une attaque de la part de quiconque, y compris un membre du ménage (questions D3, G19, G20, G21), et il s'enquerrait par la suite du lien entre le répondant et l'agresseur (question G28).

Dans ces enquêtes sur la victimisation criminelle, les taux de victimisation observés chez les hommes sont nettement moins élevés que chez les femmes (Straus, 1999 : 22-23). Ainsi, « selon le SCVMU et l'ESG, les femmes représentent de 80 % à 90 % des victimes d'actes de violence conjugale » (Statistique Canada, 1990 : 2). En conséquence, lors de telles enquêtes, la proportion des victimes de sexe féminin dont le cas parvient à la connaissance des services policiers est relativement élevée. Dans le cas du SCVMU, « la police a été mise au courant de tels incidents dans environ 45 % des cas où des voies de fait ont été perpétrées par un conjoint, soit 36 % par la victime elle-même et 9 % par une autre personne, et dans 51 % des cas de voies de fait commises par un ex-conjoint, soit 38 % par la victime elle-même et 14 % par une autre personne » (Solliciteur général du Canada, 1985 : 5).

Lors de l'ESG de 1993, des questions plus détaillées sur les attaques subies par le répondant, y compris par des membres de la famille, faisaient partie des questions de sélection portant sur les actes criminels (questions C8, C9, C10). Cependant, les divers numéros de la publication *Juristat* consacrés aux données sur la victimisation criminelle en 1993 ne présentent pas de données sur la prévalence annuelle de la violence conjugale chez les hommes et chez les femmes mesurée par cette enquête. Les taux de prévalence de la violence conjugale en 1993 diffusés par Statistique Canada sont ceux qui ont été établis à partir de l'EVEF, également menée en 1993. Pourtant, la comparaison des deux ensembles de résultats aurait pu s'avérer très fructueuse.

Les statistiques provenant de la Déclaration uniforme de la criminalité basée sur l'affaire (DUC 2) constituent la mesure officielle des crimes de violence conjugale. Ainsi, le ministère de la Sécurité publique du Québec diffuse chaque année un recueil de statistiques sur la violence conjugale²¹. Ce recueil présente

21. Ce recueil présente « les données sur les actes violents commis dans un contexte conjugal qui ont été signalés à la police et qui ont été jugés fondés après enquête policière. Le contexte conjugal inclut les relations entre des personnes de 12 ans ou plus qui sont conjoints, ex-conjoints et amis intimes.[...] L'inclusion des victimes de 12 à 17 ans dans les statistiques sur la violence conjugale vise à considérer un aspect connexe de cette violence, soit la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. L'inclusion des

des statistiques à la fois sur les victimes et sur les auteurs présumés de crimes de violence conjugale. En 1999, les statistiques policières permettent de recenser 12 325 femmes et 1 918 hommes victimes de crimes de violence de la part soit du conjoint actuel, soit d'un ex-conjoint ou d'un ami intime (Motard, 2000 : 7, 12), ce qui se traduit par un taux de victimisation de 3,85 pour 1 000 femmes de 12 ans et plus et de 0,626 pour 1 000 hommes de 12 ans et plus (Motard, 2000 : 9). Dans les statistiques policières, les taux de victimisation des femmes sont donc environ six fois plus élevés chez les femmes que chez les hommes, ce qui correspond au rapport approximatif entre la victimisation des femmes et des hommes constaté dans le SCVMU de 1982 et l'ESG de 1988, où les femmes rapportent de 85 % à 90 % des cas de victimisation.

Par contre, les CTS de Straus permettent de déterminer des taux de prévalence de la violence conjugale qui sont en général du même ordre de grandeur chez les femmes et chez les hommes. Les taux de prévalence de la violence physique mesurés dans le contexte de la résolution de conflits entre conjoints sont également nettement plus élevés que ceux que l'on établit dans le contexte de la victimisation criminelle ou des statistiques de la criminalité. Ainsi, selon l'ESG de 1999, le taux de prévalence annuelle de la violence conjugale au Québec s'établissait à 25 ‰ chez les femmes et à 18 ‰ chez les hommes, soit des taux de prévalence nettement plus élevés que ceux des enquêtes de victimisation criminelle menées au Canada en 1982 et en 1988, ou ceux des statistiques policières, mais également nettement inférieurs aux taux observés dans les enquêtes de Straus et Gelles ou ceux rapportés par Kwong, Bartholomew et Dutton.

De ce fait, il semble que la section sur la violence conjugale incluse dans l'enquête sur la victimisation de 1999 constitue un instrument de mesure hybride. En effet, elle s'inscrit dans une enquête portant sur la victimisation criminelle, tout en utilisant les CTS dans des sections distinctes portant spécifiquement sur la violence conjugale. Le fait d'utiliser les CTS – qui énumèrent des actions et des gestes précis d'agression physique – dans les sections de l'enquête réservées spécifiquement à la violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, résulte en des taux de prévalence comparables entre les hommes et les femmes, comme c'est le cas habituellement avec les CTS, mais à des niveaux qui sont nettement moins élevés que ceux obtenus quand le contexte spécifié est celui de la résolution de conflits ou de différends entre conjoints.

L'ESG de 1999 sur la victimisation ne constituerait pas le seul exemple d'instrument de mesure hybride de la prévalence de la violence conjugale. Le *British Crime Survey* (BCS) de 1996 pourrait constituer un cas additionnel. Dans cette enquête, 4,2 % des hommes et des femmes âgées de 16 à 59 ans rapportent avoir subi de la violence physique de la part du conjoint actuel ou d'un

amis intimes vise à avoir une image plus complète de la violence conjugale déclarée à la police. La définition consacrée aux amis intimes dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité admet toutefois des individus ayant eu une relation durable (par opposition à une relation intime) avec leur victime; une légère surestimation peut donc en résulter » (Motard, 2000 : 4).

ex-conjoint au cours de l'année précédant l'enquête²² (Mirlees-Black et Byron, 1999 : 1). Cependant, le BCS n'utilise pas les CTS de Straus, mais une seule question précisant que les gens ont souvent recours à la force dans une relation – empoigner, pousser, secouer, frapper, etc. – et demandant si le conjoint (ou un ex-conjoint) a déjà fait usage de la force contre le répondant pour une raison quelconque (Mirlees-Black, 1999 : 113). De plus, l'information sur la violence domestique a été recueillie au moyen d'un questionnaire auto-administré, rempli à un autre moment que le questionnaire sur la victimisation criminelle; il se peut que cette façon de procéder ait contribué à dissocier jusqu'à un certain point les incidents de violence conjugale du contexte criminel explicite de l'enquête (Walby et Myhill, 2001 : 508).

Comme le souligne Statistique Canada (2000b : 9), « les résultats de ces enquêtes (sur la victimisation) dépendent du libellé de la question, des définitions de la victimisation, de l'influence des interviewers et de la méthode sous-jacente (p. ex., une enquête limitée à la violence envers les femmes par opposition à une autre qui porte plus généralement sur toutes les formes de victimisation) ».

En somme, il faut considérer la possibilité que la mise en situation employée par Straus et Gelles pour introduire l'administration des CTS comme instrument de mesure des actions employées pour régler un différend ou un conflit familial ou conjugal (Straus et Gelles, 1990 : 35) incite à une déclaration plus grande des incidents de violence conjugale, que l'approche employée par l'enquête de Statistique Canada qui emploie la CTS₁₀ dans le contexte d'une enquête sur la victimisation considérée comme criminelle. Cette différence situationnelle a pu inciter des répondants à omettre de mentionner des actions qui ont été commises par le conjoint ou un ex-conjoint, mais qui sont survenues dans un contexte qu'ils n'étaient pas disposés à qualifier de « criminel » au sens légal du terme. Les répondants ont pu également omettre de mentionner les situations où l'agression était mutuelle, car la mise en situation de l'ESG de 1999 n'évoque pas une telle possibilité, comme le fait explicitement la version des CTS employée par Straus (Straus et Gelles, 1990 : 6, 33).

22. À titre de comparaison, le taux de prévalence annuelle de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint chez les 16-59 ans au Québec se situe à 2,1 % chez les hommes et à 3,2 % chez les femmes, selon l'ESG de 1999. Ces taux sont respectivement de 2,4 % et de 2,8 % dans l'ensemble du Canada.

Gravité des incidents rapportés par les victimes

La section D, « Violence physique et sexuelle de la part du conjoint », et la section F, « Violence physique et sexuelle de la part d'un ex-conjoint », de l'enquête de 1999 sur la victimisation ont d'abord permis de soumettre un à un les 10 items – ou énoncés – de la CTS₁₀ (les 8 derniers items de la CTS₁₀ ont été présentés dans un ordre aléatoire) aux répondants, qui devaient préciser pour chacun s'ils avaient déjà subi cette forme de violence, au cours des cinq années précédentes, de la part de leur partenaire actuel ou d'un ex-conjoint.

Après avoir répondu à chacun des énoncés de la CTS₁₀, les participants à l'enquête devaient préciser quand était survenu l'incident le plus récent, ce qui permettait notamment d'établir si au moins un incident de violence conjugale s'était produit au cours des 12 derniers mois. Cependant, cette façon de procéder ne permet généralement pas de déterminer quels types d'incidents ont pu survenir au cours des 12 derniers mois, à moins que la victime ne rapporte qu'un seul événement subi au cours des cinq années précédentes et que l'événement le plus récent ne soit survenu précisément au cours des 12 derniers mois.

Le recours à un instrument comme les Échelles des tactiques de conflits (CTS) permet de procéder à une analyse plus nuancée de la violence subie par les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, en prenant en considération chacun des énoncés de cette échelle. En outre, les CTS permettent de distinguer la « violence mineure » de la « violence grave », parfois appelée « violence sévère ». Il faut rappeler que, selon Straus, les actions comprises dans la définition de la « violence grave » comportent un risque élevé de causer des blessures à la victime (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 22; Straus et Gelles, 1990 : 58, 79, 541).

Les trois premières sections de ce chapitre présentent la prévalence des divers énoncés de la CTS₁₀ successivement chez les victimes du conjoint actuel, d'un ex-conjoint et, enfin, chez toutes les personnes qui ont subi des incidents de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Des mesures de la prévalence de la violence mineure et de la violence grave complètent chacune de ces sections. Une dernière section porte sur des estimations de la prévalence de la violence mineure et de la violence grave dans quelques enquêtes.

Victimes du conjoint actuel

Prévalence des divers énoncés de la CTS₁₀

La section de gauche du tableau 3.1 présente le nombre et la prévalence, au Québec, de chacun des énoncés de la CTS₁₀ chez les hommes et les femmes au cours des cinq années antérieures à la tenue de l'enquête. Environ 35 300 hommes rapportent que leur conjointe « *A lancé intentionnellement ou dans un geste d'impatience un objet qui aurait pu les blesser* », soit un taux de prévalence de 19 ‰ au cours des cinq années antérieures à l'enquête. La prévalence de l'item « *A menacé de vous frapper avec son poing ou un autre objet qui aurait pu vous blesser* » atteint un niveau similaire, soit 19 ‰ ou environ 33 900 hommes.

Chez les femmes, le premier rang des énoncés d'incidents de violence appartient à l'item « *A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser* », soit un taux de prévalence de 17 ‰, ce qui correspond à environ 30 600 femmes. L'énoncé « *A poussé, empoigné (agrippé) ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* » occupe le deuxième rang, soit une prévalence de 14 ‰, et il concerne environ 25 500 femmes.

Le taux de prévalence des incidents diminue nettement au fur et à mesure que l'on progresse dans le degré de gravité de la violence. La taille limitée de l'échantillon ne permet pas, dans le cas du Québec, de présenter les taux de prévalence détaillés sur cinq ans pour chacune des catégories de violence les plus graves. Le tableau 3.2, qui présente les résultats pour l'ensemble du Canada, permet de remédier en partie à cette contrainte.

Dans la plupart des cas, les taux de prévalence observés au Canada (tableau 3.2) relativement à chacun des énoncés de la CTS₁₀ ne diffèrent pas de manière importante de ceux que l'on observe au Québec. À quelques exceptions près, les taux de prévalence des divers énoncés faisant partie de la violence grave sont inférieurs à 5 ‰, au Canada, chez les femmes et chez les hommes. Chez les hommes, le taux de prévalence de l'énoncé « *A donné des coups de pied/poing, mordu* » atteint 16 ‰ et l'énoncé « *A frappé avec un objet pouvant blesser* » se situe à 7 ‰. Chez les femmes, le taux de prévalence de l'énoncé « *A donné des coups de pied/poing, mordu* » s'élève à 7 ‰.

Gravité de la violence subie : violence mineure et violence grave

Dans la section précédente, une victime est comptabilisée pour chaque élément de la CTS₁₀ si le répondant rapporte avoir subi au moins un incident de violence physique défini dans cet énoncé au cours des cinq années précédant l'enquête. La variable (CR5HIAST), dérivée par Statistique Canada, permet d'établir pour chacune des victimes l'incident comportant le degré de gravité le plus

Tableau 3.1

Prévalence¹ sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part du conjoint actuel, selon le sexe de la victime, Québec, 1999

Énoncé de la CTS ₁₀	Personnes rapportant au moins un incident subi de la part du conjoint actuel			Personnes selon le degré le plus élevé de la violence subie de la part du conjoint actuel		
	n ²	% ^o	%	n ²	% ^o	%
Homme	70 200	39	100	70 200	39	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	33 900	19	48	—	—	—
A lancé un objet qui aurait pu blesser	35 300	19	50	—	—	18
A poussé, empoigné ou bousculé	19 200	11	27	—	—	—
A déjà giflé	24 900	14	35	15 200	8	22
A donné coups de pied/poing, mordu	24 200	13	35	20 000	11	28
A frappé avec objet pouvant blesser	—	—	—	—	—	—
Vous a battu	—	—	—	—	—	—
A tenté de vous étrangler	—	—	—	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	—	—	—	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	—	—	—	—	—	—
Violence mineure (énoncés 1-4)³	37 400	21	53
Violence grave (énoncés 5-10)³	32 800	18	47
Dénominateur ⁴	1 820 100	1 820 100
Femme	52 600	29	100	52 600	29	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	30 600	17	58	—	—	—
A lancé un objet qui aurait pu blesser	20 700	12	39	—	—	—
A poussé, empoigné ou bousculé	25 500	14	48	16 900	9	32
A déjà giflé	—	—	—	—	—	—
A donné coups de pied/poing, mordu	—	—	—	—	—	—
A frappé avec objet pouvant blesser	—	—	—	—	—	—
Vous a battue	—	—	—	—	—	—
A tenté de vous étrangler	—	—	—	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	—	—	—	—	—	—
Vous a forcée à une activité sexuelle	—	—	—	—	—	—
Violence mineure (énoncés 1-4)³	39 600	22	75
Violence grave (énoncés 5-10)³	—	—	25
Dénominateur ⁴	1 793 200	1 793 200

1. La prévalence des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits au cours des cinq années précédentes mesure le nombre de personnes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, à l'exclusion des conjoints de même sexe, qui ont rapporté avoir subi au moins une fois un incident correspondant à l'énoncé de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀). Dans la section de gauche du tableau, une même personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés; ces catégories ne sont donc pas mutuellement exclusives. Les énoncés de ce tableau sont classés par ordre croissant de gravité; cet ordre a été établi par Statistique Canada en tenant compte de la gravité des blessures ou des séquelles physiques qu'un tel incident est susceptible d'occasionner. La section de droite du tableau présente le nombre de personnes selon l'énoncé le plus grave mentionné par la personne. Dans ce cas, les catégories sont mutuellement exclusives.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. L'indicateur de violence mineure est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave subi l'un des énoncés suivants : a menacé de frapper, a lancé un objet qui aurait pu blesser, a poussé, empoigné ou bousculé, a giflé. L'indicateur de violence grave est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave l'un des énoncés suivants : a donné des coups de pied/poing, mordu, a frappé avec un objet pouvant blesser, vous a battu, a tenté de vous étrangler, a menacé d'utiliser une arme contre vous, vous a forcé à une activité sexuelle.

4. Le dénominateur est, selon le cas, une estimation du nombre des hommes ou des femmes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, à l'exclusion des personnes ayant un conjoint de même sexe.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 3.2

Prévalence¹ sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part du conjoint actuel, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Énoncé de la CTS ₁₀	Personnes rapportant au moins un incident subi de la part du conjoint actuel			Personnes selon le degré le plus élevé de la violence subie de la part du conjoint actuel		
	n ²	‰	%	n ²	‰	%
Homme	293 700	40	100	293 700	40	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	158 600	21	54	20 400	3	7
A lancé un objet qui aurait pu blesser	157 200	21	54	45 800	6	16
A poussé, empoigné ou bousculé	95 100	13	32	18 400	2	6
A déjà giflé	150 100	20	51	69 100	9	24
A donné coups de pied/poing, mordu	119 300	16	41	78 800	11	27
A frappé avec objet pouvant blesser	51 100	7	17	41 500	6	14
Vous a battu	12 800	2	4	—	—	—
A tenté de vous étrangler	—	—	—	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	—	—	—	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	—	—	—	—	—	—
Violence mineure (énoncés 1-4)³	153 700	21	52
Violence grave (énoncés 5-10)³	140 000	19	48
Dénominateur ⁴	7 429 200	7 429 200
Femme	255 500	36	100	255 500	36	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	143 500	20	56	19 700	3	8
A lancé un objet qui aurait pu blesser	88 400	12	35	25 600	4	10
A poussé, empoigné ou bousculé	184 700	26	72	96 000	13	38
A déjà giflé	74 900	10	29	30 000	4	12
A donné coups de pied/poing, mordu	49 100	7	19	13 300	2	5
A frappé avec objet pouvant blesser	27 200	4	11	—	—	—
Vous a battu	31 800	4	12	16 500	2	6
A tenté de vous étrangler	24 500	3	10	21 400	3	8
A menacé d'utiliser une arme contre vous	—	—	—	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	20 600	3	8	20 600	3	8
Violence mineure (énoncés 1-4)³	171 300	24	67
Violence grave (énoncés 5-10)³	84 200	12	33
Dénominateur ⁴	7 179 800	7 179 800

1. La prévalence des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits au cours des cinq années précédentes mesure le nombre de personnes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, à l'exclusion des conjoints de même sexe, qui ont rapporté avoir subi au moins une fois un incident correspondant à l'énoncé de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀). Dans la section de gauche du tableau, une même personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés; ces catégories ne sont donc pas mutuellement exclusives. Les énoncés de ce tableau sont classés par ordre croissant de gravité; cet ordre a été établi par Statistique Canada en tenant compte de la gravité des blessures ou des séquelles physiques qu'un tel incident est susceptible d'occasionner. La section de droite du tableau présente le nombre de personnes selon l'énoncé le plus grave mentionné par la personne. Dans ce cas, les catégories sont mutuellement exclusives.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. L'indicateur de violence mineure est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave subi l'un des énoncés suivants : a menacé de frapper, a lancé un objet qui aurait pu blesser, a poussé, empoigné ou bousculé, a giflé. L'indicateur de violence grave est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave l'un des énoncés suivants : a donné des coups de pied/poing, mordu, a frappé avec un objet pouvant blesser, vous a battu, a tenté de vous étrangler, a menacé d'utiliser une arme contre vous, vous a forcé à une activité sexuelle.

4. Le dénominateur est, selon le cas, une estimation du nombre des hommes ou des femmes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint au moment de l'enquête, à l'exclusion des personnes ayant un conjoint de même sexe.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

élevé subi de la part du conjoint actuel; le degré de gravité le plus élevé correspond au rang de chaque énoncé dans la CTS₁₀. En d'autres termes, le degré d'agression le moins élevé dans la CTS₁₀ est constitué par la menace de frapper avec son poing ou un objet susceptible de causer des blessures; de la même façon, les activités sexuelles non désirées auxquelles l'agresseur a contraint la victime en la menaçant, en l'immobilisant ou en la brutalisant, constituent l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé dans cette échelle (tableaux 3.1 et 3.2).

L'ordre de progression dans le degré de gravité de la violence a été établi par Statistique Canada et il se compare aux échelles employées par les enquêtes américaines sur la violence familiale (Straus et Gelles, 1990 : 33). Cet ordre paraît également cohérent avec la classification adoptée par le Code criminel canadien qui distingue les voies de fait (art. 265), les agressions armées ou l'infliction de lésions corporelles (art. 267), les voies de fait graves blessant, mutilant ou défigurant la victime, ou mettant sa vie en danger (art. 268), ainsi que les agressions sexuelles (art. 271), les agressions sexuelles armées (art. 272) et les agressions sexuelles graves blessant, mutilant ou défigurant la victime ou mettant sa vie en danger (art. 273).

Les sections de droite des tableaux 3.1 et 3.2 font état du nombre et du taux des victimes de violence conjugale en fonction de l'incident assorti du degré le plus élevé de la violence subie de la part du conjoint actuel. En ce qui a trait à un élément donné de la CTS₁₀, le résultat n'exclut pas que les victimes aient subi un degré moins élevé de violence ni qu'elles aient subi tous les niveaux moins élevés de violence. Le résultat précise seulement qu'il s'agit du degré d'agression le plus élevé qu'elles ont subi au moins une fois au cours des cinq dernières années de la part du conjoint avec qui elles vivaient au moment de l'enquête. Comme les résultats relatifs à chacun des énoncés sont mutuellement exclusifs avec cette façon de procéder, il devient possible de procéder à leur addition de manière à constituer les catégories « violence mineure » et « violence grave », ce qui facilite une présentation plus succincte de la situation. La « violence mineure » inclut les énoncés de 1 à 4 de la CTS₁₀, et la « violence grave » correspond aux items de 5 à 10.

Environ 70 200 hommes et 52 600 femmes ont fait l'objet de violence, au Québec, de la part de leur conjoint actuel au cours des cinq années précédant l'ESG de 1999. Environ 53 % de ces hommes, soit 37 400, ont subi des agressions dont le degré de gravité est circonscrit à la définition de la violence mineure; chez les femmes, cette proportion s'établit à 75 %, soit 39 600 victimes. Le taux de prévalence sur cinq ans de la violence mineure atteint, au Québec, 21 ‰ chez les hommes et 22 ‰ chez les femmes. Au Canada, ces taux s'élèvent respectivement à 21 ‰ et à 24 ‰.

Parmi les cas de violence correspondant à la violence mineure (section de gauche du tableau 3.1), l'énoncé « *Vous a giflé* » constitue l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé mentionné le plus souvent par les hommes victimes de violence conjugale au cours de ces cinq années au Québec, soit 15 200 cas

ou 22 % du total des victimes. Chez les femmes, l'élément « *Vous a poussé, empoigné (agrippé), ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* » s'avère l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé rapporté le plus souvent parmi les énoncés relatifs à la violence mineure, ce qui correspond à 16 900 cas ou à 32 % du total des victimes. Au Canada, les mêmes énoncés constituent l'incident de violence mineure assorti du degré de gravité le plus élevé mentionné le plus souvent par les hommes (« *Vous a giflé* », 69 100 cas, soit 24 % des victimes) et chez les femmes (« *A poussé, empoigné [agrippé] ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* », 96 000 cas, soit 38 % des victimes).

Au cours de la même période, 47 % des hommes (32 800) et 25 % des femmes (13 000)²³, victimes de violence conjugale au Québec, ont subi au moins un incident relevant de la violence grave de la part de leur conjoint actuel. Le taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave s'établit à 18 ‰ chez les hommes vivant avec une conjointe; dans le cas des femmes, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave s'élève à 7 ‰ environ²⁴. Dans l'ensemble du Canada, les taux correspondants atteignent 19 ‰ et 12 ‰ respectivement.

En ce qui a trait aux victimes d'au moins un incident de violence grave au cours des cinq années antérieures à l'enquête, l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé mentionné le plus souvent au Québec par les hommes est l'énoncé « *A donné des coups de pied ou de poing ou a mordu* », soit 20 000 cas ou 28 % du total des victimes. Dans le cas des femmes, la taille restreinte de l'échantillon ne permet pas d'établir des estimations fiables de l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé correspondant à l'un ou l'autre des énoncés de la violence grave. Dans l'ensemble du Canada (tableau 3.2), chez les femmes, l'énoncé « *A tenté de vous étrangler* » constitue l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé dont il est fait mention le plus souvent (21 400 femmes, soit 8 % des victimes), suivi de l'énoncé « *Vous a forcé à une activité sexuelle* » (20 600 femmes, soit 8 % des victimes). Chez les hommes, l'énoncé « *A donné des coups de pied/poing, mordu* » s'avère l'incident assorti du degré de gravité le plus élevé dont il est fait mention le plus souvent (78 800 hommes, soit 27 % des victimes masculines).

23. Au Québec, le nombre de femmes victimes de violence grave atteint 13 000 environ. Le coefficient de variation de cette estimation s'élève à 35 % environ; il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

24. Au Québec, le taux de prévalence de la violence grave chez les femmes atteint 7 ‰ environ. Le coefficient de variation de cette estimation s'élève à 35 % environ; il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

Victimes d'un ex-conjoint

Prévalence des divers énoncés de la CTS₁₀

Au Québec (tableau 3.3), l'incident rapporté le plus souvent par les hommes victimes d'une ex-conjointe est l'énoncé « *A menacé de frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser* », avec un taux de 52 ‰ (41 400 victimes), suivi de l'item « *A donné des coups de pied/poing, mordu* », avec un taux de 52 ‰ également (40 800 victimes). Au Canada (tableau 3.4), les taux de prévalence des incidents correspondants sont respectivement de 63 ‰ (173 200) et de 58 ‰ (160 700); cependant, c'est l'énoncé « *A déjà giflé* » qui occupe le deuxième rang dans l'ensemble du Canada, soit un taux de prévalence de 59 ‰ (162 000).

L'incident rapporté le plus souvent par les femmes victimes de violence de la part d'un ex-conjoint au Québec est l'énoncé « *Vous a poussé, empoigné (agrippé), ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* » (95 800 victimes, soit un taux de prévalence de 90 ‰), suivi de l'énoncé « *A menacé de frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser* » (68 800 victimes, soit un taux de prévalence de 64 ‰). Au Canada, les taux de prévalence correspondant aux deux mêmes énoncés sont de 94 ‰ (378 500) et de 76 ‰ (306 900) respectivement.

Comme c'est le cas chez les personnes vivant avec un conjoint actuel, la prévalence des incidents a tendance à diminuer au fur et à mesure que le degré de gravité des incidents s'accroît.

Gravité de la violence subie : violence mineure et violence grave

Chez les hommes victimes d'une ex-conjointe au cours des cinq années antérieures à l'enquête (section de droite du tableau 3.3), l'énoncé « *A déjà giflé* » constitue le degré le plus élevé de violence mineure rapporté le plus souvent au Québec, soit par 15 %²⁵ du total des victimes. Chez les femmes, il s'agit de l'item « *Vous a poussé, empoigné (agrippé) ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* », soit 35 000 cas ou 31 % du total des victimes. Dans le cas de la violence grave, ce sont respectivement l'énoncé « *Vous a donné des coups de pied/poing ou mordu* » chez les hommes, soit 26 500 cas ou 36 % du total des victimes masculines, et l'énoncé « *Vous a forcé à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant* » chez les femmes, soit 31 100 cas ou 27 % du total des victimes féminines. Au Canada, les mêmes éléments ressortent, tant dans le cas de la violence mineure que de la violence grave subie par les hommes et les femmes (section de droite du tableau 3.4).

25. L'estimation est de 15 % des victimes de sexe masculin. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation se situe à 35,4 %. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

Tableau 3.3

Prévalence¹ sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflit (CTS₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Québec, 1999

Énoncé de la CTS ₁₀	Personnes rapportant au moins un incident subi de la part d'un ex-conjoint			Personnes selon le degré le plus élevé de la violence subie de la part d'un ex-conjoint		
	n ²	‰	%	n ²	‰	%
Homme	73 700	93	100	73 700	93	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	41 400	52	56	—	—	—
A lancé un objet qui aurait pu blesser	29 600	37	40	—	—	—
A poussé, empoigné ou bousculé	31 900	40	43	—	—	—
A déjà giflé	36 200	46	49	—	—	—
A donné coups de pied/poing, mordu	40 800	52	55	26 500	33	36
A frappé avec objet pouvant blesser	20 400	26	28	—	—	—
Vous a battu	—	—	—	—	—	—
A tenté de vous étrangler	—	—	—	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	—	—	—	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	—	—	—	—	—	—
Violence mineure (énoncés 1-4)³	23 800	30	32
Violence grave (énoncés 5-10)³	49 800	63	68
Dénominateur ⁴	792 200	792 200
Femme	113 300	106	100	113 300	106	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	68 800	64	61	—	—	—
A lancé un objet qui aurait pu blesser	40 000	37	35	—	—	—
A poussé, empoigné ou bousculé	95 800	90	85	35 000	33	31
A déjà giflé	39 100	37	35	—	—	—
A donné coups de pied/poing, mordu	34 200	32	30	—	—	—
A frappé avec objet pouvant blesser	19 700	18	17	—	—	—
Vous a battu	28 700	27	25	—	—	—
A tenté de vous étrangler	22 300	21	20	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	24 200	23	21	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	31 100	29	27	31 100	29	27
Violence mineure (énoncés 1-4)³	46 400	43	41
Violence grave (énoncés 5-10)³	66 900	63	59
Dénominateur ⁴	1 067 600	1 067 600

1. La prévalence des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits au cours des cinq années précédentes mesure le nombre de personnes qui ont rapporté avoir subi au moins une fois, au cours de cette période, un incident correspondant à l'énoncé de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀), de la part d'un ex-conjoint avec qui elles ne vivaient plus au moment de l'enquête. Les ex-conjoints peuvent inclure des personnes du même sexe que le répondant. Dans la section de gauche du tableau, une même personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés; ces catégories ne sont donc pas mutuellement exclusives. Les énoncés de ce tableau sont classés par ordre croissant de gravité; cet ordre a été établi par Statistique Canada en tenant compte de la gravité des blessures ou des séquelles physiques qu'un tel incident est susceptible d'occasionner. La section de droite du tableau présente le nombre de personnes selon l'énoncé le plus grave mentionné par la personne. Dans ce cas, les catégories sont mutuellement exclusives.
2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.
3. L'indicateur de violence mineure est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave subi l'un des énoncés suivants : a menacé de frapper, a lancé un objet qui aurait pu blesser, a poussé, empoigné ou bousculé, a giflé. L'indicateur de violence grave est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave l'un des énoncés suivants : a donné des coups de pied/poing, mordu, a frappé avec un objet pouvant blesser, vous a battu, a tenté de vous étrangler, a menacé d'utiliser une arme contre vous, vous a forcé à une activité sexuelle.
4. Le dénominateur est, selon le cas, une estimation du nombre des hommes ou des femmes de 15 ans et plus qui ont fait état d'un ex-conjoint. Ce dénominateur comprend notamment des personnes dont l'ex-conjoint est décédé, mais les données ne permettent pas de déterminer si le décès est survenu avant la période de cinq ans précédant l'enquête. Pour cette raison, les taux de prévalence de la violence conjugale chez la population à risque (avec un ex-conjoint vivant au cours des cinq années précédentes) sont sous-estimés dans une certaine mesure.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 3.4

Prévalence¹ sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflit (CTS₁₀), servant à mesurer la violence conjugale de la part d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Énoncé de la CTS ₁₀	Personnes rapportant au moins un incident subi de la part d'un ex-conjoint			Personnes selon le degré le plus élevé de la violence subie de la part d'un ex-conjoint		
	n ²	‰	%	n ²	‰	%
Homme	259 200	94	100	259 200	94	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	173 200	63	67	—	—	—
A lancé un objet qui aurait pu blesser	147 000	53	57	18 700	7	7
A poussé, empoigné ou bousculé	134 900	49	52	17 300	6	7
A déjà giflé	162 000	59	63	31 800	12	12
A donné coups de pied/poing, mordu	160 700	58	62	77 600	28	30
A frappé avec objet pouvant blesser	92 700	34	36	40 300	15	16
Vous a battu	40 800	15	16	21 500	8	8
A tenté de vous étrangler	17 800	6	7	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	35 300	13	14	28 100	10	11
Vous a forcé à une activité sexuelle	12 300	4	5	12 300	4	5
Violence mineure (énoncés 1-4)³	71 500	26	28
Violence grave (énoncés 5-10)³	187 700	68	72
Dénominateur ⁴	2 763 900	2 763 900
Femme	437 400	108	100	437 400	108	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	306 900	76	70	16 000	4	4
A lancé un objet qui aurait pu blesser	211 200	52	48	—	—	—
A poussé, empoigné ou bousculé	378 500	94	87	98 400	24	22
A déjà giflé	202 500	50	46	18 900	5	4
A donné coups de pied/poing, mordu	177 200	44	41	28 300	7	6
A frappé avec objet pouvant blesser	127 500	32	29	26 100	6	6
Vous a battue	138 700	34	32	30 000	7	7
A tenté de vous étrangler	114 100	28	26	50 400	12	12
A menacé d'utiliser une arme contre vous	86 100	21	20	43 400	11	10
Vous a forcée à une activité sexuelle	117 100	29	27	117 100	29	27
Violence mineure (énoncés 1-4)³	142 100	35	32
Violence grave (énoncés 5-10)³	295 300	73	68
Dénominateur ⁴	4 034 300	4 034 300

1. La prévalence des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits au cours des cinq années précédentes mesure le nombre de personnes qui ont rapporté avoir subi au moins une fois, au cours de cette période, un incident correspondant à l'énoncé de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀), de la part d'un ex-conjoint avec qui elles ne vivaient plus au moment de l'enquête. Les ex-conjoints peuvent inclure des personnes du même sexe que le répondant. Dans la section de gauche du tableau, une même personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés; ces catégories ne sont donc pas mutuellement exclusives. Les énoncés de ce tableau sont classés par ordre croissant de gravité; cet ordre a été établi par Statistique Canada en tenant compte de la gravité des blessures ou des séquelles physiques qu'un tel incident est susceptible d'occasionner. La section de droite du tableau présente le nombre de personnes selon l'énoncé le plus grave mentionné par la personne. Dans ce cas, les catégories sont mutuellement exclusives.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. L'indicateur de violence mineure est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave subi l'un des énoncés suivants : a menacé de frapper, a lancé un objet qui aurait pu blesser, a poussé, empoigné ou bousculé, a giflé. L'indicateur de violence grave est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave l'un des énoncés suivants : a donné des coups de pied/poing, mordu, a frappé avec un objet pouvant blesser, vous a battu, a tenté de vous étrangler, a menacé d'utiliser une arme contre vous, vous a forcé à une activité sexuelle.

4. Le dénominateur est, selon le cas, une estimation du nombre des hommes ou des femmes de 15 ans et plus qui ont fait état d'un ex-conjoint. Ce dénominateur comprend notamment des personnes dont l'ex-conjoint est décédé, mais les données ne permettent pas de déterminer si le décès est survenu avant la période de cinq ans précédant l'enquête. Pour cette raison, les taux de prévalence de la violence conjugale chez la population à risque (avec un ex-conjoint vivant au cours des cinq années précédentes) sont sous-estimés dans une certaine mesure.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

L'occurrence d'incidents de violence grave est davantage fréquente quand l'agresseur est un ex-conjoint. Chez les hommes, au Québec, 68 % des victimes déclarent avoir subi au moins un incident de violence grave au cours des cinq dernières années; chez les femmes, cette proportion s'élève à 59 %. Au Canada, les proportions correspondantes se situent à 72 % et à 68 %.

Au Québec, le taux de prévalence sur cinq ans de la violence grave subie de la part d'un ex-conjoint atteint 63 ‰ chez les hommes comme chez les femmes. Dans l'ensemble du Canada, ces taux se situent à 68 ‰ chez les hommes et à 73 ‰ chez les femmes victimes d'un ex-conjoint.

Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

Les tableaux 3.5 et 3.6 permettent de présenter la prévalence, au Québec et au Canada, des incidents subis par les victimes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint et correspondant à chacun des éléments de la CTS₁₀, ainsi que le degré de violence le plus élevé atteint dans l'échelle des incidents de violence conjugale au cours des cinq ans précédant l'enquête.

Prévalence des divers énoncés de la CTS₁₀

Au Québec, l'incident rapporté le plus souvent par les hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe est l'énoncé « *A menacé de frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser* », soit un taux de 33 ‰ (73 500), suivi de l'item « *A lancé, intentionnellement ou dans un geste d'impatience, un objet qui aurait pu blesser* », soit un taux de 28 ‰ (63 300). Au Canada, les taux de prévalence des mêmes énoncés sont respectivement de 37 ‰ (331 500) et de 34 ‰ (301 200); cependant, c'est l'énoncé « *A déjà giflé* » qui occupe le deuxième rang dans l'ensemble du Canada avec un taux de prévalence de 35 ‰ (tableau 3.6).

L'incident rapporté le plus souvent par les femmes victimes de violence de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint au Québec est l'énoncé « *Vous a poussé, empoigné (agrippé), ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* », avec un taux de prévalence de 49 ‰ (121 300), suivi de l'énoncé « *A menacé de frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser* », avec un taux de prévalence de 40 ‰ (99 400). Au Canada, les taux de prévalence correspondant aux deux mêmes énoncés sont de 57 ‰ (557 900) et de 46 ‰ (447 500) respectivement.

Gravité de la violence subie : violence mineure et violence grave

Au cours de cette période, environ 44 % du total des victimes masculines au Québec, soit 61 300, ont subi des incidents dont le degré de gravité le plus élevé est circonscrit à la violence mineure, et 56 %, soit 77 700, ont subi au moins un incident relevant de la violence grave. Le taux de prévalence des

Tableau 3.5

Prévalence¹ sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀), servant à mesurer la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Québec, 1999

Énoncé de la CTS ₁₀	Personnes rapportant au moins un incident subi de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint			Personnes selon le degré le plus élevé de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint		
	n ²	‰	%	n ²	‰	%
Homme	139 000	62	100	139 000	62	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	73 500	33	53	—	—	—
A lancé un objet qui aurait pu blesser	63 300	28	46	19 400	9	14
A poussé, empoigné ou bousculé	51 200	23	37	—	—	—
A déjà giflé	59 400	27	43	26 400	12	19
A donné coups de pied/poing, mordu	61 800	28	44	43 200	19	31
A frappé avec objet pouvant blesser	29 300	13	21	17 000	8	12
Vous a battu	—	—	—	—	—	—
A tenté de vous étrangler	—	—	—	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	—	—	—	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	—	—	—	—	—	—
Violence mineure (énoncés 1-4)³	61 300	27	44
Violence grave (énoncés 5-10)³	77 700	35	56
Dénominateur ⁴	2 234 300	2 234 300
Femme	165 900	67	100	165 900	67	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	99 400	40	60	—	—	8
A lancé un objet qui aurait pu blesser	60 700	24	37	—	—	—
A poussé, empoigné ou bousculé	121 300	49	73	51 900	21	31
A déjà giflé	46 800	19	28	—	—	—
A donné coups de pied/poing, mordu	40 500	16	24	—	—	—
A frappé avec objet pouvant blesser	22 000	9	13	—	—	—
Vous a battue	33 800	14	20	—	—	—
A tenté de vous étrangler	28 500	11	17	18 700	8	11
A menacé d'utiliser une arme contre vous	24 200	10	15	—	—	—
Vous a forcé à une activité sexuelle	35 600	14	21	35 600	14	21
Violence mineure (énoncés 1-4)³	86 000	35	52
Violence grave (énoncés 5-10)³	79 900	32	48
Dénominateur ⁴	2 490 500	2 490 500

1. La prévalence des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits au cours des cinq années précédentes mesure le nombre de personnes qui ont rapporté avoir subi au moins un incident correspondant à l'énoncé de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀) mentionné en rubrique de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Dans ce total de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, il se peut que l'ex-conjoint soit un conjoint du même sexe que le répondant. Dans la section de gauche du tableau, une même personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés; ces catégories ne sont donc pas mutuellement exclusives. Les énoncés de ce tableau sont classés par ordre croissant de gravité; cet ordre a été établi par Statistique Canada en tenant compte de la gravité des blessures ou des séquelles physiques qu'un tel incident est susceptible d'occasionner. La section de droite du tableau présente le nombre de personnes selon l'énoncé le plus grave mentionné par la personne. Dans ce cas, les catégories sont mutuellement exclusives.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. L'indicateur de violence mineure est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave subi l'un des énoncés suivants : a menacé de frapper, a lancé un objet qui aurait pu blesser, a poussé, empoigné ou bousculé, a giflé. L'indicateur de violence grave est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave l'un des énoncés suivants : a donné des coups de pied/poing, mordu, a frappé avec un objet pouvant blesser, vous a battu, a tenté de vous étrangler, a menacé d'utiliser une arme contre vous, vous a forcé à une activité sexuelle.

4. Le dénominateur est, selon le cas, une estimation du nombre des hommes ou des femmes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou faisant état d'un ex-conjoint.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 3.6

Prévalence¹ sur cinq ans de chacun des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀), servant à mesurer la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Énoncé de la CTS ₁₀	Personnes rapportant au moins un incident subi de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint			Personnes selon le degré le plus élevé de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint		
	n ²	‰	%	n ²	‰	%
Homme	542 900	61	100	542 900	61	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	331 500	37	61	24 100	3	4
A lancé un objet qui aurait pu blesser	301 200	34	55	63 300	7	12
A poussé, empoigné ou bousculé	231 400	26	43	34 000	4	6
A déjà giflé	310 900	35	57	97 000	11	18
A donné coups de pied/poing, mordu	277 400	31	51	153 200	17	28
A frappé avec objet pouvant blesser	142 700	16	26	78 100	9	14
Vous a battu	54 100	6	10	28 600	3	5
A tenté de vous étrangler	24 000	3	4	—	—	—
A menacé d'utiliser une arme contre vous	40 900	5	8	33 800	4	6
Vous a forcé à une activité sexuelle	13 900	2	3	13 900	2	3
Violence mineure (énoncés 1-4)³	218 500	25	40
Violence grave (énoncés 5-10)³	319 000	36	59
Dénominateur ⁴	8 882 300	8 882 300
Femme	685 900	70	100	685 900	70	100
A menacé de frapper avec poing ou objet	447 500	46	65	35 700	4	5
A lancé un objet qui aurait pu blesser	299 300	30	44	34 400	4	5
A poussé, empoigné ou bousculé	557 900	57	81	192 200	20	28
A déjà giflé	274 500	28	40	46 300	5	7
A donné coups de pied/poing, mordu	226 300	23	33	41 600	4	6
A frappé avec objet pouvant blesser	154 700	16	23	35 700	4	5
Vous a battu	170 600	17	25	46 400	5	7
A tenté de vous étrangler	137 700	14	20	69 900	7	10
A menacé d'utiliser une arme contre vous	90 300	9	13	43 500	4	6
Vous a forcé à une activité sexuelle	137 800	14	20	137 800	14	20
Violence mineure (énoncés 1-4)³	308 700	31	45
Violence grave (énoncés 5-10)³	375 000	38	55
Dénominateur ⁴	9 820 000	9 820 000

1. Chez les hommes victimes de violence, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure et de violence grave pour égalier le nombre total de victimes. La prévalence des énoncés de l'Échelle des tactiques de conflits au cours des cinq années précédentes mesure le nombre de personnes qui ont rapporté avoir subi au moins un incident correspondant à l'énoncé de l'Échelle des tactiques de conflits (CTS₁₀) mentionné en rubrique de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Dans ce total de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, il se peut que l'ex-conjoint soit un conjoint du même sexe que le répondant. Dans la section de gauche du tableau, une même personne peut avoir mentionné un ou plusieurs énoncés; ces catégories ne sont donc pas mutuellement exclusives. Les énoncés de ce tableau sont classés par ordre croissant de gravité; cet ordre a été établi par Statistique Canada en tenant compte de la gravité des blessures ou des séquelles physiques qu'un tel incident est susceptible d'occasionner. La section de droite du tableau présente le nombre de personnes selon l'énoncé le plus grave mentionné par la personne. Dans ce cas, les catégories sont mutuellement exclusives.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. L'indicateur de violence mineure est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave subi l'un des énoncés suivants : a menacé de frapper, a lancé un objet qui aurait pu blesser, a poussé, empoigné ou bousculé, a giflé. L'indicateur de violence grave est l'addition des personnes qui ont rapporté comme incident le plus grave l'un des énoncés suivants : a donné des coups de pied/poing, mordu, a frappé avec un objet pouvant blesser, vous a battu, a tenté de vous étrangler, a menacé d'utiliser une arme contre vous, vous a forcé à une activité sexuelle. Chez les hommes, on estime à environ 5 400 le nombre de personnes n'ayant pas fourni de précisions sur la gravité de la violence subie; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 environ.

4. Le dénominateur est, selon le cas, une estimation du nombre des hommes ou des femmes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint au moment de l'enquête ou faisant état d'un ex-conjoint.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

incidents circonscrits à la violence mineure subie de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe se situe à 27 ‰ chez les hommes, tandis que le taux de prévalence de la violence grave atteint 35 ‰. Au Canada, 218 500 hommes, soit 40 % des victimes, rapportent avoir subi des incidents de violence mineure, et 319 000, soit 59 % des victimes, rapportent au moins un incident de violence grave au cours des cinq années antérieures à l'enquête. Les taux de prévalence de la violence mineure et de la violence grave sont respectivement de 25 ‰ et de 36 ‰.

Le degré le plus élevé atteint le plus souvent au Québec chez les hommes qui ont fait l'objet d'incidents correspondant à la violence mineure est l'item « *Vous a déjà giflé* », soit environ 26 400 cas ou 19 % du total des victimes masculines; chez ceux qui ont fait l'objet d'au moins un incident de violence grave, le degré le plus élevé mentionné le plus fréquemment est l'énoncé « *Vous a donné un coup de pied, mordu ou donné un coup de poing* », soit 43 200 cas ou 31 % du total des victimes. Dans l'ensemble du Canada, la situation est similaire. Le degré le plus élevé atteint le plus souvent chez ceux qui n'ont fait l'objet que de violence mineure est l'item « *Vous a déjà giflé* », soit environ 97 000 cas ou 18 % du total des victimes masculines. Chez ceux qui ont fait l'objet d'au moins un incident de violence grave, le degré le plus élevé rapporté le plus fréquemment est l'énoncé « *Vous a donné un coup de pied, mordu ou donné un coup de poing* », soit 153 200 cas ou 28 % du total des victimes masculines.

Chez les femmes, au Québec, environ 52 % du total des victimes, soit 86 000, ont rapporté des incidents dont le degré de gravité correspond à la violence mineure, et 48 %, soit 79 900, ont relaté au moins un incident relevant de la violence grave. Le taux de prévalence des incidents circonscrits à la violence mineure subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint se situe à 35 ‰ chez les femmes; pour sa part, le taux de prévalence de la violence grave atteint 32 ‰. Au Canada, 308 700 femmes, soit 45 % des victimes, rapportent des incidents circonscrits à la violence mineure et 375 000, soit 55 % des victimes, mentionnent au moins un incident de violence grave au cours des cinq années antérieures à l'enquête. Le taux de prévalence de la violence mineure atteint 31 ‰, comparativement à 38 ‰ pour celui de la violence grave.

Le degré le plus élevé atteint le plus souvent dans la violence mineure est l'item « *Vous a poussé, empoigné (agrippé) ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser* », soit 51 900 cas ou 31 % des femmes victimes d'au moins un incident de violence au Québec. C'est également le cas dans l'ensemble du Canada, soit environ 192 200 victimes ou 28 % des femmes victimes de violence. Le degré le plus élevé mentionné le plus souvent en matière de violence grave au Québec est l'élément « *Vous a forcé à une activité sexuelle non désirée, en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant* », soit environ 35 600 cas ou 21 % des femmes victimes de violence au cours de la période. Il en va de même dans l'ensemble du Canada, soit environ 137 800 victimes ou 20 % de l'ensemble des femmes victimes de violence conjugale.

Les tableaux 3.7 et 3.8 présentent un sommaire de la prévalence annuelle et de la prévalence sur cinq ans de la violence conjugale au Québec et au Canada, en établissant la distinction entre la violence mineure et la violence grave subies par les hommes et les femmes. Il en ressort que la violence mineure semble plus fréquente, particulièrement chez les femmes, dans le cas des incidents perpétrés par les conjoints actuels. La violence conjugale donne lieu de façon plus fréquente à des incidents graves lorsque les agresseurs sont des ex-conjoints, tant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, au Canada, chez les participants qui ont fait mention d'un ex-conjoint, un homme sur 15 et une femme sur 14 environ ont subi au moins un incident de violence grave au cours des cinq années précédentes. Chez les participants qui ont fait mention d'un conjoint actuel, un homme sur 53 et une femme sur 85 ont rapporté au moins un incident de violence grave.

Tableau 3.7

Prévalence sur 12 mois et sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec, 1999

Gravité de la violence	Homme				Femme			
	Prévalence annuelle ¹		Prévalence sur cinq ans ²		Prévalence annuelle ¹		Prévalence sur cinq ans ²	
	n ³	‰	n ³	‰	n ³	‰	n ³	‰
Victime avec conjoint actuel	23 700	13	70 200	39	29 900	17	52 600	29
Violence mineure	37 400	21	39 600	22
Violence grave	32 800	18	—	—
Victime avec ex-conjoint	15 800	20	73 700	93	32 800	31	113 300	106
Violence mineure	23 800	30	46 400	43
Violence grave	49 800	63	66 900	63
Victime avec conjoint actuel ou ex-conjoint	39 500	18	139 000	62	62 700	25	165 900	67
Violence mineure	61 300	27	86 000	35
Violence grave	77 700	35	79 900	32
Dénominateur conjoint actuel	1 820 100	...	1 820 100	...	1 793 200	...	1 793 200	...
Dénominateur ex-conjoint	792 200	...	792 200	...	1 067 600	...	1 067 600	...
Dénominateur conjoint actuel ou ex-conjoint	2 234 300	...	2 234 300	...	2 490 500	...	2 490 500	...

1. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des 12 mois précédents.

2. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des cinq années précédentes.

3. Les estimations ont été arrondies à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 3.8
Prévalence sur 12 mois et sur cinq ans de la violence conjugale envers les hommes et les femmes de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Gravité de la violence	Homme				Femme			
	Prévalence annuelle ¹		Prévalence sur cinq ans ²		Prévalence annuelle ¹		Prévalence sur cinq ans ²	
	n ³	‰	n ³	‰	n ³	‰	n ³	‰
Victime avec conjoint actuel	123 700	17	293 700	40	119 100	17	255 500	36
Violence mineure	153 700	21	171 300	24
Violence grave	140 000	19	84 200	12
Victime avec ex-conjoint	47 800	17	259 200	94	100 600	25	437 400	108
Violence mineure	71 500	26	142 100	35
Violence grave	187 700	68	295 300	73
Victime avec conjoint actuel ou ex-conjoint	173 100	19	542 900	61	218 200	22	685 900	70
Violence mineure	218 500	25	308 700	31
Violence grave	319 000	36	375 000	38
Dénominateur conjoint actuel	7 429 200	...	7 429 200	...	7 179 800	...	7 179 800	...
Dénominateur ex-conjoint	2 763 900	...	2 763 900	...	4 034 300	...	4 034 300	...
Dénominateur conjoint actuel ou ex-conjoint	8 882 300	...	8 882 300	...	9 820 000	...	9 820 000	...

1. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des 12 mois précédents.
2. Au moins un incident de violence conjugale subi au cours des cinq années précédentes. Chez l'ensemble des hommes victimes de violence de la part de la conjointe ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à 5 400 personnes environ le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes.
3. Les estimations ont été arrondies à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Comparaisons avec d'autres enquêtes

Gravité de la violence déclarée

Dans les enquêtes réalisées aux États-Unis, Straus a employé les CTS pour mesurer à la fois la violence infligée par le répondant aux autres membres de la famille de même que la violence qu'il a subie de leur part. En général, Straus n'a publié que les résultats portant sur la violence infligée par les femmes et les hommes à leur conjoint. Les statistiques publiées par Straus ont été critiquées en invoquant le fait que les hommes pouvaient avoir tendance à sous-déclarer

la violence infligée à leur conjointe ou ex-conjointe et à en minimiser la gravité. Aussi Straus²⁶ a-t-il publié de nouvelles données indiquant à la fois la violence infligée par les femmes à leur conjoint (taux de prévalence de 124 ‰) et la violence subie par celles-ci de la part de ce conjoint (taux de prévalence de 122 ‰) en 1985 (Straus, 1993 : 68; Straus, 1997 : 211).

Par la même occasion, Straus a présenté les taux de prévalence de la violence mineure et de la violence grave en se basant uniquement sur les indications des répondantes : la prévalence de la violence mineure infligée par les femmes s'élevait à 78 ‰ en 1985 et celle qu'elles subissaient atteignait 72 ‰. Dans le cas de la violence grave, les taux respectifs étaient de 46 ‰ en ce qui a trait aux agressions commises par les femmes et de 50 ‰ pour ce qui est des incidents subis par elles (Straus, 1993 : 69; Straus, 1997 : 211).

Récemment, les résultats publiés par Kwong, Bartholomew et Dutton (1999), à partir des données recueillies par Kennedy et Dutton en Alberta, en 1987, constituent un exemple additionnel de l'emploi des CTS, utilisées pour mesurer à la fois la violence infligée et la violence subie, de même que sa gravité. Selon ces trois auteurs, les proportions des hommes et des femmes qui ont rapporté avoir perpétré ou subi au moins un acte de violence au sein de leur relation sur une période de 12 mois s'avèrent à peu près comparables (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 156).

Plus spécifiquement, le taux de prévalence de la violence des hommes envers leur conjointe s'élevait à 12,9 %, selon la déclaration des hommes, et à 9,6 %, selon les réponses faites par les femmes; ces estimations ne diffèrent pas de façon significative sur le plan statistique. Quant aux taux de prévalence de la violence des femmes envers leur conjoint, ils se situaient à 12,3 % et à 12,5 %, selon les déclarations respectives des hommes et des femmes. Par ailleurs, le taux de prévalence de la violence grave des hommes envers leur conjointe s'établissait à 2,2 %, sur la base des réponses fournies par les hommes, et à 2,8 %, en fonction des réponses des femmes. De la même manière, le taux de prévalence de la violence grave des femmes envers leur conjoint s'élevait à 4,8 % et à 4,5 %, selon les déclarations respectives des hommes et des femmes. Il ne se trouvait aucune différence significative dans les taux respectifs déclarés par les hommes et les femmes dans chacune des catégories de violence (violence mineure et violence grave), ce qui indique la concordance des estimations entre les sexes (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 156).

26. Dans le volume *Physical Violence in American Families. Risks Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, Straus et Gelles (1990) utilisent fréquemment, pour présenter leurs résultats, un taux pour 1 000 couples. Le choix d'un tel taux résulte du fait que le répondant rapporte la violence infligée et la violence subie. Straus utilise ce taux pour indiquer la proportion des couples dont au moins l'un des deux conjoints est violent. Par exemple, dans le tableau 6.1, p. 97, on observe un taux de violence entre mari et femme de 161 par 1 000 couples. Ce taux signifie que le répondant (homme ou femme) rapporte avoir subi ou infligé (ou les deux) au moins un incident de violence; le dénominateur employé dans le calcul de ce taux comprend l'ensemble des répondants. Straus utilise également des taux pour 1 000 couples, même si la statistique ne porte que sur les hommes ou les femmes. Ainsi, le taux de la violence perpétrée par le mari atteint 116 pour 1 000 couples. Ce taux correspond à la proportion des couples dont le conjoint est violent (sans exclure la possibilité que la conjointe le soit également); le dénominateur employé pour établir ce taux est le total des hommes. Le taux de violence des conjointes est de 124 pour 1 000 couples; le dénominateur pour calculer ce taux est le total des femmes. Ce taux détermine la proportion des couples dont la conjointe est violente, sans exclure la possibilité que le conjoint le soit également (Straus et Gelles, 1990 : 97).

L'intérêt des résultats obtenus par Kwong et ses collègues réside dans la convergence des taux, tant en ce qui concerne la prévalence totale des incidents de violence conjugale qu'en ce qui a trait à la gravité des incidents subis et infligés, établis en se basant à la fois sur les réponses des hommes et des femmes. Une telle convergence constitue une indication de la validité des résultats obtenus (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 156). Cette analyse de Kwong, Bartholomew et Dutton constitue un exemple du recours à la symétrie dans la mesure employée par Straus comme technique de validation.

Caractère mutuel de la violence

On tient souvent pour acquis que la violence conjugale se produit de manière unidirectionnelle, c'est-à-dire qu'elle met en scène une personne qui subit la violence plus ou moins passivement sans résister ou sans répliquer à l'agresseur. Cette vision simple et claire des choses est peut-être appropriée dans le cas des statistiques policières ou dans celui des enquêtes sur la victimisation criminelle où les rôles de chacun des protagonistes sont clairement définis dans la brève confrontation entre victimes et agresseurs que constitue le plus souvent l'événement criminel. La situation est cependant différente dans le cas de conjoints qui se trouvent quotidiennement en présence l'un de l'autre. Une situation de violence conjugale peut alors donner lieu à de multiples événements (Walby et Myhill, 2001 : 517). Il est possible que l'agresseur et la victime soient toujours les mêmes lors de tels événements, comme il se peut également que l'agresseur et la victime ne soient pas toujours les mêmes d'une fois à l'autre. Enfin, il est possible que chacun soit à la fois victime et agresseur lors de certains événements.

Les données de l'enquête de 1999 sur la victimisation ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure la violence conjugale constitue un phénomène unidirectionnel ou bidirectionnel, car on a omis de demander aux répondants de préciser s'ils avaient jamais eu recours eux-mêmes à la violence physique envers un conjoint ou un ex-conjoint.

Pour leur part, Straus et Gelles ont demandé aux répondants, lors du *National Family Violence Survey* (NFVS) réalisé en 1985, s'ils avaient subi des incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint; ils leur ont également demandé s'ils avaient infligé des incidents de violence à leur partenaire. Straus (1993 : 74) constate qu'une proportion élevée des victimes de violence conjugale rapportent une situation de violence mutuelle entre conjoints : sur 495 couples, dans le NFVS, où une participante avait rapporté au moins un incident de violence, subi ou perpétré, le conjoint était le seul partenaire violent dans 25,9 % des cas, la répondante était la seule à avoir fait preuve de violence dans 25,5 % des cas et les deux partenaires avaient eu recours à la violence dans 48,6 % des cas. D'autres études américaines font état d'une proportion élevée des cas où la violence conjugale est mutuelle (Kaufman Kantor et Jasinski, 1997 : 4).

Au Canada, Kwong, Bartholomew et Dutton (1999) font également le constat de la bidirectionnalité de la violence conjugale dans une proportion importante des cas. Ainsi, parmi les femmes qui ont rapporté avoir subi ou infligé (ou les deux) de la violence au cours des 12 mois précédant l'enquête, 52 % ont signalé de la violence de la part des deux partenaires, 35 % ont mentionné avoir seulement infligé de la violence et 13 % ont rapporté avoir uniquement subi de la violence. Dans le cas des hommes ayant fait mention de violence à titre de victime ou d'agresseur (ou les deux), 62 % ont mentionné le recours à la violence par les deux partenaires, 18 % ont signalé avoir uniquement subi de la violence de la part de leur partenaire, et 20 % ont mentionné avoir uniquement infligé de la violence à leur partenaire (Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 155).

Les trois auteurs ont rapporté que 60 % des femmes ayant déclaré avoir eu recours à la violence envers leur partenaire ont également affirmé avoir subi de la violence de sa part. De plus, 79 % des femmes qui ont mentionné avoir subi de la violence ont aussi admis avoir eu recours à la violence envers leur partenaire. Chez les hommes, 76 % de ceux qui ont déclaré avoir infligé de la violence à leur partenaire ont mentionné en avoir également subi de sa part, et 77 % de ceux qui en ont subi de sa part ont déclaré y avoir eu recours envers elle. Kwong, Bartholomew et Dutton (1999 : 155) mentionnent aussi que des analyses additionnelles indiquent une forte association dans le degré de gravité de la violence subie et infligée, tant chez les femmes que chez les hommes.

Au Québec, une enquête réalisée auprès d'un échantillon de couples francophones à l'hiver 1999-2000 indique qu'au moins un des deux conjoints a fait mention d'incidents de violence physique dans 17,4 % des couples qui ont répondu aux CTS2. Parmi les couples dont au moins un conjoint a fait état de violence, il est possible d'établir qu'il s'agissait de violence bidirectionnelle dans 28 % des cas, c'est-à-dire que les deux conjoints du couple ont rapporté avoir subi des incidents de violence de la part de leur partenaire (Lafontaine, 2002 : 113).

Il apparaît donc que le caractère mutuel de la violence est susceptible de constituer, de manière fréquente, un élément important du contexte dans lequel survient la violence conjugale. Si la violence est largement mutuelle, cela pourrait expliquer en partie le constat selon lequel les taux de prévalence de la violence conjugale sont souvent du même ordre de grandeur chez les hommes et chez les femmes. Il serait donc important que les enquêtes sur la violence conjugale recueillent l'information susceptible d'aider à établir dans quelle mesure la violence est mutuelle et si une telle éventualité contribue à augmenter la fréquence des incidents de violence ou leur gravité, comme le craint Straus (1993 : 76, 79).

Amorce de la violence

Les hommes et les femmes ont recours dans des proportions « semblables » (Bunge, 2000 : 11) à la violence physique envers leur conjoint ou ex-conjoint. Cependant, il faut envisager la possibilité, comme l'affirment certains auteurs, que le recours à la violence physique par des femmes constitue une mesure défensive. Quelques enquêtes ont recueilli des données en vue d'identifier quel partenaire a eu recours en premier à la violence physique lors de l'incident le plus récent ou le plus grave. Ainsi, Straus (1993 : 74-75; 1997 : 211) s'est enquis, lors du NFVS de 1985, du partenaire qui avait le premier eu recours à la violence physique lors du dernier incident survenu. Selon 446 épouses en cause dans des unions marquées par la violence conjugale, leur partenaire a porté les premiers coups dans 42,3 % des cas, les répondantes l'ont fait dans 53,1 % des cas et elles ne pouvaient identifier qui avait pris l'initiative dans 3,1 % des cas. Straus (1993 : 74-75) fait par la suite référence à cinq autres études qui sont parvenues à des résultats similaires, parmi lesquelles une enquête canadienne dont les résultats n'avaient pas été publiés, peut-être parce que de telles constatations n'étaient pas *politically correct*, selon les termes mêmes du chercheur américain.

De la même façon, Kwong, Bartholomew et Dutton (1999) ont pu présenter quel était le partenaire qui avait pris l'initiative de recourir à la violence physique lors de l'incident le plus grave survenu au cours de la dernière année. Parmi les hommes ayant mentionné avoir subi ou infligé (ou les deux) de la violence, 49 % se sont identifiés comme le premier assaillant, 35 % ont mentionné leur partenaire et 14 % ont imputé le début de l'incident aux deux partenaires. Chez les femmes, ces proportions étaient respectivement de 67 %, de 27 % et de 6 %.

Kwong et ses collaborateurs (1999 : 155) soulignent que les proportions d'hommes et de femmes s'imputant la responsabilité de l'incident ne différaient pas significativement, non plus que les proportions d'hommes et de femmes imputant la responsabilité à leur partenaire. Par contre, les femmes affichaient une plus grande propension que les hommes à s'imputer à elles-mêmes le début des hostilités, et les hommes présentaient également une plus grande propension que les femmes à s'imputer à eux-mêmes le premier recours à la violence.

Il aurait été souhaitable que l'enquête de 1999 sur la victimisation recueille également des données sur cet élément du contexte dans lequel survient la violence conjugale. L'analyse de Kwong, Bartholomew et Dutton offre un aperçu des comparaisons poussées qu'il est possible de réaliser en utilisant l'approche employée par Straus et Gelles pour mener leurs enquêtes. Ces éléments importants du contexte des incidents de violence conjugale ont été omis dans l'enquête de Statistique Canada, de sorte que la dynamique interpersonnelle et le contexte qui conduit à la violence conjugale restent largement méconnus (Gartner, 1993 : 318-319).

Fréquence et gravité de la violence conjugale

La récurrence ou la répétition des agressions physiques sur une longue période est susceptible de conférer à la violence conjugale un caractère particulièrement oppressant et ravageur. Comme le soulignent Walby et Myhill (2001 : 517), l'importance accordée à un seul événement s'avère sans doute appropriée dans les enquêtes sur la victimisation criminelle, mais une telle approche comporte de sérieuses limites dans l'analyse de la violence conjugale, quand le centre d'intérêt porte sur une série d'événements plutôt que sur un seul incident.

En plus de la gravité des incidents rapportés par les victimes, il est donc nécessaire de considérer la fréquence des incidents qu'elles ont subis. Il faut en même temps vérifier si la gravité de la violence subie par les victimes tend à augmenter de pair avec la fréquence des incidents. Si tel est le cas, on pourrait parler d'escalade de la violence chez les victimes sujettes à des agressions récurrentes.

L'ESG ne permet pas d'établir avec précision le nombre des événements distincts relativement à chacun des énoncés de la CTS₁₀ dans le cas de la violence conjugale. Le répondant qui a fait mention d'au moins un incident correspondant à l'un ou l'autre des 10 items de la CTS₁₀ se fait demander par la suite – et non en fonction de chacun des incidents – si le conjoint ou l'ex-conjoint, selon le cas, a été violent envers lui plus d'une fois et, dans l'affirmative, combien de fois. En conséquence, la fréquence des incidents sur cinq ans sera établie selon que la victime n'aura fait mention que d'incidents circonscrits à la violence mineure ou qu'elle aura rapporté au moins un incident de violence grave.

Fréquence de la violence subie de la part du conjoint actuel

Le tableau 4.1 précise si les victimes du conjoint actuel ont subi un seul événement ou si elles ont fait l'objet d'attaques répétées au cours des cinq années précédant l'enquête. Au Québec, environ 37 800 hommes, soit 54 % des victimes de sexe masculin, disent avoir été victimes à une seule occasion de violence de la part de leur conjointe au cours de cette période. Environ 68 % des

Tableau 4.1

Fréquence des incidents subis de la part du conjoint actuel, selon la gravité de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Unité	Homme				Femme			
		Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq ¹	Total	Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq ¹	Total
Québec									
Victime d'au moins un incident ¹	n ²	37 800	23 900	—	70 200	29 300	—	—	52 600
Violence mineure	n ²	25 800	—	—	37 400	27 000	—	—	39 600
Violence grave	n ²	—	16 200	—	32 800	—	—	—	—
Violence totale (horizontal)	%	54	34	—	100	56	—	25	100
Violence mineure (vertical)	%	68	—	—	53	92	—	—	75
Violence grave (vertical)	%	32	68	—	47	—	—	—	25
Violence totale	‰	21	13	—	39	16	—	—	29
Violence mineure	‰	14	—	—	21	15	—	—	22
Violence grave	‰	—	9	—	18	—	—	—	—
Dénominateur		1 820 100	1 793 200
Canada									
Victime d'au moins un incident ¹	n ²	159 300	102 000	32 400	293 700	124 300	68 800	62 400	255 500
Violence mineure	n ²	114 400	30 900	—	153 700	103 800	43 500	23 100	171 300
Violence grave	n ²	44 900	71 100	24 100	140 000	20 500	25 300	38 400	114 200
Violence totale (horizontal)	%	54	35	11	100	49	27	24	100
Violence mineure (vertical)	%	72	30	—	52	83	63	37	67
Violence grave (vertical)	%	28	70	74	48	17	37	61	33
Violence totale	‰	21	14	4	40	17	10	9	36
Violence mineure	‰	15	4	—	21	14	6	3	24
Violence grave	‰	6	10	3	19	3	4	5	12
Dénominateur		7 429 200	7 179 800

1. Cette catégorie comprend également les répondants qui n'ont pu fournir de précisions sur le nombre d'incidents subis et dont la réponse a été classée « Non déclaré ».

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

victimes de ces agressions uniques ont fait l'objet d'incidents circonscrits à la violence mineure. Par ailleurs, environ 32 400 hommes, soit 46 % du total des victimes, affirment avoir été victimes d'incidents de violence à plus d'une occasion. Dans ce cas, 64 % des victimes de ces agressions multiples ont fait mention d'au moins un incident de violence grave.

La situation est comparable dans l'ensemble du Canada, où 159 300 hommes ont mentionné avoir fait l'objet d'une seule agression de la part de leur conjointe, soit 54 % du total des victimes. Dans 72 % des cas, de tels incidents isolés relèvent de la violence mineure. Enfin, environ 134 400 hommes rapportent avoir

été victimes plus d'une fois de violence conjugale, soit 46 % du total des victimes. Dans ce cas, la proportion des victimes de violence grave atteint 71 %.

Au Québec, 29 300 femmes environ rapportent avoir fait l'objet d'une agression unique au cours des cinq dernières années, soit environ 56 % du total des femmes victimes de leur conjoint actuel. Environ 92 % des victimes de ces agressions uniques ont fait l'objet d'incidents circonscrits à la violence mineure. Près de 23 400 femmes disent avoir été victimes de violence à plus d'une occasion de la part de leur conjoint actuel au cours des cinq dernières années, soit 44 % du total des victimes. Au sein de ce dernier groupe, la proportion des victimes d'au moins un incident de violence grave s'établit à 46 %.

Dans l'ensemble du Canada, 124 300 femmes mentionnent avoir subi une seule agression de la part du conjoint actuel au cours des cinq dernières années, soit 49 % du total des femmes victimes de leur conjoint. Environ 83 % des victimes de ces événements isolés ont subi des incidents circonscrits à la violence mineure. Près de 131 300 femmes rapportent avoir subi plus d'un incident de violence; dans ces circonstances, 49 % des femmes rapportent au moins un incident de violence grave.

Fréquence de la violence subie de la part d'un ex-conjoint

Les personnes agressées par un ex-conjoint ont fait l'objet de violence grave dans de plus grandes proportions que celles qui ont été victimes de leur conjoint actuel. Le tableau 4.2 précise si les victimes ont subi un seul événement ou si elles ont fait l'objet de plusieurs agressions de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années antérieures à l'enquête.

Au Québec, environ 28 100 hommes, soit 38 % du total des victimes d'une ex-conjointe, disent avoir subi une seule agression au cours des cinq dernières années. Environ 58 % de ces occurrences uniques relèvent de la violence grave. Par ailleurs, quelque 45 500 hommes, soit 62 % du total des victimes, affirment avoir été victimes d'incidents de violence à plus d'une occasion; dans ces circonstances, 74 % d'entre eux ont été victimes de violence grave au moins une fois. Dans l'ensemble du Canada, 75 700 hommes rapportent un incident isolé de violence conjugale de la part d'une ex-conjointe, soit 29 % du total des victimes. Environ 56 % de ces occurrences uniques relèvent de la violence grave. Enfin, environ 183 400 hommes, soit 71 % du total des victimes de sexe masculin au Canada, mentionnent avoir fait l'objet de plus d'un incident de violence conjugale et 79 % de ces victimes d'agressions multiples rapportent au moins un incident de violence grave.

Au Québec, environ 35 500 femmes, soit 31 % des victimes féminines d'un ex-conjoint, rapportent avoir fait l'objet d'une seule agression au cours de la période de référence. Environ 46 % de ces agressions uniques sont constituées

Tableau 4.2

Fréquence des incidents subis de la part d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Unité	Homme				Femme			
		Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq ¹	Total	Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq ¹	Total
Québec									
Victime d'au moins un incident ¹	n ²	28 100	24 300	21 200	73 700	35 500	28 400	49 400	113 300
Violence mineure	n ²	—	—	—	23 800	19 200	16 100	—	46 400
Violence grave	n ²	16 300	17 400	16 200	49 800	16 300	—	49 400	66 900
Violence totale (horizontal)	%	38	33	29	100	31	25	44	100
Violence mineure (vertical)	%	—	—	—	32	54	57	—	41
Violence grave (vertical)	%	58	72	76	68	46	43	78	59
Violence totale	% _{oo}	35	31	27	93	33	27	46	106
Violence mineure	% _{oo}	—	—	—	30	18	15	—	43
Violence grave	% _{oo}	21	22	20	63	15	—	46	63
Dénominateur		792 200	1 067 600
Canada									
Victime d'au moins un incident ¹	n ²	75 700	92 400	91 000	259 200	104 300	130 200	202 900	437 400
Violence mineure	n ²	33 600	22 400	15 500	71 500	64 000	52 000	26 100	142 100
Violence grave	n ²	42 100	70 000	75 500	187 700	40 300	78 200	176 800	295 300
Violence totale (horizontal)	%	29	36	35	100	24	30	46	100
Violence mineure (vertical)	%	44	24	17	28	61	40	13	32
Violence grave (vertical)	%	56	76	83	72	39	60	87	68
Violence totale	% _{oo}	27	33	33	94	26	32	50	108
Violence mineure	% _{oo}	12	8	6	26	16	13	6	35
Violence grave	% _{oo}	15	25	27	68	10	19	44	73
Dénominateur		2 763 900	4 034 300

1. Cette catégorie comprend également les répondants qui n'ont pu fournir de précisions sur le nombre d'incidents subis et dont la réponse a été classée « Non déclaré ».

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

d'incidents de violence grave. Près de 77 800 femmes, soit 69 % des victimes, disent avoir fait l'objet d'actes de violence à plus d'une occasion de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq dernières années; dans ce cas, la proportion des victimes d'au moins un incident de violence grave s'établit à 65 %. On observe une tendance similaire dans l'ensemble du Canada, où 104 300 femmes agressées par un ex-conjoint ont fait mention d'un incident unique, soit 24 % du total des victimes. Environ 39 % de ces incidents isolés relèvent de la violence grave. Enfin, 333 100 femmes, soit 76 % des victimes, ont fait l'objet de plus d'un incident de violence et 77 % de ces victimes d'agressions multiples ont fait mention d'au moins un incident de violence grave.

Fréquence de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

La prise en compte des résultats relatifs à l'ensemble des victimes permet d'examiner de façon plus détaillée l'association entre la fréquence des incidents et l'exposition à des incidents de violence grave (tableau 4.3).

Tableau 4.3

Fréquence des incidents subis de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon la gravité de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête et selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Unité	Homme				Femme			
		Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq ¹	Total	Un seul incident	De deux à cinq	Plus de cinq ¹	Total
Québec									
Victime d'au moins un incident ¹	n ²	61 100	48 100	29 800	139 000	64 800	38 600	62 500	165 900
Violence mineure	n ²	37 700	—	—	61 300	46 200	23 200	16 600	86 000
Violence grave	n ²	23 500	33 500	20 700	77 700	18 500	15 400	46 000	79 900
Violence totale (horizontal)	%	44	35	21	100	39	23	38	100
Violence mineure (vertical)	%	62	30	—	44	71	60	27	52
Violence grave (vertical)	%	38	70	70	56	29	40	73	48
Violence totale	% ₀₀	27	22	13	62	26	16	25	67
Violence mineure	% ₀₀	17	—	—	27	19	9	7	35
Violence grave	% ₀₀	11	15	9	35	7	6	18	32
Dénominateur		2 234 300	2 490 500
Canada									
Victime d'au moins un incident ¹	n ²	224 600	192 200	126 100	542 900	223 600	195 300	267 100	685 900
Violence mineure	n ²	145 100	51 300	22 100	218 500	165 100	92 800	50 800	308 700
Violence grave	n ²	79 500	141 000	98 600	319 000	58 500	102 500	214 000	375 000
Violence totale (horizontal)	%	41	35	23	100	33	28	39	100
Violence mineure (vertical)	%	65	27	17	40	74	48	19	45
Violence grave (vertical)	%	35	73	78	59	26	52	80	55
Violence totale	% ₀₀	25	22	14	61	23	20	27	70
Violence mineure	% ₀₀	16	6	2	25	17	9	5	31
Violence grave	% ₀₀	9	16	11	36	6	10	22	38
Dénominateur		8 882 300	9 820 000

1. Dans l'ensemble du Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes. La catégorie « Plus de cinq » comprend également ces répondants qui n'ont pu fournir de précisions sur le nombre d'incidents subis et dont la réponse a été classée « Non déclaré - cheminement incertain ».
2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Au Québec, environ 61 100 hommes, soit 44 % du total des victimes de violence, disent avoir subi un seul incident de violence de la part de leur partenaire actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq dernières années. Environ 62 % de ces occurrences uniques relèvent de la violence mineure. En outre, environ 29 800 hommes, soit 21 % du total des victimes, affirment avoir été victimes d'incidents de violence à plus de cinq occasions; dans ces circonstances, 70 % d'entre eux ont été victimes d'au moins un incident de violence grave.

Dans l'ensemble du Canada, 224 600 hommes rapportent un incident unique de violence conjugale de la part d'une ex-conjointe, soit 41 % du total des victimes de sexe masculin. Environ 65 % de ces occurrences uniques constituent des incidents de violence mineure. Enfin, quelque 126 100 hommes mentionnent avoir fait l'objet de plus de cinq incidents de violence conjugale de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-partenaire, soit plus de 23 % des victimes de sexe masculin. Dans une proportion de 78 %, les hommes victimes de ces agressions multiples rapportent au moins un incident de violence grave.

Dans l'ensemble du Canada, la taille de l'échantillon est suffisamment grande pour ventiler davantage la catégorie « cinq incidents et plus ». Par conséquent, il est possible de présenter une estimation du nombre d'hommes et de femmes qui ont fait l'objet de plus de 10 incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Chez les hommes, ce nombre atteint 91 000, soit environ 17 % du total des victimes. Dans ce cas, 76 % des victimes rapportent avoir fait l'objet d'au moins un incident de violence grave.

Au Québec, 64 800 femmes, soit environ 39 % du total de celles qui ont fait l'objet d'incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, rapportent avoir subi un incident unique au cours des cinq années précédant l'enquête. Dans ce cas, 71 % de ces agressions isolées sont circonscrites à la violence mineure. Environ 62 500 femmes, soit 38 % des victimes, disent avoir été agressées à plus de cinq occasions; dans ce groupe, la proportion des victimes d'au moins un incident de violence grave s'établit à 73 %.

La situation est similaire dans l'ensemble du Canada, où 223 600 femmes victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint ont fait mention d'un incident unique au cours des cinq dernières années, soit 33 % du total des victimes de sexe féminin. Dans 74 % des cas, ces événements uniques sont circonscrits à la violence mineure. Par ailleurs, 267 100 femmes, soit 39 % des victimes, rapportent avoir fait l'objet de plus de cinq incidents de violence au cours des cinq années précédant l'enquête. Environ 80 % de ces femmes victimes d'agressions multiples ont fait mention d'au moins un incident de violence grave.

Comme dans le cas des hommes, la taille de l'échantillon de l'ensemble du Canada est suffisante pour désagréger la catégorie « cinq incidents et plus ». On constate que 195 000 femmes rapportent avoir fait mention de plus de 10 incidents de violence au cours de cette période, soit environ 28 % du total des victimes de sexe féminin. Dans ce cas, la proportion de celles qui mentionnent avoir subi au moins un incident de violence grave dépasse 81 %.

En somme, les données de l'enquête sur la victimisation de 1999 montrent que le risque de subir au moins un incident de violence grave augmente avec la fréquence des événements de violence conjugale. Cette tendance se manifeste tant chez les hommes que chez les femmes; elle semble cependant plus accentuée chez les victimes d'un ex-conjoint que chez les personnes qui font état d'incidents de violence de la part du conjoint actuel.

Parmi les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dans l'ensemble du Canada, le risque de subir au moins un incident de violence grave atteint 70 % chez les hommes, dès que plus d'un incident est rapporté. Dans le cas des femmes, le risque d'agression grave s'élève de manière plus progressive, mais il dépasse 80 % quand le nombre d'incidents devient supérieur à 10²⁷. En outre, environ 28 % des victimes de sexe féminin rapportent avoir subi plus de 10 incidents; chez les hommes, cette proportion se situe à 17 % des victimes.

Cependant, la majorité des victimes rapportent un nombre limité d'incidents de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours de la période de cinq ans couverte par l'enquête. Au Québec, 79 % des hommes et 62 % des femmes environ font mention soit d'un incident unique, soit de deux à cinq incidents au cours des cinq années précédant l'enquête. Au Canada, 77 % des hommes et 61 % des femmes rapportent soit un incident unique, soit de deux à cinq incidents au cours de cette période. De tels résultats ne soutiennent pas l'assertion courante selon laquelle le recours à la violence conjugale se traduit de manière typique par un processus d'escalade caractérisé par un nombre élevé d'agressions récurrentes et l'aggravation progressive des incidents perpétrés. Par contre, un tel processus d'escalade de la violence conjugale pourrait peut-être caractériser la situation rapportée par un sous-ensemble de personnes violentées de manière récurrente par leur conjoint ou un ex-conjoint. L'accroissement du risque de blessures avec l'augmentation du nombre d'incidents pourrait constituer l'un des indicateurs d'une telle escalade. D'autres indicateurs possibles d'un processus d'escalade pourraient être la réduction progressive de l'intervalle entre deux événements, le nombre d'énoncés de la CTS₁₀ auxquels les victimes ont souscrit, de même que l'agression sans avertissement ou sans prétexte apparent.

À titre de comparaison, Kwong, Bartholomew et Dutton (1999 : 154-155) ont réparti les victimes de violence conjugale en trois catégories, selon le nombre d'incidents subis au cours des 12 mois précédant l'enquête : faible (1-4 incidents), modéré (5-20 incidents) et élevé (plus de 20 incidents). En vertu de cette définition, 5 % des hommes et 12 % des femmes victimes de violence ont rapporté un niveau élevé de violence.

27. La catégorie « plus de 10/NSP » constitue une catégorie résiduelle qui comprend notamment un nombre restreint de victimes qui se sont dites incapables de préciser le nombre de fois où elles ont fait l'objet d'incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Elle rassemble, en outre, toutes les victimes qui ont subi des incidents de violence à plus de 10 reprises au cours des cinq années antérieures à l'enquête, que ce nombre soit de 15, de 50 ou de 100 incidents. Si l'on scindait cette catégorie résiduelle en catégories successives définies, par exemple, sur un intervalle de cinq incidents, il est vraisemblable que le nombre et la proportion des victimes dans chacune de ces catégories seraient plutôt faibles. Il n'est donc pas étonnant que la catégorie « plus de 10/NSP » s'avère nettement plus importante, c'est-à-dire 17 % des victimes masculines et 28 % des victimes féminines, que la catégorie « de 6 à 10 incidents » qui ne regroupe que 7 % des hommes et 11 % des femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint.

Dans le cas de l'enquête sur la victimisation de 1999, les victimes qui ont rapporté plus de 10 incidents au cours des cinq années antérieures sont comprises dans une seule catégorie. Si l'on tient pour acquis que toutes les personnes qui déclarent avoir été victimes à plus de 10 reprises et qui ont subi au moins un incident de violence grave constituent des victimes aux prises avec un niveau de violence élevé, on observe alors que 23 % des victimes de sexe féminin (158 500) et 13 % des victimes de sexe masculin (68 700) subissent ou ont subi une telle situation dans l'ensemble du Canada au cours de cette période. Le taux de prévalence sur cinq ans de cette violence élevée s'établit à 16 ‰ chez les femmes et à 8 ‰ chez les hommes. Les données correspondantes sont de 33 600 femmes (20 % des victimes) et 14 100 hommes (10 % des victimes) au Québec, soit des taux de prévalence de 14 ‰ chez les femmes et de 6 ‰ environ chez les hommes.

Désistance à la violence conjugale

Par-delà la mesure aussi exacte que possible de la prévalence de la violence conjugale, l'important, c'est que les agressions physiques prennent fin et que la fréquence des incidents devienne nulle. Paradoxalement, les enquêtes sur la violence conjugale esquivent presque complètement la question primordiale de déterminer quand et comment elle s'interrompt (Walby et Myhill, 2001 : 517). L'indifférence à l'égard de ces questions est tout à fait étonnante, surtout quand on sait que, dans une proportion élevée des cas, la situation des victimes ne parvient pas à la connaissance des services policiers. La mesure de la prévalence de la violence physique sur une période aussi longue que cinq ans chez les victimes vivant avec un conjoint au moment de l'enquête inclut des personnes qui se trouvent exemptes de cette forme de violence depuis un laps de temps plus ou moins long au moment de l'enquête, à la suite d'un épisode plus ou moins prolongé de violence conjugale. Quand et comment l'interruption de la violence conjugale est-elle survenue? Depuis combien de temps cette situation dure-t-elle?

Le concept de désistance permet de prendre la mesure de cette situation, caractérisée par l'interruption d'une conduite criminelle, quand la victime (ou un autre intervenant) arrive à dissuader le conjoint ou l'ex-conjoint, selon le cas, d'employer la violence. Feld et Straus considèrent qu'il y a désistance à l'égard de la violence conjugale, si une personne a été exempte de toute violence pendant un an, quelle que soit la raison à l'origine d'une telle situation, à l'exception de l'invalidité de l'agresseur (Straus et Gelles, 1990 : 492). Le taux de désistance désigne la proportion des personnes ayant déjà été victimes de violence physique au sein des unions actuelles et qui n'ont fait état d'aucun acte de violence au cours de la dernière année, ou d'une période de référence jugée appropriée.

Il existe peu de statistiques sur la désistance (Walby et Myhill, 2001 : 517). Straus et Feld présentent des données recueillies lors d'entrevues de suivi

menées en 1986 auprès d'un échantillon de participants du *National Family Violence Survey* réalisé en 1985. Ils observent un taux élevé de désistance de 12 mois à l'endroit des femmes victimes de violence grave lors de l'enquête de 1985 (Straus et Gelles, 1990 : 499, 503). O'Leary, Malone et Tyree (1994 : 600) mentionnent que 54 % des hommes et des femmes d'un échantillon de jeunes couples nouvellement mariés qui ont rapporté des incidents de violence physique lors d'une entrevue réalisée quelques semaines avant leur mariage n'en rapportent pas une année plus tard. Bradbury et Lawrence (1999) présentent également des résultats d'enquêtes longitudinales réalisées sur une période de deux ou de trois ans auprès de petits échantillons de jeunes couples nouvellement mariés. Enfin, chez les femmes mariées, interviewées lors du *National Violence Against Women Survey*, mené en 1995-1996 par Tjaden et Thoennes, Johnson et Leone (2003 : [13]) observent des taux de désistance de 12 mois de 99 % chez les femmes victimes de violence conjugale situationnelle (*situational couple violence*), et de 78 % chez les victimes de terrorisme conjugal (*intimate terrorism*) qui rapportent au moins un incident de violence depuis le début de l'union avec le conjoint actuel.

L'enquête sur la victimisation de 1999 a été réalisée entre février et décembre 1999. La variable CRVIOL est employée pour calculer le taux de désistance; cette variable précise si l'incident de violence physique le plus récent est survenu au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ou si l'incident le plus récent est survenu à un autre moment au cours des cinq dernières années. Les victimes de violence au cours des cinq années précédant l'enquête qui ont rapporté des incidents de violence uniquement à un autre moment que durant les 12 derniers mois antérieurs à l'enquête se trouvent de ce fait à rapporter la désistance de leur conjoint à la violence au cours de ces 12 derniers mois.

Au Québec, les taux de désistance de la part du conjoint actuel établis de cette façon semblent plus élevés chez les victimes de sexe masculin que chez celles de sexe féminin (tableau 4.4). Ainsi, dans 66 % des cas, les hommes victimes de violence conjugale au Québec au cours des cinq années précédant l'enquête ne rapportent pas d'incident de violence de la part de leur conjointe au cours des 12 derniers mois. Le taux correspondant dans l'ensemble du Canada est de 58 %. Chez les femmes, le taux de désistance à la violence conjugale de la part de leur conjoint actuel atteint 43 % au Québec et 53 % au Canada. Il semble donc que les femmes bénéficient dans une moins grande proportion que les hommes de la désistance de leur conjoint au Québec.

Cependant, cette mesure de la désistance doit être considérée comme un seuil minimum, car le calcul ne tient pas compte, chez les personnes rapportant avoir subi des incidents de violence au cours des 12 derniers mois, de celles qui ont subi des incidents de violence pour la première fois au cours de cette période et qui ne peuvent pas, pour cette raison, être prises en considération dans le calcul du taux de désistance. Pour obtenir une mesure plus exacte de la désistance, ces personnes devraient être déduites du dénominateur, lors du calcul du taux de désistance.

Tableau 4.4

Désistance¹ de 12 mois à la violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

	Conjoint actuel ²				Ex-conjoint			
	Victime au cours des 12 mois précédents	Victime avant les 12 mois précédents	Total	Taux de désistance 12 mois	Victime au cours des 12 mois précédents	Victime avant les 12 mois précédents	Total	Taux de désistance 12 mois
	n ³			%	n ³			%
Québec								
Homme	23 700	46 600	70 200	66	15 800	57 800	73 700	78
Femme	29 900	22 700	52 600	43	32 800	80 400	113 300	71
Canada								
Homme	123 700	170 000	293 700	58	47 800	211 400	259 200	82
Femme	119 100	136 400	255 500	53	100 600	336 800	437 400	77

1. Les taux de désistance présentés dans ce tableau constituent un seuil minimum car le calcul du taux ne tient pas compte, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, de celles qui ont été victimes de violence pour la première fois au cours des 12 mois précédents et qui doivent, pour cette raison, être exclues du dénominateur lors du calcul du taux de désistance.

2. Ces données s'appliquent à toutes les personnes avec un conjoint actuel sans égard à la durée de l'union.

3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Cependant, les données de l'enquête sur la victimisation de 1999 ne permettent pas de procéder directement à cet ajustement, car Statistique Canada a omis de demander aux victimes de violence de la part du conjoint actuel de préciser quand est survenu le premier incident qu'elles ont subi. Le répondant doit uniquement préciser quand est survenu un incident pour la dernière fois (question D14). Ces deux éléments d'information sont nécessaires pour mesurer la désistance (Walby, 1999 : 6; Walby et Myhill, 2001 : 518). Par contre, l'EVEF, réalisée par Statistique Canada en 1993, a demandé aux femmes victimes de violence de la part du conjoint actuel de préciser à la fois le moment du premier incident (question J21) et le moment de l'incident le plus récent (question J22).

À partir des données de l'EVEF, il avait été possible d'établir que 54 % des femmes victimes du conjoint actuel au cours des 12 derniers mois avaient subi de tels incidents pour la première fois au cours de cette période au Québec. La proportion correspondante au Canada était de 50 % environ (Laroche, 2003). Sur la base de ces résultats, si l'on présume que 50 % et plus des femmes victimes de violence conjugale l'ont été pour la première fois au cours des 12 derniers mois en 1999 et si l'on fait l'hypothèse que cette proportion s'applique également aux hommes victimes de violence de la part de leur conjointe, on peut recalculer des taux de désistance approximatifs chez les personnes victimes du conjoint actuel. Avec cette correction, le taux de désistance à la violence de la part de la conjointe observé chez les hommes pourrait s'élever à

80 % et plus au Québec et à 73 % et plus dans l'ensemble du Canada. Chez les femmes, le taux de désistance à la violence physique de la part du conjoint actuel atteindrait 60 % et plus au Québec par comparaison à 70 % et plus dans le cas du Canada.

Il est tout aussi important de déterminer quand et comment a pris fin la violence chez les victimes d'un ex-conjoint. Dans ce cas, il serait également important de déterminer si la désistance survient avant ou après la dissolution de l'union. À cette fin, il faudrait idéalement disposer de l'information permettant de sélectionner les cas où l'union a pris fin depuis au moins un an ou toute autre période jugée appropriée.

Les données de l'ESG de 1999 permettent d'établir une mesure minimale d'un taux de désistance de 12 mois chez les victimes d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes. Ainsi, le taux de désistance de 12 mois et plus de la part d'une ex-conjointe atteint 78 % chez les victimes de sexe masculin, au Québec, par comparaison à 82 % au Canada (tableau 4.4). Il s'agit d'un seuil minimal, car si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint était de 50 % et plus chez les hommes au cours des 12 mois précédents, le taux de désistance augmenterait alors à 88 % et plus au Québec et à 90 % et plus au Canada. Chez les femmes, le taux minimal de désistance à la violence physique de la part d'un ex-conjoint est un peu plus faible : il se situe à 71 % au Québec comparativement à 77 % au Canada. Si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint était de 50 % et plus au cours des 12 mois précédents, le taux de désistance augmenterait à 83 % et plus au Québec et à 87 % et plus au Canada.

À titre comparatif, les données de l'EVEF indiquaient une tendance à la désistance relativement élevée rapportée par les femmes vivant avec un conjoint actuel en 1993 (Laroche, 2003). La proportion des femmes rapportant avoir déjà fait l'objet au moins une fois d'actes de violence de la part de leur conjoint actuel au cours de l'union avec ce conjoint et n'ayant subi aucun acte d'agression au cours des 12 mois précédant l'enquête atteignait 88 % au Québec et 89 % au Canada. Par ailleurs, le taux de désistance de 12 mois et plus se situe respectivement à 75 % et à 76 % chez les femmes pour lesquelles l'incident le plus récent est survenu au cours des cinq années précédant l'enquête (Laroche, 2003)²⁸.

Il est possible de calculer des taux de désistance portant sur des périodes plus prolongées. La mesure d'un taux de désistance sur 5 ans et plus (ou sur 10 ans et plus) devient possible avec les données de l'EVEF, mais elle doit être restreinte aux unions actuelles dont la longévité égale 5 ans et plus (ou 10 ans et plus). En 1993, la désistance sur cinq ans et plus s'établissait à 75 % au Québec ainsi qu'au Canada. La désistance sur 10 ans et plus s'élevait à 75 % au Québec et à 69 % au Canada (Laroche, 2003).

28. Il est possible que les résultats obtenus avec l'EVEF de 1993 et l'ESG de 1999 ne soient pas strictement comparables, car le moment où est survenu l'incident le plus récent rapporté par la victime est présenté sous une forme différente dans les fichiers de microdonnées respectifs de ces deux enquêtes.

Il importe cependant de souligner que les taux de désistance établis à partir des données de l'EVEF de 1993 sont susceptibles, dans le cas des femmes ayant un conjoint actuel, de résulter d'un processus prolongé de sélection des cas les plus favorables, car on demandait aux répondantes de préciser si elles avaient fait l'objet de violence conjugale depuis le début de l'union avec leur conjoint actuel. Les cohortes des unions formées depuis 5 ans et plus ou depuis 10 ans et plus ont sans doute fait l'objet d'une forte attrition des unions marquées par des incidents de violence passés. Ces statistiques indiquent tout de même qu'une proportion importante des femmes, qui poursuivent leur relation avec un conjoint ayant déjà commis au moins un incident de violence, cessaient de subir cette violence d'une manière qui semble souvent durable.

Chez les femmes victimes d'au moins un incident au cours de l'union avec un ex-conjoint, les données de l'EVEF indiquent que le taux de désistance de 12 mois et plus s'élève au moins à 93 % au Québec et à 94 % au Canada en 1993. Si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint, dans le cas où l'incident le plus récent est survenu au cours des 12 mois précédents était importante (50 % et plus des victimes d'incident au cours de cette période), le taux de désistance pourrait s'élever à 96 % et plus et à 97 % et plus respectivement. Chez les femmes victimes d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes, le taux de désistance de 12 mois et plus s'établit au moins à 78 % au Québec et à 80 % au Canada. Ce taux pourrait s'élever jusqu'à 88 % et plus et 89 % et plus respectivement, si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint était de 50 % et plus quand l'incident le plus récent s'est produit au cours des 12 mois précédents (Laroche, 2003).

Il y aurait lieu d'examiner si les personnes qui sont parvenues à dissuader leur conjoint ou un ex-conjoint d'employer la violence ont eu recours à du soutien ou à de l'aide extérieure, qu'il s'agisse de parents ou de proches, de la police ou de services d'aide (Walby et Myhill, 2001 : 518). Il serait alors possible d'établir avec plus de précision non seulement quand, mais aussi comment s'interrompt la violence conjugale et dans quelle mesure l'aide extérieure contribue de façon décisive à un tel dénouement. Pour le moment, les seules données disponibles pour réaliser une telle analyse sont celles de l'EVEF de 1993.

Typologie des situations de violence conjugale

À plusieurs égards, la simple distinction entre la violence mineure et la violence grave établie par Straus, en regroupant en deux catégories les énoncés des CTS, apparaît insuffisante pour caractériser la violence conjugale. La violence grave, surtout si elle se conjugue à un nombre élevé d'incidents, présente un risque élevé de causer des blessures (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 22; Straus et Gelles, 1990 : 58, 79, 541; Grandin et Lupri, 1997 : 430), mais cette classification des incidents ne fournit pas d'information additionnelle sur divers éléments du contexte immédiat ou sur un ensemble plus large de circonstances qui ont présidé à l'occurrence de la violence conjugale.

Tous les 10 ans, la revue *The Journal of Marriage and the Family* présente un bilan de la recherche universitaire sur diverses questions relatives à la famille, y compris la violence familiale. La synthèse des travaux de recherche sur la violence conjugale réalisés au cours des années 1990 fait ressortir la nécessité d'établir des distinctions dans la conceptualisation et la mesure de la violence conjugale comme le thème le plus représentatif de cette période (Johnson et Ferraro, 2000 : 948). Des nouveaux travaux de recherche ont établi la pertinence de distinguer divers types de violence conjugale en tenant compte simultanément d'un grand nombre d'éléments contextuels. Une série de travaux réalisés par Michael P. Johnson, à compter de 1995, ont permis de distinguer et de définir au moins quatre types ou patterns principaux de violence conjugale sur le plan de l'interaction et du contexte de cette interaction entre l'agresseur et la victime (M. P. Johnson, 1995; M. P. Johnson, 2000 : [7]). En combinant l'information sur divers éléments comme la gravité des incidents, la fréquence et la récurrence des incidents, la bidirectionnalité ou la mutualité de la violence, le recours à la violence psychologique, l'infliction de blessures, le recours à des conduites contrôlantes envers le conjoint ou le partenaire, etc., il devient possible de faire ressortir une typologie des relations violentes en utilisant l'analyse de groupement (*cluster analysis*).

Le premier type de relation violente décrit par Johnson est la « violence conjugale commune » (*common couple violence* ou *CCV*), le deuxième s'appelle « terrorisme intime » (*intimate terrorism* ou *IT*, initialement appelé *patriarchal terrorism*), le troisième est nommé « résistance violente » (*violent resistance* ou *VR*) et la quatrième forme porte le nom de « contrôle violent mutuel » (*mutual violent control* ou *MVC*). Ces distinctions ne s'en tiennent pas au comportement observé à l'occasion d'un seul incident, mais elles reposent sur des patterns plus généraux de contrôle exercé dans le cours des interactions multiples que comporte une relation conjugale, et qui trouvent leur origine dans les motivations de l'agresseur ou dans celles de son partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

La « violence conjugale commune », ainsi désignée initialement par M.P. Johnson parce qu'elle constitue la forme la plus courante de la violence conjugale, ne se rattache pas à un pattern général de contrôle de la victime par l'agresseur. Depuis peu, Johnson a substitué l'expression « violence conjugale situationnelle » (*situational couple violence*) pour désigner le même type d'agression (Johnson, 2003 : [6]; Johnson et Leone, 2003 : [3]). Elle survient à l'occasion d'un conflit ou d'un différend ponctuel au cours duquel l'un des partenaires s'en prend physiquement à l'autre. La CCV arrive sous la forme d'un incident isolé ou d'événements sporadiques, risque peu de conduire à une escalade de la violence avec le temps ou de prendre la forme de la violence grave, et elle a de grandes chances d'être mutuelle (Johnson et Ferraro, 2000 : 949). Johnson a montré que la plus grande part de la violence que l'on trouve dans un échantillon représentatif appartient à cette catégorie de violence, ce qui porte Johnson à se demander si les recherches qui ont recours à des échantillons populationnels pourraient n'être appropriées que pour l'étude de ce type de violence (M. P. Johnson, 2000 : [8]).

Dans le cas du « terrorisme intime », l'usage de la violence découle d'un désir ou d'une compulsion d'exercer un contrôle général du partenaire, c'est-à-dire la conjointe la plupart du temps. Le recours à la violence physique est un élément parmi d'autres dans une panoplie de tactiques et de stratégies employées dans un pattern général de contrôle. Ce terrorisme conjugal se traduit par un nombre nettement plus élevé d'incidents que celui que l'on observe dans la violence conjugale commune; la gravité de la violence a tendance à augmenter avec le temps; la violence a moins de chances d'être mutuelle et elle risque davantage de causer des blessures ou d'entraîner des séquelles physiques. Johnson et Ferraro soulignent que ce n'est pas la gravité de la violence elle-même ou l'infliction de blessures qui caractérisent le « terrorisme intime », car des incidents graves ou des blessures peuvent aussi survenir lors de violence conjugale commune. La marque distinctive du terrorisme conjugal est l'existence d'un pattern de comportements violents ainsi que non violents qui traduisent une volonté générale d'exercer le contrôle de la partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 949).

Le terrorisme conjugal, en plus de la violence physique récurrente, emploie souvent la maltraitance psychologique de manière à altérer la vision que la victime du conjoint violent a d'elle-même, de ses relations avec l'entourage, ou de sa place dans le monde. Selon Johnson, le terrorisme conjugal serait perpétré presque exclusivement par des hommes dans le cas des couples hétérosexuels (M. P. Johnson, 2000 : [7]), même s'il semble qu'il pourrait exister entre partenaires féminins dans les couples de même sexe, tandis que la violence conjugale commune serait perpétrée dans des proportions à peu près égales (*close to gender-symmetric*) par les hommes et les femmes.

La « résistance violente » serait employée surtout par les femmes, même s'il existe peu d'études sur le sujet. Le « contrôle violent mutuel » correspondrait à la situation d'un couple dans lequel les deux conjoints seraient violents et contrôlants.

M. P. Johnson (2000) présente une analyse quantitative des divers types de violence conjugale; il conclut que les échantillons constitués dans des centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale couvrent de façon prédominante le « terrorisme intime », tandis que les échantillons populationnels aléatoires détectent presque exclusivement la violence conjugale commune (M. P. Johnson, 2000 : [8]). Seulement 11 % des cas décelés au moyen de cette dernière approche correspondraient aux critères du terrorisme conjugal.

La mise au point d'une telle typologie permet de fournir un cadre conceptuel à l'interprétation du large éventail de résultats que l'on observe chez les femmes et chez les hommes aussi bien quant à la gravité de la violence qu'à sa fréquence et à ses répercussions. Cette typologie a reçu un accueil positif auprès d'un grand nombre de chercheurs; ainsi Grandin et Lupri (1997 : 419) qualifient la distinction entre violence conjugale commune et terrorisme conjugal d'avancée conceptuelle importante (*conceptual breakthrough*). Certains concepts, tel

celui de « violence conjugale commune » font l'objet d'un usage de plus en plus courant. Jusqu'à présent, cette typologie a été établie au moyen d'échantillons composites, constitués à partir de groupes cliniques et d'échantillons de victimes de violence recrutées dans la communauté. Il serait souhaitable que cette typologie soit mise à l'épreuve auprès d'un vaste échantillon populationnel pour mieux établir la part occupée par les divers types de relations violentes lorsque survient la violence conjugale.

Conséquences physiques et répercussions psychologiques de la violence conjugale

L'enquête de 1999 sur la victimisation demande à chaque victime de violence conjugale si elle a « *été blessée physiquement au cours de cet (ces) incident(s)* » par le conjoint actuel ou un ex-conjoint. Chaque victime précise également si elle a reçu des soins à l'hôpital ou si elle a reçu des soins et a fait l'objet d'un suivi d'un médecin ou d'une infirmière ou si elle a dû s'absenter du travail ou interrompre ses activités quotidiennes à la suite de tels incidents. Ce chapitre a pour but d'établir dans quelle proportion les victimes rapportent diverses conséquences physiques de la violence conjugale, en prenant en compte la gravité des incidents subis.

Il examine également s'il est possible d'établir un lien entre la fréquence des incidents, leur gravité et l'occurrence de répercussions physiques. L'un des critères employés par Straus pour distinguer les agressions physiques mineures de la violence grave est le risque plus élevé de blessures associé aux incidents qui appartiennent à cette dernière catégorie (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980 : 22; Straus et Gelles, 1990 : 58, 79, 541).

En plus des conséquences physiques, l'enquête sur la victimisation a demandé aux victimes si la violence conjugale subie avait entraîné chez elles diverses formes de répercussions psychologiques. Une description des répercussions psychologiques consécutives à la violence conjugale physique, établies en fonction de la gravité des incidents rapportés par les victimes, viendra compléter ce chapitre.

Conséquences physiques de la violence conjugale

Au Québec, 61 800 femmes rapportent avoir subi des blessures physiques au cours d'incidents de violence conjugale, soit une proportion de 37 % des femmes victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête (tableau 5.1). La proportion des victimes qui font mention de blessures physiques varie de manière importante en fonction de la gravité des incidents subis. Environ 57 % des femmes victimes de violence grave font état de blessures physiques, comparativement à

Tableau 5.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, rapportant des conséquences physiques, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence ¹			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Québec						
Homme						
Total des victimes d'incidents de violence	61 300	77 700	139 000	100	100	100
Blessure physique	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	10
Crainte pour sa vie	—	—	—	—	—	—
Femme						
Total des victimes d'incidents de violence	86 000	79 900	165 900	100	100	100
Blessure physique	16 200	45 700	61 800	19	57	37
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	15 700	23 000	—	20	14
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	17 100	24 500	—	21	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	39 000	51 600	15	49	31
Crainte pour sa vie	14 900	45 400	60 300	17	57	36
Canada						
Homme						
Total des victimes d'incidents de violence	218 500	319 000	542 900	100	100	100
Blessure physique	—	62 300	71 900	—	20	13
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	13 400	14 800	—	4	3
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	11 700	39 700	53 200	5	12	10
Crainte pour sa vie	—	36 600	41 000	—	11	8
Femme						
Total des victimes d'incidents de violence	308 700	375 000	685 900	100	100	100
Blessure physique	50 200	227 400	277 600	16	61	40
Soins médicaux reçus à l'hôpital	11 700	60 800	72 600	4	16	11
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	16 900	87 200	104 100	5	23	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	47 400	171 600	219 700	15	46	32
Crainte pour sa vie	48 300	210 000	258 700	16	56	38

1. Dans l'ensemble du Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes.
2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

19 % chez les femmes victimes de violence mineure. La situation est similaire dans l'ensemble du Canada où 277 600 femmes, soit 40 % des femmes victimes de violence conjugale, font état de blessures physiques; la proportion des victimes qui rapportent des blessures atteint 61 % quand il s'agit de violence grave et 16 % dans le cas de violence mineure. Chez les femmes victimes de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des 12 mois précédents au Québec, environ 36 % (22 700) rapportent avoir subi des blessures (données non présentées). Au Canada, la proportion s'établit à 41 % (89 200).

En ce qui concerne les hommes, la taille limitée de l'échantillon québécois ne permet pas de présenter une statistique fiable de la proportion d'hommes victimes de blessures physiques²⁹. Dans l'ensemble du Canada, 71 900 hommes rapportent avoir subi des blessures physiques au cours d'incidents de violence conjugale durant les cinq dernières années, soit 13 % des hommes victimes de violence conjugale. Cette proportion atteint 20 % chez les hommes qui rapportent avoir subi des incidents de violence grave. Chez les hommes victimes de violence au cours des 12 mois précédents, 14 % (25 000) disent avoir subis des blessures.

L'occurrence de blessures peut nécessiter des soins médicaux ou empêcher la victime de vaquer à ses occupations quotidiennes, notamment l'obliger à s'absenter du travail. L'enquête de 1999 a demandé si la personne faisant état de blessures physiques avait reçu « *des soins médicaux à l'hôpital à cause de cette violence (incluant les soins reçus à l'urgence ou ceux reçus à titre de patient dans une clinique externe)* ». On demandait également si la personne avait reçu des « *soins médicaux d'un médecin ou d'une infirmière pour ces blessures (incluant les soins médicaux reçus immédiatement après l'agression ainsi que le suivi médical éventuel découlant de ces blessures)* ». En outre, en excluant le temps passé à l'hôpital ou au lit à la maison, on demandait au répondant victime de violence conjugale si les conséquences de cette situation l'avaient forcé « *à s'absenter de son travail ou empêché de faire ses activités quotidiennes au cours des cinq dernières années* ».

Au Québec, environ 23 000 femmes, soit 14 % des victimes de violence conjugale, disent avoir reçu des soins à l'hôpital, comparativement à 72 600 femmes (11 % des victimes) au Canada au cours des cinq années précédant l'enquête. Dans le cas des femmes qui rapportent avoir subi de la violence grave, la proportion des victimes ayant fait l'objet de soins à l'hôpital atteint 20 % au Québec, par rapport à 16 % au Canada. Dans le cas des hommes, la taille limitée de l'échantillon ne permet pas la diffusion d'une statistique fiable du nombre de victimes qui ont reçu des soins à l'hôpital dans l'ensemble du Canada³⁰. En

29. L'estimation de la proportion est de 9 % des victimes de sexe masculin qui ont subi des blessures physiques. Compte tenu de la taille et des caractéristiques de l'échantillon de l'enquête de 1999 au Québec, le coefficient de variation approximatif de cette proportion se situerait près de 33,5 %. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation d'un tel résultat.

30. L'estimation obtenue est de 11 000, soit 2 % des victimes de sexe masculin au Canada. Compte tenu de la taille et des caractéristiques de l'échantillon de l'enquête de 1999 au Canada, les coefficients de variation approximatifs de ces deux estimations se situeraient respectivement à 34,6 % et à 34,3 %. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de tels résultats.

outre, l'enquête de 1999 sur la victimisation a demandé aux victimes qui ont reçu des soins médicaux si elles ont séjourné au moins une nuit à l'hôpital (données non présentées). Dans l'ensemble du Canada, au cours des cinq années précédant l'enquête, environ 22 700 femmes, soit 3 % des victimes féminines de violence conjugale, rapportent avoir passé au moins une nuit à l'hôpital. Ces dernières constituent environ 8 % des femmes qui ont déclaré avoir subi des blessures physiques à la suite de violence conjugale. Dans la quasi-totalité des cas, soit environ 21 800, ces femmes ont rapporté avoir subi de la violence grave et elles représentent environ 6 % des victimes féminines de violence grave.

L'enquête demande également aux victimes de violence conjugale si elles ont reçu, au cours des cinq dernières années, des « *soins médicaux d'un médecin ou d'une infirmière* » en raison des blessures subies, y compris les soins médicaux reçus immédiatement après l'agression et le suivi médical éventuel découlant de ces blessures. Au Québec, environ 24 500 femmes, soit 15 % des victimes de violence conjugale, mentionnent avoir reçu des soins médicaux d'un médecin ou d'une infirmière; la proportion est la même dans l'ensemble du Canada et elle représente environ 104 100 femmes. Au Canada, environ 14 800 hommes, soit 3 % des victimes de violence conjugale, rapportent avoir reçu des soins médicaux d'un médecin ou d'une infirmière. Au Québec et au Canada respectivement, 70 % et 84 % des femmes qui ont reçu des soins médicaux d'un médecin ou d'une infirmière avaient subi de la violence grave; au Canada, dans le cas des hommes, cette proportion s'élève à 90 %.

Au Québec, environ 40 % des femmes qui ont déclaré avoir subi des blessures au cours d'incidents de violence conjugale rapportent avoir reçu des soins médicaux ou un suivi médical d'un médecin ou d'une infirmière; la taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour établir une statistique fiable dans le cas des hommes. Au Canada, 37 % des femmes et 21 % des hommes qui ont fait mention de blessures consécutives à la violence conjugale disent avoir reçu des soins médicaux ou un suivi médical d'un médecin ou d'une infirmière. Au premier abord, de telles statistiques peuvent semer l'alarme, car il peut sembler qu'un nombre important de personnes qui rapportent des blessures consécutives à la violence conjugale n'ont pas, pour une raison ou pour une autre, reçu de soins médicaux ou de suivi médical d'un médecin ou d'une infirmière.

L'enquête de 1999 sur la victimisation ne fait pas de distinction, dans la question portant sur les blessures subies, entre divers types de traumatismes physiques comme des bleus ou des marques, des ecchymoses, des coupures, des égratignures, des brûlures, des fêlures, des fractures, des fausses couches, des lésions internes comme c'était le cas dans le questionnaire de l'EVEF en 1993³¹. Il est possible que les blessures physiques déclarées par les victimes de violence conjugale ne nécessitent pas des soins médicaux dans tous les cas.

31. Il s'agissait des questions W6 et W7 du questionnaire de l'EVEF de 1993, ainsi formulées : « *Avez-vous (déjà) été blessée physiquement d'une façon ou d'une autre?* » et « *Quelles sortes de blessures avez-vous eues? : bleus; coupures/égratignures/brûlures, etc.; fêlures; fractures; fausses couches; lésions internes; autre, précisez; refus.* »

Ainsi, l'EVEF montrait des écarts importants entre différents types de blessures physiques subies par les femmes victimes de violence conjugale de la part de leur conjoint actuel, au cours de leur union avec ce conjoint. Dans l'ensemble du Canada, 25 % des femmes victimes de violence de la part du conjoint actuel ont fait mention de l'une ou l'autre forme de séquelles physiques : 22 % ont rapporté des bleus ou des marques, 6 % ont déclaré des coupures, brûlures, égratignures, etc., et 7 % ont fait mention de séquelles physiques graves (fêlures, fractures, fausses couches, lésions internes, etc.). Selon l'EVEF, environ 9 % des femmes victimes de violence de la part du conjoint actuel ont reçu des soins d'un médecin ou d'une infirmière (Laroche, 1996 : 321).

Comme l'indique le tableau 5.2, la proportion des femmes victimes du conjoint actuel qui rapportent avoir subi des blessures, de même que la proportion de celles qui disent avoir reçu des soins d'un médecin ou d'une infirmière, est comparable aux résultats obtenus avec l'EVEF de 1993, avec des proportions respectives de 27 % et de 10 % en 1999, dans l'ensemble du Canada. Cependant, les résultats de l'enquête de 1999 indiquent que les femmes victimes d'un ex-conjoint font mention de séquelles physiques dans des proportions plus élevées que les femmes victimes du conjoint actuel. Ainsi, dans l'ensemble du Canada, 49 % des femmes victimes d'un ex-conjoint rapportent avoir subi des blessures et 18 % disent avoir reçu des soins d'un médecin ou d'une infirmière. Parmi les hommes victimes d'une ex-conjointe, ces proportions sont de 21 % et de 5 % respectivement.

Il faut regretter que Statistique Canada ait pris la décision de supprimer la question qui distinguait divers types de blessures survenues à l'occasion d'incidents de violence conjugale, car la simple comparaison entre le nombre de victimes rapportant avoir subi des blessures physiques et de celles qui mentionnent avoir reçu des soins médicaux pourrait créer un sentiment d'inquiétude. L'ajout d'une question sur la nature des blessures subies par les victimes de violence conjugale permettrait une meilleure analyse et une compréhension plus nuancée des séquelles physiques de la violence conjugale.

La violence conjugale entraîne d'autres conséquences que les blessures physiques et le recours à un suivi ou à des soins médicaux (tableau 5.1). Au Québec, 31 % des femmes victimes de violence conjugale rapportent avoir été forcées de s'absenter de leur travail ou empêchées de vaquer à leurs activités quotidiennes. Chez les hommes, cette proportion atteint 10 %. Dans l'ensemble du Canada, les proportions sont semblables et elles se situent à 32 % et à 10 % respectivement. La proportion des victimes forcées de s'absenter du travail ou empêchées de vaquer à leurs occupations quotidiennes est plus élevée chez les personnes qui ont subi de la violence grave. Ainsi, au Canada, 15 % des femmes victimes de violence mineure et 46 % des victimes de violence grave rapportent une interruption de leurs activités quotidiennes, comparativement à 5 % et à 12 % respectivement chez les hommes.

La proportion des victimes contraintes de modifier leurs activités quotidiennes s'avère plus importante chez les victimes d'un ex-conjoint que chez celles du

conjoint actuel (tableau 5.2). Ainsi, au Canada, 20 % des femmes victimes du conjoint actuel et 40 % des victimes d'un ex-conjoint font mention de l'incapacité d'accomplir leurs activités habituelles; chez les hommes, les proportions correspondantes sont de 5 % et de 15 % respectivement.

Par contre, les personnes qui n'ont pu vaquer à leurs activités normales par suite de la violence conjugale n'ont pas toutes subi des blessures physiques, comme on pourrait être porté à le croire (données non présentées). Ainsi, la proportion des victimes qui rapportent, au Canada, avoir subi des blessures parmi celles qui font mention d'une interruption de leurs activités régulières atteint 67 % chez les femmes, comparativement à 39 % chez les hommes. Par ailleurs, la proportion des victimes de blessures physiques consécutives à la violence conjugale qui n'ont pu accomplir leurs activités quotidiennes habituelles, au Canada, est de 53 % chez les femmes et de 29 % chez les hommes.

Un autre effet dévastateur de la violence conjugale est le sentiment de crainte éprouvé par la victime (tableau 5.1). L'enquête de 1999 a demandé aux victimes de violence conjugale s'il leur était « *arrivé de craindre pour votre (leur) vie à cause du comportement violent ou menaçant de votre conjoint(e)* ». Au Québec, 36 % des femmes victimes de violence conjugale au cours des cinq années antérieures à l'enquête disent qu'il leur est arrivé de craindre pour leur vie. Cette proportion se situe à 17 % chez les femmes victimes de violence mineure et elle s'élève à 57 % parmi les femmes victimes de violence grave. Les proportions correspondantes sont de 38 %, de 16 % et de 56 % dans l'ensemble du Canada.

Au Québec, dans le cas des hommes, la taille de l'échantillon est insuffisante pour produire une estimation fiable³²; dans l'ensemble du Canada, 8 % des hommes victimes de violence conjugale ont déjà éprouvé un sentiment de crainte pour leur vie. Cette proportion atteint 11 % parmi les hommes victimes de violence grave au Canada.

Le sentiment de crainte pour sa vie paraît plus fréquent chez les personnes victimes d'un ex-conjoint (tableau 5.2). Ainsi, au Canada, 48 % des femmes victimes d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont rapporté avoir déjà ressenti une telle crainte, comparativement à 21 % chez les femmes victimes du conjoint actuel. Chez 13 % des hommes, les victimes d'une ex-conjointe rapportent avoir déjà craint pour leur vie. Cette proportion est minime chez les hommes victimes de leur conjointe actuelle.

Les personnes qui ont éprouvé un sentiment de crainte en raison du comportement violent ou menaçant de leur conjoint ou ex-conjoint n'ont pas toutes subi des blessures physiques (données non présentées). Ainsi, au Canada, la proportion des victimes qui rapportent avoir subi des blessures parmi celles qui rapportent avoir déjà craint pour leur vie atteint 66 % chez les femmes, comparativement à 47 % chez les hommes. En corollaire, la proportion des victimes

32. Au Québec, environ 8 % des hommes victimes de violence conjugale disent avoir déjà éprouvé un sentiment de crainte pour leur vie. Le coefficient de variation approximatif de cette proportion est 36,5 %. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette statistique.

Tableau 5.2

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, rapportant des conséquences physiques, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Conséquence physique	Conjoint	Ex-	Conjoint	Conjoint	Ex-	Conjoint
	actuel	conjoint	actuel	actuel	conjoint	actuel
	n ²			%		
Québec						
Homme						
Total des victimes d'incidents de violence	70 200	73 700	139 000	100	100	100
Blessure physique	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	10
Crainte pour sa vie	—	—	—	—	—	—
Femme						
Total des victimes d'incidents de violence	52 600	113 300	165 900	100	100	100
Blessure physique	—	54 300	61 848	—	48	37
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	19 700	23 028	—	17	14
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	21 100	24 500	—	19	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	45 800	51 600	—	40	31
Crainte pour sa vie	—	54 000	60 300	—	48	36
Canada						
Homme						
Total des victimes d'incidents de violence	293 700	259 200	542 900	100	100	100
Blessure physique	19 200	53 900	71 900	7	21	13
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	12 800	14 800	—	5	3
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	13 300	39 900	53 200	5	15	10
Crainte pour sa vie	—	34 000	41 000	—	13	8
Femme						
Total des victimes d'incidents de violence	255 500	437 400	685 900	100	100	100
Blessure physique	68 400	215 600	277 600	27	49	40
Soins médicaux reçus à l'hôpital	17 100	57 400	72 600	7	13	11
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	26 400	80 100	104 100	10	18	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	50 200	175 200	219 700	20	40	32
Crainte pour sa vie	53 600	208 700	258 700	21	48	38

1. La somme du nombre des victimes du conjoint actuel et des victimes d'un ex-conjoint peut dépasser le nombre des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Voir la note 2, tableau 2.1.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

de blessures physiques consécutives à la violence conjugale qui ont confié avoir déjà éprouvé un tel sentiment de crainte pour leur vie s'élève à 61 % chez les femmes et à 27 % chez les hommes.

Fréquence et gravité de la violence : blessures, soins médicaux reçus et absence du travail

La violence grave et un nombre élevé d'incidents subis par les victimes de violence constituent deux facteurs qui se conjuguent de manière à augmenter fortement le risque de blessures physiques, la nécessité de recevoir des soins ou un suivi médical et celle de s'absenter du travail ou d'être incapable de vaquer à ses activités quotidiennes.

Il a été établi au tableau 5.1 que les femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dans l'ensemble du Canada sont susceptibles de rapporter des blessures (40 %), d'avoir reçu des soins à l'hôpital (11 %), d'avoir reçu des soins ou fait l'objet d'un suivi par un médecin ou une infirmière (15 %) ou de s'être absentes du travail en raison d'incidents de violence conjugale (32 %) dans des proportions plus importantes que les hommes.

Les tableaux 5.3, 5.4 et 5.5 présentent le nombre total des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, dans l'ensemble du Canada, en distinguant le degré de gravité de la violence subie, tout en y ajoutant la dimension du nombre des événements de violence. Dans les trois cas, ces tableaux comportent trois sections : une première section présente les conséquences physiques de la violence conjugale chez l'ensemble des victimes de violence; une deuxième section fait état de ces mêmes résultats chez les victimes qui rapportent avoir subi un seul événement; la troisième section refait le même exercice chez les victimes qui ont fait mention de plus de 10 événements. Chacune de ces sections fait mention du nombre de victimes ayant déclaré avoir subi divers types de blessures physiques (bleus, marques, ecchymoses, égratignures, lésions, fractures, etc.) en raison d'incidents de violence conjugale, du nombre de celles qui ont reçu des soins à l'hôpital, du nombre de celles qui ont reçu des soins et un suivi médical soit d'un médecin soit d'une infirmière et, enfin, du nombre de celles qui se sont absentes du travail ou qui n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes à la suite d'incidents de violence conjugale.

Les tableaux 5.3, 5.4 et 5.5 diffèrent uniquement quant à la méthode employée pour calculer les proportions dans la section de droite de ces tableaux. Le tableau 5.3 reprend la deuxième partie du tableau 5.1 portant sur les résultats au Canada, en y ajoutant le cas où les victimes rapportent un seul événement de violence conjugale et celui où elles mentionnent plus de 10 événements. Les proportions de chaque section sont établies en fonction du total partiel des victimes masculines ou féminines dans chacune des sections. Au tableau 5.4, les proportions sont établies dans les trois sections en fonction du total des

Tableau 5.3

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Total des victimes						
Homme						
Total des victimes d'incidents de violence	218 500	319 000	542 900	100	100	100
Blessure physique	—	62 300	71 900	4	20	13
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	13 400	14 800	—	4	3
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	11 700	39 700	53 200	5	12	10
Femme						
Total des victimes d'incidents de violence	308 700	375 000	685 900	100	100	100
Blessure physique	50 200	227 400	277 600	16	61	40
Soins médicaux reçus à l'hôpital	11 700	60 800	72 600	4	16	11
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	16 900	87 200	104 100	5	23	15
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	47 400	171 600	219 700	15	46	32
Un seul incident						
Homme						
Victime d'un seul incident	145 100	79 500	224 600	100	100	100
Blessure physique	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	—
Femme						
Victime d'un seul incident	165 100	58 500	223 600	100	100	100
Blessure physique	21 500	26 800	48 200	13	46	22
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	13 500	—	—	6
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	12 900	22 300	35 200	8	38	16
Plus de 10 incidents						
Homme						
Victime de plus de 10 incidents	16 900	68 700	91 000	100	100	100
Blessure physique	—	24 600	25 300	—	36	28
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	22 200	25 100	—	32	28

Tableau 5.3 (suite)

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Femme						
Victime de plus de 10 incidents	34 200	158 500	195 000	100	100	100
Blessure physique	—	113 700	121 900	—	72	63
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	32 500	35 100	—	21	18
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	47 500	51 100	—	30	26
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	85 000	94 500	26	54	48

1. Dans l'ensemble du Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

victimes masculines ou féminines, selon le cas, établi dans chacune des catégories de conséquences physiques; les dénominateurs employés sont présentés dans la colonne de droite du tableau 5.4. Enfin, le tableau 5.5 présente les proportions en fonction du grand total des victimes masculines ou féminines, selon le cas. Cette approche permet de constater s'il peut exister un lien entre la fréquence des incidents de violence, la gravité de la violence rapportée et le risque de subir des conséquences physiques de la violence conjugale. Elle offre en même temps l'occasion de déterminer si un tel lien est comparable chez les victimes masculines et chez les victimes féminines.

La première section du tableau 5.3 rappelle que les proportions des hommes victimes de violence conjugale de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe qui ont rapporté avoir subi des blessures physiques (13 %), qui ont reçu des soins à l'hôpital (2 %)³³, qui ont fait l'objet de soins ou d'un suivi de la part d'un médecin ou d'une infirmière (3 %) ou qui se sont absentés du travail (10 %) sont inférieures aux proportions correspondantes observées chez les femmes victimes, soit 40 %, 11 %, 15 % et 32 % respectivement.

Cependant, dans le cas où les victimes rapportent un seul incident de violence conjugale (deuxième section du tableau 5.3), le nombre et la proportion de celles qui rapportent diverses conséquences physiques sont relativement moins importants. Dans le cas des hommes victimes d'un événement unique, les

33. Au Canada, environ 2 % des hommes victimes de violence conjugale rapportent avoir reçu des soins à l'hôpital. Le coefficient de variation approximatif de cette proportion est 34,3 %. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette statistique.

Tableau 5.4

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Dénominateur
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total	
	n ²			%			Total des victimes
Total des victimes							
Homme							
Total des victimes d'incidents de violence	218 500	319 000	542 900	40	59	100	542 900
Blessure physique	—	62 300	71 900	—	87	100	71 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	87	100	11 000 ³
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	13 400	14 800	—	90	100	14 800
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	11 700	39 700	53 200	—	75	100	53 200
Femme							
Total des victimes d'incidents de violence	308 700	375 000	685 900	45	55	100	685 900
Blessure physique	50 200	227 400	277 600	18	82	100	277 600
Soins médicaux reçus à l'hôpital	11 700	60 800	72 600	16	84	100	72 600
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	16 900	87 200	104 100	16	84	100	104 100
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	47 400	171 600	219 700	22	78	100	219 700
Un seul incident							
Homme							
Victime d'un seul incident	145 100	79 500	224 600	27	15	41	542 900
Blessure physique	—	—	—	—	—	—	71 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—	11 000 ³
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—	14 800
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	—	53 200
Femme							
Victime d'un seul incident	165 100	58 500	223 600	24	9	33	685 900
Blessure physique	21 500	26 800	48 200	8	10	17	277 600
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	7	7	13	72 600
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	13 500	7	6	13	104 100
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	12 900	22 300	35 200	6	10	16	219 700

Tableau 5.4 (suite)

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Dénominateur
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total	
	n ²			%			
Plus de 10 incidents							
Homme							
Victime de plus de 10 incidents	16 900	68 700	91 000	3	13	17	542 900
Blessure physique	—	24 600	25 300	—	34	35	71 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	58	58	11 000 ³
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	60	60	14 800
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	22 200	25 100	—	42	47	53 200
Femme							
Victime de plus de 10 incidents	34 200	158 500	195 000	5	23	28	685 900
Blessure physique	—	113 700	121 900	—	41	44	277 600
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	32 500	35 100	—	45	48	72 600
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	47 500	51 100	—	46	49	104 100
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	85 000	94 500	—	39	43	219 700

1. Dans l'ensemble du Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour égaler le nombre total des victimes.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation est de 34,6 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

résultats présentent dans chaque cas un coefficient de variation trop élevé pour être diffusés. Chez les femmes victimes d'un incident unique de violence conjugale, 22 % rapportent des blessures, 4 %³⁴ font mention de soins reçus dans un hôpital, 6 % de soins ou d'un suivi par un médecin ou une infirmière, et 16 % d'une interruption de leurs activités quotidiennes habituelles. Lorsque cet événement unique comportait de la violence grave, 46 % des femmes violentées font alors état de blessures et 38 % rapportent une interruption de leurs activités quotidiennes habituelles.

34. Au Canada, environ 4 % des femmes victimes d'un événement unique de violence conjugale rapportent avoir reçu des soins à l'hôpital. Le coefficient de variation approximatif de cette proportion est 35,4 %. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette statistique.

Tableau 5.5

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Dénominateur Total des victimes
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total	
	n ²			%			
Total des victimes							
Homme							
Total des victimes d'incidents de violence	218 500	319 000	542 900	40	59	100	542 900
Blessure physique	—	62 300	71 900	—	11	13	542 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—	542 900
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	13 400	14 800	—	2	3	542 900
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	11 700	39 700	53 200	2	7	10	542 900
Femme							
Total des victimes d'incidents de violence	308 700	375 000	685 900	45	55	100	685 900
Blessure physique	50 200	227 400	277 600	7	33	40	685 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	11 700	60 800	72 600	2	9	11	685 900
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	16 900	87 200	104 100	2	13	15	685 900
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	47 400	171 600	219 700	7	25	32	685 900
Un seul incident							
Homme							
Victime d'un seul incident	145 100	79 500	224 600	27	15	41	542 900
Blessure physique	—	—	—	—	—	—	542 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—	542 900
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—	542 900
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	—	—	—	—	—	542 900
Femme							
Victime d'un seul incident	165 100	58 500	223 600	24	9	33	685 900
Blessure physique	21 500	26 800	48 200	3	4	7	685 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—	685 900
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	13 500	—	—	2	685 900
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	12 900	22 300	35 200	2	3	5	685 900

Tableau 5.5 (suite)

Nombre et proportion des victimes selon certaines conséquences physiques de la violence conjugale chez les victimes d'un seul incident de violence conjugale et de plus de 10 incidents, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Conséquence physique	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Dénominateur
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total	
	n ²			%			
Plus de 10 incidents							
Homme							
Victime de plus de 10 incidents	16 900	68 700	91 000	3	13	17	542 900
Blessure physique	—	24 600	25 300	—	5	5	542 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	—	—	—	—	—	542 900
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	—	—	—	—	—	542 900
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	22 200	25 100	—	4	5	542 900
Femme							
Victime de plus de 10 incidents	34 200	158 500	195 000	5	23	28	685 900
Blessure physique	—	113 700	121 900	—	17	18	685 900
Soins médicaux reçus à l'hôpital	—	32 500	35 100	—	5	5	685 900
Soins médicaux ou suivi par médecin ou infirmière	—	47 500	51 100	—	7	7	685 900
Absence du travail, arrêt des activités quotidiennes	—	85 000	94 500	—	12	14	685 900

1. Dans l'ensemble du Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Enfin, lorsque les victimes font état de plus de 10 incidents de violence conjugale (troisième section du tableau 5.3), le nombre et la proportion de celles qui rapportent diverses conséquences physiques deviennent nettement plus élevés. Dans le cas des hommes, 28 % rapportent avoir subi des blessures; environ 10 %³⁵ ont reçu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière et 28 % font état d'une interruption de leurs activités quotidiennes. Chez les femmes victimes de plus de 10 événements de violence conjugale, 63 % font mention de blessures, 18 % de soins reçus dans un hôpital, 26 % de soins ou d'un

35. Au Canada, environ 10 % des hommes victimes de plus de 10 événements de violence conjugale rapportent avoir reçu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière. Le coefficient de variation approximatif de cette proportion est de 36,3 %. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de cette statistique.

suivi par un médecin ou une infirmière, et 48 % d'une interruption de leurs activités quotidiennes habituelles. Ces proportions sont encore plus élevées lorsque les femmes font état d'au moins un incident de violence grave, ce qui est le cas de la quasi-totalité des victimes qui rapportent plus de 10 incidents.

La première section du tableau 5.4 rappelle que les victimes de violence grave, au Canada, comptent pour 59 % et 55 % respectivement des victimes chez les hommes et les femmes. Elle montre également que, dans une proportion de 80 % à 90 % des cas, les hommes et les femmes qui ont rapporté avoir subi des blessures physiques, ou avoir reçu des soins à l'hôpital ou avoir fait l'objet de soins ou d'un suivi d'un médecin ou d'une infirmière ont subi au moins un incident de violence grave.

Tandis que la proportion des femmes victimes d'un événement unique représente 33 % du total des femmes victimes de violence conjugale (deuxième section du tableau 5.4), la proportion de celles qui ont rapporté avoir subi des blessures constitue 17 % du total des victimes avec blessures, 13 % de celles qui ont reçu des soins à un hôpital et 13 % de celles qui ont reçu des soins ou un suivi, soit d'un médecin, soit d'une infirmière. Enfin, elles représentent 16 % de celles qui se sont absentes du travail à la suite de violence conjugale. Chez les hommes, la taille de l'échantillon est trop faible pour permettre la diffusion de résultats fiables. Il en ressort que, dans le cas d'un événement unique de violence conjugale, le risque de subir des conséquences physiques apparaît relativement moins élevé que la proportion proprement dite de ces victimes dans le total des victimes.

La situation est tout à fait différente lorsque le nombre des incidents rapportés par la victime est supérieur à 10 (troisième section du tableau 5.4). Dans ce cas, la mention de conséquences physiques chez ces victimes survient avec une fréquence proportionnellement plus élevée à la part de ce groupe dans l'ensemble des victimes, tant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, les hommes qui rapportent avoir subi plus de 10 événements de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête constituent 17 % du total des hommes victimes de violence conjugale. Ils représentent cependant 35 % du total de ceux qui ont déclaré des blessures physiques, 58 % de ceux qui ont reçu des soins dans un hôpital, 60 % de ceux qui ont reçu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière et 47 % de ceux qui se sont absentes du travail. Dans la presque totalité des cas (97 % environ), les hommes victimes de plus de 10 incidents de violence conjugale qui ont été blessés ou qui ont reçu des soins médicaux ont déclaré avoir subi au moins un incident de violence grave.

Chez les femmes, 28 % du total des victimes rapportent avoir subi plus de 10 événements de violence conjugale. Ces femmes représentent 44 % de celles qui ont mentionné avoir subi des blessures, 48 % de celles qui ont reçu des soins dans un hôpital, 49 % de celles qui ont fait appel à un médecin ou une infirmière et 43 % de celles qui se sont absentes du travail. Chez les femmes victimes de plus de 10 incidents, environ 93 % de celles qui ont été blessées

ou qui ont eu besoin de soins médicaux rapportent avoir subi au moins un incident de violence grave.

On constate ainsi que le degré de gravité de la violence et le nombre des événements exercent une influence conjointe sur le risque de conséquences physiques pour les victimes. Cet effet ressort avec encore plus de netteté si l'on procède à une comparaison de deux groupes d'importance numérique semblable chez les femmes. Ainsi, 24 % des victimes de sexe féminin (165 100) rapportent un incident unique de violence conjugale, circonscrit à la violence mineure. Ces femmes représentent 8 % de celles qui rapportent des blessures, 7 % de celles qui ont reçu des soins dans un hôpital, 7 % de celles qui ont consulté un médecin ou une infirmière et 6 % de celles qui se sont absentes du travail (tableau 5.4, deuxième section). Par ailleurs, 23 % des victimes de sexe féminin (158 500) rapportent plus de 10 événements de violence et mentionnent avoir subi au moins un incident de violence grave. Ces victimes constituent alors 41 % de celles qui ont déclaré des blessures, 45 % de celles qui ont reçu des soins à l'hôpital, 46 % de celles qui ont consulté un médecin ou une infirmière et 39 % de celles qui se sont absentes du travail ou qui n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes (tableau 4, troisième section). Cet exemple rend compte, pour les victimes, de l'augmentation des risques physiques résultant de l'occurrence conjointe de la violence grave et d'un nombre élevé d'incidents.

Il est possible de parvenir à un constat similaire chez les hommes qui rapportent plus de 10 incidents de violence et au moins un incident de violence grave. Ceux-ci (68 700) représentent 13 % du total des victimes masculines, mais 34 % de ceux qui font état de blessures, 58 % de ceux qui ont requis des soins dans un hôpital, 60 % de ceux qui ont consulté un médecin ou une infirmière et 42 % de ceux qui ont mentionné s'être absentes du travail ou qui ont dû interrompre leurs activités quotidiennes (tableau 5.4, troisième section). Par contre, les hommes qui rapportent avoir subi un seul incident, qu'il s'agisse de violence mineure (145 100, soit 27 % du total des victimes) ou de violence grave (79 500, soit 15 % du total des victimes), constituent une très faible proportion des hommes qui déclarent des blessures physiques ou qui requièrent des soins ou qui doivent s'absenter du travail, à tel point que la taille de l'échantillon est trop restreinte pour autoriser la diffusion de résultats fiables.

Il apparaît donc que les concepts de violence mineure et de violence grave, conjugués à la fréquence des incidents subis, permettent de différencier des degrés nettement distincts d'exposition au risque de subir des blessures ou de requérir des soins médicaux ou de se trouver dans l'incapacité d'assumer ses activités quotidiennes aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Ainsi, 58 % du total des hommes qui ont reçu des soins médicaux à l'hôpital et 60 % de ceux qui ont fait l'objet de soins et d'un suivi de la part d'un médecin ou d'une infirmière se concentrent au sein du groupe des victimes de plus de 10 incidents et d'au moins un incident de violence grave, tandis que ce groupe constitue à peine 13 % du total des victimes masculines. Chez les femmes, les

mêmes proportions se situent respectivement à 45 % et à 46 %, tandis que le groupe des victimes de plus de 10 événements et d'au moins un incident de violence grave représente 23 % du total des victimes féminines (tableau 5.4, troisième section). Il semble donc que la concentration – parmi les victimes qui rapportent plus de 10 événements et au moins un incident de violence grave – des personnes violentées ayant subi des blessures nécessitant des soins médicaux s'avère plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Il n'en demeure pas moins que, chez les femmes victimes de plus de 10 événements et d'au moins un incident de violence grave, 72 % rapportent avoir subi des blessures et 54 % ont dû s'absenter du travail ou n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes (tableau 5.3, troisième section). Dans le cas des hommes de la même catégorie, ces proportions s'élèvent respectivement à 36 % et à 32 %. Ainsi, même dans le groupe le plus exposé à des séquelles physiques de la violence conjugale, les femmes semblent se trouver encore plus à risque de subir des conséquences physiques que les hommes.

Ce constat ressort nettement du tableau 5.5 qui présente les proportions des victimes des diverses catégories de conséquences physiques en fonction du grand total des victimes masculines ou féminines, selon le cas. Au total, 13 % des hommes victimes de violence conjugale font état de blessures, comparativement à 40 % chez les femmes. Les hommes qui rapportent plus de 10 événements ainsi que des blessures physiques forment 5 % du total des victimes de violence conjugale, tandis que, chez les femmes, cette proportion atteint 18 %.

Divers facteurs peuvent être invoqués pour expliquer cette asymétrie des conséquences physiques de la violence conjugale. Plusieurs auteurs mentionnent, notamment, les différences physiques entre les femmes et les hommes quant à la taille, au poids et à la force musculaire (Straus et Gelles, 1990 : 163; Kaufman Kantor et Jasinski, 1997 : 3). Même si le degré de violence employé est similaire, ces différences physiques permettraient aux hommes de mieux se défendre lors d'agressions physiques de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe que lorsque les rôles sont inversés. Les conséquences physiques reflètent en général l'inégalité des forces en présence.

Répercussions psychologiques de la violence conjugale

Le sentiment de crainte éprouvé pour sa vie ne constitue pas la seule manifestation, sur le plan psychologique, des effets ravageurs de la violence conjugale. Les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint rapportent une grande variété de sentiments, de réactions ou d'attitudes négatives engendrés par les mauvais traitements qu'elles ont subis.

L'enquête de 1999 sur la victimisation a demandé aux victimes de violence conjugale « *de quelle façon cette situation vous a-t-elle affecté* », au moment où

sont survenus ces incidents. La liste des items proposés incluait : a blessé/déçu; a bouleversé/rendu confus/frustré; a causé dépression/crises d'angoisse; a causé des problèmes avec les hommes/femmes; a causé des troubles de sommeil/de l'insomnie; a causé une perte de l'estime de soi; a causé un choc/suscité l'incrédulité; a rendu plus prudent, attentif; a fait craindre pour la sécurité des enfants; a peu affecté; a rendu peureux, craintif; a rendu plus autonome; a suscité honte/culpabilité; a suscité la colère; autre réponse.

La répercussion la plus fréquente chez les victimes de la violence conjugale est celle d'être « *bouleversé/rendu confus/frustré* » tant chez les hommes que chez les femmes (tableau 5.6). Ainsi, au Québec, 34 % des hommes et 49 % des femmes victimes de violence conjugale disent avoir éprouvé de tels sentiments. Cette réaction arrive également en tête de liste au Canada, où les proportions correspondantes s'établissent à 29 % et à 44 %. Chez les femmes victimes de violence grave, ces proportions s'élèvent à 59 % au Québec et à 50 % au Canada; chez les hommes, elles se situent à 38 % et à 35 % respectivement.

Le sentiment d'être « *blessé ou déçu* » occupe le deuxième rang (32 %) chez les hommes victimes de violence conjugale au Québec et le cinquième (39 %) chez les femmes. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 21 % et de 26 %. Chez les victimes de violence grave, la proportion des hommes et des femmes se disant blessés ou déçus est à peu près comparable au Québec (34-35 %) et au Canada (22-26 %). Par ailleurs, une proportion élevée des femmes victimes de violence mineure ont fait part de ce sentiment au Québec (44 %) comparativement au Canada (27 %).

La perte de l'estime de soi constitue un effet plus fréquent chez les femmes que chez les hommes; cette réaction paraît également plus courante au Québec que dans l'ensemble du Canada. Elle vient au deuxième rang des effets de la violence conjugale chez les femmes, au Québec, où environ 41 % d'entre elles en font mention, comparativement à 23 % des femmes dans l'ensemble du Canada. Chez les hommes, ces proportions se situent à 15 % au Québec et à 6 % au Canada. Dans ce cas également, les victimes de violence grave paraissent affectées par un tel sentiment dans des proportions plus grandes que les victimes de violence mineure.

La violence conjugale peut également occasionner des dépressions ou des crises d'angoisse. Cette réaction affecte 30 % des femmes victimes de violence conjugale au Québec, comparativement à 21 % au Canada. Chez les hommes, la proportion s'établit à 10 % tant au Québec qu'au Canada. On constate, en outre, que ces troubles apparaissent de manière plus fréquente chez les victimes de violence grave. Par ailleurs, au Québec, environ 31 % des femmes mentionnent avoir souffert de troubles du sommeil ou d'insomnie à la suite de la violence conjugale, comparativement à 14 % au Canada. Chez les hommes, au Québec, c'est le cas d'environ 11 % des victimes et d'à peine 4 % d'entre elles au Canada.

Tableau 5.6

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Façon dont la victime a été affectée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	—	—	—	—	—	—
A suscité la colère	—	20 600	33 100	21	26	24
A suscité honte/culpabilité	—	—	—	—	—	—
A causé dépression/crises d'angoisse	—	—	—	—	—	10
A rendu peureux/craintif	—	—	—	—	—	—
A blessé/déçu	17 800	26 700	44 500	29	34	32
A rendu plus autonome	—	—	—	—	—	—
A causé la perte de l'estime de soi	—	15 400	21 500	—	20	15
A rendu plus prudent, attentif	—	—	—	—	—	—
A peu affecté	17 700	—	29 200	29	—	21
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	—	—	—	—	—
A causé un choc/suscité l'incrédulité	—	—	—	—	—	—
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	—	—	15 500	—	—	11
A bouleversé/rendu confus/frustré	17 300	29 900	47 200	28	38	34
Femme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	—	24 600	33 200	—	31	20
A suscité la colère	31 100	35 100	66 100	36	44	40
A suscité honte/culpabilité	—	26 700	39 300	15	33	24
A causé dépression/crises d'angoisse	17 000	33 100	50 100	20	41	30
A rendu peureuse/craintive	26 400	40 700	67 100	31	51	40
A blessé/déçu	37 400	27 800	65 200	44	35	39
A rendu plus autonome	—	—	16 300	—	—	10
A causé la perte de l'estime de soi	29 100	38 700	67 800	34	48	41
A rendu plus prudente, attentive	—	20 700	33 900	15	26	20
A peu affecté	—	—	—	—	—	—
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	21 100	27 500	—	26	17
A causé un choc/suscité l'incrédulité	—	15 700	29 200	16	20	18
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	18 400	33 200	51 600	21	42	31
A bouleversé/rendu confuse/frustrée	34 500	47 500	81 900	40	59	49
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	—	13 200	13 200	—	4	2
A suscité la colère	57 800	78 200	136 000	26	25	25
A suscité honte/culpabilité	12 400	21 500	33 900	6	7	6
A causé dépression/crises d'angoisse	—	43 300	55 100	—	14	10
A rendu peureux/craintif	—	13 700	18 400	—	4	3
A blessé/déçu	41 900	69 800	112 500	19	22	21
A rendu plus autonome	—	—	—	—	—	—

Tableau 5.6 (suite)

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Façon dont la victime a été affectée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
A causé la perte de l'estime de soi	—	22 900	32 000	—	7	6
A rendu plus prudent, attentif	—	17 200	25 100	—	5	5
A peu affecté	56 400	59 900	117 400	26	19	22
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	15 500	19 000	—	5	3
A causé un choc/suscité l'incrédulité	29 600	43 700	73 300	14	14	14
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	—	15 800	23 500	—	5	4
A bouleversé/rendu confus/frustré	47 100	113 000	160 100	22	35	29
Femme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	24 400	69 900	94 300	8	19	14
A suscité la colère	105 900	129 000	234 900	34	34	34
A suscité honte/culpabilité	27 500	77 700	105 500	9	21	15
A causé dépression/crises d'angoisse	47 900	97 300	146 000	16	26	21
A rendu peureuse/craintive	73 900	158 900	233 100	24	42	34
A blessé/déçu	82 600	98 600	181 200	27	26	26
A rendu plus autonome	12 800	25 900	38 600	4	7	6
A causé la perte de l'estime de soi	51 500	108 200	160 100	17	29	23
A rendu plus prudente, attentive	26 800	58 700	85 500	9	16	12
A peu affecté	30 100	—	35 600	10	—	5
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	40 300	51 900	4	11	8
A causé un choc/suscité l'incrédulité	55 000	70 200	125 200	18	19	18
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	33 900	60 100	94 000	11	16	14
A bouleversé/rendu confuse/frustrée	113 400	186 800	300 200	37	50	44
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

De plus, environ 40 % des femmes victimes de violence conjugale, au Québec, disent être devenues peureuses ou craintives à la suite de la violence conjugale, comparativement à 34 % au Canada. Chez les victimes de violence grave, ces proportions s'élèvent respectivement à 51 % et à 42 %. Par contre, les hommes victimes de violence sont peu nombreux à faire mention de cette réaction : à peine 3 % des victimes dans l'ensemble du Canada.

À toutes ces expressions du désarroi des victimes s'ajoute très souvent le sentiment de la colère. Ainsi, au Québec, 40 % des femmes victimes de violence conjugale disent avoir éprouvé ce sentiment, de même que 24 % des hommes. Au Canada, le sentiment de colère arrive au deuxième rang tant chez les femmes

que chez les hommes victimes de violence conjugale, dans des proportions respectives de 34 % et de 25 %.

Enfin, une minorité des victimes affirment que la violence de leur conjoint ou d'un ex-conjoint les « *a peu affectées* ». Au Québec, 21 % des hommes ont souscrit à cet énoncé, comparativement à 22 % dans l'ensemble du Canada. Chez les femmes, au Canada, à peine 5 % des victimes disent partager un tel sentiment.

Dans l'ensemble, au Québec, les victimes de violence conjugale semblent affectées dans de plus grandes proportions par diverses répercussions psychologiques de la violence conjugale que dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, les femmes font mention de répercussions psychologiques négatives de la violence conjugale dans des proportions plus importantes que leurs homologues masculins; néanmoins, seule une minorité d'hommes se disent peu affectés par la violence conjugale.

Le tableau 5.7 présente les répercussions psychologiques de la violence conjugale chez les victimes du conjoint actuel et chez celles d'un ex-conjoint. Un examen rapide des résultats permet de constater que les répercussions psychologiques de la violence conjugale se manifestent, dans la plupart des cas, dans des proportions plus grandes chez les victimes d'un ex-conjoint. Ainsi, chez les femmes, au Québec, 56 % des victimes d'un ex-conjoint ont été « *bouleversées/rendues confuses/frustrées* », 50 % disent être devenues « *peureuses/craintives* », 48 % ont « *perdu l'estime de soi* » et 45 % ont éprouvé un sentiment de colère, comparativement à des proportions respectives de 34 %, de 20 %, de 26 % et de 30 % chez les victimes du conjoint actuel. On observe un phénomène comparable chez les femmes dans l'ensemble du Canada. Seulement quand les victimes se disent « *peu affectées* » peut-on trouver une plus grande proportion de cas chez les femmes victimes du conjoint actuel.

Chez les hommes, il arrive également souvent qu'une plus grande proportion des victimes d'un ex-conjoint fassent mention d'un sentiment ou d'un effet négatif à la suite d'incidents de violence conjugale. Au Canada, c'est le cas notamment en ce qui a trait au sentiment d'être « *bouleversé/rendu confus/frustré* » (35 %), à celui d'être « *blessé ou déçu* » (25 %), ou au fait d'avoir souffert « *de dépression ou de crises d'angoisse* » (16 %) chez les victimes d'une ex-conjointe, comparativement à des proportions respectives de 25 %, de 18 % et de 5 % chez les hommes victimes de leur conjointe actuelle. Par contre, les hommes victimes de leur conjointe actuelle sont proportionnellement aussi nombreux que les victimes d'une ex-conjointe à dire que la violence a suscité leur colère ou qu'elle leur a causé un choc ou de l'incrédulité.

Tableau 5.7

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Façon dont la victime a été affectée	Conjoint	Ex-	Conjoint	Conjoint	Ex-	Conjoint
	actuel	conjoint	actuel ou ex-conjoint	actuel	conjoint	actuel ou ex-conjoint
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	—	—	—	—	—	—
A suscité la colère	17 900	15 200	33 100	26	21	24
A suscité honte/culpabilité	—	—	—	—	—	—
A causé dépression/crises d'angoisse	—	—	—	—	17	10
A rendu peureux/craintif	—	—	—	—	—	—
A blessé/déçu	19 200	28 600	44 500	27	39	32
A rendu plus autonome	—	—	—	—	—	—
A causé la perte de l'estime de soi	—	—	21 500	—	—	15
A rendu plus prudent, attentif	—	—	—	—	—	—
A peu affecté	21 600	—	29 200	31	—	21
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	—	—	—	17	—
A causé un choc/suscité l'incrédulité	—	—	—	—	—	—
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	—	—	15 500	—	—	11
A bouleversé/rendu confus/frustré	23 700	23 500	47 200	34	32	34
Femme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	—	30 500	33 200	—	27	20
A suscité la colère	15 600	50 500	66 100	30	45	40
A suscité honte/culpabilité	—	30 300	39 300	—	27	24
A causé dépression/crises d'angoisse	—	42 000	50 100	—	37	30
A rendu peureuse/craintive	—	56 700	67 100	20	50	40
A blessé/déçu	24 800	40 400	65 200	47	36	39
A rendu plus autonome	—	—	16 300	—	12	10
A causé la perte de l'estime de soi	—	54 300	67 800	26	48	41
A rendu plus prudente, attentive	—	28 100	33 900	—	25	20
A peu affecté	—	—	—	—	—	—
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	27 500	27 500	—	24	17
A causé un choc/suscité l'incrédulité	—	20 800	29 200	—	18	18
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	—	44 300	51 600	—	39	31
A bouleversé/rendu confuse/frustrée	18 000	64 000	81 900	34	56	49
Dénominateur						
Homme	70 200	73 700	139 000
Femme	52 600	113 300	165 900

Tableau 5.7 (suite)

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, au cours des cinq années précédant l'enquête, en relation avec la façon dont les incidents les ont affectées, selon le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Façon dont la victime a été affectée	Conjoint	Ex-	Conjoint	Conjoint	Ex-	Conjoint
	actuel	conjoint	actuel	actuel	conjoint	actuel
	n ¹			%		
Canada						
Homme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	—	13 200	13 200	—	5	2
A suscité la colère	71 500	65 700	136 000	24	25	25
A suscité honte/culpabilité	14 500	19 400	33 900	5	7	6
A causé dépression/crises d'angoisse	15 000	42 100	55 100	5	16	10
A rendu peureux/craintif	—	16 000	18 400	—	6	3
A blessé/déçu	53 800	64 900	112 500	18	25	21
A rendu plus autonome	—	—	—	—	—	—
A causé la perte de l'estime de soi	14 300	17 700	32 000	5	7	6
A rendu plus prudent, attentif	—	15 800	25 100	—	6	5
A peu affecté	75 300	46 700	117 400	26	18	22
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	17 200	19 000	—	7	3
A causé un choc/suscité l'incrédulité	40 700	34 700	73 300	14	13	14
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	—	14 900	23 500	—	6	4
A bouleversé/rendu confus/frustré	72 200	91 100	160 100	25	35	29
Femme						
A fait craindre pour la sécurité des enfants	20 500	73 900	94 300	8	17	14
A suscité la colère	77 200	160 300	234 900	30	37	34
A suscité honte/culpabilité	22 800	82 700	105 500	9	19	15
A causé dépression/crises d'angoisse	29 300	117 700	146 000	11	27	21
A rendu peureuse/craintive	64 500	170 500	233 100	25	39	34
A blessé/déçu	63 600	118 700	181 200	25	27	26
A rendu plus autonome	—	30 400	38 600	—	7	6
A causé la perte de l'estime de soi	33 400	126 700	160 100	13	29	23
A rendu plus prudente, attentive	22 300	63 200	85 500	9	14	12
A peu affecté	27 000	—	35 600	11	—	5
A causé des problèmes avec hommes/femmes	—	47 500	51 900	—	11	8
A causé un choc/suscité l'incrédulité	50 200	76 500	125 200	20	17	18
A causé des troubles du sommeil/de l'insomnie	16 900	77 100	94 000	7	18	14
A bouleversé/rendu confuse/frustrée	102 600	200 500	300 200	40	46	44
Dénominateur						
Homme	293 700	259 200	542 900
Femme	255 500	437 400	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Caractéristiques des victimes de violence conjugale

L'enquête de 1999 sur la victimisation comporte diverses variables sociodémographiques qui permettent de préciser quelles sont les caractéristiques des victimes de violence conjugale. L'analyse de ces caractéristiques peut contribuer à déceler l'existence de facteurs de risque de la violence conjugale plus élevés au sein de certains groupes.

Ce chapitre examine dans quelle mesure il est possible d'établir, à l'aide des données de l'enquête de 1999, si les risques de subir de la violence conjugale sont distribués de manière tout à fait aléatoire, ou s'ils peuvent au contraire être liés à des variables comme l'âge des victimes, leur statut matrimonial, la durée de l'union avec leur partenaire, la présence d'enfants dans leur ménage, leur scolarité, leur situation d'emploi et leur niveau de revenu.

L'étude des caractéristiques des victimes présente un grand intérêt, mais ces connaissances seraient davantage utiles si l'on disposait également des caractéristiques des agresseurs qui demeurent entièrement responsables du recours à la violence conjugale. L'utilisation des CTS de Straus a permis, dans plusieurs enquêtes, d'identifier tant les victimes que les agresseurs et de présenter à la fois les caractéristiques des victimes et des personnes qui ont eu recours à la violence physique envers leur conjoint ou un ex-conjoint.

La dernière section de ce chapitre fournira une illustration de ce double emploi des CTS. On y fera état des facteurs de risque d'être victime ou agresseur mis en évidence grâce à une enquête longitudinale menée à Dunedin, en Nouvelle-Zélande, auprès d'un panel de jeunes âgés de 21 ans.

Victimes du conjoint actuel

Selon le groupe d'âge des victimes

L'âge apparaît comme un premier facteur de risque important d'être victime de violence conjugale. La majorité des victimes du conjoint actuel se trouvent chez les moins de 35 ans au Québec (tableau 6.1). Environ 60 % des victimes de sexe masculin et 55 % des victimes de sexe féminin appartiennent à ce groupe

Tableau 6.1

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%o	%	n ¹	%o	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	42 200	112	60	28 700	63	55	377 700	453 400
35-54 ans	23 700	26	34	18 900	22	36	900 000	875 000
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	542 300	464 900
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	37 400	77	53	28 300	55	54	485 000	510 200
Marié	32 900	25	47	24 300	19	46	1 335 100	1 283 100
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	58 700	46	84	27 900	29	53	1 287 800	965 100
En chômage ou aux études	—	—	—	—	—	—	58 900	75 100
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	16 000	40	30	—	397 300
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	—	—	—	381 400	303 400
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	79 500	52 300
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	—	—	18	17 300	37	33	478 500	472 000
Diplôme du secondaire	—	—	—	—	—	—	231 600	234 300
Études part. univ., collège comm. ou cégep	15 400	80	22	—	—	—	192 700	189 100
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	23 400	47	33	17 800	36	34	497 300	493 500
Bacc., maîtrise ou doctorat	—	—	—	—	—	—	338 700	351 600
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	81 300	52 700
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	60 000	46	85	32 500	31	62	1 310 700	1 036 000
Autres sources de revenu	—	—	—	16 800	25	32	419 500	680 100
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	89 800	77 200
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

Tableau 6.1 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	23 100	44	33	40 600	38	77	524 100	1 083 600
De 30 000 à 49 999 \$	24 100	47	34	—	—	—	508 200	235 900
50 000 \$ et plus	—	—	—	—	—	—	371 800	89 400
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	416 000	384 400
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	17 100	51	24	—	—	24	333 600	367 100
De 30 000 à 49 999 \$	14 900	33	21	24 000	48	46	446 100	494 900
50 000 \$ et plus	28 700	38	41	—	—	—	750 600	616 800
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	289 700	314 500
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	31 800	97	45	—	—	—	326 500	303 400
6-18 ans	15 800	32	22	16 600	35	32	497 000	479 200
Plus de 18 ans	—	—	—	—	—	—	179 900	179 300
Sans objet/Non déclaré	20 200	25	29	24 800	30	47	816 600	831 400
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	18 800	69	27	—	—	25	271 700	269 900
Plus de cinq ans	51 400	35	73	39 400	27	75	1 481 700	1 477 700
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	66 700	45 700
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

d'âge; pourtant, les hommes et les femmes de ce groupe d'âge comptent respectivement pour 21 % et 25 % des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel.

Au Canada, les moins de 35 ans constituent 46 % et 45 % des victimes masculines et féminines, tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge représentent respectivement 20 % et 25 % de la population de 15 ans et plus ayant un conjoint actuel (tableau 6.2). Il semble donc que les victimes du conjoint actuel se concentrent davantage chez les moins de 35 ans au Québec que dans l'ensemble du Canada. C'est tout particulièrement le cas des hommes, parmi lesquels 60 % des victimes ont moins de 35 ans au Québec, comparativement à 46 % au Canada.

Tableau 6.2

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	% _o	%	n ¹	% _o	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	135 900	92	46	115 000	65	45	1 479 100	1 779 500
35-54 ans	136 500	37	46	119 300	34	47	3 691 800	3 510 000
55 ans et plus	21 300	9	7	21 300	11	8	2 258 200	1 890 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	78 900	77	27	66 400	68	26	1 024 400	978 200
Marié	214 800	34	73	189 200	31	74	6 404 800	6 201 600
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	250 000	48	85	163 100	43	64	5 262 300	3 826 600
En chômage ou aux études	26 900	114	9	—	—	—	235 200	225 300
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	57 600	36	23	56 800	1 600 200
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	19 300	17	8	14 751 800	1 167 100
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	399 700	360 500
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	46 300	30	16	45 000	32	18	1 527 400	1 394 400
Diplôme du secondaire	31 800	30	11	38 500	33	15	1 055 300	1 157 900
Études part. univ., collège comm. ou cégep	56 400	64	19	41 400	44	16	882 400	936 800
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	101 000	52	34	81 200	43	32	1 933 900	1 893 700
Bacc., maîtrise ou doctorat	50 300	32	17	43 700	31	17	1 569 300	1 419 100
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	460 800	377 800
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	258 400	49	88	183 100	44	72	5 298 000	4 203 300
Autres sources de revenu	28 200	18	10	60 500	25	24	1 582 100	2 404 700
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	549 000	571 800
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

Tableau 6.2 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	75 700	44	26	164 000	44	64	1 702 900	3 765 700
De 30 000 à 49 999 \$	89 800	48	31	30 900	29	12	1 862 100	1 051 500
50 000 \$ et plus	90 500	45	31	15 000	32	6	2 017 300	476 200
Non déclaré/Ne sait pas	37 700	20	13	45 600	24	18	1 846 800	1 886 500
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	46 500	49	16	47 000	44	18	941 600	1 070 800
De 30 000 à 49 999 \$	58 000	41	20	68 500	44	27	1 421 800	1 544 200
50 000 \$ et plus	156 300	44	53	89 400	32	35	3 523 800	2 826 400
Non déclaré/Ne sait pas	32 900	21	11	50 600	29	20	1 541 900	1 738 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	120 000	92	41	73 900	59	29	1 311 000	1 258 300
6-18 ans	61 700	34	21	80 200	43	31	1 834 100	1 875 600
Plus de 18 ans	13 000	18	4	—	—	—	717 600	668 700
Sans objet/Non déclaré	99 000	28	34	90 300	27	35	3 566 500	3 377 200
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	81 100	77	28	66 400	68	26	1 058 500	974 100
Plus de cinq ans	211 900	36	72	186 900	32	73	5 868 400	5 767 200
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	502 200	438 600
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Par contre, 34 % des hommes et 36 % des femmes victimes de violence conjugale se trouvent chez les 35-54 ans au Québec, alors que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge constituent 49 % des personnes vivant avec un conjoint actuel. Au Canada, les 35-54 ans représentent 46 % et 47 % des victimes masculines et féminines, tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge constituent respectivement 50 % et 49 % des personnes de ce groupe d'âge vivant avec un conjoint actuel.

Enfin, 7 % des victimes de sexe masculin et 8 % des victimes de sexe féminin ont 55 ans et plus au Canada (la faible taille de l'échantillon de ce groupe ne permet pas d'établir la proportion de manière fiable dans le cas du Québec), tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge représentent respectivement 30 % et 26 % de la population de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel.

Cette situation se reflète par une diminution marquée des taux quinquennaux de victimisation à mesure que l'âge augmente. Chez les hommes vivant avec une conjointe actuelle, le taux de victimisation des moins de 35 ans atteint 112 ‰ au Québec, par rapport à 63 ‰ chez les femmes. Au Canada, ces taux sont respectivement de 92 ‰ et de 65 ‰ chez les moins de 35 ans. Chez les 35-54 ans, les taux de prévalence sont de 26 ‰ et de 22 ‰ au Québec, comparativement à 37 ‰ et à 34 ‰ dans l'ensemble du Canada. Enfin, chez les 55 ans et plus, ils se situent à 9 ‰ et à 11 ‰ au Canada; la faible taille de l'échantillon ne permet pas d'obtenir une estimation fiable du taux de prévalence chez les 55 ans et plus, au Québec. Le fait que les taux de victimisation observés chez les hommes soient plus élevés que chez les femmes parmi les victimes du conjoint actuel pourrait être attribuable à ce que les hommes ont tendance à demeurer plus longtemps au sein d'une relation marquée par la violence conjugale.

Dans le cas d'une variable comme l'âge, il faut également souligner que la façon dont sont établis les taux quinquennaux de prévalence dans cette enquête peut avoir pour effet d'atténuer quelque peu le constat selon lequel la violence conjugale survient dans une proportion élevée des cas chez les moins de 35 ans. En effet, chez les victimes du conjoint actuel (de même que chez les victimes d'un ex-conjoint), l'âge enregistré dans le fichier de microdonnées est celui de la victime au moment de l'enquête et non celui qu'elle avait au moment où est survenu le premier incident de violence. Il est possible qu'une certaine proportion des cas où le premier incident de violence est survenu deux, trois, quatre ou cinq ans auparavant, quand les victimes avaient moins de 35 ans, peuvent, du fait que ces victimes ont deux, trois, quatre ou cinq ans de plus au moment de l'enquête, avoir été classés dans le groupe des 35-54 ans.

Il est donc possible que le taux de prévalence chez les moins de 35 ans serait plus élevé si ce taux était calculé en fonction de l'âge de la victime au moment où survient le premier incident de violence conjugale. Un décalage de même nature peut se produire entre le groupe des 35-54 ans et celui des 55 ans et plus. En conséquence, le taux de prévalence selon le groupe d'âge auquel appartenait la victime au moment où la violence a commencé est sans doute sous-estimé quelque peu chez les 15-34 ans, et il peut être légèrement surestimé dans les autres groupes d'âge. Un taux de prévalence établi en fonction de l'âge de la victime au moment du premier incident de violence conjugale subi de la part du conjoint actuel établirait sans doute une meilleure évaluation du facteur de risque que peut constituer l'âge de la victime.

Selon le statut matrimonial des victimes

L'importance des unions libres au Québec, particulièrement chez les jeunes couples, constitue un facteur additionnel que l'on doit prendre en considération. Ainsi, au Québec, 53 % des victimes masculines et 54 % des victimes féminines se recrutent chez les personnes vivant en union libre (tableau 6.1), tandis que ces proportions sont de 27 % et de 26 % respectivement dans

l'ensemble du Canada (tableau 6.2). Au Québec, chez les 15 ans et plus, 28 % des personnes ayant un conjoint actuel vivent en union libre, alors que cette proportion se situe à 14 % au Canada.

Le taux de victimisation atteint 77 ‰ chez les hommes vivant en union libre au Québec, comparativement à 25 ‰ chez les hommes mariés; chez les femmes, ces taux sont respectivement de 55 ‰ et de 19 ‰. En d'autres termes, au Québec, le risque de victimisation s'avère environ trois fois plus grand pour les personnes vivant en union libre que pour les personnes mariées. Au Canada, le taux de victimisation est de 77 ‰ chez les hommes vivant en union libre, comparativement à 34 ‰ chez les hommes mariés; chez les femmes, ces taux sont respectivement de 68 ‰ et de 31 ‰. Il semble donc que les taux de victimisation chez les personnes vivant en union libre sont à peu près du même ordre de grandeur au Québec et au Canada, tout au moins chez les hommes.

Par ailleurs, on observe au Canada des taux de prévalence de la violence conjugale plus élevés qu'au Québec, chez les gens mariés. Le fait que les personnes vivant en union libre sont plus jeunes que les personnes mariées constitue sans doute l'élément le plus susceptible d'expliquer l'écart entre les taux de prévalence observés chez les gens vivant en union libre comparativement aux personnes mariées. Ainsi, 72 % des personnes vivant en union libre au Québec se trouvent chez les moins de 35 ans, comparativement à 69 % au Canada. En outre, les taux de prévalence supérieurs observés au Canada chez les gens mariés peuvent découler du fait que 60 % des moins de 35 ans vivant avec un conjoint actuel au Canada ont choisi le mariage, tandis que 67 % des moins de 35 ans vivant avec un conjoint actuel au Québec ont opté pour l'union libre.

À l'intérieur des mêmes groupes d'âge, le risque de subir de la violence conjugale semble plus élevé chez les personnes vivant en union libre que chez les gens mariés (données non présentées). Ainsi, le rapport entre le taux de victimisation des personnes (hommes et femmes réunis) en union libre et celui des personnes mariées est de 1,3 au Québec et de 1,4 au Canada chez les moins de 35 ans (le taux de prévalence atteint 94 ‰ chez les gens vivant en union libre et 72 ‰ chez les personnes mariées au Québec; les taux correspondant sont de 96 ‰ et de 68 ‰ au Canada). Chez les 35-54 ans, le rapport entre le taux de victimisation des personnes vivant en union libre et celui des personnes mariées s'établit à 1,8 au Québec et à 1,5 au Canada. Cependant, les taux de prévalence sont moins importants dans ce groupe d'âge que chez les moins de 35 ans. Au Québec, le taux atteint 36 ‰ chez les victimes vivant en union libre et 20 ‰ chez les victimes mariées, comparativement à 51 ‰ et à 34 ‰ respectivement au Canada. Enfin, le taux de prévalence chez les personnes mariées de 55 ans et plus s'établit à 10 ‰ dans l'ensemble du Canada (l'échantillon ne comporte pas suffisamment de cas pour établir de façon fiable des taux séparés de prévalence relativement aux hommes et aux femmes vivant en union libre dans ce groupe d'âge).

Autres caractéristiques liées à l'âge des victimes

D'autres facteurs liés au jeune âge des conjoints peuvent accentuer le risque d'être victime de violence conjugale. La présence d'un enfant de moins de cinq ans dans le ménage est associée à un risque plus grand de victimisation, particulièrement chez les hommes, au Québec et au Canada, pour lesquels les taux de victimisation s'élèvent alors respectivement à 97 ‰ et à 92 ‰. Il semble que le taux de victimisation régresse à mesure que s'élève l'âge du plus jeune enfant vivant avec le ménage. Quant au taux de victimisation chez les femmes vivant avec des enfants de moins de cinq ans, il s'établit à 59 ‰ au Canada; la faible taille de l'échantillon ne permet pas d'obtenir une estimation fiable dans le cas du Québec. La différence entre les taux masculins et féminins ne signifie pas que les femmes vivant avec de jeunes enfants sont victimes de violence dans une moins grande proportion; un tel écart pourrait s'expliquer par le fait que les femmes demeurent moins longtemps que les hommes dans une relation quand elles sont victimes de violence conjugale.

Le risque de subir de la violence conjugale est également plus élevé dans les unions constituées depuis cinq ans ou moins, alors que le taux de prévalence y atteint 69 ‰ chez les hommes et 49 ‰³⁶ chez les femmes. Au Canada, ces taux sont respectivement de 77 ‰ et de 68 ‰. Si la relation est établie depuis plus de cinq ans, les taux de prévalence sont réduits de moitié environ et s'établissent à 35 ‰ chez les hommes et à 27 ‰ chez les femmes au Québec, comparativement à 36 ‰ et à 32 ‰ au Canada. Outre le facteur de l'âge, ces écarts pourraient résulter en partie d'un effet de sélection des unions sans violence chez les couples plus anciens, si les unions marquées par la violence ont cessé d'exister de façon plus sélective que les autres unions (dans une telle éventualité, une proportion plus élevée des victimes engagées dans des unions constituées il y a plus longtemps font partie des personnes ayant un ex-conjoint au moment de la réalisation de l'enquête), à moins qu'elles ne soient parvenues à dissuader durablement leur partenaire d'avoir recours à la violence.

En ce qui concerne la plupart de ces variables qui se rapportent d'assez près à l'âge des victimes, on peut observer que les taux des groupes les plus à risque paraissent moins élevés chez les femmes au Québec que dans l'ensemble du Canada. Un tel constat pourrait découler du fait que la proportion des femmes qui mettent rapidement un terme à une relation où elles sont victimes de violence conjugale est plus grande au Québec qu'au Canada. Cependant, pour vérifier une telle hypothèse, il faudrait disposer de l'information relative au moment où est survenu le premier incident.

Enfin, des variables comme l'âge du plus jeune enfant et la durée de l'union avec le conjoint actuel sont affectées, au même titre que l'âge du répondant, par le fait que la prévalence est mesurée sur une période de cinq ans, tandis que ces variables décrivent la situation du répondant au moment de l'enquête.

36. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation est 34,5 %. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

Cette particularité de l'enquête peut contribuer à atténuer, à titre d'exemple, les taux de prévalence observés chez les personnes faisant état d'un enfant de moins de cinq ans dans le ménage ou chez celles dont l'union est constituée depuis cinq ans ou moins. Dans certains cas, lorsque le premier incident de violence remonte à plusieurs années, une certaine proportion des victimes ont pu être classées, au moment de l'enquête, dans une catégorie d'âge différente de celle où elles se trouvaient quand ce premier incident est survenu.

Autres caractéristiques socioéconomiques des victimes

Un autre groupe de variables socioéconomiques telles que le niveau d'études atteint par les victimes, leur situation d'emploi, leur revenu personnel ou celui du ménage dont elles font partie, ainsi que la source principale de ce revenu, affichent en général de moins grands écarts des taux de prévalence entre les diverses classes de variables que celles qui se rapportent à l'âge. Sauf dans certains cas où des classes particulières d'une variable peuvent être plus fortement liées à l'âge des répondants, notamment en ce qui concerne le groupe des « personnes à la retraite ou avec une maladie de longue durée » où les taux sont faibles, comme on pouvait s'y attendre dans le cas de personnes qui appartiennent pour la plupart au groupe des 55 ans et plus.

De la même façon, le taux élevé de victimisation observé chez les hommes en chômage ou aux études dans l'ensemble du Canada, soit 114 ‰, pourrait refléter le fait qu'il s'agit en grande partie de personnes plus jeunes (tableau 6.2); cependant, l'échantillon des femmes de la même catégorie ne comporte pas suffisamment de cas pour établir le taux de prévalence de façon fiable.

D'autre part, les écarts observés entre les catégories d'une même variable peuvent, dans certains cas, recouvrir des facteurs démographiques sous-jacents plus importants. À titre d'exemple, si l'on « contrôle » en fonction du groupe d'âge, le taux de victimisation selon le niveau de revenu du ménage laisse voir un effet de l'âge. Au Canada, pour ce qui est des hommes et des femmes de moins de 35 ans, le taux est de 93 ‰ chez les victimes dont le ménage a un revenu annuel inférieur à 30 000 \$ (données non présentées). Le taux se situe à 91 ‰ si le revenu se situe entre 30 000 et 49 999 \$ et à 65 ‰ chez les membres d'un ménage ayant un revenu annuel de 50 000 \$ et plus. Chez les 35-54 ans, les taux correspondants sont de 66 ‰, 31 ‰ et 35 ‰. L'âge et le niveau de revenu semblent donc exercer une influence conjointe sur le risque de victimisation.

Victimes d'un ex-conjoint

Selon le groupe d'âge des victimes

Les variables associées à l'âge des victimes apparaissent tout aussi importantes chez les victimes d'un ex-conjoint (tableaux 6.3 et 6.4). Ainsi, au Québec, les moins de 35 ans représentent 55 % des victimes chez les hommes et 52 %

Tableau 6.3

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	40 500	210	55	58 700	250	52	193 000	235 200
35-54 ans	31 800	76	43	50 200	110	44	420 700	454 600
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	178 500	377 800
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	14 600	66	20	32 100	127	28	223 200	252 800
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	73 100	279 300
Séparé ou divorcé	17 400	115	24	31 600	132	28	151 300	240 200
Célibataire jamais marié	35 000	190	47	43 400	263	38	183 800	165 300
Marié	—	—	—	—	—	—	160 200	122 000
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	48 500	88	66	70 500	129	62	554 500	544 700
En chômage ou aux études	—	209	18	—	215	11	64 900	60 400
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	18 400	116	16	3 300	158 300
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	—	—	—	148 100	276 300
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	21 400	27 900
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	11 700	59	16	30 500	95	27	196 000	322 000
Diplôme du secondaire	—	—	—	—	—	—	76 900	116 400
Études part. univ., collègue comm. ou cégep	15 900	157	22	22 000	166	19	101 500	132 800
Dipl. ou cert. d'un collègue communautaire	23 300	94	32	32 700	117	29	246 500	279 400
Bacc., maîtrise ou doctorat	—	91	18	17 900	96	16	148 900	186 600
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	22 400	30 500
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	58 300	101	79	76 500	133	68	574 900	576 100
Autres sources de revenu	—	—	—	34 200	76	30	189 000	447 600
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	28 300	44 000
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600

Tableau 6.3 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	38 800	145	53	66 500	116	59	267 900	574 200
De 30 000 à 49 999 \$	16 900	77	23	28 300	167	25	219 000	169 700
50 000 \$ et plus	—	—	—	—	—	—	147 500	68 600
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	57	13	157 800	255 200
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	18 300	102	25	51 500	131	45	179 500	392 900
De 30 000 à 49 999 \$	22 700	122	31	21 700	103	19	185 600	209 900
50 000 \$ et plus	23 000	83	31	28 700	124	25	277 000	230 500
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	150 100	234 400
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	8 800	100	12	22 800	204	20	88 100	111 600
6-18 ans	—	—	—	33 300	140	29	133 900	237 300
Plus de 18 ans	—	—	—	—	—	—	36 800	86 700
Sans objet/Non déclaré	57 200	107	78	51 900	82	46	533 300	632 100
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	—	—	—	27 000	210	24	123 600	128 600
Plus de cinq ans	—	—	—	—	—	—	259 900	244 100
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	53 100	130	72	77 000	111	68	408 800	694 900
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	26 700	107	36	20 300	54	18	250 800	377 100
Avec conjoint seulement	—	—	18	—	—	—	180 700	155 700
Avec conj. et enf. cé. < 25 ans	—	—	—	22 000	107	19	192 700	205 100
Avec conj. et sans enf. cé. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	8 900	10 700
Mono. et enf. cé. < 25 ans	—	—	—	39 400	211	35	49 800	186 900
Mono. et sans enf. cé. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	23 500	52 800
Vivant avec parents	—	251	18	—	431	—	53 000	28 100
Autre	—	118	5	—	—	—	32 800	51 100
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

chez les femmes, alors que les personnes de ce groupe d'âge constituent 24 % et 22 % respectivement des personnes faisant état d'un ex-conjoint. Le taux de victimisation sur cinq ans atteint 210 ‰ chez les hommes et 250 ‰ chez les femmes de ce groupe d'âge. Au Canada, ces taux sont à peu près comparables et ils atteignent 212 ‰ et 282 ‰ respectivement.

Au Québec, le groupe des 35-54 ans compte 43 % des victimes chez les hommes et 44 % chez les femmes; ces proportions sont un peu moindres que la part des hommes (53 %) et des femmes (43 %) de ce groupe d'âge dans l'ensemble des personnes ayant un ex-conjoint au Québec. Les taux de victimisation dans ce groupe d'âge sont nettement moins élevés que chez les moins de 35 ans; ils atteignent 76 ‰ chez les hommes et 110 ‰ chez les femmes. Les taux correspondants, dans l'ensemble du Canada, sont de 90 ‰ et de 117 ‰.

La taille de l'échantillon au sein du groupe des 55 ans et plus n'est pas assez importante pour présenter des résultats fiables en ce qui concerne le Québec. Dans l'ensemble du Canada, les taux de victimisation pour ce qui est des sexes réunis est d'environ 10 ‰. Dans ce cas, le niveau de victimisation chez les personnes ayant un ex-conjoint est comparable à celui des personnes vivant avec un conjoint actuel. Il faut souligner, cependant, qu'une proportion élevée des personnes du groupe des 55 ans et plus faisant état d'un ex-conjoint sont veufs ou veuves.

Les taux de victimisation s'avèrent donc nettement plus élevés dans le cas des personnes ayant un ex-conjoint que dans celui des personnes qui vivent avec un conjoint actuel chez les moins de 35 ans et chez les 35-54 ans. En outre, il faut noter que l'effet de décalage inhérent à une enquête portant sur une période de cinq ans est susceptible d'atténuer quelque peu les taux de prévalence observés chez les moins de 35 ans et d'accentuer ceux que l'on obtient chez les 35-54 ans et chez les 55 ans et plus.

Autres caractéristiques socioéconomiques des victimes

En ce qui a trait à la plupart des autres variables sociodémographiques, l'analyse des risques de victimisation de la part d'un ex-conjoint se heurte à une difficulté importante du fait que la plupart de ces variables font état de la situation des répondants au moment de l'enquête. Dans le cas des personnes victimes de violence de la part d'un ex-conjoint, il devient difficile d'interpréter plusieurs de ces variables, étant donné que la dissolution d'une union entraîne souvent des modifications importantes dans les conditions de vie des personnes concernées.

À titre d'exemple, la variable relative au statut matrimonial des personnes faisant état d'un ex-conjoint décrit leur situation au moment de l'enquête et non le type de relation dans laquelle elles se trouvaient au moment de la vie commune avec cet ex-conjoint. Ainsi, les tableaux 6.3 et 6.4 indiquent que les taux les plus élevés de victimisation de la part d'un ex-conjoint se trouvent chez les personnes célibataires jamais mariées. On peut raisonnablement présumer que

Tableau 6.4

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	120 700	212	47	225 700	282	52	569 400	799 100
35-54 ans	129 900	90	50	198 600	117	45	1 442 300	1 700 100
55 ans et plus	—	—	—	13 200	9	3	752 200	1 535 100
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	47 000	99	18	71 600	145	16	474 500	493 100
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	258 800	1 067 100
Séparé ou divorcé	80 000	128	31	158 800	163	36	624 200	971 800
Célibataire jamais marié	98 400	207	38	147 700	293	34	474 700	503 300
Marié	28 000	33	11	47 900	52	11	861 200	922 000
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	70 400	77 100
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	200 900	105	78	268 200	136	61	1 918 000	1 965 900
En chômage ou aux études	32 300	202	12	54 800	284	13	159 900	192 700
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	75 200	141	17	18 000	534 000
Retraite, maladie longue durée, autre	17 200	30	7	26 700	23	6	577 300	1 149 000
Non déclarée	—	—	—	12 500	65	3	90 800	192 600
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	39 300	65	15	88 900	88	20	603 900	1 013 100
Diplôme du secondaire	35 700	98	14	53 600	94	12	364 400	568 800
Études part. univ., collège comm. ou cégep	51 100	128	20	96 300	162	22	398 800	592 800
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	84 300	105	33	122 500	116	28	799 500	1 054 800
Bacc., maîtrise ou doctorat	41 900	87	16	61 100	102	14	482 900	600 100
Non déclaré	—	—	—	15 100	74	3	114 300	204 600
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	213 000	110	82	304 300	147	70	1 938 200	2 075 000
Autres sources de revenu	38 300	56	15	117 300	71	27	680 100	1 650 700
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	15 800	51	4	145 700	308 700
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300

Tableau 6.4 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	107 400	130	41	250 200	126	57	825 800	1 989 600
De 30 000 à 49 999 \$	78 700	108	30	93 500	139	21	728 000	673 800
50 000 \$ et plus	47 900	75	18	29 000	96	7	637 600	300 300
Non déclaré/Ne sait pas	25 100	44	10	64 700	60	15	572 500	1 070 500
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	56 800	110	22	173 000	141	40	515 400	1 226 600
De 30 000 à 49 999 \$	68 300	122	26	100 400	137	23	558 000	732 500
50 000 \$ et plus	97 300	89	38	91 400	96	21	1 091 200	951 500
Non déclaré/Ne sait pas	36 800	61	14	72 600	65	17	599 300	1 123 600
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	24 500	96	9	104 300	258	24	256 200	404 500
6-18 ans	35 100	79	14	134 800	166	31	446 300	811 000
Plus de 18 ans	—	—	—	13 700	47	3	135 600	289 100
Sans objet/Non déclaré	192 200	100	74	184 600	73	42	1 925 700	2 529 800
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	56 100	148	22	93 100	222	21	378 500	419 300
Plus de cinq ans	19 000	20	7	25 700	26	6	945 300	984 200
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	184 200	128	71	318 600	121	73	1 440 100	2 630 800
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	85 200	98	33	76 400	53	17	865 400	1 436 100
Avec conjoint seulement	44 800	69	17	42 500	64	10	645 400	669 300
Avec conj. et enf. cél. < 25 ans	30 200	48	12	67 100	98	15	625 400	686 600
Avec conj. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	49 400	43 000
Mono. et enf. cél. < 25 ans	35 300	216	14	182 100	279	42	163 100	653 500
Mono. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	63 400	242 100
Vivant avec parents	36 600	223	14	29 600	309	7	163 800	95 800
Autre	25 500	136	10	31 000	149	7	187 900	207 900
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

ces personnes ont vécu en union libre avec le partenaire dont elles ont été victimes et qu'elles sont redevenues « célibataires » après la dissolution de l'union. Dans le cas des personnes se disant « séparées ou divorcées », on peut supposer qu'elles étaient mariées avec l'ex-conjoint dont elles font mention. On trouve un certain nombre de personnes qui font mention d'un ex-conjoint et qui étaient mariées ou vivaient en union libre avec un nouveau partenaire au moment de l'enquête. Dans ces deux derniers groupes, les taux de victimisation de la part d'un ex-conjoint sont nettement moins élevés que ceux que l'on observe chez les « célibataires » ou chez les personnes « séparées ou divorcées ».

Si l'on recoupe (ou « contrôle ») le statut matrimonial mentionné par les victimes d'un ex-conjoint au moment de l'enquête avec le groupe d'âge auquel elles appartiennent, il est néanmoins possible de faire ressortir quelques faits significatifs (données non présentées). Au Québec comme au Canada, la majorité des victimes d'un ex-conjoint qui se déclarent « célibataires » se trouvent chez les moins de 35 ans, dans des proportions respectives de 75 % et de 73 %. Par contre, la majorité des personnes qui se déclarent « séparées ou divorcées » appartiennent au groupe des 35-54 ans, dans des proportions respectives de 75 % et de 68 %.

Les victimes de moins de 35 ans sont, pour la grande majorité, soit « célibataires » au moment de l'enquête (59 % au Québec et 52 % au Canada), soit en union libre avec un partenaire (29 % au Québec et 18 % au Canada). Les autres sont pour la plupart « séparées ou divorcées ». Chez les 35-54 ans, environ la moitié des victimes sont « séparées ou divorcées » (45 % au Québec et 50 % au Canada). Les « célibataires » (23 % au Québec et 19 % au Canada) et les personnes vivant en union libre au moment de l'enquête (20 % au Québec et 16 % au Canada) constituent des groupes d'importance comparable.

Les taux de prévalence de la violence conjugale de la part d'un ex-conjoint sont plus élevés chez les moins de 35 ans que chez les 35-54 ans pour ce qui est de chacune des catégories de statut matrimonial au moment de l'enquête. Ainsi, chez les « célibataires », le taux de prévalence est de 336 ‰ au Québec (343 ‰ au Canada), comparativement à 129 ‰ chez les 35-54 ans (162 ‰ au Canada). On observe un phénomène similaire chez les personnes qui se disaient « séparées ou divorcées » au moment de l'enquête. Le taux de prévalence au Canada atteint 345 ‰ chez les moins de 35 ans (la taille de l'échantillon de ce groupe n'est pas suffisante au Québec pour présenter une estimation fiable), comparativement à un taux de 147 ‰ au Québec et de 171 ‰ au Canada chez les 35-54 ans. Enfin, chez les personnes vivant en union libre avec un partenaire au moment de l'enquête et rapportant aussi un ex-conjoint, les taux de victimisation sont de 163 ‰ au Québec et de 188 ‰ au Canada chez les moins de 35 ans, comparativement à 69 ‰ et à 101 ‰ respectivement chez les 35-54 ans.

En somme, les taux de victimisation des « célibataires » et des personnes « séparées ou divorcées » au moment de l'enquête sont à peu près comparables à l'intérieur des deux groupes d'âge, mais ils sont nettement plus élevés que les

taux de victimisation des personnes ayant un ex-conjoint vivant en union libre avec un nouveau partenaire au moment de l'enquête.

La variable relative à l'âge du plus jeune enfant offre une illustration supplémentaire du fait que ces résultats reflètent la situation des répondants au moment de l'enquête et non celle qui avait cours durant l'union avec l'ex-conjoint violent. Les femmes vivant avec des enfants de moins de cinq ans présentent des taux de victimisation de la part d'un ex-conjoint qui s'élèvent respectivement à 204 ‰ au Québec et à 258 ‰ au Canada. Chez les hommes vivant avec des enfants de moins de cinq ans, les taux de victimisation de la part d'une ex-conjointe se situent à 100 ‰ au Québec et à 96 ‰ au Canada.

Comme les mères obtiennent de manière nettement prépondérante la garde des enfants, particulièrement quand ils sont très jeunes (Duchesne, 2002 : 2), il ne faut pas s'étonner de la disproportion entre les taux de prévalence observés chez les femmes et les hommes dans les différentes classes de cette variable. Par ailleurs, il aurait été intéressant que l'enquête demande au répondant si des enfants étaient issus de l'union antérieure, ainsi que l'âge de ces enfants, le cas échéant. Car il est possible que l'enfant, surtout s'il est très jeune, ne soit pas, dans certains cas, issu de l'union avec l'ex-partenaire violent. Il aurait en outre fallu demander au répondant s'il avait la garde des enfants ou si la garde avait été accordée à l'ex-partenaire. Ces renseignements auraient permis d'étudier le lien entre le taux de prévalence de la violence de la part d'un ex-conjoint et l'âge des enfants issus du couple.

Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

Selon le groupe d'âge des victimes

Les tableaux 6.5 et 6.6 présentent les résultats relatifs au total des victimes de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint en fonction des mêmes caractéristiques que celles présentées dans les tableaux des sections précédentes. Dans le cas des variables démographiques, les différences de caractéristiques entre les deux catégories de victimes ont déjà été mises en évidence. Il n'est pas nécessaire de reprendre cet exercice dans cette section.

Tel que souligné dans la section précédente, plusieurs caractéristiques socioéconomiques du répondant peuvent se transformer lorsque l'union avec le conjoint violent prend fin. Dans ce cas, les caractéristiques du répondant ne sont pas nécessairement les mêmes que celles que l'on aurait pu observer au moment de la relation avec le conjoint violent. Un nombre limité de caractéristiques des victimes demeurent les mêmes, que la relation avec le conjoint violent ait pris fin ou non. On trouve d'abord l'âge des répondants. La scolarité du répondant constitue peut-être une exception additionnelle, dans la mesure où la fin de la relation avec le conjoint violent est peu susceptible d'avoir des effets sur le niveau d'études atteint par le répondant, sauf si cette personne se

Tableau 6.5

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	‰	%	n ¹	‰	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	77 800	163	56	87 400	155	53	477 500	563 100
35-54 ans	55 400	51	40	69 000	61	42	1 096 200	1 127 100
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	660 700	800 300
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	48 900	100	35	60 400	118	36	489 900	511 300
Marié	37 100	28	27	28 500	22	17	1 335 700	1 286 300
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	73 100	279 300
Séparé ou divorcé	17 400	115	13	31 600	132	19	151 300	240 200
Célibataire jamais marié	35 000	190	25	43 400	263	26	183 800	165 300
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	104 000	68	75	98 400	78	59	1 532 900	1 256 100
En chômage ou aux études	23 000	214	17	—	122	9	107 400	120 900
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	34 400	69	21	14 600	495 600
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	15 500	29	9	483 500	540 000
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	96 000	77 800
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	24 500	42	18	47 800	65	29	582 200	731 000
Diplôme du secondaire	—	—	—	16 300	53	10	268 100	306 600
Études part. univ., collègue comm. ou cégep	31 300	125	23	25 300	93	15	250 800	271 400
Dipl. ou cert. d'un collègue communautaire	46 700	74	34	50 400	79	30	628 500	640 800
Bacc., maîtrise ou doctorat	21 700	54	16	23 200	50	14	405 800	461 300
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	98 700	79 400
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	115 100	73	83	109 000	82	66	1 573 300	1 337 000
Autres sources de revenu	17 000	31	12	51 000	49	31	552 900	1 038 400
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	108 100	115 100
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500

Tableau 6.5 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	‰	%	n ¹	‰	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	60 400	87	43	107 100	75	65	696 400	1 436 100
De 30 000 à 49 999 \$	39 200	65	28	30 900	89	19	606 600	348 300
50 000 \$ et plus	16 200	37	12	—	—	—	433 200	128 500
Non déclaré/Ne sait pas	23 200	47	17	21 700	38	13	498 200	577 500
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	35 400	77	25	63 900	92	39	458 800	696 300
De 30 000 à 49 999 \$	36 000	65	26	45 700	76	28	550 600	600 700
50 000 \$ et plus	50 000	60	36	38 600	56	23	836 000	688 000
Non déclaré/Ne sait pas	17 600	45	13	17 600	35	11	388 900	505 500
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	37 200	112	27	34 100	100	30	333 100	341 700
6-18 ans	23 500	44	17	49 900	83	44	531 700	597 900
Plus de 18 ans	—	—	—	—	—	—	202 300	252 700
Sans objet/Non déclaré	75 800	65	55	76 600	59	68	1 167 200	1 298 200
Total	139 000	62	100	113 300	45	100	2 234 300	2 490 500
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	29 700	109	21	40 100	147	24	272 900	272 700
Plus de cinq ans	56 200	38	40	48 700	33	29	1 486 000	1 478 800
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	53 100	112	38	77 000	104	46	475 400	739 000
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	26 700	107	19	20 300	54	12	250 800	377 100
Avec conjoint seulement	31 900	40	23	35 300	45	21	790 800	785 800
Avec conj. et enf. cél. < 25 ans	54 100	57	39	49 900	55	30	947 700	905 700
Avec conj. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	85 900	102 900
Mono. et enf. cél. < 25 ans	9 200	184	7	39 400	211	24	49 800	186 900
Mono. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	23 500	52 800
Vivant avec parents	—	310	10	—	431	—	43 000	28 100
Autre	—	—	—	—	—	—	32 800	51 100
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

trouvait aux études à ce moment-là et que son niveau d'études ait changé depuis. Mais le nombre de ces cas demeure sans doute assez restreint dans l'ensemble. Il est donc possible d'analyser l'âge ainsi que la scolarité atteinte par les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint.

De manière générale, les jeunes semblent compter pour une proportion un peu plus grande des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au Québec que dans l'ensemble du Canada. Ainsi, 56 % des victimes de sexe masculin et 53 % des victimes de sexe féminin se trouvent chez les moins de 35 ans au Québec, comparativement à 46 % et à 49 % au Canada. Chez les 35-54 ans, ces proportions sont de 40 % et de 42 % au Québec, comparativement à 49 % et à 46 % dans l'ensemble du Canada.

Le taux de victimisation sur cinq ans chez les moins de 35 ans, au Québec, atteint 163 ‰ chez les hommes et 155 ‰ chez les femmes. Au Canada, ces taux sont respectivement de 137 ‰ et de 153 ‰. Les taux de victimisation sont moins élevés chez les 35-54 ans et ils atteignent 51 ‰ chez les hommes et 61 ‰ chez les femmes, au Québec, comparativement à 60 ‰ et à 71 ‰ respectivement dans l'ensemble du Canada. Les taux de victimisation chez les 35-54 ans se situent donc à un peu plus du tiers de ceux que l'on observe chez les moins de 35 ans au Québec. Par contre, ce rapport se situe à près de la moitié dans l'ensemble du Canada.

Enfin, il importe de mentionner que l'effet de décalage relatif au fait qu'il s'agit d'une enquête portant sur une période de cinq ans peut avoir pour effet d'atténuer ou de sous-estimer quelque peu les taux de prévalence observés chez les moins de 35 ans et d'accentuer ou de surestimer ceux que l'on obtient chez les 35-54 ans et chez les 55 ans et plus, si l'on considère que l'âge au moment du premier incident – plutôt que l'âge au moment de l'enquête – constitue un meilleur indicateur du facteur de risque de violence conjugale.

En ce qui a trait à la scolarité des victimes, on observe que la majorité d'entre elles ont soit obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep (34 % chez les hommes et 30 % chez les femmes au Québec, comparativement à 33 % et à 30 % respectivement au Canada), soit entrepris des études partielles à l'université, au cégep ou dans un collège communautaire (23 % chez les hommes et 15 % chez les femmes au Québec, comparativement à 20 % tant chez les hommes que chez les femmes au Canada). Il n'est pas étonnant qu'une proportion importante des victimes ait atteint un niveau de scolarité élevé, étant donné que les classes d'âge plus jeunes sont davantage scolarisées que la population âgée.

Il est cependant surprenant que 29 % des victimes de sexe féminin, au Québec, appartiennent à la catégorie « études partielles au secondaire/primaire ou à la maternelle, aucune scolarité » comparativement à 19 % au Canada. Néanmoins, les taux de victimisation dans ce groupe moins scolarisé sont moins élevés (65 ‰ au Québec et 61 ‰ au Canada chez les femmes) que dans d'autres catégories de la variable « niveau de scolarité atteint ». Au Québec comme au

Canada, les taux les plus élevés, chez les hommes comme chez les femmes, s'observent dans la catégorie « études partielles à l'université, dans un cégep ou un collège communautaire ». Ces taux s'élèvent à 125 ‰ chez les hommes et à 93 ‰ chez les femmes au Québec, comparativement à des taux respectifs de 99 ‰ et de 105 ‰ au Canada. Vient ensuite la catégorie « certificat ou diplôme de cégep ou d'un collège communautaire » avec des taux respectifs de 74 ‰ et de 79 ‰ au Québec, comparativement à des taux de 78 ‰ et de 81 ‰ au Canada.

Cependant, si l'on « contrôle » en fonction du groupe d'âge (données non présentées), on constate que le taux de victimisation le plus élevé chez les moins de 35 ans (hommes et femmes réunis) survient chez les personnes qui ont fait des études partielles au primaire ou au secondaire, soit 228 ‰ au Québec et 232 ‰ au Canada. Chez les personnes ayant fait des « études partielles à l'université, dans un cégep ou un collège communautaire », le taux s'établit à 168 ‰ au Québec et à 171 ‰ au Canada, comparativement à 151 ‰ et à 147 ‰ respectivement chez les personnes titulaires d'« un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ». Chez les personnes dont le niveau le plus élevé de scolarité correspond au diplôme du secondaire, le taux est de 121 ‰³⁷ au Québec et de 125 ‰ au Canada, comparativement à des taux de 116 ‰ et de 92 ‰ respectivement chez les personnes titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat.

Chez les moins de 35 ans, ce sont donc les hommes et les femmes peu scolarisés qui semblent les plus à risque d'être victimes de violence conjugale, même s'ils ne constituent pas une proportion élevée des victimes; les personnes ayant une scolarité de niveau intermédiaire arrivent au deuxième rang en ce qui a trait aux taux les plus élevés de violence conjugale. Même chez les personnes ayant fait une scolarité de niveau universitaire, environ un homme et une femme sur 10 chez les moins de 35 ans ont été victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête.

À scolarité correspondante, les taux sont sensiblement moins élevés chez les 35-54 ans et ils se situent entre 39 ‰ et 64 ‰ quant aux divers niveaux de scolarité atteints (54 ‰ et 72 ‰ au Canada), sauf pour ce qui est des personnes qui ont fait des études partielles à l'université, dans un cégep ou un collège communautaire avec un taux de 93 ‰ au Québec et de 101 ‰ au Canada. Enfin, le taux chez les 55 ans et plus est de 10 ‰ au Québec et de 11 ‰ au Canada pour ce qui regarde les hommes et les femmes réunis. Dans ce groupe d'âge, la taille de l'échantillon n'est pas suffisamment élevée pour présenter des résultats fiables en ce qui a trait aux divers niveaux de scolarité atteints au Québec. Dans l'ensemble du Canada, le taux est de 17 ‰ environ chez les personnes de 55 ans et plus titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, de 14 ‰ chez celles qui possèdent un certificat ou un diplôme d'un

37. Le coefficient de variation approximatif pour cette estimation s'établit à 34,9 %. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

Tableau 6.6

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%o	%	n ¹	%o	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	249 600	137	46	338 600	153	49	1 817 000	2 211 300
35-54 ans	263 500	60	49	313 400	71	46	4 355 600	4 416 800
55 ans et plus	29 900	11	6	33 900	11	5	2 709 700	3 191 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	121 100	117	22	134 300	136	20	1 036 200	985 200
Marié	237 700	37	44	233 800	38	34	6 418 000	6 215 600
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	258 800	1 067 100
Séparé ou divorcé	80 000	128	15	158 800	163	23	624 200	971 800
Célibataire jamais marié	98 400	207	18	147 700	293	22	474 700	503 300
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	70 400	77 100
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	441 400	72	81	426 300	87	62	6 143 500	4 895 100
En chômage ou aux études	59 200	168	11	64 400	173	9	351 100	372 900
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	131 400	70	19	66 000	1 884 300
Retraite, maladie longue durée, autre	26 600	14	5	45 300	21	7	1 848 100	2 140 900
Non déclarée	—	—	—	18 500	35	3	473 600	526 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	85 600	46	16	132 800	61	19	1 878 900	2 169 400
Diplôme du secondaire	66 600	53	12	91 500	60	13	1 245 300	1 526 400
Études part. univ., collège comm. ou cégep	107 500	99	20	135 400	105	20	1 085 600	1 286 300
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	180 800	78	33	202 500	81	30	2 330 400	2 507 600
Bacc., maîtrise ou doctorat	89 200	50	16	103 300	58	15	1 796 700	1 774 200
Non déclaré	13 200	24	2	20 300	37	3	545 300	556 200
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	463 900	75	85	483 700	91	71	6 201 900	5 299 200
Autres sources de revenu	65 600	32	12	174 500	47	25	2 019 300	3 684 900
Non déclarée/Ne sait pas	13 400	20	2	27 700	33	4	660 500	836 000
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000

Tableau 6.6 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%o	%	n ¹	%o	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	180 800	81	33	409 700	82	60	2 221 300	4 997 600
De 30 000 à 49 999 \$	164 400	74	30	123 000	83	18	2 215 600	1 475 200
50 000 \$ et plus	137 400	61	25	43 500	68	6	2 270 100	644 700
Non déclaré/Ne sait pas	60 400	28	11	109 700	41	16	2 175 300	2 702 600
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	101 400	78	19	219 000	105	32	1 302 900	2 094 500
De 30 000 à 49 999 \$	124 200	71	23	166 800	85	24	1 741 500	1 955 900
50 000 \$ et plus	250 100	64	46	180 100	58	26	3 890 700	3 129 400
Non déclaré/Ne sait pas	67 300	35	12	120 000	461	18	1 947 100	260 200
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	137 300	103	25	176 500	124	26	1 328 600	1 428 500
6-18 ans	96 600	50	18	212 200	93	31	1 938 100	2 279 100
Plus de 18 ans	20 500	26	4	24 900	28	4	792 800	903 400
Sans objet/Non déclaré	288 600	60	53	272 300	52	40	4 822 800	5 209 100
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	131 400	123	24	154 300	157	23	1 065 400	983 400
Plus de cinq ans	226 600	38	42	211 500	37	31	5 886 100	5 778 200
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	185 000	96	34	320 100	105	47	1 930 800	3 058 500
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	85 800	99	16	76 400	53	11	865 400	1 436 100
Avec conjoint seulement	131 500	40	24	123 900	39	18	3 310 200	3 185 200
Avec conj. et enf. cél. < 25 ans	216 300	60	40	225 100	64	33	3 630 900	3 543 600
Avec conj. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	14 100	31	2	497 600	455 800
Mono. et enf. cél. < 25 ans	35 300	216	6	182 100	279	27	163 100	653 500
Mono. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	63 400	242 100
Vivant avec parents	36 600	223	7	29 600	309	4	163 800	95 800
Autre	25 500	136	5	31 000	149	5	187 900	207 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

cégep ou d'un collège communautaire. Il est de 8 % environ chez les personnes qui ont fait des études partielles au primaire ou au secondaire.

Les facteurs de risque de la violence conjugale dans l'enquête longitudinale de Dunedin

L'enquête longitudinale (*panel study*) réalisée en Nouvelle-Zélande, dans la ville de Dunedin (*Dunedin Multidisciplinary Health and Developmental Study*), montre à quel point il est indispensable d'accroître les connaissances sur les caractéristiques des victimes et des agresseurs, si l'on désire parvenir à une meilleure compréhension du phénomène de la violence conjugale. Cette enquête porte sur un échantillon de 1 037 enfants (535 garçons et 502 filles) représentatifs de la cohorte des 1 139 naissances survenues à Dunedin entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 mars 1973. Depuis leur naissance, ces enfants ont fait l'objet d'une imposante collecte d'information à intervalles de deux ou trois ans.

À l'âge de 21 ans, 941 membres de ce panel ont fait l'objet d'une nouvelle étude. À cette occasion, les chercheurs ont recueilli des données au sujet de leur relation avec un partenaire intime, si une telle relation avait duré pendant au moins un mois, au cours de l'année précédant les entrevues; en outre, les membres du panel qui n'ont pas fait état d'un partenaire intime, mais qui ont mentionné avoir fait des sorties amoureuses au moins une ou deux fois par mois au cours des 12 mois antérieurs, ont également été invités à répondre à des questions sur le recours à la violence durant leur relation avec un partenaire ou un ex-partenaire. En tout, 861 membres du panel satisfaisaient à l'un ou l'autre critère et ils ont fourni des données sur la violence au cours de l'année précédant l'enquête. La durée moyenne de la relation sur laquelle les participants ont fourni des renseignements s'élevait à 16,7 mois (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 378). L'évaluation du recours à la violence dans le cours de la relation comprenait, notamment, l'emploi des CTS, version R, de Straus, ce qui rend possible une comparaison des taux de prévalence obtenus avec ceux de diverses enquêtes américaines, dont celles que Straus, Gelles et Steinmetz ont réalisées.

Une enquête menée avec un panel longitudinal permet de remédier à certaines des lacunes potentielles que diverses critiques ont formulées à propos des CTS et de la méthodologie employée par Straus, Gelles et Steinmetz dans leurs enquêtes. Dans le panel de Dunedin, les participants ont fait l'objet d'un suivi depuis leur naissance. Un fort lien de confiance s'est établi entre eux et les responsables de l'enquête. Comme le soulignent Moffitt et Caspi (1999 : 1), depuis leur enfance, les membres de l'étude ont dévoilé leurs problèmes de comportement, la confidentialité n'a jamais été violée et ils ont appris à ne redouter aucune intervention de la part des chercheurs (à moins d'un danger imminent pour eux ou quelqu'un d'autre). En vertu de ce lien de confiance, les chercheurs sont d'avis que les membres du panel sont à l'aise pour fournir des réponses franches au sujet de la violence conjugale (Magdol, Moffitt, Caspi,

Newman, Fagan et Silva, 1997 : 70). Moffitt et Caspi croient que de telles circonstances offrent des avantages particuliers par rapport à des études basées sur les auto-réponses d'agresseurs détenus dans des établissements correctionnels ou prescrits de suivre un traitement pour conjoints violents (Moffitt et Caspi, 1999 : 1). Ainsi, les répondants n'ont pas intérêt, comme ce pourrait être le cas chez des personnes tenues de suivre une thérapie pour conjoint violent, à sous-déclarer les comportements violents envers leurs partenaires, car il n'y a pas de sanction ou de récompense associée à leur réponse (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 75).

En outre, comme il s'agit des membres d'un panel, ils sont joints où qu'ils se trouvent, tandis que l'on a souvent émis des doutes quant à la capacité, dans une enquête transversale menée au moyen d'un échantillon représentatif, de joindre une partie importante des victimes de violence conjugale qui pourraient, à titre d'exemple, séjourner dans un refuge au moment de la réalisation de l'enquête. Enfin, une telle enquête a recueilli une quantité considérable de renseignements de nature prospective tout au long de la vie de ces participants; il n'y a pas de possibilité pour les répondants, notamment les agresseurs, de se « rappeler » leur enfance de manière à justifier ou à excuser leur comportement présent (Moffitt et Caspi, 1999 : 7; Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 377). Cette enquête longitudinale permet d'obtenir un portrait inégalé des victimes et des agresseurs, ainsi que des facteurs de risque proximaux (au moment des incidents ou dans un passé récent) et distaux (dans un passé lointain) de la violence conjugale.

Le taux de prévalence de la violence infligée par les hommes et les femmes de ce panel, à l'âge de 21 ans, se situait respectivement à 21,8 % et à 37,2 %; les taux relatifs à la violence grave s'élevaient à 5,7 % et à 18,6 % respectivement (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 71). Les auteurs concluent que les taux de prévalence de la violence infligée par les femmes étaient significativement plus élevés que ceux des hommes en ce qui concerne la violence verbale, la violence physique mineure, la violence grave ainsi que le total de la violence physique (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 71). Par ailleurs, les taux de la violence subie par les hommes et les femmes sont respectivement de 34,1 % et de 27,1 %; ceux de la violence grave s'élevaient à 21,2 % et à 12,7 % (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72, 75). Selon les auteurs, les écarts dans les taux de victimisation sont cohérents avec ceux des taux d'agression. De manière remarquable, ces résultats sont également hautement convergents avec ceux que l'on obtient pour ce qui est de groupes d'âge comparables aux États-Unis en 1985 avec le *National Family Violence Survey* de Straus et Gelles, de même qu'avec ceux du *National Youth Survey*, réalisé en 1983 (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72, 75).

La concordance des réponses des hommes et des femmes à propos de la violence conjugale a souvent été mise en doute. Dans le cas de l'échantillon de Dunedin, une partie importante des répondants ont répondu à l'invitation

d'amener avec eux leur conjoint ou partenaire afin de prendre part à l'étude. On a administré simultanément le même questionnaire sur la violence conjugale à ces partenaires dans des lieux séparés. Une analyse statistique (*confirmatory factor analysis*) des réponses fournies par les deux conjoints conclut que, même si les membres d'un couple peuvent ne pas se souvenir exactement des mêmes actes, il y a accord quant à l'occurrence de la violence et à la gravité des incidents survenus. La convergence s'avère encore plus marquée lorsqu'on a recours à une technique statistique qui prend en compte l'effet d'erreurs aléatoires de mesure (Moffitt et Caspi, 1999 : 4).

On a également procédé à une comparaison de diverses caractéristiques restreinte aux hommes et aux femmes impliqués dans des incidents de violence grave, que ce soit à titre d'agresseur ou de victime, en invoquant le fait que cette forme de violence est plus susceptible de causer des blessures chez les femmes et d'amener la comparution des hommes devant la justice, et que cette forme de violence caractérise davantage les échantillons cliniques (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 73).

Ces comparaisons concluent que les hommes et les femmes engagés dans la violence grave diffèrent de manière significative des individus non concernés par cette forme de violence. Les victimes et les agresseurs ont une scolarité moins élevée et ils sont sans emploi dans une plus grande proportion. Les victimes et les agresseurs rapportent davantage de symptômes d'une dépendance à l'alcool et ils ont recours à une variété plus grande de divers types de drogues illégales que ceux qui ne sont pas impliqués dans la violence grave. Les scores obtenus en fonction de divers indicateurs de problème de santé mentale ou de conduite criminelle sont plus élevés dans le cas des membres engagés dans la violence grave. Les symptômes d'anxiété, de dépression, de manie, de psychose, de personnalité antisociale et de violence envers les étrangers sont tous associés à la violence grave. Notamment, 65 % des femmes victimes d'agression physique grave satisfont aux critères d'au moins une des psychopathologies énumérées dans le DSM-III-R³⁸, tandis que 88 % des agresseurs de sexe masculin satisfont à ces critères.

Les taux de prévalence du recours à la violence relatifs aux agresseurs de sexe féminin sont virtuellement identiques à ceux obtenus chez les femmes victimes, et les taux des victimes de sexe masculin sont presque identiques à ceux des agresseurs masculins. Les victimes de sexe féminin courent trois fois plus de risques de souffrir d'un problème de santé mentale que les femmes non maltraitées. Les agresseurs masculins courent 13 fois plus de risques d'avoir un tel problème que les non-agresseurs (Moffitt et Caspi, 1999 : 5). Les caractéristiques des victimes sont similaires à celles des agresseurs, parce qu'il s'agit dans une grande mesure des mêmes individus (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 73). Ainsi, 41 % des femmes qui ont commis des actes de violence graves envers leur partenaire ont également été victimes; 80 % des hommes qui ont eu recours à la violence grave ont également été victimes. Les femmes

38. *Diagnostic and Statistical Manual of the American Psychiatric Association.*

victimes courent 10 fois plus de risques de commettre une agression que les non-victimes; chez les hommes, les risques sont 19 fois plus grands (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 74).

L'enquête de Dunedin indique qu'il y a au moins autant de femmes que d'hommes qui ont recours à la violence grave envers leur partenaire. Cependant, les caractéristiques personnelles des agresseurs masculins témoignent d'une déviance plus marquée et elles correspondent au profil obtenu dans les recherches cliniques. Parmi les auteurs de violence grave, les hommes présentent, sur une plus grande échelle que les femmes, des caractéristiques significatives sur le plan clinique en ce qui a trait à l'abus de drogues multiples, à la personnalité antisociale et à la dépression. En outre, les hommes qui ont eu recours à la violence grave ont plus de chances que les femmes violentes d'avoir un faible niveau d'éducation, d'être sans emploi de façon chronique et de ne pas disposer d'un réseau de soutien social (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 76). Moffitt et Caspi mentionnent notamment que, parmi les hommes qui ont eu recours à la violence grave envers leur partenaire, 72 % avaient consommé au moins deux types de drogues illicites, 56 % avaient abandonné l'école sans obtenir aucun diplôme ou certificat, 51 % avaient agressé physiquement une autre personne que leur partenaire au cours de l'année antérieure; ces agresseurs avaient été sans emploi durant 20 mois en moyenne depuis leur sortie de l'école (Moffitt et Caspi, 1999 : 10). Par contraste, les femmes victimes de violence grave avaient plus de chances de présenter des symptômes d'anxiété cliniquement significatifs. Cependant, l'enquête ne permet pas de déterminer s'il y a préséance temporelle entre la violence et ses corrélats (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 76).

Ces différences entre les hommes et les femmes quant aux caractéristiques associées à l'agression et à la victimisation viennent corroborer les vues de ceux qui considèrent que les mesures de la violence envers un conjoint ou un partenaire se prêtent à des contextes interprétatifs qui diffèrent dans le cas des hommes et des femmes (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 76).

En ce qui concerne les facteurs de risque distaux, les antécédents des agresseurs masculins comportent principalement la pauvreté, de piètres résultats scolaires et des problèmes de comportement à l'adolescence. Chez les hommes, 13 des 15 facteurs prédicteurs de la violence conjugale laissaient également pressentir la victimisation (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 382). Par contre, les antécédents des agresseurs de sexe féminin font principalement ressortir des relations familiales perturbées, particulièrement un faible sentiment d'attachement, une discipline parentale rigide et des relations conflictuelles entre parents. La pauvreté et l'échec scolaire y apparaissent moins importants que ce n'est le cas chez les garçons. Chez les femmes, huit des neuf facteurs prédicteurs de l'agression envers le partenaire laissaient également entrevoir la future victimisation (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 382). La recherche fait ressortir que l'agression et la victimisation sont

fortement corrélées : les hommes ayant commis une agression physique envers leur partenaire ont 9,6 fois plus de chances d'être victimes à leur tour que ceux qui n'ont pas commis d'agression. Chez les femmes, ce rapport est 13 fois plus élevé (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 382).

Les agresseurs masculins ou féminins présentent un long historique de problèmes de comportements agressifs. Tant chez les hommes que chez les femmes, le facteur de risque le plus important est l'existence d'un dossier d'infractions délinquantes d'agressions physiques avant l'âge de 15 ans. Par ailleurs, cette même caractéristique est également le facteur de risque le plus significatif chez les victimes (Moffitt et Caspi, 1999 : 8).

En ce qui a trait à la prévention de la violence conjugale, les auteurs de cette recherche soulignent que le constat selon lequel les comportements abusifs à l'égard d'un partenaire sont prévisibles à partir de certaines caractéristiques observables dès l'adolescence – ou même antérieurement – incite à penser que la prévention primaire de la violence conjugale devrait débuter dès que les adolescents commencent à manifester un intérêt pour les personnes du sexe opposé. Les étudiants du secondaire ne sont pas trop jeunes pour faire l'apprentissage de manières plus saines de gérer des conflits avec un partenaire (Moffitt et Caspi, 1999 : 8).

Les résultats de l'enquête de Dunedin proviennent d'un panel longitudinal dont tous les participants ont 21 ans plutôt que d'un échantillon représentatif d'un plus large éventail de personnes jeunes; ils ne peuvent être généralisés à l'ensemble des agresseurs ou des victimes de violence conjugale, même s'ils donnent un aperçu de la situation chez les jeunes. En outre, les corrélats mis en évidence par les chercheurs ne portent que sur les auteurs ou les victimes de violence grave, et ils ne peuvent être généralisés aux formes moins graves de cette violence. Cependant, on ne peut manquer de noter le parallélisme fréquent, pour ne pas dire les affinités inquiétantes, qui paraissent contribuer à l'établissement de la relation entre victimes et agresseurs. Cette dimension de la violence conjugale portant sur la dynamique et les interactions qui mettent en présence les agresseurs et les victimes reste trop largement méconnue. Une meilleure connaissance de ces aspects permettrait de définir des mesures de prévention ou de dépistage plus efficaces de la violence conjugale de manière à la contrer dès ses premières manifestations.

Il va de soi qu'une enquête sur la victimisation ne peut entreprendre de mesurer les corrélats et les antécédents proximaux et distaux de la violence conjugale chez les victimes ou chez les agresseurs d'une manière aussi approfondie qu'une enquête longitudinale du type de celle qui a été réalisée à Dunedin. Il y aurait tout de même lieu de tenter de cerner un certain nombre de ces corrélats qu'il serait possible de mesurer de manière généralement fiable dans une enquête de victimisation de type transversal comme l'*Enquête sociale générale*.

Profil des agresseurs selon les victimes

Il ne suffit pas de connaître les caractéristiques des victimes pour comprendre la dynamique qui conduit à la violence conjugale, car ce sont les agresseurs et non les victimes qui en portent la responsabilité. Une meilleure compréhension des circonstances susceptibles de donner lieu à la violence conjugale nécessite donc d'établir le profil des agresseurs. L'analyse de leurs caractéristiques peut contribuer à mettre en évidence l'existence de facteurs de risque plus élevés au sein de certains groupes de conjoints ou d'ex-conjoints des victimes. Déjà, diverses études de la violence conjugale ont mis en relief certains facteurs de risque, particulièrement en ce qui concerne les agresseurs (Black, Schumacher, Smit Slep et Heyman, 1999).

Le moyen le plus direct d'établir le profil des personnes qui ont eu recours à la violence conjugale consiste à demander aux participants à une enquête s'ils ont eux-mêmes eu recours, envers leur conjoint actuel ou envers un ex-conjoint, à l'une ou l'autre des formes d'agression physique décrites par les énoncés des CTS, comme c'est souvent l'usage (Straus et Gelles, 1990 : 34; Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 151). Une telle approche a permis, dans plusieurs enquêtes sur la violence conjugale, de déterminer tant les caractéristiques des victimes que celles des agresseurs.

Cependant, l'*Enquête sociale générale 1999* (ESG) a utilisé la CTS₁₀ uniquement pour établir la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, et les répondants n'ont pas eu à déclarer s'ils avaient eux-mêmes eu recours à la violence envers leur conjoint ou un ex-conjoint. L'enquête de 1999 sur la victimisation n'a donc pas été en mesure de recueillir de renseignements directs sur les agresseurs.

Seuls les participants vivant avec un conjoint actuel ont eu à préciser l'âge, le niveau de scolarité et l'activité principale de ce conjoint. L'ESG de 1999 n'a pas recueilli d'informations sociodémographiques sur les ex-conjoints. En outre, l'enquête a demandé au répondant d'évaluer la consommation d'alcool du conjoint au cours du mois précédant l'enquête, ainsi que le nombre de fois où le conjoint actuel avait absorbé cinq consommations d'alcool et plus au cours du mois précédent. Enfin, les victimes ont dû préciser si le conjoint actuel ou l'ex-conjoint avait bu au moment des incidents de violence. Ces informations ne permettent donc d'esquisser qu'un portrait assez sommaire des agresseurs quand il s'agit du conjoint actuel.

La première section de ce chapitre décrit certaines caractéristiques des agresseurs chez les victimes du conjoint actuel. La deuxième section examine s'il existe ou non un pattern de conduites contrôlantes chez les agresseurs. La dernière section présente une typologie des agresseurs, élaborée par Amy Holzworth-Munroe et ses collègues, et mise à l'épreuve de manière empirique auprès d'un échantillon de conjoints violents et de conjoints non violents.

Selon le groupe d'âge du conjoint de la victime

De même que chez les victimes, le jeune âge du conjoint apparaît comme un facteur de risque important d'être un agresseur. Chez les hommes, 60 % des victimes ont une conjointe qui appartient au groupe des moins de 35 ans au Québec (tableau 7.1). Chez les femmes, 36 % des victimes ont un conjoint qui fait partie de ce même groupe d'âge. À titre de comparaison, dans l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, 25 % des hommes ont une conjointe de moins de 35 ans et 20 % des femmes ont un conjoint de ce groupe d'âge.

Cette différence des proportions observées chez les hommes et chez les femmes résulte du fait que les femmes sont généralement plus jeunes que leur conjoint. Selon des données recueillies lors du Recensement de 2001 de Statistique Canada (compilation de l'ISQ, données non publiées), l'écart d'âge avec le conjoint est plus élevé au Québec chez les femmes plus jeunes. Ainsi, chez les femmes de 20-24 ans, l'écart est de 4,5 années en moyenne et, chez les 25-29 ans, il est de 3,7 années. Par contre, il est de 2,8 années chez les 35-39 ans et de 2,5 années chez les 40-44 ans.

Au Canada, 52 % des hommes victimes de violence conjugale ont une conjointe qui appartient au groupe des moins de 35 ans (tableau 7.2), tandis que, chez les femmes, cette proportion atteint 33 %. Par contre, dans l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, 25 % des hommes ont une conjointe de moins de 35 ans et 19 % des femmes ont un conjoint de ce groupe d'âge.

Les données présentées au chapitre 6 (tableaux 6.1 et 6.2) indiquent que la majorité des victimes, au Québec, appartiennent au groupe des 15-34 ans, dans des proportions plus élevées que celle que l'on observe au Canada. De même, les agresseurs des personnes victimisées par le conjoint actuel se concentrent davantage chez les moins de 35 ans au Québec que dans l'ensemble du Canada. Ce constat pourrait s'appliquer plus particulièrement aux hommes, dont 60 % des assaillantes ont moins de 35 ans au Québec, comparativement à 52 % au Canada. Dans le cas des femmes, les proportions respectives sont de 36 % et de 33 %.

Par ailleurs, 38 % des hommes victimes de violence conjugale au Québec ont une conjointe de 35-54 ans, tandis que cette proportion atteint 50 % chez les femmes. Au Canada, les résultats correspondants se situent à 44 % et à 55 %.

Tableau 7.1

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	‰	%	n ²	‰	%	Homme	Femme
Selon l'âge du conjoint								
15-34 ans	42 300	95	60	18 800	53	36	447 100	352 800
35-54 ans	26 700	29	38	26 500	31	50	919 100	866 400
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	453 800	574 100
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le statut matrimonial du conjoint								
Union libre	37 400	77	53	28 300	55	54	485 000	510 200
Marié	32 900	25	47	24 300	19	46	1 335 100	1 283 100
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon l'activité principale du conjoint								
En emploi ou à son propre compte	39 500	42	56	40 500	31	77	947 900	1 309 900
En chômage ou aux études	—	—	—	—	—	—	68 000	52 700
Soin des enfants, travail au foyer, congé de maternité	22 400	45	32	—	—	—	494 200	17 000
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	—	—	—	228 200	361 300
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	81 700	52 300
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le niveau de scolarité du conjoint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	—	—	19	—	—	—	435 500	484 100
Diplôme du secondaire	14 600	33	21	—	—	—	445 200	368 400
Études part. univ., collège comm. ou cégep	—	—	—	—	—	—	131 700	132 000
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	16 000	42	23	15 900	44	30	378 200	356 700
Bacc., maîtrise ou doctorat	18 700	59	27	—	—	—	314 900	371 300
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	114 500	80 800
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon la consommation d'alcool du conjoint								
Tous les jours ou quatre à six fois par semaine	—	—	—	—	—	—	113 700	273 200
De une à trois fois par semaine	17 000	34	24	16 400	24	31	505 300	675 700
Moins de trois fois au cours du dernier mois	29 500	57	42	14 500	33	27	520 000	440 700
Le conjoint ne boit jamais	14 700	25	21	—	—	—	589 300	343 400
Sans objet/Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	91 900	60 200
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

Tableau 7.1 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	‰	%	n ²	‰	%	Homme	Femme
Selon la fréquence de cinq consommations ou plus								
Aucune fois	35 000	41	50	14 800	17	28	861 000	898 500
De une à deux fois	—	—	—	—	—	25	105 300	222 700
De trois à cinq fois	—	—	—	—	—	—	27 600	90 000
De six à dix fois	—	—	—	—	—	—	—	32 300
Plus de dix fois	—	—	—	—	—	—	—	22 000
Non déclaré – cheminement incertain	—	—	—	—	—	—	91 900	60 200
Sans objet/Non déclaré/ Ne sait pas	22 500	31	32	14 500	31	28	726 100	467 600
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Chez les hommes, les proportions observées s'avèrent moins élevées que la proportion de l'ensemble des hommes de 15 ans et plus vivant avec une conjointe et qui font partie du groupe des 35-54 ans (50 % tant au Québec qu'au Canada); par contre, chez les femmes, la proportion de victimes dont le conjoint fait partie du groupe des 35-54 est à peu près comparable à celle des femmes appartenant au même groupe d'âge au sein des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, soit 48 % au Québec et 50 % au Canada.

Enfin, au Québec, la faible taille de l'échantillon ne permet pas de présenter des résultats fiables dans le cas des hommes et des femmes victimes d'un conjoint faisant partie des 55 ans et plus. Au Canada, 5 % des hommes victimes de violence conjugale ont une conjointe âgée de 55 ans et plus; chez les femmes, la proportion des victimes dont le conjoint a 55 ans et plus s'élève à 12 %. À titre de comparaison, au sein de la population de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel au Canada, 25 % des hommes ont une conjointe âgée de 55 ans et plus, tandis que 31 % des femmes ont un conjoint de ce groupe d'âge.

Cette situation se traduit par une diminution marquée des taux quinquennaux de victimisation à mesure que l'âge du conjoint de la victime augmente. Au Québec, chez les personnes dont le conjoint appartient au groupe des moins de 35 ans, ce taux atteint 95 ‰ chez les hommes et 53 ‰ chez les femmes, comparativement à 82 ‰ et à 63 ‰ au Canada. Lorsque le conjoint appartient au groupe des 35-54 ans, les taux de prévalence de la violence conjugale se situent à 29 ‰ chez les hommes et à 31 ‰ chez les femmes, au Québec,

Tableau 7.2

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	%o	%	n ²	%o	%	Homme	Femme
Selon l'âge du conjoint								
15-34 ans	152 200	82	52	85 200	63	33	1 854 600	1 345 100
35-54 ans	128 200	35	44	140 800	39	55	3 712 500	3 575 900
55 ans et plus	13 300	7	5	29 600	13	12	1 853 900	2 257 200
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le statut matrimonial du conjoint								
Union libre	78 900	77	27	66 400	68	26	1 024 400	978 200
Marié	214 800	34	73	189 200	31	74	6 404 800	6 201 600
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon l'activité principale du conjoint								
En emploi ou à son propre compte	161 100	41	55	211 300	41	83	3 893 600	5 129 900
En chômage ou aux études	34 700	133	12	—	—	—	259 700	198 600
Soin des enfants, travail au foyer, congé de maternité	87 800	49	30	—	—	—	1 780 000	49 800
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	28 000	19	11	1 058 500	1 447 400
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	437 300	354 100
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le niveau de scolarité du conjoint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	47 100	36	16	59 000	37	23	1 317 900	1 577 600
Diplôme du secondaire	84 700	39	29	66 700	41	26	2 198 800	1 633 600
Études part. univ., collège comm. ou cégep	30 400	55	10	27 700	51	11	557 300	542 500
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	60 100	44	20	56 800	42	22	1 363 800	1 359 400
Bacc., maîtrise ou doctorat	63 200	46	22	37 500	25	15	1 368 300	1 526 900
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	623 100	539 800
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon la consommation d'alcool du conjoint								
Tous les jours ou quatre à six fois par semaine	12 900	32	4	38 100	44	15	409 300	857 500
De une à trois fois par semaine	75 500	43	26	66 600	30	26	1 745 600	2 205 200
Moins de trois fois au cours du dernier mois	128 300	52	44	81 500	40	32	2 460 800	2 050 300
Le conjoint ne boit jamais	70 600	32	24	60 600	40	24	2 205 800	1 508 700
Sans objet/Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	607 600	558 100
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

Tableau 7.2 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	%o	%	n ²	%o	%	Homme	Femme
Selon la fréquence de cinq consommations ou plus								
Aucune fois	107 800	34	37	64 600	20	25	3 156 900	3 154 600
De une à deux fois	41 900	86	14	47 300	54	19	486 400	870 600
De trois à cinq fois	13 800	109	5	13 400	50	5	126 700	269 200
De six à dix fois	—	379	—	—	—	—	21 900	103 100
Plus de dix fois	—	—	—	17 000	251	7	—	67 900
Non déclaré – cheminement incertain	—	—	—	—	—	—	607 600	558 100
Sans objet/Non déclaré/ Ne sait pas	115 500	38	39	96 700	45	38	3 020 700	2 156 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

comparativement à 35 ‰ et à 39 ‰ au Canada. Enfin, quand le conjoint est âgé de 55 ans et plus, la prévalence de la violence conjugale s'établit à 7 ‰ chez les hommes et à 13 ‰ chez les femmes, au Canada; la faible taille de l'échantillon, au Québec, ne permet pas d'obtenir une estimation fiable du taux de prévalence chez les participants dont le conjoint a 55 ans et plus.

Le taux de victimisation chez les hommes dont la conjointe appartient au groupe d'âge des moins de 35 ans demeure nettement plus élevé (95 ‰ au Québec et 82 ‰ au Canada) que celui que l'on observe chez les femmes (53 ‰ au Québec et 63 ‰ au Canada). Un tel écart pourrait indiquer que les hommes dont la conjointe appartient à ce groupe d'âge ont tendance à demeurer plus longtemps que les femmes avec un conjoint du même groupe d'âge dans une union marquée par la violence conjugale. Cependant, si l'on met ces taux en parallèle avec ceux des victimes âgées de moins de 35 ans, présentés aux tableaux 6.1 et 6.2, on constate que l'écart d'âge entre les conjoints a pour effet d'amoinrir quelque peu la différence entre les taux de prévalence masculin et féminin, lorsque ces taux sont établis en fonction de l'âge de l'agresseur, c'est-à-dire du conjoint de la victime.

Par ailleurs, au chapitre 6, l'analyse avait permis de faire ressortir que, dans le cas d'une variable comme l'âge, le calcul du taux de prévalence sur une période de cinq ans pouvait avoir pour effet d'atténuer le résultat observé chez les moins de 35 ans. Car chez les victimes du conjoint actuel de même que chez les victimes d'un ex-conjoint, l'âge enregistré dans le fichier de microdonnées est celui de la victime au moment de l'enquête et non celui qu'elle avait au moment où est survenu le premier incident de violence. Dans le cas où c'est l'âge du

conjoint du répondant qui est pris en considération, l'effet demeure le même. Lorsque le premier incident de violence est survenu deux, trois, quatre ou même cinq ans avant la tenue de l'enquête, au moment où le conjoint de la victime avait moins de 35 ans, il se peut, du fait que ces conjoints ont deux, trois, quatre ou cinq ans de plus au moment de l'enquête, que le conjoint de la victime ait été classé dans le groupe des 35-54 ans lors de l'enquête.

En conséquence, un taux de prévalence établi selon le groupe d'âge du conjoint de la victime au moment où la violence a commencé serait sans doute un peu plus élevé chez les victimes d'un conjoint de 15-34 ans, et il pourrait être légèrement diminué chez les victimes dont les conjoints appartiennent aux autres groupes d'âge. Un taux de prévalence établi en fonction de l'âge du conjoint de la victime au moment du premier incident de violence conjugale subi de la part de ce conjoint permettrait sans doute d'établir une meilleure évaluation du facteur de risque que peut constituer l'âge de l'agresseur.

Un tableau croisant l'âge des victimes avec l'âge du conjoint offre l'occasion de mieux définir le rapport existant entre l'âge des victimes et celui des agresseurs (tableau 7.3). Comme la taille limitée de l'échantillon au Québec ne permet pas d'obtenir des résultats fiables dans un tableau de ce genre, seuls les résultats relatifs à l'ensemble du Canada sont présentés.

Chez les hommes, les victimes de 15-34 ans dont la conjointe appartient au même groupe d'âge constituent le groupe le plus important, soit 41 % du total des victimes, tandis que, dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, ce groupe compte pour 18 % de la population. Ces données permettent d'établir que, dans ce groupe, le taux de prévalence de la violence conjugale atteint 89 ‰. Le second groupe en importance se trouve également sur la diagonale principale; il s'agit des victimes de 35-54 ans dont la conjointe appartient au même groupe d'âge, soit 35 % des victimes. Dans ce cas, il est possible d'établir que le taux de prévalence de la violence conjugale se situe à 33 ‰.

Chez les femmes, les victimes de 35-54 ans, ayant un conjoint du même groupe d'âge, constituent le groupe le plus important, soit 41 % des victimes. Le taux de prévalence au sein de ce groupe s'établit à 35 ‰. Le second groupe en importance est celui des victimes de 15-34 ans, dont le conjoint appartient au même groupe d'âge, soit 31 % des victimes. Dans ce groupe, le taux de prévalence s'élève à 64 ‰. Il en ressort donc que les taux de prévalence chez les victimes du groupe des 35-54 ans ayant un conjoint appartenant au même groupe d'âge sont à peu près comparables chez les hommes et chez les femmes. Par contre, l'écart des taux de prévalence chez les victimes de 15-34 ans ayant un conjoint du même groupe d'âge est plus important entre les hommes (89 ‰) et les femmes (64 ‰). Dans les chapitres précédents, l'explication avancée pour rendre compte de l'écart des taux de prévalence entre les hommes et les femmes chez les victimes du conjoint actuel évoquait la possibilité que les hommes aient tendance à demeurer plus longtemps que les femmes dans une union où sévit la violence conjugale. À la lumière des données du tableau 7.3, il

Tableau 7.3

Âge des victimes ou des personnes ayant un conjoint et âge du conjoint actuel¹, selon le sexe, Canada, 1999

Groupe d'âge	Âge du conjoint							
	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus	Total	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus	Total
	n ²				%			
Victime du conjoint actuel								
Homme								
15-34 ans	119 700	16 200	—	135 900	41	6	—	46
35-54 ans	32 500	103 100	—	136 500	11	35	—	46
55 ans et plus	—	—	12 400	21 300	—	—	4	7
Total	152 200	128 200	13 300	293 700	52	44	5	100
Femme								
15-34 ans	80 300	34 700	—	115 000	31	14	—	45
35-54 ans	—	104 300	—	119 300	—	41	—	47
55 ans et plus	—	—	19 500	21 300	—	—	8	8
Total	85 200	140 800	29 600	255 500	33	55	12	100
Personne ayant un conjoint actuel								
Âge du répondant								
Homme³								
15-34 ans	1 349 900	127 700	—	1 479 100	18	2	—	20
35-54 ans	502 800	3 134 200	50 300	3 691 800	7	42	1	50
55 ans et plus	—	450 600	1 803 600	2 258 200	—	6	24	30
Total	1 854 600	3 712 500	1 853 900	7 429 200	25	50	25	100
Femme³								
15-34 ans	1 247 300	529 100	—	1 779 500	17	7	—	25
35-54 ans	96 100	2 981 500	431 800	3 510 000	1	42	6	49
55 ans et plus	—	65 300	1 822 700	1 890 300	—	1	25	26
Total	1 345 100	3 575 900	2 257 200	7 179 800	19	50	31	100

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Une faible proportion des répondants (environ 1 % chez les hommes et 0,3 % chez les femmes) n'ont pas fourni de précisions sur l'âge du conjoint.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

faut se demander si cet effet n'est pas largement concentré chez les hommes de 15-34 ans, dont la conjointe appartient au même groupe d'âge, car les écarts des taux de prévalence dans les autres cellules du tableau sont moins importants.

Selon l'activité principale du conjoint de la victime

Les taux de prévalence observés en relation avec l'activité principale du conjoint de la victime, au cours des 12 mois précédents, affichent en général de moins grands écarts que ceux qui ont été observés dans la section précédente relativement à l'âge du conjoint (tableaux 7.1 et 7.2).

Il est cependant possible, dans le cas où une classe particulière de cette variable peut être plus fortement liée à l'âge du conjoint de la victime, que le taux de prévalence atteint alors s'écarte plus sensiblement du taux observé dans l'ensemble des conjoints des victimes. Un exemple d'une telle situation peut apparaître quand le conjoint est « à la retraite ou avec une maladie de longue durée »; les taux sont alors faibles, comme il faut s'y attendre quand les personnes appartiennent pour la plupart au groupe des 55 ans et plus. Ainsi, au Canada, le taux de prévalence de la violence conjugale s'établit à 19 ‰ chez les femmes dont le conjoint est une personne à la retraite ou avec une maladie de longue durée (tableau 7.2). La taille de l'échantillon est trop faible pour être en mesure de produire une estimation fiable dans le cas des hommes.

De même, le taux de prévalence de la violence conjugale observé chez les hommes dont la conjointe est en chômage ou aux études, soit 133 ‰ dans l'ensemble du Canada, pourrait signifier qu'il s'agit en grande partie de personnes plus jeunes (tableau 7.2). La taille de l'échantillon est trop faible pour produire une estimation fiable dans le cas des femmes dont le conjoint est dans la même situation.

Il n'en demeure pas moins que le fait d'occuper un emploi constitue l'activité principale la plus courante du conjoint, tant chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, 56 % des victimes, au Québec, ont une conjointe dont l'activité principale, au cours des 12 mois précédant l'enquête, était d'occuper un emploi ou de travailler à son propre compte. Chez les femmes, 77 % des victimes ont un conjoint en emploi ou à son propre compte. Au Canada, les proportions correspondantes se situent à 55 % et à 83 %. L'écart des proportions entre les hommes et les femmes reflète la situation de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus ayant un conjoint actuel, parmi lesquelles 52 % des hommes ont une conjointe en emploi et 73 % des femmes ont un conjoint en emploi au Québec, comparativement à 52 % et à 71 % au Canada.

Au Québec, parmi les personnes dont le conjoint est en emploi ou à son propre compte, le taux de victimisation atteint 42 ‰ chez les hommes, comparativement à 31 ‰ chez les femmes. Ce sont donc des taux voisins de ceux que l'on observe chez l'ensemble des victimes ayant un conjoint actuel, tant les hommes que les femmes. Au Canada, ces taux s'établissent à 41 ‰ chez les hommes comme chez les femmes.

Chez les hommes, la proportion des victimes dont la conjointe est à la maison en raison du soin des enfants, du travail de maison ou d'un congé de maternité atteint 32 % au Québec et 30 % au Canada. Le taux de prévalence de la violence conjugale dans ce groupe s'établit à 45 ‰ au Québec, comparativement à 49 ‰ dans l'ensemble du Canada.

Le statut d'activité du répondant et celui de son partenaire produisent des résultats comparables en ce qui concerne la victimisation subie de la part du conjoint actuel. Les hommes en emploi ou à leur propre compte ont un taux de victimisation de 46 ‰ au Québec, comparativement à 29 ‰ chez les femmes

(tableau 6.1). Les taux correspondants, dans l'ensemble du Canada, sont de 48 ‰ et de 43 ‰ (tableau 6.2). Le taux de prévalence de la violence conjugale chez les personnes dont le partenaire est en emploi ou à son propre compte atteint 42 ‰ chez les hommes, au Québec, comparativement à 31 ‰ chez les femmes (tableau 7.1). Les taux correspondants se situent à 41 ‰, tant chez les hommes que chez les femmes dans l'ensemble du Canada (tableau 7.2). Chez les femmes qui sont à la maison en raison du soin des enfants, du travail de maison ou d'un congé de maternité, le taux de prévalence atteint 40 ‰ au Québec (tableau 6.1), contre 36 ‰ au Canada (tableau 6.2). Par ailleurs, chez les hommes dont la conjointe est à la maison, le taux de victimisation s'établit à 45 ‰ au Québec (tableau 7.1), comparativement à 49 ‰ dans l'ensemble du Canada (tableau 7.2).

Relativement à l'activité de chacun des conjoints, la situation la plus fréquente est celle où la victime et son conjoint sont tous les deux en emploi ou à leur propre compte (données non présentées) : au Canada, 51 % des hommes et 58 % des femmes victimes de violence conjugale se trouvent dans cette situation, soit des taux de prévalence de la violence conjugale de 43 ‰, tant chez les hommes que chez les femmes vivant dans des ménages à double revenu. Chez les hommes, le second groupe en ordre d'importance (25 %) est celui des victimes dont la conjointe est au foyer, soit un taux de prévalence de 54 ‰.

De plus, les hommes vivant dans un couple dont l'un des conjoints est en chômage semblent plus exposés à la violence conjugale : ainsi, chez les hommes sans emploi dont la conjointe est au foyer, le taux de prévalence de la violence conjugale atteint 150 ‰; de même, chez les hommes en emploi dont la conjointe est en chômage, le taux de prévalence atteint 138 ‰. Ces deux situations représentent respectivement 4 % et 9 % des hommes victimes de violence au Canada.

Chez les femmes, le second groupe en importance est celui des femmes au foyer dont le conjoint est en emploi, soit 18 % des victimes, ce qui correspond à un taux de victimisation de 38 ‰. Le troisième groupe est celui des femmes vivant dans un couple dont les deux conjoints sont à la retraite ou atteints d'une maladie de longue durée, soit 5 % des femmes victimes de violence; le taux de prévalence atteint 13 ‰ dans ce groupe.

Selon le niveau de scolarité du conjoint de la victime

En ce qui a trait à la scolarité du conjoint de la victime, on observe qu'une proportion élevée des agresseurs a atteint une scolarité plus élevée que le diplôme d'études secondaires. Un tel constat n'est pas étonnant, étant donné qu'une proportion importante des victimes, ainsi que leur conjoint, appartiennent aux classes d'âge plus jeunes, davantage scolarisées que la population plus âgée.

Au Québec, chez les hommes, 55 % des victimes vivent avec une conjointe qui a, soit fait des études partielles au cégep (ou au collège communautaire) ou à l'université, soit obtenu un diplôme ou un certificat d'un cégep (ou d'un collège communautaire), soit terminé un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat. Chez les femmes, la proportion correspondante atteint 54 %. Dans l'ensemble du Canada, cette proportion est de 52 % et de 48 %, chez les hommes et chez les femmes respectivement. En ce qui regarde ces catégories regroupées, les taux correspondants de prévalence de la violence conjugale s'élèvent, au Québec, à 47 ‰ chez les hommes et à 33 ‰ chez les femmes, comparative-ment à 47 ‰ et à 36 ‰ dans l'ensemble du Canada.

De manière plus détaillée, on observe notamment que, chez 23 % des hommes et 30 % des femmes, au Québec, le conjoint de la victime a obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep, comparative-ment à 20 % et à 22 % au Canada. Dans ce cas, les taux de prévalence de la violence conjugale correspondants s'élèvent à 42 ‰ et à 44 ‰ chez les hommes et chez les femmes, au Québec, comparative-ment à 44 ‰ et à 42 ‰ au Canada. Par ailleurs, la conjointe de la victime est titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat dans 27 % des cas de violence conjugale chez les hommes, au Québec, soit un taux de prévalence de 59 ‰; la faible taille de l'échantillon ne permet pas de produire un résultat fiable dans le cas des femmes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 22 % chez les hommes et de 15 % chez les femmes, soit des taux de prévalence respectifs de 46 ‰ et de 25 ‰. Par ailleurs, au Canada, les taux de prévalence les plus élevés sont observés chez les victimes dont le conjoint a fait des études partielles au cégep (ou au collège communautaire) ou à l'université, soit 55 ‰ chez les hommes et 51 ‰ chez les femmes. La faible taille de l'échantillon ne permet pas de présenter des taux fiables dans le cas du Québec.

Au Québec, chez les hommes, 21 % des victimes vivent avec une conjointe qui a obtenu le diplôme d'études secondaires, soit un taux de prévalence de 33 ‰, et 19 % ont une conjointe qui a fait des études partielles au secondaire ou au primaire ou même qui n'a fait aucune étude. Chez les femmes, la taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour obtenir une estimation fiable des taux correspondants. Au Canada, 29 % des hommes et 26 % des femmes victimes de violence conjugale ont un partenaire titulaire d'un diplôme du secondaire, soit des taux de prévalence de la violence conjugale respectifs de 39 ‰ et de 41 ‰. Enfin, 16 % des hommes et 23 % des femmes victimes de violence ont un conjoint dont la scolarité ne dépasse pas les études partielles au secondaire ou au primaire ou même qui n'a pas fait d'études, soit des taux de prévalence respectifs de 36 ‰ et de 37 ‰.

Si l'on croise le niveau de scolarité de la victime avec celui du conjoint, il est difficile pour une quelconque combinaison de la scolarité de la victime et du conjoint de se démarquer d'une façon particulière, étant donné le grand nombre de cellules dans un tel tableau (données non présentées). Chez les hommes, la proportion la plus élevée de victimes, soit 10 %, s'observe dans le cas où la victime et sa conjointe sont tous les deux titulaires d'un diplôme collégial,

soit un taux de prévalence de 49 ‰. Chez les femmes, cette même combinaison est aussi la plus fréquente, soit 13 % des victimes et un taux de prévalence de 56 ‰ dans l'ensemble du Canada.

Consommation d'alcool du conjoint de la victime

L'enquête sur la victimisation de 1999 comportait deux questions sur la consommation d'alcool du conjoint du répondant au cours du dernier mois précédant l'entrevue. La première question visait à déterminer « combien de fois votre conjoint(e) a-t-il(elle) consommé des boissons alcoolisées » au cours de cette période. La deuxième question demandait « à combien d'occasions au cours du dernier mois votre conjoint(e) a-t-il(elle) pris 5 consommations ou plus »³⁹. Les tableaux 7.1 et 7.2 présentent les résultats chez les victimes de violence de la part du conjoint actuel.

Il ne semble pas exister de relation clairement définie entre la régularité de la consommation d'alcool du conjoint au cours du mois précédant l'entrevue et la violence conjugale. Au Québec, chez les hommes, 21 % des victimes de violence conjugale ont rapporté que leur conjointe ne consommait pas d'alcool; dans ce cas, le taux de prévalence de la violence conjugale se situe à 25 ‰. Par ailleurs, 42 % des victimes ont déclaré que leur conjointe a consommé de l'alcool moins de trois fois au cours du mois précédent; chez ces personnes, le taux de prévalence atteint 57 ‰. Au Canada, les proportions pour ces deux catégories sont d'un ordre de grandeur comparable, soit 24 % et 44 % des victimes respectivement, de même que les taux de prévalence correspondants, soit 32 ‰ et 52 ‰ respectivement.

Même lorsque la conjointe consomme de l'alcool de façon régulière, il ne semble pas y avoir d'effet tangible sur les taux de prévalence de la violence subie par les hommes. Ainsi, 24 % des hommes victimes de violence au Québec ont mentionné que leur conjointe consommait de l'alcool de une à trois fois par semaine; chez eux, le taux de prévalence s'établit à 34 ‰. Au Canada, la proportion atteint 26 % et le taux de prévalence, 43 ‰; 4 % des victimes ont signalé que leur conjointe consommait de quatre à six fois par semaine ou même tous les jours, et le taux de prévalence était de 32 ‰.

La situation est comparable chez les femmes. Au Québec, 27 % des victimes rapportent que leur conjoint a pris de l'alcool moins de trois fois au cours du mois précédent, soit un taux de prévalence de 33 ‰. En outre, 31 % rapportent que leur conjoint a consommé de l'alcool de une à trois fois par semaine, soit un taux de prévalence de 24 ‰. Au Canada, les proportions sont du même ordre de grandeur, soit 32 % et 26 % respectivement, ainsi que les taux de prévalence correspondants, soit 40 ‰ et 30 ‰. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour présenter des estimations fiables dans les autres cas, au Québec. Par ailleurs, au Canada, 15 % des femmes déclarent que leur conjoint

39. Il s'agit des questions Q19 et Q20 du questionnaire de l'*Enquête sociale générale* de 1999.

a consommé de quatre à six fois par semaine ou même tous les jours, soit un taux de prévalence de 44 ‰, tandis que 24 % ont affirmé que leur conjoint ne buvait jamais, soit un taux de prévalence de 40 ‰.

Le nombre de fois où le conjoint a pris cinq consommations ou plus au cours du mois précédent semble présenter une association plus grande avec le fait d'être victime de violence conjugale. La taille limitée de l'échantillon ne permet pas de présenter des résultats fiables au Québec, tant chez les hommes que chez les femmes, si ce n'est que 50 % des hommes déclarent qu'il n'est pas arrivé que leur conjointe ait pris cinq consommations ou plus au cours du mois précédent. En outre, 28 % des femmes font la même réponse au sujet de leur conjoint et 25 % disent que cela est arrivé une ou deux fois au cours du mois précédent.

Au Canada, chez les hommes, 39 % des victimes n'ont pas fourni de réponse à cette question (Sans objet, Non déclaré ou Ne sait pas) et 37 % ont affirmé qu'il n'est pas arrivé à leur conjointe de prendre cinq consommations ou plus. Le taux de prévalence de la violence conjugale s'établit à 34 ‰ lorsqu'il n'est pas arrivé que la conjointe prenne cinq consommations ou plus. Le taux passe à 86 ‰ quand c'est arrivé une ou deux fois et à 109 ‰ si cela s'est produit de trois à cinq fois. Le taux de prévalence grimpe à 379 ‰ quand cela est survenu de six à dix fois au cours du mois précédent. Mais cette dernière situation ne s'applique qu'à une faible partie des victimes.

Chez les femmes, 38 % des victimes n'ont pas fourni de réponse à cette question (Sans objet, Non déclaré ou Ne sait pas) et 25 % ont affirmé qu'il n'est pas arrivé à leur conjoint de prendre cinq consommations ou plus au cours du mois précédent. Le taux de prévalence de la violence s'établit à 20 ‰, si elles rapportent qu'il n'est pas arrivé à leur conjoint de prendre cinq consommations ou plus au cours du mois précédent; le taux s'établit à 54 ‰, si cela est arrivé une ou deux fois, et à 50 ‰, s'il s'agit de trois à cinq fois. Le taux fait un bond à 251 ‰, si cela est survenu plus de 10 fois au cours du mois précédent. Tout comme ce que l'on peut observer chez les hommes, cette dernière situation ne porte que sur une faible partie des victimes, soit 7 % environ. Lorsque le conjoint prend cinq consommations ou plus à maintes reprises, il en résulte donc des taux de prévalence de la violence conjugale très importants, mais une telle situation n'est rapportée que par une faible partie des victimes agressées par leur conjoint.

L'enquête a également demandé aux victimes si le « conjoint avait bu lors de cet(ces) incident(s) ». Dans la majorité des cas, le conjoint de la victime n'avait pas bu au moment de l'incident, au Québec (données non présentées). Chez les hommes victimes de violence, la conjointe n'avait pas bu dans 82 % des cas; cette proportion s'élevait à 70 % dans les cas de violence grave et à 93 % dans les cas de violence mineure. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 77 %, de 74 % et de 81 %.

Chez les femmes, au Québec, le conjoint n'avait pas bu dans 70 % des cas; la proportion s'élevait à 78 % dans les cas de violence grave et à 68 % dans les cas de violence mineure. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 60 %, de 50 % et de 65 %.

Au Canada, 17 % des hommes ont rapporté que leur conjointe avait bu au moment de l'incident; dans les cas de violence grave, cette proportion se situait à 19 %. Par ailleurs, 35 % des femmes ont mentionné que leur conjoint avait bu au moment de l'incident; dans les cas de violence grave, la proportion s'élevait à 43 %.

On a posé la même question aux victimes d'un ex-conjoint. Au Québec, 22 % des hommes ont déclaré que leur ex-conjointe avait bu au moment des incidents; cette proportion s'élevait à 29 % dans les cas de violence grave. Chez les femmes, les proportions correspondantes étaient de 41 % et de 46 %. Au Canada, 34 % des hommes ont rapporté que leur ex-conjointe avait bu au moment des incidents de violence; cette proportion atteignait 40 % dans les cas de violence grave. Chez les femmes, les proportions correspondantes s'élevaient à 48 % et à 52 %.

Il semble qu'une faible proportion des conjoints ou des conjointes absorbent de manière fréquente cinq consommations d'alcool et plus; mais si tel est le cas au cours du mois précédent, le taux de prévalence tend à s'élever fortement. Par ailleurs, les femmes rapportent, en plus grande proportion que les hommes, que leur conjoint ou un ex-conjoint avait consommé de l'alcool au moment de l'incident.

Les conduites contrôlantes dans l'ESG de 1999

Depuis longtemps, les analyses de la violence conjugale ont mis en relief la notion de « contrôle » de la part de l'agresseur, particulièrement dans les études menées auprès de groupes cliniques. La violence physique est parfois décrite comme une perte de contrôle de la part de l'agresseur. Cette notion est également souvent décrite comme l'utilisation de la violence physique en vue d'exercer le contrôle de la victime. Michael P. Johnson (1995) a proposé une typologie des situations de violence conjugale où la violence physique, dans le cas du terrorisme conjugal, ne constitue qu'un élément d'un ensemble de tactiques employées par l'agresseur pour exercer le contrôle général de la victime. La marque distinctive du terrorisme conjugal est l'emploi d'un ensemble de conduites contrôlantes, en plus du recours à la violence physique.

Le questionnaire de l'*Enquête sociale générale 1999* comportait, à la section C, un ensemble de sept énoncés (figure 7.1) présentés sous l'appellation « violence psychologique et exploitation financière », subie de la part du conjoint actuel. La section E s'appliquait aux ex-conjoints. La mise en situation insérée dans la section C est la suivante : « *Je vais maintenant vous lire une série d'énoncés que certaines personnes utilisent pour décrire leur conjoint et*

Figure 7.1

Liste des énoncés relatifs au recours à des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint, *Enquête sociale générale 1999*, sections C et E

1. Il (Elle) essaie de limiter les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis.
2. Il (Elle) vous rabaisse et vous dit des mots blessants.
3. Il (Elle) est jaloux(se) et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes/femmes.
4. Il lui arrive de blesser ou de menacer de blesser un de vos proches.
5. Il (Elle) exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment.
6. Il (Elle) lui arrive d'endommager ou de détruire vos biens ou votre propriété.
7. Il (Elle) vous empêche de connaître votre revenu familial, ou d'y avoir accès, même quand vous le demandez.

Source : Statistique Canada (2000a) : 26-27 et 32-33.

J'aimerais que vous me disiez si chacun des énoncés suivants décrit votre mari/femme/conjoint(e) en union libre. » Cette mise en situation n'est pas dénuée d'ambiguïté. En effet, ces énoncés se présentent comme une « description » du conjoint ou de la conjointe. Il n'est pas clairement établi si cette mise en situation fait référence à des actions précises ou si elle fait appel, à tout le moins dans certains cas, à des perceptions du répondant, ou si elle désigne, dans d'autres cas, des attitudes du conjoint. Le libellé de la section E est adapté pour s'appliquer aux ex-conjoints(es), précédé de la phrase additionnelle suivante : « *J'aimerais maintenant vous poser des questions concernant des choses qui ont pu arriver avec votre ex-conjoint.* » Il n'est pas certain que cette précision supplémentaire dissipe l'ambiguïté du libellé de la mise en situation employée dans la section C.

En outre, les sections C et E de l'*Enquête sociale générale 1999* omettent de demander à quel moment a pu survenir la situation évoquée par chacun de ces énoncés, si le répondant y a souscrit. On ne demande pas non plus au répondant de préciser le nombre de fois où la situation évoquée a pu survenir. La mise en situation de la section C, de même que celle de la section E, omet de préciser si ces énoncés s'appliquent aux cinq années précédant l'enquête, comme c'est le cas pour les énoncés de la CTS₁₀. On ne sait donc pas si la situation de « violence psychologique et d'exploitation financière » que vise à mesurer l'ESG de 1999 est préalable à la violence physique – sauf s'il n'y a pas eu de violence physique rapportée –, si elle lui est simultanée ou même consécutive.

Enfin, dans le cas des ex-conjoints, les énoncés sur les conduites contrôlantes n'ont été soumis qu'aux répondants entrés en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête. Comme il n'est pas certain que ces énoncés s'appliquent uniquement à cette période de référence (à titre d'exemple, dans le cas où l'union a été dissoute depuis plus de cinq ans, ces énoncés peuvent décrire l'ex-conjoint tel qu'il était avant la rupture de l'union). En conséquence, il n'est pas possible d'utiliser comme dénominateur l'ensemble des répondants ayant un ex-conjoint. Les proportions seront établies en utilisant comme dénominateur l'ensemble des répondants entrés en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes.

Par ailleurs, il n'est pas certain que ces sept énoncés constituent une échelle mesurant de façon particulière la « violence psychologique et l'exploitation financière ». O'Leary (1999 : 18-19) souligne l'absence de définitions adéquates de la maltraitance psychologique dans les couples, soit en vue d'établir un diagnostic formel d'une telle situation, soit à des fins légales, tandis que de telles définitions existent dans le cas de la violence physique, notamment dans le Code criminel sur lequel s'appuie la CTS₁₀. Pour leur part, Johnson et Leone (2003 : 9) utilisent l'expression « contrôle non violent » pour désigner une échelle similaire, comptant sept énoncés, employée dans le *National Violence Against Women Survey* (NVAWS) (Patricia Tjaden et Nancy Thoennes, 1998). Quant à elles, Riou, Rinfret-Raynor et Cantin (2003 : 63) préfèrent l'emploi de l'expression « conduites contrôlantes ou humiliantes », parce que ces termes « illustrent plus clairement le type de conduites présentes dans l'échelle⁴⁰ et, d'autre part, une véritable échelle de violence psychologique pourrait inclure plusieurs autres éléments ». Elles ajoutent que cette échelle n'a pas, à leur connaissance, fait auparavant l'objet d'analyse de fidélité. Dans les sections suivantes, l'expression « conduites contrôlantes » sera utilisée pour désigner cette échelle.

Conduites contrôlantes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

Le tableau 7.4 présente la prévalence de chacune des sept conduites contrôlantes, de la part du conjoint actuel, soumises aux répondants de l'ESG de 1999. La prévalence de ces conduites a été établie séparément chez les personnes victimes du conjoint actuel et chez celles qui ne rapportent pas d'incident de violence de la part de leur conjoint au cours des cinq années précédentes.

La prévalence de chacune des conduites contrôlantes peut varier selon que la victime est un homme ou une femme. Au Québec, chez les hommes, la conduite contrôlante la plus fréquente est la jalousie, mentionnée par 45 % des victimes à propos de leur conjointe; 22 % des femmes victimes de leur conjoint souscrivent aussi à cet énoncé. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 35 % et de 32 %. Au Québec, la conduite contrôlante rapportée le plus souvent (49 %) par les femmes victimes de leur conjoint est le fait que celui-ci les a rabaisées et a dit des mots blessants à leur endroit. Pour leur part, 30 % des hommes font mention d'une telle conduite quand ils ont été victimes de leur conjointe. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 38 % chez les femmes et de 29 % chez les hommes. Par ailleurs, chez les victimes du conjoint actuel, une proportion importante des hommes (38 %) et des femmes (25 %), au Québec, ont mentionné que leur conjoint exigeait de

40. L'échelle employée dans l'*Enquête sociale et de santé de 1998* est constituée des cinq questions utilisées par Statistique Canada lors de l'EVEF de 1993 (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 63, 134-135).

Tableau 7.4

Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint actuel¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Conduite contrôlante	Québec				Canada			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	n ²	%	n ²	%	n ²	%	n ²	%
Victime du conjoint actuel								
Limite les contacts	—	—	17	—	52 800	46 600	18	18
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	21 100	25 900	30	49	85 700	95 900	29	38
Est jaloux	31 400	—	45	22	102 300	82 700	35	32
Menace de blesser un proche	—	—	—	—	—	21 100	—	8
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	26 900	—	38	25	95 000	75 200	32	29
Endommagement vos biens ou votre propriété	—	—	—	—	26 300	35 500	9	14
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	—	—	—	12 500	27 300	4	11
Au moins une conduite contrôlante	45 900	30 500	65	58	182 800	146 700	62	57
Dénominateur	70 200	52 600	293 700	255 500
Non-victime du conjoint actuel								
Limite les contacts	45 900	35 700	3	2	139 400	108 700	2	2
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	30 800	61 400	2	4	130 300	198 400	2	3
Est jaloux	96 200	59 000	6	3	408 600	224 700	6	3
Menace de blesser un proche	—	18 300	—	1	—	25 500	—	—
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	92 000	62 300	5	4	333 300	192 900	5	3
Endommagement vos biens ou votre propriété	—	—	—	—	—	21 300	—	—
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	—	—	—	25 200	41 100	—	1
Au moins une conduite contrôlante	181 300	163 200	11	10	734 400	530 700	11	8
Dénominateur	1 680 800	1 695 200	6 715 400	6 566 200

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

savoir où et avec qui ils se trouvaient à tout moment. Les proportions correspondantes sont de 32 % et de 29 % au Canada. Au total, 65 % des hommes et 58 % des femmes victimes de violence physique de la part de leur conjoint ont souscrit à au moins un des sept énoncés relatifs au recours à des conduites contrôlantes. Au Canada, ces proportions sont comparables et elles se situent à 62 % et à 57 % respectivement.

La présence de conduites contrôlantes s'avère nettement moins fréquente chez les personnes vivant avec un conjoint actuel et qui n'ont pas fait état d'incidents de violence physique de sa part. Au Québec, 6 % des hommes de ce groupe mentionnent que leur conjointe est jalouse et 3 % des femmes ont souscrit à ce même énoncé. Au Canada, ces proportions sont les mêmes que celles que l'on observe au Québec. Par ailleurs, au Québec, 4 % des femmes rapportent que leur conjoint les a rabaisées et a dit des mots blessants à leur égard, comparativement à 2 % des hommes. Au Canada, ces proportions sont de 3 % et de 2 % respectivement. Dans l'ensemble, au Québec, 11 % des hommes et 10 % des femmes font état d'au moins une conduite de ce genre, comparativement à 11 % et à 8 % au Canada.

Par contre, les conduites contrôlantes s'avèrent beaucoup plus fréquentes chez les personnes qui font mention d'un ex-conjoint (tableau 7.5). C'est le cas tant chez les personnes victimes de violence physique que chez celles qui ne rapportent pas de tels incidents au cours des cinq années précédentes. Ainsi, au Québec, la conduite mentionnée le plus souvent (72 %) par les hommes victimes d'une ex-conjointe est l'exigence de cette dernière de savoir à tout moment où et avec qui il se trouvait; la proportion atteint 66 % chez les femmes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 61 % et de 66 %. Au Québec, la conduite rapportée le plus souvent (79 %) par les femmes victimes d'un ex-conjoint est le fait que celui-ci les a rabaisées et leur a adressé des mots blessants. Pour leur part, 63 % des hommes ont souscrit à ce même énoncé quand ils ont été victimes d'une ex-conjointe. Au Canada, ces proportions sont de 84 % et de 64 % respectivement. Par ailleurs, chez les victimes d'un ex-conjoint, une proportion importante des hommes (67 %) et des femmes (72 %), au Québec, ont mentionné la jalousie de leur ex-partenaire, comparativement à 70 % et à 73 % au Canada. En outre, la prévalence de la plupart des autres énoncés se rapportant à des conduites contrôlantes est importante, si bien qu'au Québec, 95 % des hommes et 96 % des femmes victimes d'un ex-conjoint ont souscrit à au moins un énoncé relatif à ce genre de conduite. Au Canada, ces proportions sont de 92 % et de 95 % respectivement.

Le recours à des conduites contrôlantes par un ex-conjoint est rapporté de façon fréquente, même quand il n'y a pas eu de violence physique de sa part. Ainsi, au Québec, 24 % des hommes de ce groupe font état de la jalousie chez leur ex-conjointe et 18 % des femmes ont souscrit à ce même énoncé. Au Canada, ces proportions sont de 24 % tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, 30 % des femmes, au Québec, rapportent que leur ex-conjoint les a rabaisées et a employé des mots blessants à leur égard, comparativement à 17 % des hommes. Au Canada, ces proportions sont de

32 % et de 18 % respectivement. Dans l'ensemble, même en l'absence de violence physique, le recours à des conduites contrôlantes demeure relativement fréquent chez les personnes ayant un ex-conjoint. Ainsi, au Québec, 39 % des hommes et des femmes font état d'au moins une conduite de ce genre de la part d'un ex-conjoint, comparativement à 40 % et à 44 % au Canada.

Tableau 7.5
Prévalence des conduites contrôlantes de la part d'un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Conduite contrôlante	Québec				Canada			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	n ²	%	n ²	%	n ²	%	n ²	%
Victime d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	33 000	64 000	45	57	120 800	268 700	47	61
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	46 100	89 100	63	79	164 900	365 200	64	84
Est jaloux	49 400	81 300	67	72	181 000	318 500	70	73
Menace de blesser un proche	—	46 500	—	41	45 200	186 100	17	43
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	53 000	74 200	72	66	157 900	290 100	61	66
Endommagement vos biens ou votre propriété	29 100	64 400	40	57	107 200	259 500	41	59
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	18 200	—	16	55 400	137 100	21	31
Au moins une conduite contrôlante	70 200	108 500	95	96	239 700	416 400	92	95
Dénominateur ³	73 700	113 300	259 200	437 400
Non-victime d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	45 600	45 800	15	13	133 700	180 900	15	16
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	49 500	106 700	17	30	169 200	350 500	18	32
Est jaloux	70 700	63 500	24	18	225 800	269 200	24	24
Menace de blesser un proche	—	17 000	—	5	29 200	87 700	3	8
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	59 800	51 600	20	15	152 800	192 500	17	17
Endommagement vos biens ou votre propriété	18 900	37 200	6	11	56 600	139 000	6	13
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	22 700	—	6	30 500	115 100	3	10
Au moins une conduite contrôlante	116 400	136 800	39	39	367 600	480 900	40	44
Dénominateur ³	298 100	353 200	921 800	1 100 200

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur un ex-conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Le tableau 7.6 présente la prévalence des conduites contrôlantes à l'égard des personnes ayant un conjoint ou un ex-conjoint, en distinguant celles qui ont été victimes de violence physique et celles qui n'en rapportent pas. Au Québec, 82 % des hommes victimes de violence physique de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe mentionnent au moins une conduite contrôlante; cette

Tableau 7.6
Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Conduite contrôlante	Québec				Canada			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	n ²	%	n ²	%	n ²	%	n ²	%
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	43 500	69 800	31	42	176 600	318 800	33	46
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	66 700	115 000	48	69	252 500	462 600	47	67
Est jaloux	80 000	93 800	58	57	283 000	406 500	52	59
Menace de blesser un proche	—	51 300	10	31	51 800	209 700	10	31
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	78 100	87 500	56	53	251 900	366 100	46	53
Endommagement vos biens ou votre propriété	32 500	73 200	23	44	135 000	298 000	25	43
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	21 500	—	13	67 900	169 500	13	25
Au moins une conduite contrôlante	113 700	139 000	82	84	417 600	563 400	77	82
Dénominateur ³	139 000	165 900	542 900	685 900
Non-victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	89 500	80 700	5	4	262 700	280 600	4	4
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	78 700	165 100	4	9	294 200	530 000	4	7
Est jaloux	153 700	118 500	8	6	589 400	468 000	8	7
Menace de blesser un proche	—	35 300	—	2	31 400	108 800	—	2
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	144 400	112 700	8	6	463 300	373 400	6	5
Endommagement vos biens ou votre propriété	18 900	44 500	1	2	60 200	154 500	1	2
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	31 800	—	2	54 900	147 500	1	2
Au moins une conduite contrôlante	278 200	289 000	15	15	1 038 700	961 700	14	13
Dénominateur ³	1 848 600	1 881 400	7 170 700	7 131 600

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

proportion atteint 84 % chez les femmes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 77 % et de 82 %.

Chez les personnes qui ne rapportent pas de violence physique de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 15 % des hommes et des femmes, au Québec, font mention d'au moins une conduite contrôlante. Au Canada, ces proportions se situent respectivement à 14 % et à 13 %. Le recours à la violence physique paraît donc associé à une prévalence plus élevée des conduites contrôlantes.

Intensité du recours à des conduites contrôlantes

À la différence des CTS, l'échelle des conduites contrôlantes employée par Statistique Canada ne comporte pas de sous-échelles qui permettraient, à titre d'exemple, de classer les énoncés dans des catégories de « contrôle mineur » ou de « contrôle grave ». L'enquête n'a pas non plus posé de question relativement à la fréquence du recours à des conduites contrôlantes au cours d'une période de référence, comme c'est le cas pour la violence physique. Une façon de distinguer entre des situations de contrôle à faible intensité et à intensité élevée consiste à mesurer le nombre d'énoncés relatifs à des conduites contrôlantes auxquels les personnes ont souscrit au moment de l'enquête.

L'intensité du recours à des conduites contrôlantes varie de manière importante selon qu'il s'agit du conjoint actuel (tableau 7.7) ou d'un ex-conjoint (tableau 7.8). La présence ou l'absence du recours à la violence physique s'accompagne également d'une différence notable dans l'intensité du contrôle observé chez les différents groupes.

Au Québec, chez les victimes ayant un conjoint actuel, 35 % des hommes et 42 % des femmes n'ont identifié aucune des sept conduites contrôlantes proposées dans le questionnaire de l'*Enquête sociale générale 1999* (tableau 7.7). La proportion des victimes qui n'ont reconnu qu'une seule des conduites sur sept atteint 19 % chez les hommes et 23 % chez les femmes; la proportion de celles qui ont acquiescé à deux énoncés se situe à 25 % chez les hommes. Enfin, 22 % des hommes et 20 % des femmes victimes de violence physique de la part du conjoint actuel ont souscrit à trois énoncés et plus relativement à l'emploi de conduites contrôlantes par le conjoint. Au Canada, 38 % des hommes et 43 % des femmes victimes de violence physique de la part de leur conjoint n'ont souscrit à aucun des énoncés; 19 % des hommes et 26 % des femmes ont souscrit à trois énoncés et plus.

La situation est différente chez les personnes qui n'ont pas subi de violence de la part du conjoint actuel. Au Québec, 89 % des hommes de ce groupe n'ont reconnu aucune des sept conduites contrôlantes proposées par l'enquête, comparativement à 90 % chez les femmes. Dans l'ensemble du Canada, ces proportions sont respectivement de 89 % et de 92 %. La proportion des hommes et des femmes qui rapportent le recours à trois conduites contrôlantes et plus de la part de leur conjoint se situe à environ 1 %, tant au Québec qu'au Canada.

Tableau 7.7

Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un conjoint actuel¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Selon le sexe	Unité	Aucun	Un	Deux	De trois à sept	Total
Victime du conjoint actuel						
Québec						
Homme	n ²	24 300	—	17 600	15 200	70 200
Femme	n ²	22 200	—	—	—	52 600
Canada						
Homme	n ²	110 900	78 100	48 800	55 900	293 700
Femme	n ²	108 800	53 100	27 000	66 600	255 500
Québec						
Homme	%	35	19	25	22	100
Femme	%	42	23	—	20 ³	100
Canada						
Homme	%	38	27	17	19	100
Femme	%	43	21	11	26	100
Non-victime du conjoint actuel						
Québec						
Homme	n ²	1 499 500	119 900	42 700	18 800	1 680 800
Femme	n ²	1 532 000	97 400	46 000	19 900	1 695 200
Canada						
Homme	n ²	5 981 000	506 200	165 700	62 500	6 715 400
Femme	n ²	6 035 500	334 100	129 600	66 900	6 566 200
Québec						
Homme	%	89	7	3	1	100
Femme	%	90	6	3	1	100
Canada						
Homme	%	89	8	2	1	100
Femme	%	92	5	2	1	100

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation est de 36,1 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Les personnes victimes de violence physique de la part d'un ex-conjoint font état, dans une grande proportion, du recours à des conduites contrôlantes de la part de ce dernier (tableau 7.8). Au Québec, 68 % des hommes rapportent le recours à trois conduites contrôlantes et plus de la part d'une ex-conjointe; chez les femmes, cette proportion s'élève à 79 %. Les proportions correspondantes sont de 67 % et de 79 % au Canada. Par ailleurs, dans l'ensemble du Canada, environ 8 % des hommes victimes de la violence physique de leur ex-conjointe ne font état d'aucune conduite contrôlante de sa part; chez les femmes, la proportion correspondante se situe à 5 % seulement.

Tableau 7.8

Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Selon le sexe	Unité	Aucun	Un	Deux	De trois à sept	Total
Victime d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	—	—	—	50 000	73 700
Femme	n ³	—	—	—	89 000	113 300
Canada						
Homme	n ³	19 500	31 600	35 400	172 600	259 200
Femme	n ³	21 000	29 000	40 900	346 500	437 400
Québec						
Homme	%	—	—	—	68	100
Femme	%	—	—	—	79	100
Canada						
Homme	%	8	12	14	67	100
Femme	%	5	7	9	79	100
Non-victime d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	181 700	42 500	35 800	38 100	298 100
Femme	n ³	216 400	55 600	25 400	55 800	353 200
Canada						
Homme	n ³	554 200	150 700	95 800	121 000	921 800
Femme	n ³	619 300	154 600	111 000	215 300	1 100 200
Québec						
Homme	%	61	14	12	13	100
Femme	%	61	16	7	16	100
Canada						
Homme	%	60	16	10	13	100
Femme	%	56	14	10	20	100

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur un ex-conjoint.
2. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Par contre, en l'absence de violence physique, les personnes ayant un ex-conjoint font état de conduites contrôlantes dans une proportion moins élevée. Au Québec, 61 % des hommes ayant une ex-conjointe ne rapportent aucune conduite contrôlante de sa part, lorsqu'il n'y a pas eu de violence physique; chez les femmes, cette proportion est également de 61 %. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 60 % et de 56 %. Dans ce groupe, 13 % des hommes, au Québec et au Canada, font état de trois conduites contrôlantes et plus de la part de leur ex-conjointe; chez les femmes, les proportions respectives sont de 16 % et de 20 %.

Le tableau 7.9 présente la situation d'ensemble chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint. Chez les personnes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 46 % des hommes, au Québec, font mention de trois conduites contrôlantes et plus; chez les femmes, cette proportion s'élève à 60 %. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 43 % et de 61 %. La proportion des victimes qui ne rapportent aucune conduite contrôlante se situe à 18 % chez les hommes, au Québec, tandis que cette proportion s'établit à 16 % chez les femmes. Au Canada, ces proportions se situent à 23 % et à 18 % respectivement.

La situation se présente différemment chez les personnes qui n'ont pas été victimes de violence physique. Dans ce cas, 85 % des hommes et des femmes, au Québec, ne font mention d'aucune conduite contrôlante de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Au Canada, ces proportions sont de 86 % et de 87 % respectivement. Enfin, 3 % des hommes et 4 % des femmes rapportent trois conduites contrôlantes et plus de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint; les proportions correspondantes sont les mêmes dans l'ensemble du Canada.

Violence situationnelle ou terrorisme conjugal

Les enquêtes sur la violence conjugale réalisées auprès de vastes échantillons représentatifs emploient une variété d'instruments pour procéder à une évaluation des comportements contrôlants, de la violence psychologique ou de l'agression verbale, à titre de dimension importante de la violence conjugale. Selon Michael P. Johnson (2003 : 10), il n'existe pas de méthode reconnue (*standard approach*) pour évaluer le degré de contrôle exercé par le conjoint ou l'ex-conjoint violent, même si divers chercheurs ont élaboré des échelles susceptibles d'être considérées comme des tentatives crédibles à cette fin, y compris l'échelle de Marshal pour mesurer la violence psychologique, celle de Stets sur le contrôle, celle de Tolman sur la maltraitance psychologique, celle de Pence et Penmar sur le pouvoir et le contrôle et celle de Straus et de ses collègues dans les CTS2. Johnson ajoute qu'il serait très utile de voir s'établir un consensus autour d'un instrument de mesure reconnu, comme ce fut le cas pour la mesure de la violence physique, avec les CTS de Straus, même si certains croient que celles-ci comportent des lacunes (Johnson, 2003 : 10).

Par ailleurs, Michael P. Johnson (1995) a retenu la notion de contrôle comme dimension centrale de la mesure de la violence conjugale en proposant une typologie des situations de violence conjugale qui établit une distinction entre la violence conjugale commune et le terrorisme conjugal (*intimate terrorism*), initialement désigné par l'expression « terrorisme patriarcal ». Le terrorisme conjugal se caractérise par un recours à la violence physique inscrit dans un pattern généralisé de comportements contrôlants, qui démontrent que l'agresseur tente d'imposer le contrôle général de son partenaire. C'est à ce type de situation que se réfèrent des expressions courantes comme celles de « femmes battues » (*wife-beating*) ou de maltraitance envers le conjoint (*spouse abuse*). La violence conjugale

Tableau 7.9

Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Selon le sexe	Unité	Aucun	Un	Deux	De trois à sept	Total
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	25 100	24 200	26 100	63 600	139 000
Femme	n ³	26 900	19 300	20 200	99 500	165 900
Canada						
Homme	n ³	125 300	105 700	80 700	231 300	542 900
Femme	n ³	122 500	78 200	69 700	415 600	685 900
Québec						
Homme	%	18	17	19	46	100
Femme	%	16	12	12	60	100
Canada						
Homme	%	23	19	15	43	100
Femme	%	18	11	10	61	100
Non-victime du conjoint ou d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	1 570 400	150 900	68 700	58 600	1 848 600
Femme	n ³	1 592 400	144 600	68 200	76 200	1 881 400
Canada						
Homme	n ³	6 132 000	614 100	243 200	181 500	7 170 700
Femme	n ³	6 169 900	456 900	229 600	275 200	7 131 600
Québec						
Homme	%	85	8	4	3	100
Femme	%	85	8	4	4	100
Canada						
Homme	%	86	9	3	3	100
Femme	%	87	6	3	4	100

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint.

2. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

situationnelle (*situational couple violence*), initialement désignée par « violence conjugale commune », ne se rattache pas à un pattern généralisé de contrôle. Selon Johnson et Leone (2003 : 3), il s'agit de conflits particuliers qui peuvent dégénérer en violence physique, mais qui ne comportent pas de tentative d'exercer le contrôle général du partenaire.

Johnson et Leone (2003) se sont récemment livrés à un premier essai pour distinguer les deux types de violence conjugale à l'aide des données d'une enquête américaine menée en 1995-1996 sous la direction de Tjaden et

Thoennes (1998 : 14), au moyen d'un échantillon représentatif constitué de 8 005 hommes et de 8 000 femmes, âgés de 18 ans et plus, soit le *National Violence Against Women Survey* (NVAWS). L'analyse de Johnson et Leone tente de vérifier, auprès du sous-échantillon des 4 721 femmes mariées de cette enquête, si les effets et les conséquences de la violence conjugale sont différents selon qu'il s'agit de violence situationnelle ou de terrorisme conjugal.

Pour déterminer l'existence d'un pattern général de contrôle, Johnson a recours à sept énoncés⁴¹ ayant trait à des comportements contrôlants exercés par le conjoint de la répondante. Johnson crée un indice d'intensité du contrôle, constitué du nombre d'énoncés auxquels a souscrit chacune des répondantes. Au sein du groupe des femmes ayant un conjoint dans l'échantillon du NVAWS, le nombre moyen d'énoncés de l'indice d'intensité du contrôle s'établit à 0,39, avec un écart type de 0,94. Le coefficient alpha de Cronbach pour cette échelle est de 0,70 (Johnson et Leone, 2003 : 9).

Une analyse de groupement (*cluster analysis*) conduit Johnson à déterminer qu'on se trouve en présence d'une situation de faible contrôle lorsque la répondante a souscrit à deux énoncés et moins (soit 96 % de l'échantillon), et d'une situation de contrôle élevé si elle a souscrit à trois énoncés et plus (soit 4 % de l'échantillon), le maximum possible pour l'indice de contrôle étant de sept. Le point de démarcation entre l'indice de faible contrôle et celui de contrôle élevé se situe à deux écarts types au-dessus du nombre moyen obtenu pour l'indice d'intensité du contrôle (Johnson et Leone, 2003 : 10).

Une situation de violence physique assortie d'un indice d'intensité du contrôle considéré comme « faible » est définie comme « violence situationnelle », tandis qu'en présence d'un indice de contrôle élevé, elle est définie comme « terrorisme conjugal ». Johnson constate alors que 35 % des cas de violence conjugale, rapportés par les femmes dans l'échantillon qu'il utilise, peuvent être classés dans la catégorie de terrorisme conjugal et 65 % dans celle de violence situationnelle. Il évoque comme explication possible d'une proportion aussi élevée de situations de terrorisme conjugal que le NVAWS peut être considéré comme une enquête portant sur la victimisation criminelle, ainsi que Straus l'avait déjà suggéré (Johnson et Leone, 2003 : 10; Straus, 1999 : 26-72).

Il est possible d'appliquer aux données de l'*Enquête sociale générale 1999* la méthode suivie par Johnson pour distinguer la violence situationnelle et le terrorisme conjugal. L'échelle mesurant les conduites contrôlantes présente de manière générale des coefficients alpha de Cronbach satisfaisants (voir annexe 1), même si les valeurs obtenues sont faibles chez les hommes vivant

41. L'introduction et les énoncés des diverses questions sont élaborés dans les termes suivants : « I would like to read to you some statements that some women have used to describe their husband/partner. Thinking about your current husband/partner would you say he/she : (E3) Is jealous or possessive? (E5) Tries to limit your contact with family and friends? (E6) Insists on knowing who you are with at all times? (E7) Calls you names or puts you down in front of others? (E8) Makes you feel inadequate? (E10) Shouts or swears at you? (E12) Prevents you from knowing about or having access to the family income even when you ask? » (Johnson et Leone, 2003 : 9; Patricia Tjaden et Nancy Thoennes, 1999). L'EVEF de 1993 (cinq énoncés) et l'*Enquête sociale générale* de 1999 (sept énoncés) contenaient une introduction similaire et des énoncés correspondant aux items E3, E5, E6, E7 et E12 du questionnaire employé par Tjaden et Thoennes en 1995-1996.

avec une conjointe actuelle. Par contre, les résultats chez les femmes paraissent comparables à ceux qui ont été obtenus dans l'*Enquête sociale et de santé*, menée par Santé Québec en 1998⁴². Chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint (avec lequel le répondant est entré en contact au cours des cinq années précédentes), le coefficient alpha de Cronbach est de 0,78 chez les hommes et de 0,83 chez les femmes, au Québec; la valeur de ce coefficient est de 0,77 et de 0,89 respectivement dans l'ensemble du Canada. Le nombre moyen d'énoncés dans ce groupe est de 0,31 chez les hommes (ET = 0,60) et de 0,39 chez les femmes (ET = 0,65)⁴³ dans l'ensemble du Canada. Les résultats correspondants sont de 0,34 (ET = 0,92) et de 0,40 (ET = 0,85) au Québec. Il semble donc que le point de démarcation entre faible contrôle et contrôle élevé établi par Johnson à deux énoncés et moins et à trois énoncés et plus pour distinguer entre violence situationnelle et terrorisme conjugal puisse également s'appliquer aux données de l'*Enquête sociale générale 1999*.

Le tableau 7.10 indique que, chez les victimes d'un conjoint actuel, la plus grande partie des cas de violence conjugale relèvent de la violence situationnelle, soit 78 % (55 000) chez les hommes et 80 % (42 200) chez les femmes, au Québec. Au Canada (tableau 7.11), les proportions correspondantes sont de 81 % (237 900) et de 74 % (188 900).

Dans le cas de la violence situationnelle, les victimes d'un conjoint ont subi de la violence mineure dans la majorité des cas. Chez les hommes, les données des tableaux 7.10 et 7.11 indiquent que la violence mineure compte pour 59 % (32 700) des cas de violence situationnelle au Québec et pour 56 % (133 900) au Canada. Chez les femmes victimes de leur conjoint, ces proportions sont de 82 % (34 800) et de 78 % (147 200) respectivement.

Par contre, dans le cas du terrorisme conjugal, la majorité des cas relèvent de la violence grave, soit 65 % (36 100) chez les hommes et 64 % (42 500) chez les femmes, au Canada; la taille de l'échantillon est trop faible pour pouvoir établir une proportion fiable chez les femmes, au Québec. Cependant, la violence grave combinée à une situation de terrorisme conjugal occupe une proportion restreinte du total des cas de violence subis de la part du conjoint actuel. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour pouvoir présenter des estimations fiables pour le Québec; au Canada, 12 % (36 100) des hommes et 17 % (42 500) des femmes victimes du conjoint actuel rapportent de la violence grave subie dans un contexte caractérisé par le terrorisme conjugal.

La situation est tout autre chez les victimes d'un ex-conjoint. Chez celles-ci, on observe que la majorité des cas relèvent du terrorisme conjugal, tel que le définit Michael P. Johnson. Au Québec, 68 % (50 000) des hommes et 79 % des

42. L'échelle des conduites contrôlantes ou humiliantes utilisée dans l'*Enquête sociale et de santé* de 1998 comportait les cinq énoncés employés par Statistique Canada dans l'EVEF de 1993. Le coefficient alpha de consistance interne est de 0,72 (n = 2116); à la connaissance des auteurs, cette échelle n'a pas fait ailleurs l'objet d'analyse de fidélité (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 153).

43. Ces résultats ont été obtenus après normalisation de la variable de pondération WGHT_PER avec PROC STANDARD de SAS, avec les paramètres suivants : moyenne=0 et écart type=1.

Tableau 7.10

Type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint¹, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Québec, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Violence	Terrorisme	Total	Violence	Terrorisme	Total
	situationnelle	conjugal		situationnelle	conjugal	
	n ²			%		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	32 700	—	32 700	47	—	53
Violence grave	22 300	—	22 300	32	—	47
Total	55 000	15 200	70 200	78	22	100
Femme						
Violence mineure	34 800	—	34 800	66	—	75
Violence grave	—	—	—	—	—	25
Total	42 200	—	52 600	80	—	100
Victime d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	—	—	23 800	—	18	32
Violence grave	—	36 400	49 800	18	49	68
Total	23 600	50 000	73 700	32	68	100
Femme						
Violence mineure	—	34 100	46 400	—	30	41
Violence grave	—	54 900	66 900	—	48	59
Total	24 300	89 000	113 300	21	79	100
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	42 900	18 300	61 300	31	13	44
Violence grave	32 400	45 300	77 700	23	33	56
Total	75 400	63 600	139 000	54	46	100
Femme						
Violence mineure	47 000	39 000	86 000	28	24	52
Violence grave	19 500	60 500	79 900	12	36	48
Total	66 400	99 500	165 900	40	60	100

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 7.11

Type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint¹, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Violence	Terrorisme	Total	Violence	Terrorisme	Total
	situationnelle	conjugal		situationnelle	conjugal	
	n ²			%		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	133 900	19 800	153 700	46	7	52
Violence grave	104 000	36 100	140 000	35	12	48
Total	237 900	55 900	293 700	81	19	100
Femme						
Violence mineure	147 200	24 100	171 300	58	9	67
Violence grave	41 700	42 500	84 200	16	17	33
Total	188 900	66 600	255 500	74	26	100
Victime d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	36 900	34 600	71 500	14	13	28
Violence grave	49 700	138 000	187 600	19	53	72
Total	86 600	172 600	259 200	33	67	100
Femme						
Violence mineure	45 000	97 100	142 100	10	22	32
Violence grave	45 900	249 400	295 300	10	57	68
Total	90 900	346 500	437 400	21	79	100
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	165 100	53 400	218 500	30	10	40
Violence grave	144 200	174 900	319 000	27	32	59
Total⁴	311 700	231 300	542 900	57	43	100
Femme						
Violence mineure	187 000	121 600	308 700	27	18	45
Violence grave	82 400	292 500	375 000	12	43	55
Total⁴	270 300	415 600	685 900	39	61	100

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Voir la note 3, tableau 7.10.

4. Au Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour évaluer le nombre total des victimes.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

femmes (89 000) victimes d'un ex-conjoint rapportent de la violence assortie d'un recours élevé à des conduites contrôlantes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 67 % (172 600) et de 79 % (346 500) des victimes.

Dans le cas du terrorisme conjugal, les victimes d'un ex-conjoint ont subi de la violence grave dans la majorité des cas. Au Québec, la violence grave compte pour 73 % (36 400) des cas de terrorisme conjugal rapportés par les hommes et pour 62 % (54 900) de ceux que rapportent les femmes. Au Canada, les proportions correspondantes s'élèvent respectivement à 80 % (138 000) et à 72 % (249 400).

Il faut aussi noter que, chez les femmes victimes d'un ex-conjoint, la violence mineure survient, dans une majorité des cas, dans un contexte de terrorisme conjugal. Ainsi, 74 % (34 100) des femmes victimes de violence mineure de la part d'un ex-conjoint au Québec ont connu une situation de terrorisme conjugal. Chez les hommes, cette proportion se situe à 57 % (14 000⁴⁴). Au Canada, les proportions correspondantes sont de 68 % (97 100) et de 48 % (34 600).

Chez les victimes d'un ex-conjoint, la violence grave combinée à une situation de terrorisme conjugal occupe une part importante du total des cas de violence. Au Québec, 49 % (36 400) des hommes victimes d'une ex-conjointe déclarent de la violence grave, subie dans le contexte d'un recours élevé à des conduites contrôlantes; chez les femmes, cette proportion est de 48 % (54 900). Au Canada, les proportions correspondantes sont de 53 % (138 000) chez les hommes et de 57 % (249 400) chez les femmes victimes d'un ex-conjoint. Cependant, même si les proportions sont semblables chez les hommes et les femmes, il importe de souligner que le nombre des femmes victimes de violence grave de la part d'un ex-conjoint, dans un contexte de terrorisme conjugal, s'avère nettement plus élevé.

Chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, la violence situationnelle est plus fréquente que le terrorisme conjugal chez les hommes; chez les femmes, on observe la situation inverse. Ainsi, au Québec, 54 % (75 400) des hommes victimes de violence conjugale rapportent de la violence situationnelle, tandis que 60 % (99 500) des femmes décrivent une situation de terrorisme conjugal. Au Canada, les proportions correspondantes sont respectivement de 57 % (311 700) et de 61 % (415 600).

Au Québec, chez les hommes, 31 % (42 900) des victimes rapportent de la violence mineure survenue dans un contexte de violence situationnelle et 33 % (45 300) rapportent de la violence grave subie dans un contexte de terrorisme conjugal. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 30 % (165 100) et de 32 % (174 900). Chez les femmes, 28 % (47 000) des victimes, au Québec, signalent de la violence mineure survenue dans un contexte de violence situationnelle, tandis que 36 % (60 500) déclarent de la violence grave marquée par du terrorisme conjugal. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 27 % (187 000) et de 43 % (292 500).

44. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation s'établit à 33,9 %.

En somme, la violence grave assortie de terrorisme conjugal frappe un nombre de victimes nettement plus important chez les femmes que chez les hommes. Outre la disparité de force physique entre les hommes et les femmes, cette différence de contexte constitue peut-être un élément susceptible de contribuer à expliquer les écarts importants observés quant aux conséquences physiques et psychologiques de la violence conjugale entre les victimes de sexe masculin et de sexe féminin.

Il convient cependant d'interpréter de tels résultats avec prudence. D'une part, il n'a pas été établi que les propriétés psychométriques de l'échelle employée par Statistique Canada pour mesurer les conduites contrôlantes sont satisfaisantes. D'autre part, il faudra voir si d'autres enquêtes menées auprès d'échantillons représentatifs permettront l'obtention de résultats comparables. Enfin, il faut se rappeler que la typologie de Johnson comporte quatre catégories de situation de violence. Il se peut qu'une proportion plus ou moins importante des situations de « terrorisme conjugal » décelées grâce aux données de l'ESG de 1999 soient des situations de « résistance violente », dans laquelle une victime a recours à la force pour résister à l'agression du conjoint, ou de « contrôle violent mutuel », dans laquelle deux conjoints contrôlants ont mutuellement recours à la violence physique. Il serait nécessaire que de futures enquêtes sur la violence conjugale procèdent à la collecte des renseignements nécessaires à l'établissement de ces distinctions additionnelles.

Conséquences physiques de la violence situationnelle ou du terrorisme conjugal

Johnson et Leone (2003) concluent que les effets et les conséquences de la violence conjugale sont différents selon qu'il s'agit de violence situationnelle ou de terrorisme conjugal. Est-ce que les données de l'ESG de 1999 soutiennent un constat similaire, dans le cas des conséquences physiques de la violence conjugale? Le tableau 7.12 présente le nombre et la proportion des victimes qui rapportent avoir subi des blessures au Canada; le tableau 7.13 fait de même pour celles qui ont reçu des soins à l'hôpital ou qui ont reçu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière.

Chez les femmes victimes du conjoint actuel, le risque de subir des blessures est plus élevé quand il s'agit de violence grave : 49 % (40 900) des femmes victimes de violence grave rapportent avoir subi des blessures comparativement à 14 % (24 700) chez les victimes de violence mineure. La distinction entre violence conjugale situationnelle et terrorisme conjugal ne permet pas de déceler de risque plus élevé de rapporter des blessures chez les victimes de violence grave aux prises avec une situation de terrorisme conjugal. Environ 44 % (18 900) de celles-ci disent avoir subi des blessures comparativement à 53 % (22 000) des femmes victimes de violence grave dans un contexte de violence situationnelle. La différence la plus importante provient du fait que dans la grande majorité des cas, une

Tableau 7.12

Blessures subies selon le type de conduites contrôlantes rapportées chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Blessures					
	Violence Terrorisme situationnelle conjugal		Total	Violence Terrorisme situationnelle conjugal		Total
	n ¹			% ²		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	12 600	—	—	9
Total	—	—	17 500	—	—	6
Femme						
Violence mineure	19 800	—	24 700	13	—	14
Violence grave	22 000	18 900	40 900	53	44	49
Total	41 800	23 700	65 500	22	36	26
Victime d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	41 600	49 100	—	30	26
Total	—	43 900	53 900	—	25	21
Femme						
Violence mineure	—	18 700	26 000	—	19	18
Violence grave	22 300	164 600	186 900	49	66	63
Total	29 600	183 300	212 900	33	53	49
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	15 400	46 900	62 300	11	27	20
Total	20 000	51 900	71 900	6	22	13
Femme						
Violence mineure	26 400	23 800	50 200	14	20	16
Violence grave	41 300	186 100	227 400	50	64	61
Total	67 700	209 900	277 600	25	51	40

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs pour le calcul des proportions proviennent des cellules correspondantes du tableau 7.11.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

situation de terrorisme conjugal s'accompagne de violence grave, alors que c'est la situation inverse qui prévaut dans le cas de la violence situationnelle, de sorte que 36 % (23 700) des victimes de terrorisme conjugal font état de blessures, comparativement à 22 % (41 800) des victimes de violence situationnelle. Les femmes victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal représentent 29 % du total de celles ayant subi des blessures de la part d'un conjoint actuel. La taille limitée de l'échantillon ne permet pas de présenter des résultats fiables dans le cas des hommes.

Tableau 7.13

Soins reçus à l'hôpital, soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière selon le type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Soins reçus					
	Violence situationnelle	Terrorisme conjugal	Total	Violence situationnelle	Terrorisme conjugal	Total
	n ¹			% ²		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—
Femme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	16 400	—	—	19
Total	16 200	—	26 300	9	—	10
Victime d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	11 700	—	8	6
Total	—	11 900	12 800	—	7	5
Femme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	66 500	71 200	—	27	24
Total	—	73 100	79 600	—	21	18
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	13 400	—	—	4
Total	—	11 900	14 800	—	5	3
Femme						
Violence mineure	—	—	16 900	—	—	5
Violence grave	12 600	74 600	87 200	15	26	23
Total	21 100	83 000	104 100	8	20	15

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs pour le calcul des proportions proviennent des cellules correspondantes du tableau 7.11.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Chez les victimes d'un ex-conjoint, le risque de subir des blessures est également plus élevé en cas de violence grave : 63 % (186 900) des femmes victimes de violence grave rapportent avoir subi des blessures comparativement à 18 % (26 000) dans le cas de violence mineure. Cette fois, 49 % (22 300) des femmes victimes de violence grave dans un contexte de violence situationnelle rapportent des blessures (soit à peu près la même proportion que les victimes du conjoint actuel), comparativement à 66 % (164 600) si la violence grave est survenue dans un contexte de terrorisme conjugal. Si l'on ajoute à cela le fait

que les situations de terrorisme conjugal représentent environ 79 % des cas chez les femmes victimes d'un ex-conjoint au tableau 7.11, il n'est pas étonnant de constater que plus de 77 % des femmes qui ont subi des blessures de la part d'un ex-conjoint ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal.

Le constat est similaire chez les hommes qui ont subi des blessures de la part d'une ex-conjointe : environ 77 % de ceux-ci rapportent des incidents de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal. Cependant, la proportion des hommes qui ont subi des blessures de la part d'une ex-conjointe (21 %, soit 53 900) est moins importante que chez les femmes (49 %, 212 900). Cela peut découler en partie du fait que les hommes font état de violence grave accompagnée d'un contexte de terrorisme conjugal en moins grande proportion (67 %) que les femmes (79 %) au tableau 7.11. Mais les différences entre les hommes et les femmes au plan de la grandeur, de la force et du poids font sans doute en sorte que les hommes peuvent être mieux à même de parer les assauts d'une ex-conjointe ou d'une conjointe : ces différences physiques peuvent constituer la source la plus importante d'une telle disparité dans les conséquences physiques de la violence.

Enfin, chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 27 % (46 900) des hommes victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal rapportent avoir subi des blessures physiques. Ils constituent cependant 65 % du total des hommes qui rapportent avoir subi de telles blessures. Chez les femmes, 50 % (41 300) de celles qui ont subi de la violence grave dans un contexte de violence conjugale situationnelle déclarent avoir subi des blessures; la proportion atteint 64 % (186 1000) chez celles qui ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal. Ces dernières constituent 67 % du total des femmes qui ont mentionné avoir subi des blessures.

Le tableau 7.13 montre la proportion des victimes de violence conjugale qui ont reçu des soins à l'hôpital ou qui ont fait l'objet de soins ou d'un suivi de la part d'un médecin ou d'une infirmière. Chez les femmes victimes du conjoint actuel, 19 % (16 400) de celles qui ont fait mention de violence grave ont reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; un peu moins de 50 % de ces cas se trouvent chez les femmes qui ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal. Dans le cas des hommes, la taille de l'échantillon n'est suffisante pour obtenir des résultats fiables.

Chez les victimes d'un ex-conjoint, 27 % (66 500) des femmes victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal ont reçu des soins dans un hôpital ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière. Ce groupe constitue cependant 84 % du total des femmes victimes d'un ex-conjoint qui ont reçu des soins médicaux. Chez les hommes, près de 8 % des hommes victimes de violence grave de la part d'une ex-conjointe dans un contexte de terrorisme conjugal ont reçu des soins médicaux. Ce groupe représente également 84 % du total des hommes victimes d'une ex-conjointe qui ont reçu de tels soins.

Chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 26 % (74 600) des femmes qui ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal ont reçu des soins médicaux; elles représentent près de 72 % du total de celles qui ont nécessité de tels soins par suite de la violence d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Dans le cas des hommes, la proportion correspondante s'établit à 73 %.

En somme, chez les victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint, les proportions des victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal dans le total des victimes qui ont subi des blessures physiques ou qui ont reçu des soins médicaux sont similaires dans chaque cas chez les hommes et les femmes, bien que l'effectif des victimes de sexe féminin soit nettement plus important dans chacun des cas également.

Typologie des agresseurs

Un autre instrument utile à la compréhension et à la mise en perspective de la variété des résultats que l'on obtient dans une enquête sur la violence conjugale est la constitution d'une typologie des agresseurs; un tel outil apporte également une contribution essentielle à la prévention et au dépistage de la violence conjugale. Dans une revue des progrès réalisés dans le domaine de la recherche sur la violence conjugale au cours des années 1990, Johnson et Ferraro (2000 : 950) notent une convergence importante des différentes tentatives faites en vue d'élaborer une typologie des agresseurs de sexe masculin. Cette recherche tend à identifier trois types d'agresseurs, dont deux sont impliqués dans le « terrorisme intime » et l'autre dans la « violence conjugale commune ». Les agresseurs engagés dans le terrorisme conjugal peuvent être classés soit dans la catégorie des agresseurs dits « généralement violents-antisociaux », soit parmi les « dysphoriques-borderline ».

Ces deux catégories correspondraient à deux types de développement de la personnalité et à des profils psychologiques nettement distincts, la première rassemblant des individus grandement violents et sociopathes, et la seconde, des individus caractérisés par une dépendance émotive profonde à l'égard de la relation avec leur partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 950).

Holzworth-Munroe et ses collègues ont testé empiriquement une typologie proposée en 1994, qui repose sur une synthèse de 15 typologies élaborées antérieurement (Holzworth-Munroe et autres, 2000 : 1000). Les trois catégories de conjoints violents décrits par le modèle Holzworth-Munroe sont les suivantes : conjoints exerçant de la violence familiale seulement (*family only* ou *FO*), conjoints dysphoriques-borderline (*dysphoric-borderline* ou *BD*), et conjoints généralement violents-antisociaux (*generally violent-antisocial* ou *GVA*). La recherche empirique qu'ils ont menée a permis de vérifier l'existence des trois types de conjoints violents prédits par leur modèle, auxquels est venue s'ajouter une quatrième catégorie jusque-là inaperçue dans les typologies des conjoints violents.

La vérification empirique de la typologie de Holzworth-Munroe a recours à trois dimensions descriptives, soit la gravité de la violence, la généralité de la violence, la psychopathologie ou les troubles de la personnalité des agresseurs, afin de constituer des sous-catégories de conjoints violents. Ces catégories sont ensuite comparées les unes aux autres ainsi qu'avec des échantillons de conjoints non violents, selon diverses mesures distales et proximales d'une grande variété de corrélats (c'est-à-dire des variables associées au recours à la violence conjugale) de la violence (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002). L'analyse de groupement (*cluster analysis*) est employée pour faire ressortir une typologie des agresseurs.

À la différence de la plupart des tentatives pour établir des typologies des conjoints violents, Holzworth-Munroe et ses collègues ont constitué un échantillon composite comportant un groupe de conjoints violents (hommes en thérapie pour conjoints violents) et un échantillon recruté dans la communauté. En outre, deux groupes de conjoints non violents ont été ajoutés à l'échantillon, soit des hommes éprouvant des problèmes matrimoniaux et des hommes sans difficulté matrimoniale. Selon Holzworth-Munroe, des comparaisons avec des groupes de conjoints non violents sont essentielles pour arriver à comprendre ce qui distingue les divers types d'hommes violents des hommes non violents. De telles comparaisons peuvent s'avérer particulièrement utiles pour distinguer les conjoints qui n'ont pas recours, de manière typique, à la violence grave (le type FO) de ceux qui ne sont pas violents (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002).

La première catégorie, soit le type FO, caractérise les conjoints violents qui ont le moins recours à la violence grave envers la conjointe, à la violence exercée à l'extérieur du domicile ou à des comportements criminels. Les hommes de ce groupe ne présentent que peu ou aucun symptôme de psychopathologie. Pour leur part, les conjoints de type BD feraient preuve envers leur conjointe d'une violence dont le niveau est décrit comme allant de modéré à grave. Dans ce cas, la partenaire serait l'objet principal de l'expression de leur violence, même si une certaine violence extrafamiliale peut parfois être mise en évidence. Les individus de ce groupe seraient aux prises avec un état de détresse psychologique, qui correspond aux caractéristiques de la personnalité de type borderline et ils éprouveraient des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. Les conjoints de la troisième catégorie, soit le type GVA, manifestent un niveau de violence pouvant aller de modéré à grave envers leur conjointe et ils font preuve d'un degré élevé d'agressions extramaritales et de comportements criminels. Les hommes de ce groupe sont également les plus susceptibles de présenter des caractéristiques associées à la personnalité dite « antisociale » (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1001).

Sur le plan des facteurs de risque distaux (par exemple, exposition à la violence familiale durant l'enfance) et proximaux (compétences relationnelles à la fois sur les plans matrimonial et non matrimonial), ces groupes présentent des traits distinctifs. Le modèle de Holzworth-Munroe pose l'hypothèse que la violence des conjoints du groupe FO résulte d'une combinaison de facteurs de stress

d'origine personnelle ou matrimoniale, et de facteurs de risque de faible niveau (par exemple, exposition à la violence familiale dans l'enfance, compétences relationnelles limitées), de telle sorte qu'à l'occasion de conflits avec la conjointe qui dégénèrent, ces hommes auront recours à la violence physique. À la suite de tels incidents, cependant, le niveau peu élevé de leur psychopathologie et de leurs problèmes (par exemple, impulsivité, style d'attachement dysfonctionnel), combiné à une attitude positive envers les femmes et à une attitude négative envers la violence, les conduit au remords et contribue à éviter une escalade dans l'agression (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1001).

Par contre, les conjoints violents de type BD, dans le modèle Holzworth-Munroe, viennent d'un milieu caractérisé par le rejet et la maltraitance des parents, ce qui a conduit ces hommes à éprouver des difficultés à construire un style d'attachement marqué par la stabilité et la confiance à l'égard d'un partenaire intime. En conséquence de ce style d'attachement et des caractéristiques de leur personnalité borderline, ils sont de tempérament jaloux. Ils présentent des déficiences en matière de compétences relationnelles matrimoniales et font preuve d'attitudes hostiles envers les femmes. Ils affichent en outre des attitudes favorables, mais de manière modérée, à la violence. Ce groupe ressemble aux conjoints violents étudiés par Dutton en 1995; celui-ci note qu'une série d'expériences traumatisantes précoces conduit les conjoints de cette catégorie à une organisation de la personnalité de type borderline, à la colère, à un style d'attachement marqué par un sentiment d'insécurité qui, en cas de frustration sur le plan de l'attachement, résulte dans le recours à la violence envers la figure qui constitue l'objet d'attachement, soit la conjointe le plus souvent (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1001).

Pour ce qui est de la catégorie des conjoints violents de type GVA, le modèle de Holzworth-Munroe établit que les individus de ce groupe présentent de grandes affinités avec d'autres groupes agressifs et antisociaux. Ils ont subi un niveau élevé de violence dans leur famille d'origine et sont ceux que l'on trouve le plus souvent associés à des pairs déviants. Ils peuvent avoir un style d'attachement caractérisé par la difficulté à faire confiance aux autres et à établir des liens émotionnels étroits avec eux (*dismissing attachment*). Ils sont impulsifs et manquent de compétence dans les situations matrimoniales et non matrimoniales; ils font preuve d'hostilité envers les femmes et considèrent la violence comme acceptable. La violence conjugale dont ils font preuve peut être conceptualisée comme faisant partie d'un recours généralisé à l'agression et à des comportements antisociaux (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002).

Cette typologie générale s'est avérée compatible avec plusieurs typologies tirées d'études empiriques publiées depuis 1994 (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002). Cependant, au terme de leur propre étude empirique dans laquelle les groupes de conjoints violents sont comparés à des conjoints non violents, Holzworth-Munroe et ses collègues, outre qu'ils confirment l'existence des trois types de conjoints violents établis par leur théorie

(Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1008), ont identifié un quatrième groupe de conjoints violents qu'ils ont désignés comme « antisociaux de faible intensité » (*low-level antisocial* ou *LLA*), à cause des scores intermédiaires observés dans la plupart des critères de mesure employés, à l'exception de l'échelle mesurant les comportements antisociaux où les résultats sont élevés. Cette catégorie de conjoints violents se situe entre le groupe FO et les groupes BD et GVA dans une échelle croissante de la gravité et de l'intensité de la violence conjugale (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1007).

Holzworth-Munroe et ses collègues concluent que le groupe LLA, apparu au terme de leur analyse, ressemble de près au groupe FO théorisé dans leur modèle initial et aux divers groupes FO identifiés par d'autres chercheurs dans des typologies proposées antérieurement, construites à partir d'échantillons d'hommes recrutés uniquement dans les milieux cliniques. Par contre, étant donné que l'échantillon utilisé par Holzworth-Munroe pour tester leur modèle a été constitué de personnes recrutées au sein de la population (*community sample*), il y a des raisons de penser que le groupe FO qu'ils ont identifié n'avait pas été étudié dans les typologies antérieures de conjoints violents (construites uniquement à partir d'échantillons cliniques ou de conjoints hautement violents). Une comparaison entre les résultats du groupe FO défini dans leur étude et ceux des groupes décrits FO dans des typologies précédentes laisse croire que le groupe FO, déterminé à partir d'un échantillon constitué dans la population en général, est moins violent et présente moins de traits pathologiques (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1014).

Ils concluent que le groupe FO de leur typologie ressemble aux hommes moins violents souvent décrits dans des études réalisées à partir d'échantillons populationnels comme ceux de Straus et de Gelles ou d'échantillons de couples nouvellement mariés. Les auteurs estiment que cette nouvelle typologie à quatre groupes de conjoints violents pourrait combler le fossé observé entre la recherche portant sur des niveaux généralement peu élevés de violence au sein d'échantillons tirés de l'ensemble de la population, qu'il s'agisse de « violence mineure » que l'on trouve chez O'Leary, en 1993, ou de la « violence conjugale commune » décrite par Johnson en 1995, par opposition aux travaux effectués habituellement à partir d'échantillons cliniques, constitués de conjoints hautement violents, qu'il s'agisse de la violence grave décrite par O'Leary, en 1993, ou du « terrorisme patriarcal » conceptualisé par Johnson en 1995 (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1016).

La typologie des conjoints violents établie par Holzworth-Munroe a été testée sur un échantillon de conjoints violents recrutés dans la communauté au moyen d'annonces. Il ne s'agissait pas d'un échantillon représentatif de la population (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1017) et on ne peut dire quelle est l'importance relative de chacune des catégories de cette typologie dans l'ensemble des conjoints violents. Cependant, Holzworth-Munroe conclut qu'il devient de plus en plus clair que la recherche doit commencer à prendre en considération différents sous-groupes dans l'étude des

conjoints violents. Il se pourrait bien que la seule comparaison des conjoints violents et non violents ne soit pas adéquate, et qu'il soit préférable de former des sous-catégories d'agresseurs et de les comparer les unes aux autres ainsi qu'avec les conjoints non violents (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1017). La grande quantité de variables nécessaires à l'établissement et à la vérification empirique d'une telle typologie se prête peu à son utilisation avec un échantillon populationnel. Cependant, il serait peut-être possible de sélectionner un nombre limité de caractéristiques que l'on pourrait inclure dans une enquête sur la victimisation, afin de repérer la catégorie de conjoints violents à laquelle les victimes de violence conjugale sont confrontées.

Enfin, il semble possible d'établir un lien entre la typologie des agresseurs de Holzworth-Munroe et la typologie des situations de violence conjugale proposée par Michael P. Johnson (1995). Johnson et Ferraro (2000) croient que la catégorie d'agresseurs FO pourrait correspondre principalement à la violence conjugale commune ou situationnelle. Les autres catégories d'agresseurs auraient largement recours au terrorisme intime. Il semble que la pratique du terrorisme intime puisse correspondre à deux profils psychologiques distincts résultant de processus différenciés de développement personnel, un premier type s'avérant largement sociopathe et violent, le second, caractérisé par une dépendance émotionnelle profonde à la relation avec un partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 950).

Une telle typologie des agresseurs, si elle fait l'objet de corroboration dans d'autres études, peut contribuer à un meilleur dépistage de la violence conjugale ou à mieux cibler les mesures prises à l'encontre des conjoints violents, notamment en ce qui a trait à la mise au point de mesures judiciaires et de traitements mieux adaptés à chacun des types d'agresseurs masculins.

Johnson et Ferraro (2000 : 950) croient que la conjonction et l'extension des travaux relatifs aux divers types de situations de violence conjugale et aux divers types d'agresseurs vont se traduire par des progrès importants dans la connaissance des origines de la violence entre partenaires intimes. En outre, il conviendrait que des chercheurs examinent s'il est possible d'établir une typologie des agresseurs de sexe féminin en ayant recours à une méthodologie similaire à celle qu'a employée Holtzworth-Munroe. Par ailleurs, il est possible qu'il existe chez les victimes de violence conjugale des catégories aussi différenciées que chez les agresseurs. Il y aurait lieu de se demander s'il ne serait pas opportun d'établir des typologies des victimes féminines et des victimes masculines, qui pourraient bien présenter des profils assez différenciés.

Un tel ensemble de typologies permettrait en premier lieu d'améliorer la conception des enquêtes sur la violence conjugale et de fournir ensuite un cadre empirique pour être mieux à même d'interpréter le large éventail des résultats que l'on obtient selon les enquêtes.

Violence conjugale signalée à la police

Les incidents de violence conjugale subis de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint constituent des infractions au Code criminel canadien. Les divers paliers de gouvernement ont adopté des politiques pour inciter les services policiers et les instances judiciaires à intervenir avec fermeté lors de telles agressions, à arrêter les agresseurs et à entreprendre des poursuites contre ceux-ci. Le projet de loi C-127, adopté en 1983, a ajouté des dispositions au Code criminel canadien qui ont pour effet d'accorder aux policiers plus de latitude pour procéder à l'arrestation des agresseurs et au dépôt d'accusations contre eux (Statistique Canada, 1994 : 35). Ces ajouts visaient, notamment, à augmenter la capacité d'intervention des forces policières dans les incidents de violence familiale.

Les données de l'enquête de 1999 sur la victimisation montrent que les femmes signalent aux services policiers les incidents de violence conjugale dont elles sont victimes dans une proportion plus grande que les hommes. De plus, les incidents de violence grave sont portés à l'attention des services policiers plus fréquemment que les incidents de violence mineure. Par ailleurs, la police est plus souvent informée d'incidents subis de la part d'un ex-conjoint.

Signalement de la violence conjugale aux services policiers

Au Québec, environ 15 700 hommes, soit 11 % des victimes masculines de violence conjugale de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq dernières années, rapportent que les services policiers ont eu connaissance de leur situation. Pour leur part, 46 200 femmes, soit 28 % des victimes féminines, déclarent que les services policiers ont été avisés. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 15 % chez les hommes, soit 81 700 cas, et de 37 % chez les femmes, soit 254 700 cas environ (tableau 8.1). Le plus souvent, un incident est signalé par la victime elle-même, tant chez les hommes que chez les femmes. Au Québec, l'incident a été signalé par le répondant dans 80 % des cas chez les hommes. Cette proportion s'établit à 81 % chez les femmes, au Québec, comparativement à 78 % dans l'ensemble du Canada. De façon surprenante, cette proportion n'atteint que 50 % chez les hommes au Canada.

Tableau 8.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dont la situation a été signalée à la police au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Total des victimes	Signalement de l'incident				Manière dont l'incident a été signalé	
		Oui		Non		Par la victime	Autrement
		n ¹					
Québec							
Homme	139 000	15 700	118 900	11	86	80	—
Violence mineure	61 300	—	55 400	—	90	—	—
Violence grave	77 700	—	63 500	—	82	85	—
Femme	165 900	46 200	119 000	28	72	81	—
Violence mineure	86 000	—	74 200	—	86	74	—
Violence grave	79 900	34 400	44 800	43	56	83	—
Canada							
Homme²	542 900	81 700	444 000	15	82	50	50
Violence mineure	218 500	12 200	199 300	6	91	65	—
Violence grave	319 000	67 400	244 600	21	77	46	54
Femme²	685 900	254 500	411 400	37	60	78	22
Violence mineure	308 700	63 000	236 300	20	77	77	23
Violence grave	375 000	190 100	175 200	51	47	78	22

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Voir tableau 3.6, note 3.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

La situation des victimes de violence grave est signalée plus fréquemment, particulièrement chez les femmes, que dans le cas où la violence conjugale demeure circonscrite à la violence mineure. Ainsi, au Québec, environ 43 % des cas comportant au moins un incident de violence grave subi par les femmes victimes de violence conjugale sont parvenus à la connaissance des services policiers, tandis que 86 % des cas circonscrits à la violence mineure n'ont pas fait l'objet d'un signalement. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 51 % et de 77 %. Chez les hommes, 82 % des cas comportant au moins un incident de violence grave ne sont pas parvenus à la connaissance des services policiers au Québec, comparativement à 90 % dans le cas où la violence est demeurée circonscrite à la violence mineure. Au Canada, ces proportions se situent respectivement à 77 % et à 91 %.

Il s'ensuit que les cas de violence grave constituent la majorité des situations de violence conjugale portées à l'attention des services policiers. Ainsi, chez les femmes, les victimes de violence grave comptent pour environ 75 % des cas dont les services policiers ont eu connaissance au Québec; chez les hommes, cette proportion atteint 72 %. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 75 % et de 82 %.

En plus de la gravité de la violence, le type de situation de violence conjugale exerce une influence sur le signalement des incidents aux services policiers (données non présentées). Au Canada, chez les hommes, les cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal constituent près de 64 % (51 900) du total des incidents parvenus à la connaissance des services policiers au cours de cinq années précédant l'enquête. Environ 30 % des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal ont fait l'objet d'un signalement; la proportion s'établit à 11 % (15 500) quand il s'agit de violence grave survenue dans un contexte de violence conjugale situationnelle.

Chez les femmes, plus de 60 % (153 800) des cas signalés à la police au cours des cinq années précédant l'enquête relèvent de la violence grave survenue dans un contexte de terrorisme conjugal. Près de 53 % des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal ont fait l'objet d'un signalement aux services policiers; la proportion se situe à 44 % (36 300) dans le cas de la violence grave subie dans un contexte de violence situationnelle. Environ 19 % (35 900) des cas de violence mineure survenus dans un contexte de violence situationnelle sont parvenus à la connaissance des services policiers.

Enfin, les victimes féminines constituent une forte majorité des cas de violence conjugale qui sont portés à l'attention des services policiers. Ainsi, au Québec, les femmes comptent pour 75 % du total des victimes de violence conjugale dont la situation a été signalée aux services policiers au cours des cinq années précédant l'enquête. Au Canada, cette proportion est similaire et elle se situe à 76 %.

Les incidents de violence conjugale ont des chances nettement plus élevées d'être parvenus à la connaissance des services policiers lorsque l'agresseur est un ex-conjoint de la victime (tableau 8.2). Au Québec, les incidents subis de la part d'une ex-conjointe comptent pour la quasi-totalité des cas portés à la connaissance des services policiers chez les victimes de sexe masculin (dans le tableau 8.2, la proportion obtenue est de 100 %, mais, avec un échantillon plus important, cette proportion serait susceptible de diminuer et pourrait se rapprocher de la proportion canadienne). Chez les victimes de sexe féminin, les incidents subis de la part d'un ex-conjoint représentent 89 % des incidents parvenus à la connaissance des services policiers. Ces proportions sont un peu moins élevées au Canada et elles se situent respectivement à 79 % et à 75 %. L'enquête ne permet pas d'établir si le signalement aux services policiers de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint est antérieur à la dissolution de l'union entre la victime et l'agresseur ou s'il lui est consécutif.

Les incidents subis de la part du conjoint actuel ont donc beaucoup moins de chances d'être portés à la connaissance des services policiers que les agressions infligées par un ex-conjoint, particulièrement dans le cas des incidents de violence mineure. Chez les hommes, la proportion des victimes de la conjointe actuelle dont la situation est parvenue à la connaissance des services policiers

Tableau 8.2

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale dont la situation a été signalée à la police, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon que l'agresseur est le conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Situation de violence communiquée à la police par la victime ou autrement			Cas des ex-conjoints en proportion du total des cas communiqués	Proportion du total des victimes dont le cas a été signalé aux services policiers		
	Conjoint actuel	Ex-conjoint	Conjoint actuel ou ex- conjoint		Conjoint actuel	Ex- conjoint	Conjoint actuel ou ex- conjoint
	n ¹				%		
Québec							
Homme	—	15 700	15 700	100	—	21	11
Violence mineure	—	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	—	100	—	23	—
Femme	—	41 200	46 200	89	—	36	28
Violence mineure	—	—	—	76	—	—	—
Violence grave	—	33 000	34 400	96	—	49	43
Canada							
Homme²	18 900	65 000	81 700	79	6	25	15
Violence mineure	—	—	12 200	65	—	11	—
Violence grave	14 600	54 900	67 400	81	10	29	21
Femme²	67 200	190 100	254 500	75	26	43	37
Violence mineure	27 400	35 500	63 000	56	16	25	20
Violence grave	39 700	153 200	190 100	81	47	52	51

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Voir note 1, tableau 8.8

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

est infime; elle se situe à 6 % au Canada en ce qui concerne l'ensemble des hommes victimes de violence conjugale de la part de la conjointe actuelle. Cette proportion s'élève à 10 % dans le cas de violence grave. La taille de l'échantillon n'est pas suffisamment grande pour permettre d'obtenir des estimations fiables dans le cas du Québec. Par ailleurs, environ 26 % des femmes victimes du conjoint actuel au Canada ont mentionné que leur situation était parvenue à la connaissance des services policiers; cette proportion atteint 47 % quand il s'agit de violence grave et elle se situe à 16 % dans les cas de violence mineure. Dans ce cas également, la taille limitée de l'échantillon ne permet pas l'obtention de résultats fiables en ce qui concerne le Québec.

La proportion des cas parvenus à la connaissance des services policiers s'élève de façon significative lorsque l'agresseur est un ex-conjoint. Chez les hommes, 21 % des cas ont été portés à la connaissance des services policiers au Québec; cette proportion atteint 23 % lorsqu'il y a eu violence grave. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 25 % et de 29 %. Chez les femmes, la proportion des victimes d'un ex-conjoint dont le cas a été signalé aux services policiers s'élève à 36 % au Québec; elle est de 49 % s'il s'agit de violence grave. Au Canada, ces proportions s'établissent l'une et l'autre à 43 % et à 52 %.

En somme, la situation des femmes victimes de violence conjugale a plus de chances d'être portée à l'attention des services policiers que celle des hommes. Ainsi, il y a environ quatre fois plus de chances que les services policiers soient informés de la situation des femmes victimes du conjoint actuel. Si l'agresseur est un ex-conjoint, les victimes de sexe féminin ont près de deux fois plus de chances que leur situation soit portée à la connaissance des services policiers.

Enfin, malgré les contraintes qui découlent de la taille plus limitée de l'échantillon concernant le Québec, il semble que la situation des victimes de violence conjugale serait portée à la connaissance des services policiers un peu moins fréquemment au Québec qu'au Canada. Au Canada, les situations de violence conjugale subies par les femmes sont signalées aux services policiers dans 37 % des cas, comparativement à 28 % au Québec. Chez les hommes, les proportions correspondantes sont de 15 % et de 11 % respectivement.

Infractions recensées par la DUC 2 et cas de violence signalés selon l'ESG de 1999

Après avoir demandé si la police a eu « *connaissance de cet incident, de quelque manière que ce soit* », le questionnaire de l'enquête de 1999 sur la victimisation demande si la police l'a « *appris au cours des 12 derniers mois* ». Dans les deux cas, la question s'applique à tout incident survenu au cours des cinq dernières années.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation, environ 14 600 personnes, comptant pour environ 14 % du total des victimes de violence conjugale au cours de la même période, mentionnent que leur situation a été portée à la connaissance des services policiers au Québec, soit par elles-mêmes (12 000⁴⁵ cas), soit autrement (tableau 8.3). Les données de l'enquête permettent également d'estimer à approximativement 11 600⁴⁶ le nombre de femmes victimes de violence conjugale dont le cas est parvenu à l'attention des services policiers au Québec au cours des 12 mois précédents, soit environ 19 % du nombre total des victimes de sexe féminin au cours de la même période. Par ailleurs, les femmes constituent environ 79 % des cas signalés aux services policiers au cours de cette période. Chez les femmes dont la situation est venue à la connaissance des services policiers, 85 % des cas ont été signalés par la victime elle-même.

Dans le cas du Québec, les valeurs réelles correspondant à ces estimations sont connues, puisque le ministère de la Sécurité publique du Québec publie chaque année un rapport sur le nombre d'infractions réelles de violence conjugale

45. Dans le cas de cette estimation, le coefficient de variation approximatif s'élève à environ 36,6 %, selon Statistique Canada.

46. Dans le cas de cette estimation, le coefficient de variation approximatif s'élève à environ 36,6 %, selon Statistique Canada.

Tableau 8.3

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dont la situation a été rapportée à la police, au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la manière dont l'incident a été signalé, la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Manière dont l'incident a été signalé	Québec			Canada		
	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
Homme						
Victime	n ¹	—	—	—	—	—
Autrement	n ¹	—	—	—	—	11 800
Total	n¹	—	—	—	17 700	20 100
Femme						
Victime	n ¹	—	—	19 800	42 200	62 000
Autrement	n ¹	—	—	—	—	12 500
Total	n¹	—	—	11 600²	21 900	52 600
Les deux sexes						
Victime	n ¹	—	—	12 000 ²	20 800	49 400
Autrement	n ¹	—	—	—	20 800	24 400
Total	n¹	—	—	14 600	24 400	70 300
Proportion des victimes signalées à la police						
Homme	%	—	—	—	15	12
Femme	%	—	—	19	22	34
Les deux sexes	%	—	—	14	16	24
Dénominateur pour le calcul des proportions						
Victime de violence au cours des 12 derniers mois						
Homme	n ¹	—	26 500	39 500	52 500	119 300
Femme	n ¹	34 400	28 300	62 700	101 600	116 200
Les deux sexes	n¹	47 400	54 800	102 200	154 100	235 600

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Le coefficient de variation approximatif de ces deux estimations est de 36,6 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

signalées aux divers services policiers du Québec⁴⁷. En 1999, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 14 243 infractions, dont 12 325 infractions subies par des femmes, soit 86,5 % du total, et 1 918, par des hommes, c'est-à-dire une proportion de 13,5 % du total (Motard, 2000 : 12).

47. Les estimations obtenues au moyen de l'enquête sur la victimisation et les données provenant de la Déclaration uniforme de la criminalité portant sur l'affaire (DUC 2) ne sont pas tout à fait comparables. Dans le cas de l'enquête sur la victimisation, l'estimation obtenue porte sur le nombre de personnes différentes dont le cas a été signalé aux services policiers. Dans le cas des données de la DUC 2, il s'agit non pas du nombre de personnes, mais du nombre d'infractions réelles, c'est-à-dire des infractions signalées que les services policiers, au terme d'une première enquête, considèrent comme étant réellement survenues. Les services policiers ne retiennent pas nécessairement comme infractions réelles tous les cas qui font l'objet d'un signalement. À titre d'exemple, en ce qui concerne le total des voies de fait, la proportion des infractions non fondées s'établissait à 5,1 % en 1997 (données du ministère de la Sécurité publique du Québec). Il est également possible, dans certains cas, que la même personne ait pu faire l'objet de plus d'un signalement et, partant, de plus d'une infraction réelle au cours d'une même période de 12 mois.

Compte tenu du coefficient élevé de variation qui découle de la taille relativement faible de l'échantillon utilisé pour obtenir ces estimations, il semble que les enquêtes de victimisation permettent de prédire de manière assez juste le nombre des cas signalés à la police et la proportion des victimes féminines et masculines. L'EVEF de 1993 permettait également d'obtenir une assez bonne approximation du nombre d'infractions subies par des victimes féminines signalées aux services policiers (Laroche, 1996 : 324).

Le tableau 8.3 présente également une estimation du nombre de victimes de violence conjugale dont le cas a été signalé aux services policiers dans l'ensemble du Canada. La proportion des incidents de violence conjugale signalée aux services policiers au cours des 12 mois précédents semble plus importante dans l'ensemble du Canada (24 %) qu'au Québec (14 %). Le taux de signalement des incidents subis par les femmes (34 %) y est plus important que chez les hommes (12 %). Chez les femmes, la proportion des cas de violence grave signalés atteint 45 %, comparativement à environ 15 % chez les hommes. Enfin, la proportion des femmes dans le total des cas signalés à la police au cours des 12 mois précédents se situe à 79 % dans l'ensemble du Canada. À la différence de la situation observée au Québec, on ne dispose pas, pour l'ensemble du Canada, de données sur les infractions réelles de violence conjugale provenant des services policiers⁴⁸.

Le résultat observé au Québec serait quelque peu différent si l'on prenait en considération les personnes qui ont été victimes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête et dont la situation a été signalée aux services policiers à un moment quelconque au cours des cinq années précédant l'enquête. L'écart s'explique par le fait que certaines personnes, dont la situation est venue à la connaissance des services policiers avant la période des 12 mois précédents, ont à nouveau été victimes de violence au cours de ces 12 mois. Ainsi, chez les personnes victimes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation, environ 17 300 personnes, soit 17 % du total des victimes de violence conjugale au cours de cette période, rapportent que leur situation a été portée à la connaissance des services policiers au Québec au cours des cinq années précédentes, soit par elles-mêmes, soit autrement.

48. Dans le cas de l'ensemble du Canada, la Déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC 2) ne représente que 46 % du volume national des données sur les infractions réelles au Code criminel (Statistique Canada, 2000c : 50). Le nombre total d'infractions réelles contre la personne perpétrées par le conjoint ou un ex-conjoint s'élève à 3 630 dans le cas des hommes et à 27 168 dans le cas des femmes, soit un total de 30 798 (Statistique Canada, 2000c : 57, tableau 4.10). La proportion des infractions déclarées par des femmes atteint 88,2 % du total des infractions de violence conjugale. Cependant, les données colligées par Statistique Canada ne sont pas représentatives de l'ensemble du Canada, car les données provenant du Québec y occupent une place prépondérante parmi les différentes provinces canadiennes, de même que celles des grands centres urbains dans la majorité des autres provinces où la DUC 2 est en voie d'implantation. Les données québécoises occupent une importante proportion dans cette tranche de 46 % du volume canadien de données sur les infractions, car le taux de couverture du volume de données des infractions réelles serait d'environ 96 % au Québec en 1999 (Motard, 2000 : 1).

Raisons de ne pas signaler la violence conjugale

La majorité des cas de violence conjugale ne viennent pas à la connaissance des services policiers. Ainsi, au Québec, au cours des cinq ans précédant l'enquête, il se trouve environ 118 900 hommes et 119 000 femmes victimes de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, dont la situation n'a pas été portée à la connaissance des services policiers. De tels nombres représentent 86 % du total des victimes dans le cas des hommes et 72 % chez les femmes. Au Canada, ces proportions sont de 82 % (444 000) chez les hommes et de 60 % (411 400) chez les femmes. L'enquête a demandé à ces victimes, qui ont omis de signaler aux services policiers les incidents qu'elles ont subis, quelles raisons les avaient motivées à adopter cette attitude (tableau 8.4).

Le questionnaire de l'enquête proposait à ces victimes 10 énoncés relatifs à diverses raisons susceptibles d'expliquer l'omission de signaler un incident de violence conjugale aux services de police. Une onzième catégorie « *Autre* » regroupe les personnes qui ont fourni une autre raison que celles qu'énuméraient les 10 premiers énoncés. Les victimes dont la situation n'a pas été signalée aux services policiers pouvaient souscrire à plusieurs ou même à chacun des énoncés qui leur ont été soumis. Le tableau 8.4 distingue entre les victimes de violence mineure et de violence grave, afin de déterminer si la gravité de la violence subie a pu influencer sur les raisons invoquées pour ne pas signaler l'incident.

L'énoncé « *Il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police* » est la raison invoquée le plus fréquemment par les hommes et il occupe le deuxième rang chez les femmes. Ainsi, au Québec, 84 % des hommes et 69 % des femmes agressés par un conjoint ou un ex-conjoint ont invoqué cette raison pour avoir omis de signaler leur situation à la police. Les proportions correspondantes sont de 77 % et de 61 % dans l'ensemble du Canada. La proportion des victimes qui invoquent cette raison tend à être plus élevée chez les hommes victimes de violence grave (89 % au Québec et 79 % au Canada), comparativement à ceux qui ont été victimes de violence mineure (78 % et 73 % respectivement). On observe le phénomène inverse chez les femmes qui invoquent cette raison en plus grande proportion si elles ont été victimes de violence mineure (76 % et 67 % respectivement) que si elles ont été victimes de violence grave (58 % et 52 % respectivement).

L'énoncé « *Tout a été réglé d'une autre façon* » constitue la raison invoquée le plus fréquemment par les femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint et qui ont omis de signaler leur situation aux services policiers. Cet énoncé occupe le deuxième rang chez les hommes. Ainsi, il est mentionné par 76 % des femmes et par 73 % des hommes au Québec, comparativement à 66 % et à 71 % dans l'ensemble du Canada. La proportion des femmes qui ont souscrit à cet énoncé varie en fonction de la gravité de la violence subie. Environ 81 % des femmes qui ont subi des incidents de violence mineure invoquent cette raison pour avoir omis de signaler les incidents, comparativement

Tableau 8.4

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du non-sigalement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Tout a été réglé d'une autre façon	41 200	45 700	86 900	74	72	73
Peur du conjoint	—	—	—	—	—	—
La police n'aurait rien pu faire	21 400	25 400	46 900	39	40	39
La police n'aurait pas voulu intervenir	—	—	27 000	25	21	23
Ne voulait pas avoir affaire à la police	23 500	31 800	55 300	42	50	46
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	16 500	36 900	53 400	30	58	45
Affaire personnelle ne concernant pas la police	43 300	56 700	100 000	78	89	84
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	19 400	21 700	41 100	35	34	35
Crainte de la publicité ou des médias	—	—	—	—	—	12
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	41 900	42 600	84 500	76	67	71
Autre raison	—	—	—	—	—	—
Femme						
Tout a été réglé d'une autre façon	59 900	30 300	90 100	81	67	76
Peur du conjoint	—	15 400	26 900	—	34	23
La police n'aurait rien pu faire	30 600	15 400	46 000	41	34	39
La police n'aurait pas voulu intervenir	22 000	—	27 500	30	12	23
Ne voulait pas avoir affaire à la police	47 500	19 700	67 200	64	44	56
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	30 500	18 500	49 100	41	41	41
Affaire personnelle ne concernant pas la police	56 300	25 900	82 200	76	58	69
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	31 400	17 100	48 600	42	38	41
Crainte de la publicité ou des médias	—	—	—	—	—	—
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	46 500	15 200	61 700	63	34	52
Autre raison	—	—	—	—	—	11
Dénominateur²						
Homme	55 400	63 500	118 900
Femme	74 200	44 800	119 000
Canada						
Homme						
Tout a été réglé d'une autre façon	148 000	164 100	313 700	74	67	71
Peur du conjoint	—	15 600	19 700	—	6	4
La police n'aurait rien pu faire	43 600	62 100	105 700	22	25	24
La police n'aurait pas voulu intervenir	21 000	27 700	48 600	11	11	11
Ne voulait pas avoir affaire à la police	73 600	124 900	200 300	37	51	45
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	49 300	114 900	164 200	25	47	37
Affaire personnelle ne concernant pas la police	145 700	194 200	341 800	73	79	77
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	47 400	84 200	131 700	24	34	30
Crainte de la publicité ou des médias	19 800	35 100	55 700	10	14	13
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	119 900	131 800	252 000	60	54	57
Autre raison	—	—	16 000	—	—	4

Tableau 8.4 (suite)

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du non-signallement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Femme						
Tout a été réglé d'une autre façon	179 000	93 300	272 300	76	53	66
Peur du conjoint	25 600	78 000	103 600	11	45	25
La police n'aurait rien pu faire	56 700	46 900	103 500	24	27	25
La police n'aurait pas voulu intervenir	32 800	25 100	58 000	14	14	14
Ne voulait pas avoir affaire à la police	112 900	76 100	189 000	48	43	46
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	88 600	70 200	158 800	38	40	39
Affaire personnelle ne concernant pas la police	158 200	91 100	249 300	67	52	61
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	69 300	79 900	149 200	29	46	36
Crainte de la publicité ou des médias	15 400	35 900	51 400	7	21	12
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	108 100	35 600	143 600	46	20	35
Autre raison	17 200	21 100	38 300	7	12	9
Dénominateur²						
Homme	199 300	244 600	444 000
Femme	236 300	175 200	411 400

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs employés dans ce tableau proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

à 67 % chez les victimes de violence grave; au Canada, ces proportions sont respectivement de 76 % et de 53 %. Dans le cas des hommes, les écarts entre les deux catégories de victimes sont nettement moins prononcés.

Chez les hommes, la raison selon laquelle « *L'incident n'était pas assez grave* » constitue le troisième énoncé par ordre d'importance, mentionné par 71 % des victimes au Québec et 57 % au Canada. La proportion des victimes qui invoquent cette raison se situe à 76 % et à 60 % respectivement quand il s'agit de violence mineure, comparativement à 67 % et à 54 % quand il s'agit de violence grave. Par contre, chez les femmes, cette raison arrive au quatrième rang au Québec et en sixième place au Canada. Dans ce cas, la proportion des femmes qui ont invoqué cette raison est environ deux fois plus élevée chez les victimes de violence mineure que chez les victimes de violence grave.

Chez les femmes, c'est le motif « *Ne pas vouloir avoir affaire à la police* » qui arrive au troisième rang. Il est mentionné par 56 % des victimes au Québec et

46 % au Canada. Dans ce cas également, les victimes de violence mineure ont tendance à souscrire à cet énoncé en plus grande proportion que les victimes de violence grave. Chez les hommes, cet énoncé se classe au quatrième rang au Québec et au Canada, soit 46 % et 45 % des victimes respectivement. Les hommes victimes de violence grave tendent à invoquer cette raison dans une proportion plus élevée que les victimes de violence mineure.

Les hommes et les femmes font état, à peu près dans la même proportion, de leurs craintes que d'autres personnes ne soient informées de leur situation. Ainsi, 35 % des hommes et 41 % des femmes victimes de violence conjugale au Québec ont souscrit à l'énoncé « *Ne voulait pas que d'autres soient au courant* », comparativement à 30 % et à 36 % respectivement au Canada. Les victimes de violence mineure et de violence grave ont fait mention de cet énoncé dans des proportions à peu près comparables au Québec; cependant, dans l'ensemble du Canada, les victimes de violence grave en ont fait mention dans une proportion plus élevée que les victimes de violence mineure.

De manière analogue, un peu plus de 10 % des victimes au Québec et dans l'ensemble du Canada ont mentionné « *La crainte de la publicité ou de la couverture des médias* » comme raison de ne pas signaler la violence subie aux services policiers. Dans ce cas, la proportion des victimes de violence qui ont invoqué cette raison paraissait plus importante chez les victimes de violence grave.

La proportion des victimes qui mentionnent l'énoncé « *La peur du conjoint* » est nettement plus importante chez les femmes, soit 23 % au Québec et 25 % au Canada. Chez les hommes, cet énoncé est mentionné par environ 4 % des victimes au Canada. Chez les victimes de violence grave, ces proportions sont de 34 %, de 45 % et de 6 % respectivement. Il en ressort que, chez les femmes victimes de violence grave de la part d'un partenaire (du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint), la crainte de l'agresseur est mentionnée dans une proportion importante des cas où ces victimes n'ont pas signalé leur situation aux services policiers.

Au Québec, en regard de la plupart des énoncés invoqués pour expliquer l'omission de signaler les incidents à la police, on observe des proportions plus élevées chez les femmes victimes de violence mineure que chez les victimes de violence grave. La situation est différente chez les hommes; en effet, les proportions atteignent un niveau plus élevé chez les victimes de violence grave que chez les victimes de violence mineure dans le cas des raisons suivantes : « *Ne voulait pas avoir affaire à la police* », « *Ne voulait pas l'arrestation du conjoint* » et « *Affaire personnelle ne concernant pas la police* ».

Dans l'ensemble du Canada, la même tendance s'applique à la plupart des énoncés chez les hommes, sauf les deux énoncés suivants : « *Tout a été réglé d'une autre façon* » et « *L'incident n'était pas assez grave* ». Chez les femmes, outre les cas de non signalement inspirés par la peur du conjoint, les énoncés relatifs à la crainte de la publicité, de la couverture des médias ou de l'éventualité que quelqu'un d'autre soit mis au courant sont plus souvent évoqués chez les victimes de violence grave que chez les victimes de violence mineure.

Raison principale de ne pas signaler la violence conjugale

Dans la section précédente, les personnes victimes de violence conjugale pouvaient invoquer plusieurs ou même tous les énoncés relatifs aux raisons de ne pas signaler leur situation aux services policiers. Cependant, une question additionnelle de l'enquête de 1999 sur la victimisation demandait aux victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint de préciser la raison principale pour laquelle la violence conjugale n'avait pas été signalée à la police. Cependant, le fichier de microdonnées ne comportait pas de variable dérivée qui aurait spécifié tant pour les victimes du conjoint actuel que pour celles d'un ex-conjoint, la raison principale du non-sigalement de la violence. Les résultats présentés ci-dessous ont nécessité de combiner les réponses données par les personnes victimes du conjoint actuel et celles victimes d'un ex-conjoint qui ont indiqué la raison principale du non recours aux services policiers.

La procédure suivie pour combiner ces deux variables impose certaines restrictions à l'interprétation des résultats : une victime qui n'a pas signalé la situation aux services policiers, à la suite de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint se retrouve par défaut dans la catégorie « *Autres raisons invoquées* », à moins qu'elle n'ait invoqué comme raison principale l'une ou l'autre des trois raisons suivantes, dans l'ordre de préséance suivant⁴⁹ : « *L'incident n'était pas assez important aux yeux du répondant* », « *Il s'agissait d'une affaire personnelle ou elle ne voulait pas voir la police* », « *L'incident a été réglé d'une autre façon* ».

Dans ces conditions, la catégorie « *Autres raisons invoquées* » rassemble les personnes dont la raison principale pour ne pas signaler l'incident est l'une ou l'autre des raisons suivantes : « *Peur du conjoint (ou de l'ex-conjoint)* », « *La police n'aurait pu rien faire* », « *La police n'aurait pas voulu intervenir* », « *Crainte de la publicité ou de la couverture par les médias* », « *Ne voulait pas que le conjoint (ou l'ex-conjoint) soit arrêté ou mis en prison* », « *Ne voulait pas que quelqu'un d'autre soit au courant* », « *Autre* ».

L'ordre d'importance de la raison principale pour laquelle la violence conjugale n'a pas été signalée aux services policiers n'est pas le même chez les hommes et les femmes (tableau 8.5). Chez les femmes, c'est la catégorie « *Autres raisons invoquées* » qui occupe le premier rang, tant au Québec qu'au Canada. Au Québec, 39 % des femmes qui ont omis de signaler la violence aux services policiers se sont classées dans cette catégorie, comparativement à 22 % des hommes. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 40 % et de 18 %. Chez les femmes qui ont subi de la violence grave, la proportion de celles qui

49. Si l'ordre de préséance avait été différent, le résultat aurait pu varier très légèrement, car, dans un nombre infime de cas, des personnes ont été victimes à la fois du conjoint actuel et d'un ex-conjoint et elles ont pu invoquer chaque fois une raison principale différente pour ne pas avoir signalé leur situation aux services policiers. Dans une telle éventualité, l'ordre de préséance dans lequel les raisons principales ont été déterminées dans l'algorithme pourrait influencer le résultat d'une manière qui reste infime.

Tableau 8.5

Raison principale invoquée par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé les incidents aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du non-sigalement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Incident réglé d'une autre façon	15 000	—	18 100	27	—	15
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	—	24 100	36 700	23	38	31
Incident pas assez important	17 900	19 900	37 800	32	31	32
Autre raison invoquée	—	16 400	26 300	—	26	22
Femme						
Incident réglé d'une autre façon	15 900	—	23 300	21	—	20
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	15 200	—	22 000	21	—	18
Incident pas assez important	21 700	—	27 600	29	—	23
Autre raison invoquée	21 400	24 800	46 200	29	55	39
Dénominateur²						
Homme	55 400	63 500	118 900
Femme	74 200	44 800	119 000
Canada						
Homme						
Incident réglé d'une autre façon	44 400	38 100	83 400	22	16	19
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	54 400	84 000	139 300	27	34	31
Incident pas assez important	69 600	72 100	142 000	35	29	32
Autre raison invoquée	30 900	50 400	81 300	15	21	18
Femme						
Incident réglé d'une autre façon	63 200	35 500	98 600	27	20	24
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	51 100	29 500	80 600	22	17	20
Incident pas assez important	54 500	12 700	67 200	23	7	16
Autre raison invoquée	67 500	97 800	165 300	29	56	40
Dénominateur²						
Homme	199 300	244 600	444 000
Femme	236 300	175 200	411 400

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs employés dans ce tableau proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

se trouvent dans cette catégorie atteint 55 % au Québec et 56 % au Canada. Les proportions chez les hommes sont respectivement de 26 % et de 21 %.

Chez les hommes, la raison principale invoquée pour ne pas avoir signalé l'incident aux services policiers est que « *L'incident n'était pas assez important* ». Environ 32 % des hommes ont mentionné cet énoncé, au Québec et au Canada, comme raison principale pour avoir omis de signaler la violence subie de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe. Chez les femmes, les proportions correspondantes se situent à 23 % au Québec et à 16 % au Canada. Dans l'ensemble du Canada, à peine 7 % des femmes victimes de violence grave ont opté pour cet énoncé. Dans le cas des hommes, la proportion, chez les victimes de violence grave, s'élève à 31 % au Québec et à 29 % au Canada. Le fait que cette raison soit invoquée par une faible proportion des femmes victimes de violence grave découle peut-être du fait que ces femmes rapportent des répercussions physiques et psychologiques dans des proportions plus élevées que les hommes, comme l'indiquent les résultats présentés au chapitre 5 de ce rapport.

Environ 31 % des victimes masculines, au Québec et au Canada, ont mentionné la raison « *Affaire personnelle ou ne voulait pas voir la police* » comme motif principal pour avoir omis de signaler la violence conjugale. Chez les femmes, la proportion se situe à 18 % au Québec et à 20 % au Canada. C'est la raison que les hommes victimes de violence grave mentionnent dans les proportions les plus élevées, soit 38 % des cas au Québec et 34 % au Canada.

Enfin, au Québec, 15 % des hommes et 20 % des femmes invoquent comme raison principale le motif que « *L'incident a été réglé d'une autre façon* ». Les proportions correspondantes sont de 19 % et de 24 % au Canada. Dans ce dernier cas, 16 % des hommes et 20 % des femmes victimes de violence grave ont opté pour ce motif.

Il en ressort que les femmes victimes de violence grave ont une faible propension à invoquer le peu d'importance de l'incident et qu'elles ont fortement tendance (55 % des cas) à choisir comme motif principal le libellé « *Autres raisons invoquées* », constitué à partir de raisons diverses telles que la crainte de la divulgation publique de l'incident, le manque de confiance dans l'efficacité de l'intervention policière ou la crainte du partenaire violent. Pour leur part, les hommes victimes de violence grave ont plutôt tendance à invoquer (entre 65 % et 70 % des cas) soit le fait que l'incident était peu important, soit qu'il s'agissait d'une affaire personnelle, comme motif principal d'avoir omis de signaler l'incident aux services policiers.

Raisons de signaler la violence conjugale

L'enquête sur la victimisation a soumis aux personnes ayant signalé elles-mêmes leur situation aux services policiers diverses raisons qui auraient pu les motiver à révéler leur situation. Le tableau 8.6 présente le nombre et la proportion des

Tableau 8.6

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du signalement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégé	—	—	—	—	85	80
Pour arrêter et punir la conjointe ou l'ex-conjointe	—	—	—	—	—	—
C'était un devoir de prévenir la police	—	—	—	—	78	66
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	—	—	—	—	—	—
Femme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégée	—	28 500	37 200	74	83	81
Pour arrêter et punir le conjoint ou l'ex-conjoint	—	16 600	23 500	59	48	51
C'était un devoir de prévenir la police	—	18 900	25 800	59	55	56
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	—	—	16 200	—	40	35
Dénominateur²						
Homme	—	—	15 700
Femme	—	34 400	46 200
Canada						
Homme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégé	—	24 600	32 300	—	36	39
Pour arrêter et punir la conjointe ou l'ex-conjointe	—	—	13 800	—	17	17
C'était un devoir de prévenir la police	—	19 200	23 600	—	28	29
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	—	—	—	—	—	14
Femme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégée	41 600	140 500	183 600	66	74	72
Pour arrêter et punir le conjoint ou l'ex-conjoint	16 000	78 200	94 900	25	41	37
C'était un devoir de prévenir la police	23 200	84 500	108 100	37	44	42
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	16 600	44 200	60 700	26	23	24
Dénominateur²						
Homme	—	67 400	81 700
Femme	63 000	190 100	254 500

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs employés dans ce tableau proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

victimes de violence conjugale, selon la raison invoquée pour signaler leur situation aux services policiers. Les répondants pouvaient souscrire à chacun des quatre énoncés qui leur ont été soumis. Le tableau 8.6 distingue entre les victimes de violence mineure et de violence grave, afin de vérifier si la sévérité de la violence subie a pu influencer sur les raisons invoquées pour signaler l'incident. Comme le nombre et la proportion des hommes victimes de violence conjugale qui ont signalé leur situation aux services policiers sont nettement moins élevés que dans le cas des femmes, la taille de l'échantillon n'était pas suffisante, dans plusieurs cas, pour que les résultats obtenus puissent être considérés comme fiables.

La raison invoquée le plus souvent à l'appui de la décision des victimes de signaler leur situation aux services policiers est l'énoncé « *Pour mettre fin à la violence ou pour être protégé* ». Au Québec, 80 % des hommes et 81 % des femmes qui ont signalé leur situation aux services policiers ont souscrit à cet énoncé. Les proportions obtenues au Canada sont de 39 % chez les hommes et de 72 % chez les femmes. Ces proportions s'avèrent relativement comparables chez les victimes de violence grave, ce qui n'est pas étonnant, car la majorité des cas dont la situation est rapportée aux services policiers relèvent de la violence grave. Ainsi, au Québec, 85 % des hommes victimes de violence grave ont invoqué cette raison, comparativement à 83 % des femmes victimes de violence grave. Au Canada, ces proportions étaient de 36 % et de 74 % respectivement.

Le devoir de prévenir la police constitue le deuxième motif en importance retenu par les hommes et les femmes qui ont fait appel aux services policiers. Au Québec, 66 % des hommes et 56 % des femmes ont fait mention de cette raison, comparativement à des proportions respectives de 29 % et de 42 % au Canada. La gravité de la violence subie ne paraît pas exercer un effet notable sur la mention de ce motif. Cependant, au Québec, 78 % des hommes victimes de violence grave ont invoqué cette motivation, parmi ceux qui ont signalé leur situation à la police.

L'énoncé « *Pour arrêter et punir le conjoint et l'ex-conjoint* » a suscité l'adhésion de 51 % des femmes au Québec, comparativement à 37 % au Canada. Environ 35 % des femmes au Québec et 24 % des femmes au Canada disent avoir prévenu la police de leur situation parce que quelqu'un le leur avait conseillé. Chez les hommes, au Canada, ces deux énoncés ont été choisis respectivement par 17 % et 14 % des victimes qui ont fait appel à la police.

Lorsqu'on fait la somme de la proportion des victimes qui ont signalé leur situation aux services policiers, plus le total obtenu dépasse le seuil de 100 %, plus la proportion des répondants ayant choisi plus d'une raison est importante. Sur cette base, il semble que peu d'hommes au Canada sont portés à faire mention de plus d'une raison, tandis que les femmes du Québec paraissent nombreuses à mentionner plus d'une raison de signaler la violence aux services policiers.

Nature de l'intervention policière

La raison d'être du signalement des agressions aux services policiers est de mettre un terme à la violence conjugale. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons invoquées par les personnes qui ont signalé les incidents. Il importe donc d'examiner quelle a été l'intervention policière, de vérifier si elle a produit le résultat attendu et si elle répond aux attentes des victimes.

Le tableau 8.7 présente en premier lieu cinq énoncés susceptibles de décrire la nature de l'intervention des services policiers à la suite du signalement d'un incident de violence conjugale, que ce soit par la victime ou autrement. Un sixième énoncé s'applique aux cas où la police « *A pris une autre action* » et un septième évoque l'éventualité où « *La police n'a rien fait* ». Trois autres énoncés du tableau 8.7 résultent d'une compilation des cas où les répondants ont fourni une réponse affirmative à plus d'un énoncé. L'énoncé « *S'est rendu sur les lieux ou a enquêté* » considère la possibilité d'une réponse affirmative à l'un ou l'autre des deux premiers énoncés. L'énoncé « *A averti ou éloigné le conjoint ou l'ex-conjoint* » considère le cas d'une réponse positive au troisième ou au quatrième énoncé. Enfin, l'énoncé « *Une ou l'autre des cinq formes d'action* » vérifie si la victime a mentionné l'un ou l'autre des cinq premiers énoncés. Le tableau 8.7 distingue entre les victimes de violence mineure et de violence grave, afin de déterminer si l'intervention de la police a pu varier en fonction du degré de la violence subie.

Le nombre de cas des victimes dont la situation a été portée à l'attention des services policiers par la victime ou autrement constitue le dénominateur employé pour calculer la proportion des victimes qui ont souscrit à au moins un énoncé. Il faut rappeler que, dans environ 80 % des cas, les incidents de violence ont été signalés par la victime elle-même; dans environ 20 % des cas, les services policiers ont été informés autrement. Parmi les cinq premiers énoncés mentionnés au tableau 8.7, l'énoncé « *S'est rendue sur le lieu de l'incident* » est celui qui recueille la proportion la plus élevée de réponses positives, tant chez les hommes que chez les femmes. Au Québec, 63 % des hommes dont la situation a été signalée à la police ont souscrit à cet énoncé, comparativement à 68 % chez les femmes. Les proportions sont un peu moins élevées dans l'ensemble du Canada et elles se situent à 58 % et à 53 % respectivement.

Par ailleurs, au Québec, 59 % des hommes et 49 % des femmes rapportent que la police a fait enquête; ces proportions sont respectivement de 43 % et de 50 % au Canada. Si l'on combine les deux premiers énoncés, on constate que la police « *S'est rendue sur les lieux ou a enquêté* » dans 76 % des cas chez les hommes, comparativement à 79 % des cas chez les femmes, au Québec. Encore une fois, les proportions obtenues sont un peu moindres dans l'ensemble du Canada où elles se situent à 64 % et à 71 % respectivement.

Les autres formes d'intervention de la police s'avèrent moins fréquentes. Ainsi, chez les femmes, au Québec, le conjoint ou l'ex-conjoint a reçu un avertissement dans 32 % des cas et il a été éloigné dans 31 % des cas. Dans l'ensemble

Tableau 8.7

Action de la police à la suite du signalement des incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada et Québec, 1999

Action de la police	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			En proportion des cas signalés			En proportion des cas de violence		
				%					
Québec									
Homme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	—	—	—	—	63	63	—	—	—
A fait enquête/rapport	—	—	—	—	63	59	—	—	—
A averti conjointe ou ex-conjointe	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A pris autre action	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N'a rien fait	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	—	—	—	—	80	76	—	—	—
A averti ou éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	—	—	—	62	54	—	—	—
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	—	—	15 700	100	100	100	—	15	11
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	—	—	15 700
Total des victimes	61 300	77 700	139 000
Femme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	—	22 300	31 600	79	65	68	—	—	19
A fait enquête/rapport	—	18 600	22 400	—	54	49	—	—	14
A averti conjoint ou ex-conjoint	—	11 700	14 600	—	34	32	—	—	9
A éloigné conjoint ou ex-conjoint	—	—	14 500	—	—	31	—	—	9
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	4 200	—	—	—	—	—	—
A pris autre action	—	—	8 100	—	—	—	—	—	—
N'a rien fait	—	—	2 500	—	—	—	—	—	—
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	—	26 600	36 600	84	77	79	—	33	22
A averti ou éloigné conjoint ou ex-conjoint	—	17 900	23 300	—	52	50	—	22	14
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	—	34 400	46 200	100	100	100	—	43	28
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	11 800	34 400	46 200
Total des victimes	86 000	79 900	165 900

Tableau 8.7 (suite)

Action de la police à la suite du signalement des incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada et Québec, 1999

Action de la police	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			En proportion des cas signalés			En proportion des cas de violence		
				%					
Canada									
Homme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	—	38 500	47 000	62	57	58	—	12	9
A fait enquête/rapport	—	27 800	35 000	52	41	43	—	9	6
A averti conjointe ou ex-conjointe	—	17 900	20 800	—	27	25	—	6	4
A éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	11 800	14 200	—	18	17	—	4	3
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A pris autre action	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N'a rien fait	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	—	43 300	52 700	69	64	64	—	14	10
A averti ou éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	25 300	29 200	—	38	36	—	8	5
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	12 200	67 400	81 700	100	100	100	6	21	15
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	12 200	67 400	81 700
Total des victimes	218 500	319 000	542 900
Femme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	36 100	98 100	134 100	57	52	53	12	26	20
A fait enquête/rapport	30 200	97 000	128 300	48	51	50	10	26	19
A averti conjoint ou ex-conjoint	14 500	43 500	58 800	23	23	23	5	12	9
A éloigné conjoint ou ex-conjoint	15 000	56 700	71 800	24	30	28	5	15	10
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	14 500	—	—	6	—	—	2
A pris autre action	—	18 500	21 600	—	10	8	—	5	3
N'a rien fait	—	16 500	21 200	—	9	8	—	4	3
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	48 300	130 400	179 800	77	69	71	16	35	26
A averti ou éloigné conjoint ou ex-conjoint	25 500	92 400	118 600	40	49	47	8	25	17
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	63 500	190 400	255 300	100	100	100	21	51	37
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	63 000	190 100	254 500
Total des victimes	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs pour les cas signalés à la police proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

du Canada, ces proportions sont respectivement de 23 % et de 28 % chez les femmes, comparativement à 25 % et à 17 % chez les hommes. Au Québec, la taille de l'échantillon est trop faible pour que les résultats chez les hommes soient considérés comme fiables. Au total, il semble que la police a recours à l'un ou l'autre de ces deux types d'intervention dans environ 50 % des cas au Québec, soit une proportion de 54 % chez les hommes et de 50 % chez les femmes, comparativement à 36 % et à 47 % dans l'ensemble du Canada.

Les trois autres énoncés recueillent une faible proportion de réponses positives et la taille restreinte de l'échantillon ne permet pas d'obtenir des estimations fiables, sauf dans le cas des femmes dans l'ensemble du Canada. Environ 6 % des femmes victimes ont été mises en contact avec des services communautaires, et 8 % mentionnent que la police a pris d'autres actions non spécifiées. Enfin, 8 % des femmes jugent que la police n'a rien fait. Il ne semble pas y avoir de différence notable dans les proportions des victimes qui ont souscrit aux divers énoncés, qu'il s'agisse de violence mineure ou de violence grave.

Enfin, si l'on prend en compte une réponse positive à l'un ou l'autre des cinq premiers énoncés proposés dans le questionnaire, on obtient un résultat de 100 % dans tous les cas au Québec et au Canada. Il semble donc que les services policiers sont intervenus d'une façon ou d'une autre dans tous les cas de violence conjugale portés à leur attention, pour autant qu'il soit possible d'en juger, même si une faible proportion des femmes dans l'ensemble du Canada (8 %) jugent tout de même que la police n'a rien fait.

Résultat de l'intervention de la police

L'intervention des services de police s'avère-t-elle efficace pour contrer la violence conjugale? L'enquête de 1999 a demandé aux personnes dont la situation était parvenue à la connaissance des services policiers si, à la suite de l'intervention de la police, le comportement violent du conjoint ou de l'ex-conjoint avait augmenté, arrêté/diminué, ou était demeuré le même? Le tableau 8.8 présente les résultats de l'intervention de la police sur le comportement des conjoints ou ex-conjoints violents. Dans le cas du Québec, la taille réduite de l'échantillon ne permet pas, dans la plupart des cas, d'obtenir des résultats considérés comme fiables. Néanmoins, il est possible de déterminer que, chez les femmes, l'intervention de la police a eu pour résultat un arrêt ou une diminution des incidents chez 43 % des victimes de violence. Chez les femmes victimes de violence grave, la proportion obtenue est également de 43 %. Par ailleurs, on observe que 25 % des femmes déclarent que la violence est demeurée la même.

La taille plus importante de l'échantillon dans l'ensemble du Canada permet d'obtenir des résultats plus détaillés. Chez les hommes victimes de violence conjugale, l'intervention policière a permis un arrêt ou une réduction de la violence dans 43 % des cas, la proportion étant comparable quand il s'agit de

Tableau 8.8

Effet de l'intervention de la police sur le comportement violent ou menaçant du conjoint actuel ou de l'ex-conjoint, à la suite du signalement de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Effet de l'intervention	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Québec						
Homme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	—	—	—	—	—
Violence est restée la même	—	—	—	—	—	—
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	15 700	—	—	100
Femme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	14 800	19 900	—	43	43
Violence est restée la même	—	—	—	—	—	25
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—
Total	—	34 400	46 200	100	100	100
Canada						
Homme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	29 300	35 100	—	44	43
Violence est restée la même	—	21 300	22 400	—	32	27
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	—	—	16 600	62	—	20
Total	12 200	67 400	81 700	100	100	100
Femme						
Violence a augmenté	—	33 100	33 900	—	17	13
Violence a diminué/arrêté	20 600	75 800	96 500	33	40	38
Violence est restée la même	—	51 400	61 100	—	27	24
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	32 500	29 900	62 300	52	16	24
Total	63 000	190 100	254 500	100	100	100

1. Au Canada, environ 2 200 hommes et 1 400 femmes, victimes de violence conjugale, n'ont pas donné suffisamment de précisions pour déterminer s'il s'agissait de violence mineure ou de violence grave.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

violence grave. Dans 27 % des cas, la violence est restée la même. Dans le cas de la violence mineure, 62 % des hommes victimes n'ont pas précisé quel effet avait eu l'action policière. Chez les femmes, 38 % rapportent une diminution ou une cessation de la violence, tandis que 24 % disent que la situation est demeurée la même et que 13 % affirment que la violence a augmenté. Dans chacun des cas, les proportions correspondantes sont à peu près comparables chez les femmes victimes de violence grave. Enfin, 52 % des femmes victimes de violence mineure n'ont pas défini l'effet de l'intervention policière.

Pour mieux apprécier l'effet de l'intervention policière, il faut se rappeler que les services policiers sont informés de la situation des victimes de violence grave dans 43 % des cas chez les femmes au Québec, comparativement à 51 % au Canada (tableau 8.1). Comme l'indique le même tableau, ces proportions sont nettement moins élevées dans les cas de violence mineure. Même si la proportion des victimes qui rapportent un arrêt ou une réduction de la violence à la suite de l'intervention policière est comparable dans les cas de violence mineure et de violence grave portés à l'attention des services policiers, il ne fait guère de doute que l'effet de cette intervention s'avère plus prononcé chez les victimes de violence grave.

Ainsi, dans l'ensemble du Canada, 51 % des cas de violence grave subie par les femmes sont portés à la connaissance de la police et, à la suite de l'intervention policière, 40 % des cas signalés sont marqués par une diminution ou un arrêt de la violence; il en résulte qu'environ 20 % du total des cas de violence grave cessent ou diminuent à la suite de cette intervention. Les données correspondantes dans l'ensemble des cas de violence chez les femmes sont de 37 %, de 38 % et de 14 %. Chez les hommes, 21 % des cas de violence grave sont portés à l'attention des services policiers, et 44 % des cas de violence grave signalés sont marqués par une diminution ou un arrêt de la violence; il en découle qu'environ 9 % du total des cas de violence grave cessent ou diminuent à la suite de leur intervention. Les données correspondantes dans l'ensemble des cas de violence chez les hommes sont de 15 %, de 43 % et de 6 %.

L'intervention policière produit un effet sensiblement comparable auprès des conjoints actuels ou des ex-conjoints pour ce qui est de l'arrêt ou de la réduction de la violence (tableau 8.9). Dans 42 % des cas, les hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-partenaire ont mentionné un arrêt ou une réduction de la violence à la suite de l'action policière. Environ 40 % des femmes victimes du conjoint actuel font mention du même résultat, comparativement à 37 % chez les victimes d'un ex-conjoint.

Par contre, les victimes d'un ex-conjoint sont nombreuses à affirmer que la violence est restée la même, soit 32 % chez les hommes et 28 % chez les femmes. La taille de l'échantillon est trop réduite pour pouvoir publier des estimations fiables en ce qui concerne les victimes du conjoint actuel, mais il est facile de déduire que la proportion des victimes susceptibles de dire que la violence est demeurée la même est nettement moins élevée, car une proportion importante des hommes (41 %) et des femmes (44 %) victimes du conjoint actuel n'ont pas précisé le résultat de l'intervention policière. Enfin, il semble que l'intervention policière ne produit pas toujours les résultats escomptés : 16 % des femmes victimes d'un ex-conjoint rapportent que la violence a augmenté à la suite d'une intervention policière consécutive à un signalement d'incident.

L'enquête de 1999 n'aborde pas d'autres suites de l'intervention policière, telles que le dépôt d'accusations criminelles contre le conjoint violent et la condamnation éventuelle de celui-ci, après sa comparution devant les tribunaux. Il y aurait lieu d'envisager d'approfondir les suites de l'intervention policière lors d'une prochaine enquête sur la victimisation. Cependant, il se peut que les victimes de violence conjugale choisissent parfois de recourir à d'autres ressources afin de mettre fin à la violence conjugale ou de se soustraire à l'emprise du conjoint ou de l'ex-conjoint violent. Ces recours font l'objet du prochain chapitre.

Tableau 8.9

Effet de l'intervention de la police sur le comportement violent ou menaçant du conjoint actuel ou de l'ex-conjoint, à la suite du signalement de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Effet de l'intervention	Conjoint Ex-conjoint		Total	Conjoint Ex-conjoint		Total
	actuel			actuel		
	n ¹			%		
Homme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	27 200	35 100	42	42	43
Violence est restée la même	—	21 000	22 400	—	32	27
Non déclaré/Sans objet/ Ne sait pas	—	—	16 600	41	17	20
Total	18 700	65 000	81 700	100	100	100
Femme						
Violence a augmenté	—	30 600	33 900	—	16	13
Violence a diminué/arrêté	26 000	71 000	96 500	40	37	38
Violence est restée la même	—	53 900	61 100	—	28	24
Non déclaré/Sans objet/ Ne sait pas	28 500	35 500	62 300	44	19	24
Total	65 000	191 000	254 500	100	100	100

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Recours à des confidents ou à des proches ou à des services d'aide

Les agressions commises dans l'intimité conjugale ont acquis la réputation d'être soumises à une implacable loi du silence que peu de victimes se risquent à enfreindre pour demander de l'aide ou obtenir du soutien. Dans quelle mesure les victimes de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint sont-elles portées, soit par choix, soit sous l'effet de la gêne ou de la crainte, à dissimuler à leurs proches et à leur entourage les sévices qu'elles subissent? À quels services d'aide les personnes violentées par un conjoint ou un ex-conjoint ont-elles recours pour contrer la violence conjugale ou s'y soustraire?

Recours à des confidents ou à des proches

L'enquête de 1999 sur la victimisation a demandé aux personnes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq dernières années si, mis à part la police, elles ont « *déjà parlé à quelqu'un de cet (ces) incident(s)* », qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un ami ou d'un voisin, d'un collègue de travail, d'un médecin ou d'une infirmière, d'un avocat, d'un prêtre ou d'un membre du clergé, d'un pasteur ou d'un autre conseiller spirituel.

Au Québec, 59 % des hommes et 85 % des femmes victimes de violence conjugale ont parlé de leur situation avec au moins une de ces catégories de proches. Dans l'ensemble du Canada, ces proportions se situent respectivement à 56 % et à 81 % (tableau 9.1). Au Québec, les femmes victimes de violence conjugale sont susceptibles, dans des proportions égales, de s'être confiées à un membre de la famille (69 %) ou à un ami ou à un voisin (70 %). On observe un phénomène similaire dans l'ensemble du Canada, où 64 % des femmes victimes de violence conjugale en ont fait part à un membre de la famille et 66 % à un ami ou à un voisin. Les hommes victimes de violence conjugale semblent un peu plus susceptibles d'en parler à un membre de leur famille au Québec (47 %) que dans l'ensemble du Canada (40 %). Par contre, la proportion de ceux qui décident d'en parler à un voisin ou à un ami est comparable dans les deux cas et elle se situe autour de 40 %.

Tableau 9.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont parlé de ces incidents à des proches, mis à part la police, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Proche auquel la victime s'est confiée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
À un membre de la famille	22 000	43 500	65 500	36	56	47
À un ami ou un voisin	19 900	36 000	55 900	33	46	40
À un collègue de travail	—	23 600	29 700	—	30	21
À un médecin ou une infirmière	—	—	—	—	17	10
À un avocat	—	—	—	—	—	—
À un prêtre, un pasteur, etc.	—	—	—	—	—	—
Au moins une des catégories précédentes	29 300	52 700	82 000	48	68	59
Femme						
À un membre de la famille	55 300	58 300	113 700	64	73	69
À un ami ou un voisin	55 800	59 800	115 600	65	75	70
À un collègue de travail	14 800	28 400	43 200	17	35	26
À un médecin ou une infirmière	—	32 900	46 800	16	41	28
À un avocat	—	28 100	38 300	—	35	23
À un prêtre, un pasteur, etc.	—	—	—	—	—	—
Au moins une des catégories précédentes	68 600	72 300	140 900	80	90	85
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme²						
À un membre de la famille	66 800	149 000	218 800	31	47	40
À un ami ou un voisin	64 000	143 700	210 700	29	45	39
À un collègue de travail	26 000	73 900	102 900	12	23	19
À un médecin ou une infirmière	—	46 900	58 000	—	15	11
À un avocat	—	45 000	57 100	—	14	11
À un prêtre, un pasteur, etc.	—	22 600	32 800	—	7	6
Au moins une des catégories précédentes	99 200	204 300	306 400	45	64	56
Femme²						
À un membre de la famille	172 600	267 800	441 900	56	71	64
À un ami ou un voisin	183 500	264 600	449 500	59	71	66
À un collègue de travail	61 600	121 100	183 800	20	32	27
À un médecin ou une infirmière	65 700	144 700	210 800	21	39	31
À un avocat	38 400	120 300	159 400	12	32	23
À un prêtre, un pasteur, etc.	22 700	53 200	76 200	7	14	11
Au moins une des catégories précédentes	230 500	325 200	557 100	75	87	81
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Voir tableau 3.6, note 3.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Le recours à des collègues de travail, à un médecin ou à une infirmière, à un avocat, à un prêtre ou à un pasteur est moins fréquent que la discussion avec un membre de la famille ou un ami. Néanmoins, les femmes font appel à ces ressources de leur entourage dans des proportions plus élevées que les hommes. Ainsi, dans l'ensemble du Canada, 27 % des femmes victimes de violence conjugale se sont confiées à un collègue de travail, 31 % à un médecin ou à une infirmière, 23 % à un avocat et 11 % à un pasteur ou à un prêtre. Chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 19 %, de 11 %, de 11 % et de 6 %. Au Québec, dans les cas où la taille de l'échantillon est suffisante pour pouvoir présenter une estimation fiable, les proportions respectives sont similaires à celles que l'on observe dans l'ensemble du Canada chez les femmes et chez les hommes.

Il semble que la gravité de la violence exerce un effet sur la propension à se confier à un proche ou à quelqu'un de l'entourage. Ainsi, les femmes victimes de violence grave en ont fait part à au moins une catégorie de membres de leur entourage dans 90 % des cas au Québec, comparativement à 87 % au Canada. S'il s'agit de violence mineure, la proportion de celles qui se sont confiées à quelqu'un atteint alors 80 % au Québec et 75 % au Canada. La différence de comportement en réaction à une situation de violence grave comparativement à un cas de violence mineure ressort de manière plus accentuée chez les hommes. Les victimes de violence grave en ont parlé avec quelqu'un de leur entourage dans 68 % des cas, comparativement à 48 % chez les victimes de violence mineure au Québec. Au Canada, ces proportions sont de 64 % et de 45 % respectivement.

Certaines des victimes de violence conjugale qui n'en ont pas parlé à des membres de leur entourage ont fait appel à d'autres services pour obtenir de l'aide (tableau 9.2). Ainsi, dans l'ensemble du Canada, chez les femmes victimes de violence conjugale qui n'ont parlé de leur situation à personne de leur entourage, 18 600, soit 17 %, rapportent que les services policiers ont été avisés de leur situation. Chez les femmes victimes de violence grave, leur situation a été signalée aux services policiers dans 28 % des cas. Chez les hommes, ces proportions s'élèvent à 5 % et à 10 % respectivement. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour pouvoir produire des résultats fiables au Québec.

Par ailleurs, certaines des victimes qui ne se sont pas confiées à des membres de leur entourage ont pu avoir recours à certains services comme un centre d'aide pour les femmes, une maison de transition ou un refuge. Dans l'ensemble du Canada, chez les femmes victimes de violence conjugale qui n'ont parlé de leur situation à personne de leur entourage, environ 23 600, soit 21 % de ce groupe, ont fait appel à au moins un service d'aide. Chez les femmes victimes de violence grave, cette proportion s'élève à 34 %. Dans le cas des hommes, les proportions correspondantes sont de 8 % et de 11 %.

Enfin, si l'on considère la possibilité d'avoir fait appel soit aux services de police ou aux services d'aide, on constate que les femmes qui n'ont pas parlé de leur situation à quelqu'un de leur entourage ont fait appel à l'un ou l'autre de ces

Tableau 9.2

Nombre et proportion des victimes qui n'ont pas fait part de leur situation à un proche ou à quelqu'un de leur entourage, qui ont fait appel à d'autres formes d'aide, comme les services d'aide ou les services policiers, chez les victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Autre forme d'aide employée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Homme						
Signalement de l'incident à la police	—	10 600 ²	11 000 ²	—	10	5
Recours à au moins un service d'aide	—	11 800	18 500	—	11	8
Services d'aide ou de police	—	21 200	28 300	—	20	13
Femme						
Signalement de l'incident à la police	—	11 700	18 600	—	28	17
Recours à au moins un service d'aide	—	14 300	23 600	—	34	21
Services d'aide ou de police	14 400	20 200	34 600	21	48	32
Dénominateur						
Homme	111 700	107 300	219 000
Femme	67 600	42 000	109 600

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Le coefficient de variation approximatif pour ces deux estimations est de 34,6 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

deux types de services dans une proportion de 32 %. Chez les femmes victimes de violence grave, cette proportion s'élève à 48 %. Dans le cas des hommes, ces mêmes proportions s'élèvent à 13 % et à 20 % respectivement.

Recours aux services d'aide aux victimes

L'enquête de 1999 sur la victimisation a également demandé aux personnes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq dernières années si elles ont utilisé ou communiqué avec certains services afin d'obtenir de l'aide. Les différentes catégories de services d'aide mentionnées dans le questionnaire sont les suivantes : un centre de détresse-secours ou service d'écoute téléphonique, un conseiller ou psychologue, un centre local de services communautaires (CLSC) ou centre familial, une maison de transition ou un refuge, un centre d'aide aux femmes, un centre d'aide ou de soutien pour les hommes, un centre d'aide pour les personnes âgées, un centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC). Les personnes interrogées pouvaient mentionner plusieurs types de services d'aide, si bien que le total des réponses peut excéder 100 %.

Au Québec, au cours des cinq années précédant l'enquête, environ 47 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint ont eu recours à au moins une des huit catégories de services mentionnées (tableau 9.3).

Chez les femmes victimes de violence grave, la proportion atteint 59 %, comparativement à 35 % chez les victimes de violence mineure. Dans l'ensemble du Canada, les proportions correspondantes sont de 48 %, de 58 % et de 36 % respectivement.

Le service d'aide auquel les femmes ont recours le plus souvent est celui d'un conseiller ou d'un psychologue, soit une proportion de 34 % au Québec et de 38 % dans l'ensemble du Canada. Au Québec, le deuxième rang est occupé par les CLSC ou les centres familiaux, à raison de 24 %. Les centres de détresse-secours ou d'écoute téléphonique arrivent au troisième rang au Québec, et 12 % des femmes victimes de violence conjugale disent y avoir eu recours. Dans l'ensemble du Canada, 17 % des femmes victimes de violence conjugale ont fait appel aux services de détresse-secours et 15 %, à un centre de services communautaires.

Par ailleurs, dans l'ensemble du Canada, 11 % des femmes victimes de violence conjugale se sont adressées à une maison de transition ou à un refuge et 11 % à un centre d'aide pour femmes au cours de la même période. Dans le cas de ces deux catégories de services d'aide, il semble qu'une bonne partie de la clientèle fait appel aux deux types de services, car 100 900 femmes, soit 15 % des femmes victimes de violence, ont utilisé l'un ou l'autre de ces services au cours des cinq années précédant l'enquête. En outre, l'enquête permet de préciser qu'environ 45 % des utilisatrices de l'un ou l'autre service pour femmes victimes de violence ont reçu de l'aide des deux types de services. La situation est similaire au Québec, car environ 11 % des femmes victimes de violence conjugale ont reçu de l'aide de l'un ou l'autre type de centres. Environ 51 % des utilisatrices ont reçu de l'aide dans les deux types de centres.

Les hommes ont recours aux services d'aide dans une proportion moins élevée que les femmes. Au Québec, seulement 12 % des hommes victimes de violence conjugale disent avoir reçu de l'aide de l'une ou l'autre des huit catégories de services proposées aux répondants de l'enquête. Environ 10 % des hommes victimes de violence mentionnent avoir eu recours à un conseiller ou à un psychologue; cette forme d'aide rassemble donc la grande majorité du faible nombre des hommes victimes de violence qui ont reçu une forme quelconque d'aide. Dans l'ensemble du Canada, 17 % des hommes victimes de violence mentionnent avoir reçu de l'aide d'au moins un des huit types de services mentionnés. Environ 15 % du total des victimes ont eu recours à un conseiller ou à un psychologue; dans ce cas également, ce recours occupe donc la place prépondérante chez les victimes qui ont reçu une forme quelconque d'aide. En second lieu, 4 % des hommes victimes de violence se sont adressés à un centre de services communautaires ou à un centre familial. Dans 2 % des cas, ils ont eu recours à un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique et, dans 2 % des cas, ils se sont adressés à un centre d'aide ou de soutien aux hommes. Ces résultats peuvent-ils s'expliquer par le peu de ressources accessibles aux hommes victimes de violence conjugale au Québec et au Canada? Ainsi, en 1999-2000, Statistique Canada recense 508 refuges ou centres d'hébergement pour femmes, tandis qu'il n'existe aucun refuge au Canada qui

Tableau 9.3

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont recouru à un des services suivants pour obtenir de l'aide, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Service d'aide utilisé	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	—	—	—	—	—	—
Un autre conseiller ou psychologue	—	—	—	—	—	10
Centre de serv. comm. ou centre familial	—	—	—	—	—	—
Maison de transition ou refuge	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide ou de soutien aux hommes	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	—	—	—	—	—
Au moins un des sept services précédents	—	—	17 300	—	—	12
Femme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	—	—	19 700	—	17	12
Un autre conseiller ou psychologue	22 200	34 200	56 400	26	43	34
Centre de serv. comm. ou centre familial	—	28 600	39 700	—	36	24
Maison de transition ou refuge	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux femmes	—	—	16 300	—	—	10
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	—	—	—	—	—
Au moins un des sept services précédents	30 400	47 100	77 500	35	59	47
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	—	—	12 400	—	—	2
Un autre conseiller ou psychologue	16 300	62 600	81 600	7	20	15
Centre de serv. comm. ou centre familial	—	15 400	20 000	—	5	4
Maison de transition ou refuge	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide ou de soutien aux hommes	—	—	12 200	—	—	2
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	—	—	—	—	—
Au moins un des sept services précédents	20 700	68 000	91 400	9	21	17

Tableau 9.3 (suite)

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont recouru à un des services suivants pour obtenir de l'aide, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Service d'aide utilisé	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Femme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	33 100	82 200	115 700	11	22	17
Un autre conseiller ou psychologue	89 800	169 700	260 100	29	45	38
Centre de serv. comm. ou centre familial	27 700	74 000	101 700	9	20	15
Maison de transition ou refuge	15 200	57 500	72 800	5	15	11
Centre d'aide aux femmes	16 500	57 400	73 800	5	15	11
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	33 000	39 700	—	9	6
Au moins un des sept services précédents	112 600	218 600	331 800	36	58	48
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

offre des services d'hébergement exclusivement aux hommes adultes victimes de violence conjugale et à leurs enfants (Locke et Code, 2001 : 2).

Clientèle des maisons de transition, des refuges ou des centres d'aide pour les femmes

Un grand nombre d'études portant sur les femmes victimes de violence conjugale sont menées auprès de celles qui ont recours aux maisons de transition ou aux refuges ou aux centres d'aide pour les femmes. Les données sur la clientèle des services pour femmes violentées recueillies par l'enquête de 1999 sur la victimisation permettent de vérifier si cette clientèle est représentative de l'ensemble des femmes qui rapportent avoir fait l'objet de violence conjugale ou si elle constitue un sous-groupe formé d'une sélection des cas les plus graves, comme le soutiennent divers chercheurs, tels Straus et Michael P. Johnson.

Le tableau 9.4 présente le nombre et la distribution en pourcentage des femmes aidées dans une maison d'hébergement ou un refuge ou un centre pour femmes au cours des cinq années précédentes dans l'ensemble du Canada, selon le degré de gravité des incidents rapportés et le nombre de ces incidents. Ces résultats indiquent que 79 % des 100 900 femmes aidées dans ces centres rapportent avoir été victimes de violence grave, comparativement à une proportion

Tableau 9.4

Femmes victimes de violence conjugale aidées par une maison d'hébergement ou un refuge ou un centre pour femmes, selon le nombre et la gravité des incidents de violence, Canada, 1999

Victime de violence	Unité	Nombre d'incidents rapportés par la victime						Total
		Violence mineure			Violence grave			
		Cinq ou moins	Plus de cinq/Ne sait pas	Violence mineure	Cinq ou moins	Plus de cinq/Ne sait pas	Violence grave	
Femme aidée par un refuge ou un centre pour femmes	n ¹	14 200	—	21 200	27 200	52 500	79 700	100 900
Proportion	%	14	—	21	27	52	79	100
Proportion des femmes victimes de violence conjugale aidées par des refuges ou des centres pour femmes	%	6	—	7	17	25	21	15
Dénominateur								
Femme victime de violence ²		257 900	50 800	308 700	161 000	214 000	375 000	685 900
Proportion	%	38	7	45	23	31	55	100

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Environ 2 300 femmes victimes de violence grave n'ont pu préciser le nombre d'incidents de violence subis.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

de 55 % chez l'ensemble des femmes victimes de violence. En outre, 52 % des femmes aidées dans ces centres rapportent avoir subi de la violence grave et connu plus de cinq événements de violence, comparativement à 31 % chez l'ensemble des femmes victimes de violence. Les femmes qui ont subi des incidents de violence circonscrits à la violence mineure et qui rapportent cinq événements ou moins au cours des cinq années précédant l'enquête constituent 14 % de la clientèle des refuges ou des centres d'aide pour femmes, comparativement à 38 % de l'ensemble des femmes victimes de violence.

En plus du nombre des incidents et de la gravité de la violence, le type de situation de violence contribue à déterminer le profil des victimes susceptibles de recourir à l'aide offerte par les centres d'hébergement ou les centres de femmes (données non présentées). Environ 69 % (69 200) des femmes qui ont obtenu de l'aide de ces services ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal, tel que défini par Michael P. Johnson (2003). Près de 24 % du total des femmes victimes de violence grave dans un tel contexte y ont reçu de l'aide, comparativement à 12 % quand la violence grave s'est produite dans un contexte de violence conjugale situationnelle. Par ailleurs, environ 6 % (11 400⁵⁰) du total des femmes victimes de violence mineure dans un contexte de violence conjugale situationnelle ont obtenu de l'aide auprès de ces services.

50. Les coefficients de variation approximatifs de ces deux estimations se situent respectivement à 33,8 % et à 34,6 %.

Sur la base de ces résultats, il semble donc qu'un échantillon recruté parmi la clientèle de ces services ne pourrait pas être présenté comme représentatif de l'ensemble des femmes victimes de violence conjugale, comme le propose Straus avec le concept de *clinical sample fallacy*.

L'enquête de 1999 sur la victimisation demande en outre aux victimes de préciser si elles ont eu recours aux divers services d'aide au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Les données obtenues permettent d'établir qu'environ 30 200 femmes dans l'ensemble du Canada ont reçu de l'aide d'une maison d'hébergement ou d'un refuge ou d'un centre pour femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le coefficient de variation de cette estimation est d'environ 20,9 %.

Par ailleurs, Statistique Canada a publié des données sur les services fournis par ces organismes d'aide aux femmes victimes de violence, y compris le nombre d'admissions (Locke et Code, 2001 : 7, tableau 4). Les estimations obtenues avec l'enquête sur la victimisation sont-elles compatibles avec les données administratives portant sur ces services d'aide? Entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000, il y a eu 57 182 admissions de femmes dans 448 établissements au Canada⁵¹. Les femmes admises dans ces centres d'hébergement ne sont pas toutes victimes de violence de la part d'un intime (conjoint, ex-conjoint, ami ou ex-ami). Un portrait de la situation, daté du 17 avril 2000, laisse voir que, dans 81 % des cas, les femmes admises cherchaient à fuir des mauvais traitements; en outre, environ 85 % des femmes maltraitées hébergées dans ces refuges cherchaient à se mettre à l'abri d'une personne avec qui elles avaient une relation intime (conjoint actuel, ex-conjoint, ami ou ex-ami) (Locke et Code, 2001 : 8). Appliquées aux admissions de femmes au cours de l'année 1999-2000, ces deux proportions permettent d'évaluer à environ 39 400 le nombre d'admissions de femmes maltraitées par un intime.

Le nombre estimatif de 30 200 femmes qui ont reçu de l'aide d'une maison de transition ou d'un centre pour femmes et celui de 39 400 admissions ne sont pas strictement comparables, car une même femme peut faire l'objet de plus d'une admission, dans un même centre ou dans des centres différents, au cours d'une même année. Par ailleurs, la définition d'« intime », employée dans le questionnaire rempli par les centres d'hébergement, est un peu plus large que celle de conjoint actuel ou d'ex-conjoint employée dans l'enquête sur la victimisation. Néanmoins, les résultats de l'enquête sur la victimisation permettent d'obtenir une estimation du nombre de femmes qui ont reçu de l'aide dans de tels centres qui n'est pas incompatible avec les données administratives recueillies auprès de ces centres par Statistique Canada, lors de l'*Enquête sur les maisons d'hébergement*.

51. Selon Statistique Canada, le terme *admission* « est employé pour désigner l'acceptation officielle, dans un établissement, d'une femme ou d'un enfant qui se voit attribuer un lit. Une même personne peut faire l'objet de plus d'une admission au cours d'une année » (Locke et Code, 2001 : 6). Parmi les 467 refuges qui ont répondu au questionnaire de Statistique Canada sur les maisons d'hébergement, 19 n'ont pas fourni de réponses à la question relative au nombre d'admissions. En conséquence, Statistique Canada mentionne qu'il est possible que le nombre de 57 182 admissions sous-estime quelque peu le nombre réel d'admissions en 1999-2000.

Raisons invoquées pour ne pas avoir utilisé les services d'aide

L'enquête de 1999 a soumis aux victimes n'ayant pas reçu de soutien de services d'aide une liste de 13 raisons possibles pour lesquelles ces personnes ne se sont pas adressées à ces services ou n'ont pu en recevoir d'aide (tableau 9.5). Chacune de ces raisons fait l'objet d'une variable distincte; elles ont fait l'objet d'une compilation de manière à regrouper sous quatre motifs les raisons de l'abstention. La façon dont certaines de ces variables ont été compilées pour constituer ces quatre motifs peut avoir eu pour résultat, dans certains cas, de ne retenir qu'une seule raison, même si les répondants ont invoqué des raisons multiples. Dans ce cas, le motif retenu peut dépendre de l'ordre dans lequel les diverses raisons ont été intégrées par l'algorithme employé pour constituer ces variables regroupées.

Au Québec et au Canada, 56 % des femmes ont dit ne pas avoir utilisé les services d'aide soit parce que l'incident n'était pas assez important, ou parce qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin. Cependant, au Québec, 31 % des femmes ont mentionné comme raison que l'incident n'était pas assez important, comparativement à 15 % dans l'ensemble du Canada. En contrepartie, 41 % des femmes dans l'ensemble du Canada ont affirmé qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin, comparativement à 25 % au Québec. Dans l'ensemble du Canada, 6 % des femmes qui n'ont pas reçu d'aide ont invoqué le fait qu'il n'y avait aucun service offert ou qu'elles en ignoraient l'existence.

Au Québec, environ 59 % des hommes ont répondu ne pas avoir eu recours aux services d'aide soit parce que l'incident n'était pas assez important, soit parce qu'ils ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin. Dans l'ensemble du Canada, cette proportion s'élève à 70 %. Au Québec, 31 % des hommes ont affirmé ne pas vouloir d'aide ou ne pas en avoir besoin, comparativement à 47 % dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, 28 % des hommes, au Québec, disent que l'incident n'était pas assez important, comparativement à 23 % au Canada. Enfin, 14 % des hommes, au Québec, n'ont pas sollicité d'aide ou n'ont pu en obtenir parce qu'il n'y avait aucun service offert ou qu'ils en ignoraient l'existence. Cette proportion se situe à 7 % dans l'ensemble du Canada.

La catégorie « *Toute autre raison invoquée* » regroupe les personnes qui ont mentionné au moins une autre raison (liste d'attente dans les services d'aide, honte ou gêne, crainte de ne pas être cru, le conjoint l'a empêché, éloignement du service d'aide, peur de perdre l'aide financière, peur de perdre les enfants, ne voulait pas mettre fin au mariage ou à l'union, autre raison non précisée) pour ne pas avoir eu recours aux services d'aide et qui n'ont pas fait mention, dans cet ordre de préséance, du fait qu'elles considéraient que l'incident n'était pas assez important ou qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin, ou parce qu'il n'y avait pas de service offert ou qu'elles en ignoraient l'existence. Ainsi définies, les autres raisons invoquées regroupent 14 % des

Tableau 9.5

Raison invoquée par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête pour ne pas avoir utilisé les services d'aide, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison invoquée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
L'incident n'était pas assez important	—	20 900	34 600	25	31	28
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	18 200	20 000	38 200	33	30	31
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	—	—	17 000	—	—	14
Toute autre raison invoquée	—	—	16 700	—	—	14
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	—	—	15 100	—	—	12
Total	54 400	67 400	121 700	100	100	100
Femme						
L'incident n'était pas assez important	22 400	—	27 400	40	—	31
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	16 300	—	21 900	29	—	25
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	—	—	—	—	—	—
Toute autre raison invoquée	—	15 600	25 400	—	48	29
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	—	—	—	—	—	11
Total	55 600	32 800	88 400	100	100	100
Canada						
Homme²						
L'incident n'était pas assez important	47 500	57 400	105 200	24	23	23
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	96 000	117 300	213 600	49	47	47
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	14 700	15 600	31 500	7	6	7
Toute autre raison invoquée	15 900	32 000	47 900	8	13	11
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	23 400	28 600	53 300	12	11	12
Total	197 800	251 000	451 600	100	100	100
Femme²						
L'incident n'était pas assez important	44 000	—	54 700	22	—	15
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	88 000	55 300	144 100	45	35	41
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	—	12 800	20 600	—	8	6
Toute autre raison invoquée	26 700	51 700	78 500	14	33	22
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	29 500	25 800	56 200	15	17	16
Total	196 100	156 400	354 100	100	100	100

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Dans le cas du Canada, un faible nombre de victimes, tant chez les hommes que les femmes, n'ont pas donné suffisamment de précisions pour déterminer si elles avaient subi de la violence mineure ou de la violence grave.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

hommes et 29 % des femmes qui n'ont pas cherché à obtenir de l'aide au Québec; les proportions correspondantes sont de 11 % et de 22 % dans l'ensemble du Canada.

Victimes sans soutien des proches, des services policiers ou des services d'aide

Depuis longtemps, la violence conjugale a acquis la triste réputation d'être soumise à une impitoyable loi du silence que trop peu de victimes s'aventurent à rompre afin d'obtenir de l'aide ou du soutien. Cela correspond-t-il à la situation qu'il est possible d'observer grâce aux données de l'enquête de 1999 sur la victimisation? Le tableau 9.6 présente le nombre et la proportion des victimes de violence conjugale dont la situation n'a pas été signalée à la police, qui n'en ont parlé à aucun de leurs proches et qui n'ont pas fait appel aux services d'aide disponibles.

Au Québec, 36 % des hommes et 11 % des femmes victimes de violence conjugale disent n'avoir eu recours à aucun des trois types de ressources mentionnées. Dans l'ensemble du Canada, les proportions correspondantes sont de 35 % et de 11 %. Tant chez les hommes que chez les femmes, il y a plus de chances que les victimes rapportent n'avoir eu recours à aucune forme d'aide si les incidents de violence sont demeurés circonscrits à la violence mineure. Environ 48 % des hommes et 17 % des femmes qui ont vécu des incidents de violence mineure n'ont eu recours à aucune des trois formes d'aide au Québec; les proportions correspondantes sont de 47 % et de 16 % dans l'ensemble du Canada. Dans le cas où il y a eu de la violence grave, 27 % des hommes et 5 % des femmes n'ont eu recours à aucun des trois types d'aide dans l'ensemble du Canada.

L'enquête n'a pas demandé à ces victimes qui n'ont eu recours à aucun type d'aide la raison de leur abstention, le cas échéant. Mais il semble bien que la loi du silence qui entoure la violence conjugale exerce son emprise dans des proportions plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Un tel constat pourrait peut-être s'expliquer par le fait que les hommes subissent des répercussions physiques de la violence conjugale en proportions moins élevées que les femmes. La moins grande disponibilité des ressources accessibles aux hommes constitue un facteur additionnel à prendre en considération, sans compter que la « socialisation vers les rôles masculins traditionnels constitue un facteur inhibiteur » dans la démarche de la demande d'aide de la part des hommes (Dulac, 2001 : 24, 42-45, 51; voir également Dallaire, 2002 : 25-26).

Tableau 9.6

Nombre et proportion des victimes qui n'ont pas fait appel à leurs proches, aux services de police ou aux services d'aide¹, chez les victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Sexe	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Québec						
Homme	29 700	20 000	49 700	48	26	36
Femme	14 700	—	17 500	17	—	11
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme	104 600	86 100	190 700	47	27	35
Femme	50 800	21 300	72 100	16	5	11
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Ont répondu « Non » aux variables Pr5talkd, Pr5reprt et Pr5cserv.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Les hommes qui n'ont pas fait appel à leurs proches, aux services de police ou aux services d'aide invoquent, dans des proportions élevées, la raison que « *L'incident n'était pas assez grave* », qu'il s'agissait « *d'une affaire personnelle* » ou qu'ils ne voulaient pas voir la police, pour ne pas avoir signalé leur situation aux services policiers. Un certain nombre de femmes invoquent également ces mêmes raisons. Mais, en l'absence d'une question précise à ce sujet, il reste difficile de déterminer précisément quelles raisons ont pu motiver les victimes de violence conjugale à garder le secret de leur situation. Par ailleurs, l'enquête de 1999 sur la victimisation ne demande pas non plus aux victimes si elles en ont parlé ou discuté avec le conjoint ou l'ex-conjoint violent et si elles sont parvenues à mettre un terme à la violence de cette façon.

Conclusion

Pour la première fois, au Québec et au Canada, un échantillon de grande taille, représentatif de la population des 15 ans et plus, s'attache à mesurer la prévalence de la violence conjugale tant chez les hommes que chez les femmes. L'enquête sociale générale de 1999, réalisée par Statistique Canada, permet en outre de mesurer les répercussions de la violence conjugale sur les victimes et le recours de ces dernières à des proches, aux services policiers ou à des services d'aide.

Il en ressort que le recours à la violence physique par le conjoint ou un ex-conjoint est rapporté dans des proportions presque égales par les hommes et les femmes. Le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint s'établit à 67 ‰ (165 900) chez les femmes et à 62 ‰ (139 000) chez les hommes, au Québec. Chez les femmes comme chez les hommes, les taux de prévalence sur cinq ans y sont d'un ordre de grandeur comparable aux taux observés dans l'ensemble du Canada.

Les taux de victimisation de la part du conjoint actuel sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes, tandis que la victimisation par un ex-conjoint est plus importante chez les femmes. Par ailleurs, les victimes – hommes ou femmes – sont à peu près également susceptibles d'avoir subi de la violence mineure ou de la violence grave.

L'utilisation de la typologie de Michael P. Johnson (1995; 2003) sur les situations de violence conjugale laisse voir que la majorité des cas de violence conjugale chez les victimes d'un conjoint actuel relèvent de la violence dite situationnelle, tant chez les hommes que chez les femmes. Par contre, chez les victimes d'un ex-conjoint, il semble que la violence physique soit survenue dans un contexte de terrorisme conjugal dans la majorité des cas, tant chez les hommes que chez les femmes. Cependant, même si la proportion du total des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal est semblable chez les hommes et chez les femmes victimes d'un ex-conjoint, le nombre de femmes rapportant ce type de violence dans un tel contexte est nettement plus élevé.

Dans l'ensemble, la majorité des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe rapportent avoir subi de la violence grave. Par ailleurs, une

majorité des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe font état d'une situation de violence situationnelle. La majorité des femmes victimes de leur conjoint ou d'un ex-conjoint rapportent également avoir subi de la violence grave, cependant le terrorisme conjugal constitue le contexte prépondérant. Ces résultats laissent entrevoir la possibilité que, même si l'on peut retrouver tous les types de conjoint violent chez les hommes et chez les femmes, l'importance relative des divers types d'agresseurs diffère de manière sensible chez les hommes et chez les femmes (Vivian et Langhinrichsen-Rohling, 1994 : 114-115).

Les hommes et les femmes victimes de violence conjugale se différencient quant aux répercussions physiques ou psychologiques que le recours à la violence par un conjoint ou un ex-conjoint est souvent susceptible d'entraîner. La violence risque, nettement plus chez les femmes que chez les hommes, de causer des blessures, de nécessiter des soins dans un hôpital, ou des soins et un suivi médical par un médecin ou une infirmière, d'occasionner une interruption des activités quotidiennes normales des victimes ou même de les amener à craindre pour leur vie. Les femmes mentionnent également avoir éprouvé des répercussions psychologiques à la suite de la violence conjugale dans des proportions plus élevées que les hommes.

Les hommes et les femmes se distinguent également quant à leur façon de réagir à la violence conjugale. En général, il semble que les femmes mettent fin plus rapidement que les hommes à une union marquée par la violence. C'est l'explication la plus plausible de résultats variés, obtenus à partir des données sur l'enquête de 1999 sur la victimisation. En outre, les femmes sont plus nombreuses à voir leur situation portée à l'attention des services policiers, à se confier à des membres de leur famille ou à des personnes de leur entourage, et elles ont une propension plus grande que les hommes à recourir à des services d'aide. Ces tendances sont en général plus fortement présentes chez les femmes victimes de violence grave, ce qui laisse croire que les femmes établissent une distinction plus accentuée que les hommes entre la violence mineure et la violence grave. De même, les femmes victimes de violence grave rapportent, dans des proportions plus grandes que les hommes, des effets psychologiques ravageurs consécutifs à la violence physique.

Le motif invoqué le plus fréquemment, tant par les hommes que les femmes, pour avoir signalé les incidents de violence aux services policiers est celui de mettre un terme à la violence et d'être protégé. Le devoir de prévenir la police en de telles circonstances arrive au deuxième rang. Par ailleurs, les femmes mentionnent, dans des proportions nettement moins élevées que les hommes, que la violence n'était pas assez grave ou qu'elles n'avaient pas besoin d'aide, pour expliquer l'omission de signaler leur situation aux services policiers ou pour s'être abstenues de faire appel à des services d'aide.

Il n'en reste pas moins que des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe rapportent en grand nombre subir des conséquences physiques et des ravages psychologiques de la violence conjugale. En outre, les écarts entre hommes et femmes sont moins prononcés en ce qui concerne les effets

psychologiques que les séquelles physiques. La plus faible propension de ces hommes à se confier à des proches ou à des membres de leur entourage, à signaler leur situation aux services policiers ou à recourir aux services d'aide, dans les rares cas où il s'en trouve, peut constituer un facteur additionnel de vulnérabilité.

Même si l'enquête de Statistique Canada améliore de façon notable les connaissances de la violence conjugale au Québec et au Canada, des aspects importants de ce problème social n'ont pu être décrits de manière satisfaisante en raison de certaines lacunes du questionnaire de l'enquête de 1999 sur la victimisation. Ainsi, la mesure de l'interruption de la violence conjugale, tant de la part des conjoints actuels que des ex-conjoints, devrait occuper une place primordiale. Elle ne peut cependant qu'être esquissée de manière approximative en raison du manque de précision du questionnaire de l'enquête de 1999 quant au moment du premier incident et de l'incident le plus récent. Il en va de même de divers aspects relationnels et contextuels de la violence conjugale : l'omission de demander aux répondants s'ils ont eux-mêmes eu recours à la violence physique envers un conjoint ou un ex-conjoint, s'ils ont eux-mêmes amorcé les épisodes de violence et quel degré de violence ils ont employé. Ce sont des éléments du contexte et de la dynamique de la violence conjugale que l'on ne peut plus persister à ignorer.

À l'usage, la décision d'effectuer la rétrospective de la violence conjugale sur cinq ans apparaît judicieuse. Cependant, cette approche s'accompagne, dans le cas des personnes victimes d'un ex-conjoint, de l'inconvénient que de nombreuses caractéristiques des victimes peuvent s'être modifiées de façon marquée depuis la dissolution de l'union. Il serait souhaitable de disposer de l'information sur la situation qui avait cours au moment de la dissolution de l'union pour ce qui est de certains de ces corrélats de la violence conjugale.

Au cours de la dernière décennie, des travaux remarquables ont permis de renouveler plusieurs des aspects de l'analyse de la violence conjugale et ils fournissent un cadre conceptuel plus riche et plus nuancé qu'auparavant pour interpréter les résultats. La définition d'une typologie permettant de distinguer diverses catégories de violence conjugale (Johnson, 1995; Johnson et Leone, 2003) et la mise à l'épreuve empirique d'une typologie des agresseurs masculins (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000) constituent des exemples de ces progrès conceptuels. Il faut souhaiter que des travaux similaires sauront permettre, dans un avenir prochain, d'établir une typologie des agresseurs de sexe féminin et des typologies des victimes de sexe masculin ou féminin.

Pour la première fois également, les données relatives à une cohorte d'enfants observés depuis leur naissance à Dunedin, en Nouvelle-Zélande, offrent un large éventail des facteurs de risque de la violence conjugale tant chez les agresseurs que chez les victimes, qui se trouvent souvent les mêmes personnes (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b). Cette enquête montre que l'on peut détecter de manière prospective, dès la jeune adolescence, des facteurs de risque de la violence conjugale.

Au Québec, Lafontaine (2002) examine, à partir des données recueillies auprès d'un échantillon de 316 couples, un modèle théorique spécifiant le rôle joué par la colère dans la relation unissant l'attachement et la violence conjugale. La violence dont il est question fait davantage référence à la violence conjugale commune (ou situationnelle) qu'au terrorisme conjugal (Lafontaine, 2002 : 147). Les résultats laissent voir que la colère au sein du couple (état colérique élevé, trait colérique élevé et expression inadéquate de la colère élevée) joue un rôle médiateur dans la relation unissant un attachement anxieux et évitant à la violence conjugale. En outre, à partir d'une typologie des couples (couples non violents; couples où seulement les hommes sont violents; couples où seulement les femmes sont violentes; couples où les deux partenaires sont violents), une analyse des différences entre ces divers groupements est réalisée en fonction des variables d'attachement et d'ajustement dyadique des hommes et des femmes.

De tels travaux, conjugués à des enquêtes de grande ampleur, pourront conduire à une connaissance améliorée de la violence conjugale pour mieux la dépister et y mettre un terme plus efficacement, quand elle existe. Mieux encore, une meilleure connaissance des facteurs susceptibles, au moment de l'enfance ou de l'adolescence, d'amener un homme ou une femme à agresser son conjoint éventuel pourraient permettre de définir des interventions préventives en vue de faire en sorte que la menace de la violence conjugale ne puisse se matérialiser.

Annexe

Coefficient de fidélité alpha normalisé de Cronbach pour la CTS₁₀ et l'échelle des conduites contrôlantes, chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon le sexe, Canada et Québec, 1999

Échelle évaluée	Homme		Femme		Les deux sexes	
	n	Coefficient	n	Coefficient	n	Coefficient
Avec conjoint actuel						
Québec						
CTS ₁₀	1 084	0,73 ¹	1 263	0,79 ¹	2 349	0,75 ¹
Conduites contrôlantes	1 085	0,53	1 264	0,64	2 349	0,60
Canada						
CTS ₁₀	6 202	0,79	6 865	0,83	13 067	0,81
Conduites contrôlantes	6 204	0,56	6 859	0,70	13 063	0,64
Avec ex-conjoint²						
Québec						
CTS ₁₀	344	0,89	520	0,90	864	0,89
Conduites contrôlantes	342	0,79	519	0,83	861	0,81
Canada						
CTS ₁₀	1 459	0,88	2 228	0,92	3 687	0,90
Conduites contrôlantes	1 453	0,78	2 231	0,85	3 684	0,83
Avec conjoint actuel ou ex-conjoint²						
Québec						
CTS ₁₀	1 338	0,87	1 654	0,90	2 992	0,88
Conduites contrôlantes	1 337	0,78	1 650	0,83	2 987	0,81
Canada						
CTS ₁₀	7 219	0,87	8 556	0,91	15 775	0,89
Conduites contrôlantes	7 203	0,77	8 545	0,89	15 748	0,83

1. La valeur présentée est le coefficient brut alpha de Cronbach. Le coefficient normalisé n'a pu être établi dans ce cas particulier.
2. Dans le cas des répondants ayant un ex-conjoint, le calcul du coefficient a tenu compte uniquement des cas où le répondant a été en contact au moins une fois avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, car seuls ces répondants ont été sélectionnés pour répondre aux CTS₁₀ et aux questions sur les comportements contrôlants de la part d'un ex-conjoint.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Bibliographie

- ALLARD, Marie (2000). « Amour et violence », *La Presse*, mercredi 25 octobre, p. B1-B3.
- AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION (1994). *Violence Toward Men. Fact or Fiction*, report 9 of the Council of Scientific Affairs (I-94), [En ligne] : www.ama-assn.org/ama/pub/print/article/2036-2559.html (page consultée le 16 juin 2003).
- ANGLIN, Kimberley, et Amy HOLZWORTH-MUNROE (1997). « Comparing the Responses of Maritally Violent and Nonviolent Spouses to Problematic Marital and Nonmarital Situations. Are the Skills Deficits of Physically Aggressive Husbands and Wives Global? », *Journal of Family Psychology*, vol. 11, n° 3, p. 301-313.
- ARCHER, John (1999). « Assessment of the Reliability of the Conflict Tactics Scales. A Meta-Analytic Review », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 14, n° 12, décembre, p. 1263-1289.
- BESSERER, Sandra, et Catherine TRAINOR (2000). « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, vol. 20, n° 10, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 28 p.
- BLACK, Danielle A., Julie A. SCHUMACHER, Amy M. SMIT SLEP et Richard E. HEYMAN (1999). « Risk Factors for Partner Abuse and Child Maltreatment. A Review of Literature », dans *Partner, Child Abuse Risk Factors Literature Review*, State University of New York at Stony Brook, décembre, 10 p., [En ligne] : www.nnh.org/risk/chap2_RiskFactorsforMale.html (page consultée le 16 juin 2003).
- BRADBURY, Thomas N., et Erika LAWRENCE (1999). « Physical Aggression and the Longitudinal Course of Newlywed Marriage », dans Ximena B. ARRIAGA et Stuart OSKAMP (dir.), *Violence and Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 181-202.
- BRINKERHOFF, Merlin B., et Eugen LUPRI (1988). « Interspousal violence », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 13, n° 4, p. 407-431.

- BUNGE, Valerie Pottie (2000). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 11-21, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- CLARKSON, May (1994). *La violence familiale. Une approche systémique*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, coll. « Études et analyses », n° 23, 83 p.
- COUTURE, R. (2002). *Enquête psychosociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2000*, Roberval, RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction régionale de la santé publique.
- DALLAIRE, Yvon (2002). *La violence faite aux hommes. Une réalité taboue et complexe*, Québec, Les Éditions Option Santé, coll. « Mise au point », 61 p.
- DUCHESNE, Louis (2002). « Les enfants et le divorce. De plus en plus de garde partagée », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 7, n° 1, octobre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-2, [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/brefoct02.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- DULAC, Germain (2001). *Aider les hommes...aussi*, Montréal, VLB Éditeur, 191 p.
- DURAND, Claire (1994). « Violence envers les femmes. Questions méthodologiques », dans Maryse RINFRET-RAYNOR et autres, *Violence envers les femmes. La controverse des chiffres*, [Montréal], CRI-VIFF, coll. « Réflexions », n° 2, p. 71-80.
- DUTTON, Donald G. (1994). « Patriarchy and Wife Assault. The Ecological Fallacy », *Violence and Victims*, vol. 9, n° 2, p. 167- 182.
- FEKETE, John (1994). *Moral Panic. Biopolitics Rising*, Montréal-Toronto, Robert Davies Publishing, 383 p.
- FIEBERT, Martin S. (2003). References Examining Assaults by Women on their Spouses or Male Partners. An Annotated Bibliography, 14 p., [En ligne] : www.csulb.edu/~mfiebert/assault.htm (page consultée le 16 juin 2003).
- GARTNER, Rosemary (1993). « Studying Woman Abuse. A Comment on Dekeseredy and Kelly », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 18, n° 3, p. 313-320.
- GELLES, Richard J., et Donileen R. LOSEKE (dir.) (1993). *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park (Calif.), Sage Publications, 385 p.
- GRANDIN, Elaine, et Eugen LUPRI (1997). « Intimate Violence in Canada and the United States. A Cross-National Comparison », *Journal of Family Violence*, vol. 12, n° 4, p. 417-443.
- HAMBY, Sherry L., et Bernadette GRAY-LITTLE (2000). « Labelling Partner Violence. When Do Victims Differentiate Among Acts? », *Violence and Victims*, vol. 15, n° 2, p. 173-186.

- HAMBY, Sherry L., Valerie C. POINDEXTER et Bernadette GRAY-LITTLE (1996). « Four Measures of Partner Violence. Construct Similarity and Classification Differences », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, février, p. 127-139.
- HEISE, Lori, et Claudia MARCIA-MORENO (2002). « Violence by Intimate Partners », dans Etienne G. KRUG, Linda L. DAHLBERG, James A. MERCY, Anthoby B. ZWI et Rafael LOZANO (dir.), *First World Report on Violence and Health*, Genève, World Health Organization, p. 88-121, [En ligne] : www5.who.int/violence_injury_prevention/download.cfm?id=0000000480 (page consultée le 16 juin 2003).
- HOLZWORTH-MUNROE, Amy, Jeffrey C. MEEHAN, Catherine HERRON et Gregory L. STUART (1999). « A Typology of Male Batterers. An Initial Examination », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 45-72.
- HOLZWORTH-MUNROE, Amy, Jeffrey C. MEEHAN, Gregory L. STUART, Catherine HERRON et Uzma REHMAN (2000). « Testing the Holzworth-Munroe and Stuart (1994) Batterer Typology », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 68, n° 6, p. 1000-1019.
- HOTTON, Tina (2001). « La violence conjugale après la séparation », *Juristat*, vol. 21, n° 7, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 19 p.
- JOHNSON, Holly (2000). « Tendances des agressions contre la conjointe signalées par la victime », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 27-45, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- JOHNSON, Holly (1990). « La violence conjugale contre les femmes », *Juristat*, vol. 10, n° 7, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 7 p.
- JOHNSON, Holly (1988). « Les crimes de violence », *Tendances sociales canadiennes*, n° 9, été, Statistique Canada (11-008F), p. 25-29.
- JOHNSON, Holly, et Tina HOTTON (2001). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2001*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 27-45, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0100085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- JOHNSON, Holly, et Vincent SACCO (dir.) (1995). « Focus on the Violence Against Women Survey », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 37, n° 3, p. 281-484.

- JOHNSON, Michael P. (2003). *Conflict and Control. Gender, Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence*, revision of a paper prepared for the National Institute of Justice Gender Symmetry Violence Workshop, Arlington (Virginia), novembre 2000, [pour paraître dans *Violence Against Women*, avec des modifications mineures], 17 p., [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/02VAW.html> (page consultée le 10 août 2003).
- JOHNSON, Michael P. (2000). « Conflict and Control. Images of Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence », dans Alan BOOTH, Ann C. CROUTER et Mari CLEMENTS (dir.), *Couples in Conflict*, Hillsdale (N.J.), Lawrence Erlbaum, [En ligne] : www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/boothfinal2.htm (page consultée le 16 juin 2003).
- JOHNSON, Michael P. (1995). « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence. Two Forms of Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, mai, p. 283-294.
- JOHNSON, Michael P. et Janel M. LEONE (2003). *The Differential Effect of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. Findings from the National Violence Against Women Survey*, revision of a paper presented at the Tenth International Conference on Personal Relationships, Brisbane (Australie), juillet 2000, 32 p., [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/JFI03.html> (page consultée le 10 août 2003).
- JOHNSON, Michael P., et Kathleen J. FERRARO (2000). « Research on Domestic Violence in the 1990s. Making Distinctions », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, novembre, p. 944-963.
- KAUFMAN KANTOR, Glenda, et Jana L. JASINSKI (1997). « Dynamics of Partner Violence and Types of Abuse and Abusers », dans *Partner Violence. A 20-Year Literature Review and Synthesis*, National Network for Family Resiliency, 32 p., [En ligne] : www.nnfr.org/research/pv/pv_ch1.html (page consultée le 16 juin 2003).
- KENNEDY, Leslie, et Donald G. DUTTON (1989). « The Incidence of Wife Assault in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 21, n° 1, p. 40-54.
- KWONG, Marilyn J., Kim BARTHOLOMEW et Donald G. DUTTON (1999). « Gender Differences in Patterns of Relationship Violence in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 31, n° 3, p. 150-160, [En ligne] : <http://fact.on.ca/Info/dom/kwong99.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- LAFONTAINE, Marie-France (2002). « Dimension affective de la violence conjugale masculine et féminine. Contribution de la théorie de l'attachement », thèse de doctorat inédite, Université du Québec à Trois-Rivières, 167 p.
- LAFONTAINE, Marie-France, et Yvan LUSSIER (2000). « Amour et violence. Incompatible, direz-vous? Résultats préliminaires d'un sondage sur les relations de couples », document inédit, Université du Québec à Trois-Rivières, 15 p.

- LAROCHE, Denis (2003). « La désistance à la violence conjugale », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 8, n° 1, octobre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-3, [En ligne] : <http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/brefoct03.pdf> (page consultée le 20 septembre 2003).
- LAROCHE, Denis (2002). « La violence conjugale », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 6, n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 6-8, [En ligne] : <http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/breffev02.pdf> (page consultée le 10 août 2003).
- LAROCHE, Denis (1996). « La violence conjugale envers les femmes », étude spéciale dans *Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique*, Bureau de la statistique du Québec, p. 297-330, [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/cond_vie-10.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- LEMIEUX, Denise (1994). « La violence conjugale », dans Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 337-361.
- LEWIS Ann, et Sotirios SARANTAKOS (2001). « Domestic Violence and the Male Victim », *Nuance*, n° 3, décembre, 15 p., [En ligne] : www.nuancejournal.com.au/documents/three/saran.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- LOCKE, Daisy, et Ruth CODE (2001). « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000 », *Juristat*, vol. 21, n° 1, mars, Statistique Canada (85-002-XPf), 13 p.
- LUPRI, Eugen (1989). « La violence masculine au foyer », *Tendances sociales canadiennes*, automne, Statistique Canada (11-008F), p. 19-21.
- MACLEOD, Linda, et Andrée CADIEUX (1980). *La femme battue au Canada. Un cercle vicieux*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 72 p.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI, Denise L. NEWMAN, Jeffrey FAGAN et Phil A. SILVA (1997). « Gender Differences in Partner Violence in a Birth Cohort of 21-Years-Old. Bridging the Gap Between Clinical and Epidemiological Approaches », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 65, n° 1, p. 68-78.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998a). « Hitting Without a License. Testing Explanations for Differences in Partner Abuse Between Young Adult Daters and Cohabiters », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, février, p. 41-55.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998b). « Developmental Antecedents of Partner Abuse. A Prospective-Longitudinal Study », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 107, n° 3, p. 375-389.

- MIRLEES-BLACK, Catriona (1999). « Domestic Violence. Findings from a New British Crime Survey Self-Completion Questionnaire », Londres, *Home Office Research Studies*, n° 191, 136 p., [En ligne] : www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hors191.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- MIRLEES-BLACK, Catriona, et Carole BYRON (1999). « Domestic Violence. Findings from the BCS Self-Completion Questionnaire », *Research Findings*, Londres, Home Office, n° 86, 4 p., [En ligne] : www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/r86.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI (1999). *Findings About Partner Violence, From the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, juillet, 12 p., [En ligne] : <http://ncjrs.org/pdffiles1/170018.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI, Robert F. KRUEGER, Lynn MAGDOL, Gayla MARGOLIN, Phil A. SILVA et Ros SYDNEY (1997). « Do Partners Agree About Abuse in Their Relationship? A Psychometric Evaluation of Interpartner Agreement », *Psychological Assessment*, vol. 9, n° 1, p. 47-56.
- MOTARD, Louise (2000). *La violence conjugale. Statistiques 1999*, Québec, Ministère de la Sécurité publique, 67 p., [En ligne] : www.msp.gouv.qc.ca/stats/crimina/1999/violconj/viol_conjugale99.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- O'LEARY, Daniel K. (1999). « Psychological Abuse. A Variable Deserving Critical Attention in Domestic Violence », *Violence and Victims*, vol. 14, n° 1, p. 3-23.
- O'LEARY, Daniel K., Jean MALONE, et Andrea TYREE (1994). « Physical Aggression in Early Marriage. Pre-relationship and Relationship Effects », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 62, n° 3, p. 594-602.
- PÉRON, Yves, et Claude STROHMENGER (1985). *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations. Présentation et interprétation*, Statistique Canada (82-543F), 265 p.
- RENNISON, Callie Marie, et Sarah WELCHANS (2000). *Intimate Partner Violence*, Bureau of Justice Statistics (NJC 178247), mai, 11 p., [En ligne] : www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/ipv.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- RENZETTI, Claire M. (1992). *Violent Betrayal. Partner Abuse in Lesbian Relationships*, Newbury Park (Calif.), Sage Publications, 202 p.
- RINFRET-RAYNOR, Maryse, et Solange CANTIN (1994). *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin, 513 p.
- RIOU, Diane Ariane, Maryse RINFRET-RAYNOR et Solange CANTIN (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Institut de la statistique du Québec, 162 p., [En ligne] http://stat.gouv.qc.ca/publications/sante/violence_femme98_pdf.htm (page consultée le 10 août 2003).

- RODGERS, Karen (1994) « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, Statistique Canada (85-002), vol. 14, n° 9, 21 p.
- RONDEAU, Gilles (1994). « La violence familiale », dans Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 319-335.
- SACCO, Vincent F., et Holly JOHNSON (1990). *Profil de la victimisation au Canada. Enquête sociale générale*, série analytique, vol. 2, n° 2, Statistique Canada (11-612F), 135 p.
- SMITH, Michael D. (1987). « The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Toronto », *Violence and Victims*, vol. 2, n° 3, p. 173-187.
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA (1985). *Les femmes victimes d'actes criminels. Sondage sur la victimisation en milieu urbain*, bulletin n° 4, Ottawa, 12 p.
- STATISTIQUE CANADA (2000a). *Enquête sociale générale, 1999, cycle 13 : Victimization. Documentation sur le fichier de microdonnées à grande diffusion et guide de l'utilisateur*, automne, [En ligne] : http://sherlock.crepuq.qc.ca/cgi-bin/sherlock.pl?langue=F&action=MPCP&choix_public=IE&no_enquete=ENQ-10205 (page consultée le 16 juin 2003).
- STATISTIQUE CANADA (2000b). *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, révisé par Valerie Pottie BUNGE et Daisy LOCKE, Centre canadien de la statistique juridique (85-224-XIF), 66 p., [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- STATISTIQUE CANADA (2000c). *Statistique de la criminalité au Canada, 1999*, Centre canadien de la statistique juridique (85-205-XIF), 78 p.
- STATISTIQUE CANADA (1994). *Statistique de la criminalité au Canada, 1993*, Centre canadien de la statistique juridique (85-205), 69 p.
- STATISTIQUE CANADA (1990). « La violence conjugale contre les femmes », *Juristat*, vol. 10, n° 7, Centre canadien de la statistique juridique, 7 p.
- STRAUS, Murray A. (1999). « The Controversy Over Domestic Violence by Women. A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 17-44, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS21.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- STRAUS, Murray A. (1997). « Physical Assaults by Women Partners. A Major Social Problem », dans M. R. WALSH (dir.) (1997). *Women, Men and Gender. Ongoing Debates*, New Haven, Yale University Press, p. 210-221, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/VB33.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- STRAUS, Murray A. (1993). « Physical Assaults by Wives. A Major Social Problem », dans Richard J. GELLES et Donileen R. LOSEKE (dir.), *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park (Calif.), Sage Publications, p. 67-87.

- STRAUS, Murray A. (1978). « Wife Beating. How Common and Why? », *Victimology*, vol. 2, n° 3/4, p. 443-457.
- STRAUS, Murray A., et Richard J. GELLES (dir.) (1990). *Physical Violence in American Families. Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New Brunswick (É.-U.), Transaction Publishers, 621 p.
- STRAUS, Murray A., Richard J. GELLES et Suzanne STEINMETZ (1980). *Behind Closed Doors. Violence in the American Family*, New York, Anchor Books, 288 p.
- STRAUS, Murray A., Sherry L. HAMBY, Sue BONEY-McCOY et David B. SUGARMAN (1996). « The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2) », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, mai, p. 283-316, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- SZABO, Paul, M.P. (1998). « Tragic Tolerance... of Domestic Violence », monographie en format PDF, 109 p., [En ligne] : www.paulszabo.com/images/pdf_books/Bktragic.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1999). *Violence and Threats of Violence Against Women and Men in the United States, 1994-1996*, ICPSR 2566, novembre, National Institute of Justice, Ann Harbor (Mich.), 210 p., [En ligne] : <http://www.sc.edu/ardc/icpsr/pdf/cbs2566.pdf> (page consultée le 10 août 2003).
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1998). *Prevalence, Incidence and Consequences of Violence Against Women. Findings From the National Violence Against Women Survey*, novembre, National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, Washington (D.C.), 16 p., [En ligne] : <http://www.ncjrs.org/pdffiles/172837.pdf> (page consultée le 10 août 2003).
- THOMASSIN, Karl (2000). « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 2, décembre, 16 p., [En ligne] : www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?ndn=08&txtSection=publicat (page consultée le 16 juin 2003).
- THORNBERRY, Terence P., et Marvin D. KROHN (2000). « The Self-Report Method for Measuring Delinquency and Crime », dans *Measurement and Analysis of Crime and Justice, Criminal Justice, 2000*, vol. 4, National Institute of Justice (NCJ 182411), p. 33-83, [En ligne] : www.ncjrs.org/criminal_justice2000/vol_4/04b.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- TRAINOR, Catherine, Mylène LAMBERT et Mia DAUVERGNE (2002a). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2002*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 7-10, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/85-224-XIF00002.pdf (page consultée le 16 juin 2003).

- TRAINOR, Catherine, Mylène LAMBERT et Mia DAUVERGNE (2002b). « Répercussions de la violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2002*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 17-28, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/85-224-XIF00002.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- TUTTY, Leslie (1999). *Violence à l'égard du mari. Vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*, Santé Canada, Unité de la prévention de la violence familiale, 32 p., [En ligne] : www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/pdfs/husbandfrench.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- VIVIAN, Dina, et Jennifer LANGHINRICHSEN-ROHLING (1994). « Are Bi-Directionnally Violent Couples Mutually Victimized? A Gender-Sensitive Comparison », *Violence and Victims*, vol. 9, n° 2, p. 107-124.
- WALBY, Sylvia (1999). Comparing Methodologies Used to Study Violence Against Women, Seminar. Men and Violence Against Women, Strasbourg, [s. éd.], octobre, 9 p., [En ligne] : www.eurowrc.org/13.institutions/3.coe/en-violence-coe/03.en-coe-oct99.htm (page consultée le 16 juin 2003).
- WALBY, Sylvia, et Andrew MYHILL (2001). « New Survey Methodologies in Researching Violence Against Women », *British Journal of Criminology*, vol. 41, n° 3, p. 502-522, [En ligne] : <http://bjc.oupjournals.org/cgi/reprint/41/3/502.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- WRIGHT, Christine (1995). « Risque de victimisation des personnes et des ménages, 1993 », *Juristat*, vol. 15, n° 2, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 24 p.

Liste des plus récentes publications de l'Institut de la statistique du Québec

Conditions de vie

- Données sociodémographiques en bref, 3 parutions par année
 - Distribution gratuite
- Portrait social du Québec. Données et analyses, édition 2001
 - Parution : novembre 2001 • Prix : 54,95 \$ + TPS
- La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999
 - Parution : novembre 2003 • Prix : 25,95 \$ + TPS

Culture et communications

- Statistiques principales de la culture et des communications au Québec, édition 2003
 - Parution : mai 2003 • Prix : 19,95 \$ + TPS
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2003
 - Parution : août 2003 • Prix : 18,95 \$ + TPS
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2003 (Annexe statistique)
 - Parution : août 2003 • Prix : 18,95 \$ + TPS + TVQ
- Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec 2004
 - Parution : novembre 2003 • Prix : 19,95 \$ + TPS

Démographie

- Cédérom « Perspectives démographiques du Québec 1996-2041. Régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté, édition 2000 »
 - Parution : juillet 2000 • Prix : 150 \$ + TPS + TVQ
- La situation démographique au Québec, bilan 2002
 - Parution : janvier 2003 • Prix : 34,95 \$ + TPS

Documents de référence

- Cédérom « Les publications 2002 »
 - Parution : février 2003 • Prix : 49,95 \$ + TPS + TVQ
- Le Québec chiffres en main, édition 2003
- Québec Handy Numbers, 2003 edition

- Québec chiffres en mano, edición de 2003

- Prix : 1,00 \$ + TPS
- Remise sur quantité : 10 à 30 exemplaires : 20 %
31 à 50 exemplaires : 30 %
51 exemplaires et plus : 40 %

- Le Québec statistique, édition 2002

- Parution : juillet 2002 • Prix : 64,95 \$ + TPS (cédérom inclus)

- Modifications aux municipalités du Québec, bulletin mensuel

- Distribution gratuite

Économie

- Cédérom « Commerce international du Québec. Échanges de marchandises 1981-2001 »

- Parution : octobre 2002 • Prix : 100 \$ + TPS + TVQ

- Cédérom « Investissements privés et publics, Québec et ses régions. Données réelles 1976-1997 »

- Parution : octobre 2001 • Prix : 125 \$ + TPS + TVQ

- Commerce international des marchandises du Québec, bulletin trimestriel

- Distribution gratuite

- Comptes économiques des revenus et dépenses du Québec, édition 2002

- Parution : avril 2003 • Prix : 21,95 \$ + TPS

- Comptes économiques du Québec, publication trimestrielle

- Prix : 65,50 \$ / 4 n^{os} + TPS + TVQ 20,50 \$ / l'unité + TPS + TVQ

- Industries manufacturières du Québec, 1996-2001

- Parution : avril 2002 • Prix : 14,95 \$ + TPS

- Investissements privés et publics, Québec et ses régions. Perspectives révisées 2002

- Parution : janvier 2003 • Prix : 29,95 \$ + TPS

- L'Écostat, revue trimestrielle

- Prix : 125 \$ / 4 n^{os} + TPS + TVQ 35 \$ / l'unité + TPS + TVQ

- Produit intérieur brut par industrie au Québec, publication mensuelle

- Prix : 110 \$ / 12 n^{os} + TPS + TVQ (format papier et disquette)
75 \$ / 12 n^{os} + TPS + TVQ (format papier ou disquette)
6,25 \$ / l'unité + TPS + TVQ (format papier)

■ Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 2003

• Parution : mars 2003 • Prix : 34,95 \$ + TPS

■ Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2002

• Parution : janvier 2003 • Prix : 12,95 \$ + TPS

■ Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines de recensement et les municipalités régionales de comté, édition 2003

• Parution : mars 2003 • Prix : 10,95 \$ + TPS

■ Stat-Express, bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels

• Distribution gratuite et distribution par courrier électronique

■ Statistiques des PME manufacturières au Québec, édition 2000

• Parution : février 2001 • Prix : 35,95 \$ + TPS

Économie du savoir

■ S@voir.stat – Bulletin sur l'économie du savoir, bulletin trimestriel

• Distribution gratuite

Santé et bien-être

■ Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999 – Volume 1

• Parution : mars 2001 • Prix : 25,95 \$ + TPS

■ Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999 – Volume 2

• Parution : octobre 2003 • Prix : 25,95 \$ + TPS

■ Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998

• Parution : juin 2001 • Prix : 45,95 \$ + TPS

■ Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2000

• Parution : novembre 2001 • Prix : 21,95 \$ + TPS

■ Enquête sociale et de santé 1998

• Parution : novembre 2000 • Prix : 69,95 \$ + TPS

■ Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999

• Parution : mai 2002 • Prix : 49,95 \$ + TPS

■ Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)
Volume 1 – Les nourrissons de 5 mois

- n° 1 Enquête : description et méthodologie
- n° 2 Milieux de vie : la famille, la garde et le quartier
- n° 3 Conditions de vie, santé et développement
- n° 4 Le sommeil
- n° 5 L'alimentation du nourrisson
- n° 6 Habitudes reliées à la santé buccodentaire
- n° 7 Le tempérament
- n° 8 Développement moteur, social et cognitif
- n° 9 Santé et adaptation sociale des parents
- n° 10 Conduites parentales et relations familiales
- n° 11 Vie conjugale des parents
- n° 12 Aspects conceptuels et opérationnels

• Parution : juin 2000 • Prix : 7,95 \$ / l'unité + TPS
75,95 \$ / 12 n°s + TPS
(incluant une reliure à anneaux)

Volume 2 – De la naissance à 29 mois

- n° 1 Enquête : description et méthodologie
- n° 2 Grandir dans un environnement en changement
- n° 3 Conditions socioéconomiques et santé
- n° 4 Le sommeil : évolution et facteurs associés
- n° 5 Évolution des comportements et des pratiques alimentaires
- n° 6 Comportements parentaux à l'égard de la santé buccodentaire des enfants
- n° 7 Changement intra-individuel du comportement entre 17 mois et 29 mois
- n° 8 Le développement cognitif des enfants de 17 mois à 29 mois
- n° 9 Évolution des perceptions et des conduites parentales
- n° 10 L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants
- n° 11 Le couple
- n° 12 Aspects conceptuels et opérationnels

• Parution : mai 2002 • Prix : 7,95 \$ / l'unité + TPS
54,95 \$ / 9 n°s + TPS

• Version anglaise également disponible pour chaque numéro.

■ L'alcool, les drogues, le jeu : les jeunes sont-ils preneurs? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (2000) – Volume 2

• Parution : octobre 2002 • Prix : 21,95 \$ + TPS

■ La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998

• Parution : juillet 2003 • Prix : 25,95 \$ + TPS

■ Santé et bien-être, immigrants récents au Québec : une adaptation réciproque? Étude auprès des communautés culturelles 1998-1999

• Parution : décembre 2002 • Prix : 45,95 \$ + TPS

■ Variation des écarts de l'état de santé en fonction du revenu au Québec de 1987 à 1998

• Parution : avril 2002 • Prix : 18,95 \$ + TPS

Travail et rémunération

- Enquête sur la rémunération globale. Municipalités locales de 10 000 et plus de population 2001
 - Parution : juin 2002
 - Prix : 24,95 \$ + TPS (cédérom inclus)
- Étude de la durée du travail réelle au Québec en 2002. Résultats selon les caractéristiques de l'employé, de l'emploi et du milieu de travail
 - Parution : septembre 2003 • Prix : 27,95 \$ + TPS
- Flash-info, bulletin trimestriel
 - Distribution gratuite
- Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2002
 - Parution : novembre 2002 • Prix : 37,95 \$ + TPS
- Brochure sur les faits saillants du rapport « Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2002 »
 - Parution : novembre 2002 • Distribution gratuite
- Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2002. Étude de sensibilité
 - Parution : avril 2003
 - Distribution gratuite

Les publications qui ont été publiées au cours des années antérieures sont toujours offertes à l'Institut ou aux Publications du Québec.

Bon de commande

À remplir en lettres moulées SVP

Nom : _____

Fonction/direction/service : _____

Organisme/entreprise : _____

Adresse : _____

Municipalité : _____

Province : _____ Code postal :

Téléphone : - Courriel : _____

Télécopieur : - Site Web : _____

Titre : _____

	Quantité	Total
S'il y a lieu, préciser le type d'abonnement : mensuel <input type="checkbox"/> trimestriel <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> \$
à l'unité <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> \$
Sous total		<input type="text"/> \$
+ TPS (7 %)		<input type="text"/> \$
+ TVQ (7,5 %)		<input type="text"/> \$
S'il y a lieu (voir liste)		
Total		<input type="text"/> \$

Retourner à :

Institut de la statistique du Québec
Centre d'information et de documentation
200, chemin Sainte-Foy, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Télécopieur : (418) 643-4129



« L'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

Au cours des dernières décennies, la violence conjugale est devenue une préoccupation sociale importante. Le présent rapport, intitulé *La violence conjugale envers les hommes et les femmes, au Québec et au Canada, 1999*, a pour objectif de décrire la prévalence de la violence conjugale de même que les caractéristiques des victimes et des agresseurs.

Les neuf chapitres de cet ouvrage abordent divers aspects de la situation de la violence conjugale au Québec et au Canada en 1999 :

- | | |
|------------------------------|--|
| ■ méthodologie | ■ caractéristiques des victimes |
| ■ prévalence des incidents | ■ profil des agresseurs |
| ■ gravité des incidents | ■ intervention policière |
| ■ fréquence des incidents | ■ soutien et aide reçus par les victimes |
| ■ conséquences des incidents | |

Ce rapport constitue la mise à jour de l'étude spéciale intitulée « La violence conjugale envers les femmes », publiée en 1996 dans l'ouvrage *Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique*. Il présente cependant des analyses plus détaillées de la prévalence de la violence conjugale, et il offre en outre des données sur la violence rapportée par les hommes de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe.

L'analyse comporte également des comparaisons avec divers travaux de recherche réalisés au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans les pays industrialisés, afin de favoriser une mise en perspective plus nuancée de la variété des résultats observés à partir des données de l'*Enquête sociale générale de 1999*.



ISBN 2-551-21896-9

**Institut
de la statistique**

Québec



25,95 \$
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Imprimé au Québec, Canada